



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur

à

Conseil général de l'environnement et du
développement durable
Autorité environnementale
MEEM/CGEDD/Ae
Tour Sequoia
92055 LA DEFENSE CEDEX

Laon, le **18 NOV. 2020**

demande d'examen au cas par cas de l'instruction de la modification du Plan de prévention des
risques inondations et coulées de boue (PPRicb) de la vallée de l'Aisne aval, entre Montigny-

Objet : Lengrain et Sermoise, sur la commune de Pasly

P.J. : fiche d'examen au cas par cas et ses annexes

Préalablement à la prescription de la modification du PPR inondations et coulées de boue de la vallée
de l'Aisne aval, entre Montigny-Lengrain et Sermoise, sur la commune de Pasly et conformément aux
articles R.122-17 IV 1° et R.122-18 du code de l'environnement, je vous saurais gré de bien vouloir me
donner votre avis motivé sur la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale pour ce
projet.

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente lettre, pour
me fournir votre décision motivée. L'absence de décision notifiée au terme de ce délai vaut obligation
de réaliser une évaluation environnementale.

Le directeur départemental des territoires,


Vincent ROYER

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Affaire suivie par : Hervé VASSEUR
Tél. : 03 23 24 64 50
Mél. : ddt-env-pr@aisne.gouv.fr
Direction départementale des territoires
Service Environnement / Unité Prévention des risques

1/1



Préfet de l'Aisne



@Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

Direction départementale
des territoires

Service de l'Environnement
Unité Prévention des Risques

Affaire suivie par : Vasseur Hervé
Tél. 03 23 24 64 50- Fax : 03 23 24 64 01

Courriel : ddt-env-pr@aisne.gouv.fr

Évaluation environnementale des PPRN
Examen au cas par cas de l'Autorité environnementale
Sollicitation de l'avis de l'autorité environnementale (SAAE)
Modification du Plan de prévention des risques inondation et coulées de boue (PPRicb) de la vallée de l'Aisne aval, entre Montigny-Lengrain et Sermoise sur la commune de Pasly

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
Service compétent	DDT02
Coordonnées du service	50 bd de Lyon, 02011 Laon cedex
Secteur concerné	Territoire de la commune de Pasly
Procédure concernée	<input type="checkbox"/> Élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Révision
Si un document existait précédemment, quel est son périmètre, son aléa et sa date de prescription / approbation ?	Plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRicb) de la vallée de l'Aisne aval, entre Montigny-Lengrain et Sermoise, approuvé le 24 avril 2008. - cf. annexe 1 présentant également la cartographie des modifications envisagées (zoom des secteurs PPR avant/après modification)
Origine de la modification	La mairie a constaté des anomalies dans le zonage réglementaire du PPRicb suite au dépôt d'une demande d'urbanisme

Renseignement sur l'Aléa	
Type	Inondation et coulées de boue
Éléments (photos aériennes, cartographie de phénomène, arrêtés de CATNAT ...)	Un arrêté en 2013 de catastrophes naturels supplémentaire (1983, 1986, 1994) à ceux identifiés lors des études du PPRicb
Données Géorisques sur la commune :	Cf. annexe 2

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Renseignements sur l'Enjeu des communes concernées par le document	
Population exposée actuelle	1019 (donnée INSEE - 2017)
ICPE - autorisation avec servitudes (SEVESO)	Aucune
Captage AEP SDAGE Seine Normandie	Cf. fiche SIGES (annexe 3).
Milieux naturels	Cf. annexe 4 : ZNIEFF de type I (Mont de Pasly),
- S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet :	Effets potentiels sur les zones naturelles, agricoles et urbaine : le PPR n'a pas pour objectif de définir les zonages d'occupation des sols. La constructibilité est possible dans les zones situées en aléa faible ou déjà urbanisées. Effet potentiel sur les pollutions des eaux et l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : sans effet Effet potentiel sur le patrimoine bâti, les sites et les paysages : sans effet direct (zone d'urbanisation future possible)
- Le territoire est-il / sera-t-il couvert par d'autres documents stratégiques... ? (préciser la date d'approbation ou l'échéance prévisionnelle d'approbation)	SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé par l'arrêté du 20 novembre 2009 (annulation SDAGE 2016-2021 par décision de décembre 2018 du TA de Paris)
- En quoi le PPR pourrait-il contredire ou confirmer les orientations de ces plans ?	PGRI (plan de gestion du risque inondation) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé le 07/12/2015 SLGRI (Stratégie locale de gestion du risque d'inondation) : Non PLU de la commune de Pasly approuvé le 6 février 2014. Le PPRich modifié ne contredira pas les orientations des documents stratégiques ci-dessus.

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Le PPRich ne constitue pas un programme de travaux mais arrête des prescriptions qui permettent de réduire la vulnérabilité d'un territoire et de préserver les zones naturelles.

En cas de faits nouveaux non pris en compte par le PPRich en vigueur, il est de la responsabilité de l'autorité compétente en matière d'urbanisme de faire application notamment des articles R.111-2 et R.111-5 du code de l'urbanisme.

Cette mise à jour du PPRich est autorisée par la procédure de modification du PPR (article R.562-10-1 et 2 du code de l'environnement) si les faits nouveaux ne remettent pas en cause l'économie générale du plan.

Dans le cas présent, cette procédure est utilisée pour :

- rectifier une erreur matérielle d'identification des enjeux et des aléas ;
- modifier en conséquence les documents graphiques délimitant les zones exposées à des risques.

Caractéristiques et incidences potentielles de la modification du PPRich

Conformément aux dispositions de l'article R.562-10-1 du code de l'environnement, la procédure envisagée consiste à modifier le PPRich afin de rectifier **une erreur matérielle d'identification des enjeux et une erreur matérielle d'identification des aléas.**

La modification porte principalement sur deux zones réglementaires : la zone marron « espace à préserver » et la zone jaune « ruissellement et coulées de boue ».

La zone marron est modifiée à trois endroits différents de la commune. La zone modifiée est à la fois réduite et augmentée pour tenir compte de la réalité du terrain.

La zone jaune est augmentée pour actualiser la connaissance des zones d'accumulation des eaux de ruissellement et coulées de boue.

Les trois secteurs de la zone marron sont les suivants :

- le secteur des lieux-dits « Les Aulnes » et « Le marais »

Pour la zone « Les Aulnes », la zone marron a été réduite en prenant en compte de la réalité du terrain et le découpage de la zone NI du PLU comprenant un espace boisé classé.

Pour la zone « Le Marais », la zone marron a été réduite à certain endroit et augmenté à d'autre endroit pour tenir compte de la réalité du terrain, pour retirer les constructions existantes de cette zone.

- le secteur du lieu-dit « La Roquette »

La zone marron a été rectifiée pour tenir compte du découpage de l'espace boisé classé représenté dans le PLU et retirer les constructions existantes de la zone marron.

- le secteur au nord du cimetière

La zone marron a été réduite pour prendre en compte la zone 1AU du PLU.

L'analyse des thématiques suivantes permet d'appréhender l'incidence et l'impact de ce projet de modification du PPRicb, à savoir :

1. Le plan local d'urbanisme communal

Le plan local d'urbanisme communal (PLU) a été approuvé le 6 février 2014. Le zonage réglementaire a été intégré dans le plan des servitudes d'utilité publique.

Par rapport au plan local d'urbanisme communal (PLU), les zones marrons concernées par la modification se situent dans la zone UB correspondant à une zone à dominante d'habitat type pavillonnaire, la zone NI correspondant à des secteurs à protéger en raison de la qualité des sites et la zone 1AU correspondant à des zones naturelles destinées à accueillir à une urbanisation future.

Il est joint à ce document l'extrait du zonage réglementaire du PLU.

Ainsi, le PLU a protégé une partie de ces boisements sur la commune en les classant en espace boisé classé. La modification dans les zones UB et NI ne fait que reprendre le contour des zones boisés classés pour être en adéquation avec le PLU. Pour la zone 1AU, la modification permettra la réalisation des projets urbains.

Cf. cartographie du PLU avec légende sur la commune de PASLY (annexe 7)

2. Les plantations du secteur

Les photographies aériennes anciennes retraçant l'évolution des espaces verts du secteur sont jointes à ce document. Il s'agit des années 2000-2005, comparé aux années 2006-2010 et la plus récente de 2018. Elles permettent de s'apercevoir que la végétation évolue naturellement, prend du volume et n'a pas subi de coupe depuis 2005, soit depuis l'identification des zones à préserver du PPRicb initial de 2008. La zone « Les aulnes » perd légèrement de la végétation mais le PLU de la commune de Pasly classe la zone en espace boisé classé ne pouvant ainsi plus être impactée.

De plus, une visite des différentes parcelles concernées a été effectuée pour avoir un ressenti de la situation actuelle. Il s'avère que les zones concernées ne sont soit plus boisées, soit pas identifiées en zone marron.

Les deux secteurs de la zone jaune sont les suivants :

- au croisement de la rue les coteaux et de la rue de l'osière
- au croisement de la rue du petit longpont et de la rue de l'urmois

Les deux secteurs ont été rajoutés pour tenir compte de la connaissance de la mairie sur les phénomènes passés. La topographie des rues montrent qu'elles sont vectrices. C'est pourquoi, la représentation de ces phénomènes a été réalisée.

Le règlement et la note de présentation des pièces réglementaires du dossier approuvé du PPRICB cité ne font pas l'objet de modification.

Pour rappel, le règlement du PPRicb défini :

- les zones rouges nécessitant d'être préservées de toute urbanisation par conséquent toute nouvelle construction y est interdite.
- les zones bleues représentant les zones urbanisées inondables. Elles impliquent de ce fait la mise en œuvre de mesures de prévention administratives et techniques. .

En aucun cas, ne seront prescrites des mesures structurelles. L'étude et la programmation de telles mesures (de ralentissement dynamique par exemple) relèvent d'outils de gestion du risque complémentaires, tels que par exemples les plans d'actions de protection contre le risque d'inondation (PAPI). Le règlement du PPR ne préjuge en rien des études d'impact ou d'analyse coût-bénéfice, qui seraient à réaliser dans le cadre de telles mesures.

Impacts sur les territoires frontaliers (cf. art. R.122-23 du code de l'environnement) ? Non.

D. Conclusion :

Conséquences majeures du plan sur l'environnement et la santé humaine

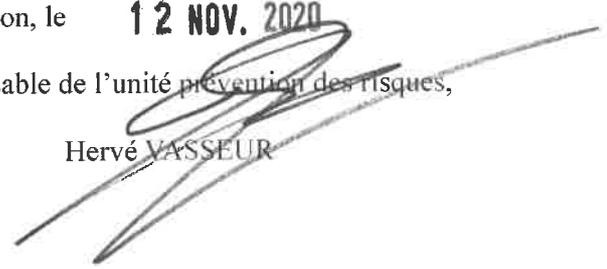
Une fois approuvé, la modification du PPR est une servitude d'utilité publique opposable. Les documents d'urbanisme, les actes droit des sols et les projets de travaux décidés ultérieurement doivent s'y conformer et se rendre compatibles au PPRicb modifié.

Pour toutes ces raisons, une évaluation environnementale du projet de modification du PPRicb de la vallée de l'Aisne aval, entre Montigny-Lengrain et Sermoise, sur la commune de Pasly ne semble pas nécessaire.

Laon, le **12 NOV. 2020**

Le responsable de l'unité prévention des risques,

Hervé VASSEUR





PREFECTURE DE L' AISNE

A R R E T E

Portant approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR) inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, pour le secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise

Le préfet de l'Aisne,

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L 562-1 à L 562-8 ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 121-1 et R 111-2 ;
- VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, notamment son article 10 ;
- VU le décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement ;
- VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 août 2003 portant modification de l'article A 125-1 du code des assurances ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques inondations sur 73 communes de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2007 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2001 et prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt sur 68 communes ;
- VU l'arrêté préfectoral du 6 août 2007 modifiant l'arrêté du 30 mars 2007 et sectorisant le périmètre mis à l'étude en quatre secteurs correspondant à des sous bassins versants différents ;
- VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant l'établissement du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise ;
- VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture du 27 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne du 8 octobre 2007 ;

VU l'avis de la Communauté d'agglomération du soissonnais du 27 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne du 28 septembre 2007 ;

VU l'avis du Conseil général du département de l'Aisne du 7 janvier 2008 ;

VU l'avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du 4 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement du 28 septembre 2007 ;

VU l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité d'Épernay du 3 septembre 2007 ;

VU l'avis du Service Navigation de la Seine du 16 août 2007 ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- Acy en date du 26 septembre 2007 ;
- Berny-Rivière en date du 31 août 2007 ;
- Courmelles en date du 9 octobre 2007 ;
- Crouy en date du 26 septembre 2007 ;
- Mercin-et-Vaux en date du 24 septembre 2007 ;
- Osly-Courtil en date du 25 septembre 2007 ;
- Pasly en date du 3 octobre 2007 ;
- Pernant en date du 27 septembre 2007 ;
- Pommiers en date du 1^{er} Octobre 2007 ;
- Saint-Bandry en date du 5 septembre 2007 ;
- Sermoise en date du 13 septembre 2007 ;
- Soissons en date du 28 septembre 2007 ;
- Vauxbuin en date du 28 août 2007 ;
- Vénizel en date du 22 septembre 2007 ;
- Vic-sur-Aisne en date du 19 septembre 2007 ;
- Villeneuve-Saint-Germain en date du 4 février 2007.

VU le rapport de la commission d'enquête daté du 7 mars 2008 ;

Sur proposition de M. le directeur départemental de l'Équipement ;

A R R E T E

Article premier : Le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise, qui concerne les territoires des communes suivantes : Acy, Ambleny, Belleu, Berny-Rivière, Billy-sur-Aisne, Courmelles, Crouy, Cuffies, Fontenoy, Mercin-et-Vaux, Montigny-Lengrain, Osly-Courtil, Pasly, Pernant, Pommiers, Ressons-le-Long, Saint-Bandry, Sermoise, Soissons, Vauxbuin, Venizel, Vic-sur-Aisne et Villeneuve-Saint-Germain, est approuvé.

Article 2 : Un exemplaire de ce document est tenu à la disposition du public à la préfecture, à la sous-préfecture de Soissons, à la direction départementale de l'Équipement et aux mairies des communes concernées.

Il servira notamment de document de référence pour :

- L'établissement de l'état des risques prévu par l'article L 125-5 du code de l'Environnement.
- L'information bisannuelle du public par le maire dans les modalités définies à l'article L 125-2 du code de l'Environnement.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et mention sera faite dans un journal diffusé dans le département.

Une copie de l'arrêté sera affichée dans chaque mairie pendant un mois au minimum.

Article 4 : Le plan de prévention des risques approuvé est une servitude d'utilité publique. Il doit être annexé au document d'urbanisme dans un délai de trois mois par arrêté municipal.

Article 5 : Le Sous-Préfet de Soissons, les maires des 23 communes concernées, le directeur départemental de l'Équipement, ainsi que le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le **24 AVR. 2008**

Le Préfet de l'Aisne


Stéphane FRATACCI



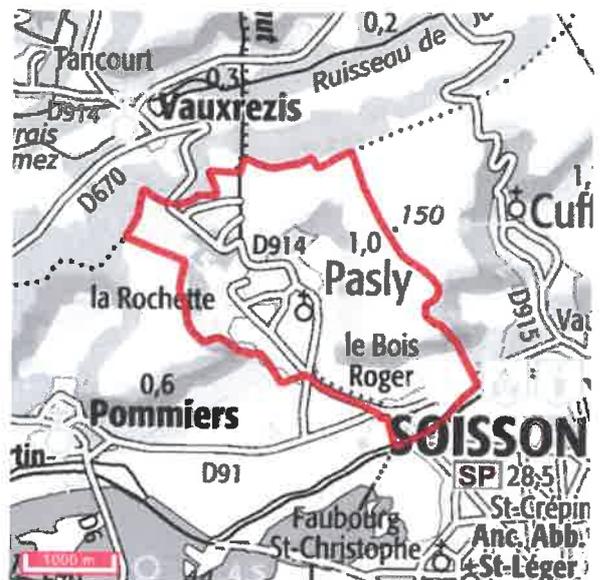
Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Information sur la commune:

02200 - PASLY



Informations sur la commune

Nom : PASLY

Code Postal : 02200

Département : AISNE

Région : Hauts-De-France

Code INSEE : 02593

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6 (*détails en annexe*)

Population à la date du 10/07/2020 : 1021

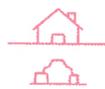
Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Mouvements de terrain
Eboulement



Retrait-gonflements des sols
Aléa moyen



Cavités souterraines
ouvrage civil, carrière



Séismes
1 - TRES FAIBLE



Installations industrielles

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Commune exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : **Non**

Atlas de Zone Inondable - AZI

Localisation exposée à un Atlas de Zone Inondable : **Oui**

Nom de l'AZI	Aléa	Date de début de programmation	Date de diffusion
80DDTM20020002 - Aisne (département de l'Aisne)	Inondation	01/01/2002	01/01/2002

Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Non

Informations historiques sur les inondations

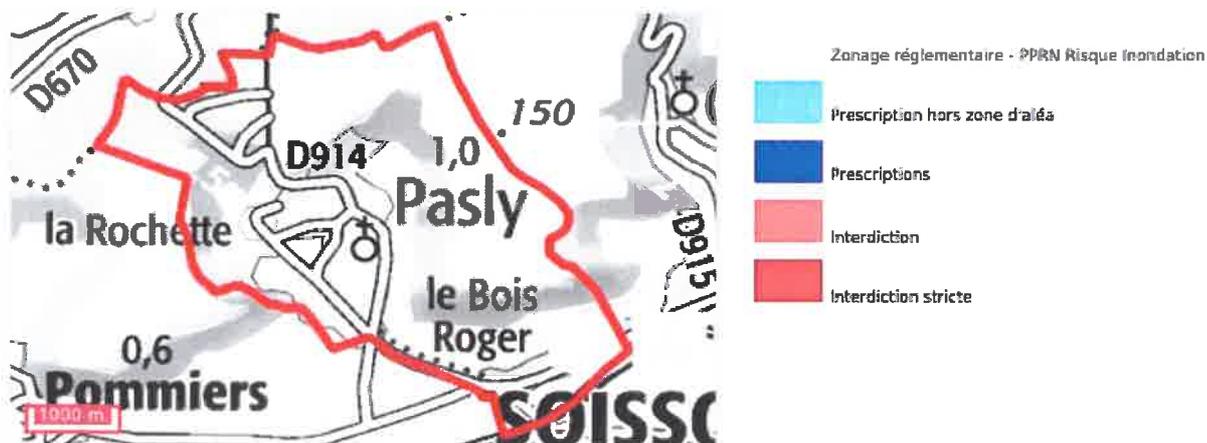
Evènements historiques d'inondation dans les communes limitrophes : 2

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
30/11/1993 - 27/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, Nappe affleurante	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
31/01/1784 - 27/03/1784	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Inondation : Oui

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



Source: BRGM

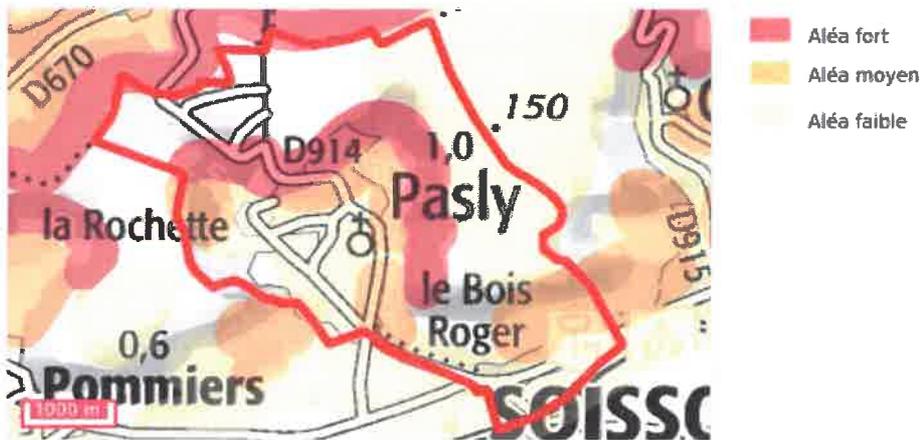
PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
02DDT200700 33 - PPR - Vallée de l'Aisne Aval	Inondation, Par une crue à débordement lent de cours d'eau	06/08/2007	18/01/2008	24/04/2008			- / - / -	

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Commune exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : **Oui**

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



Source: BRGM

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : **Non**

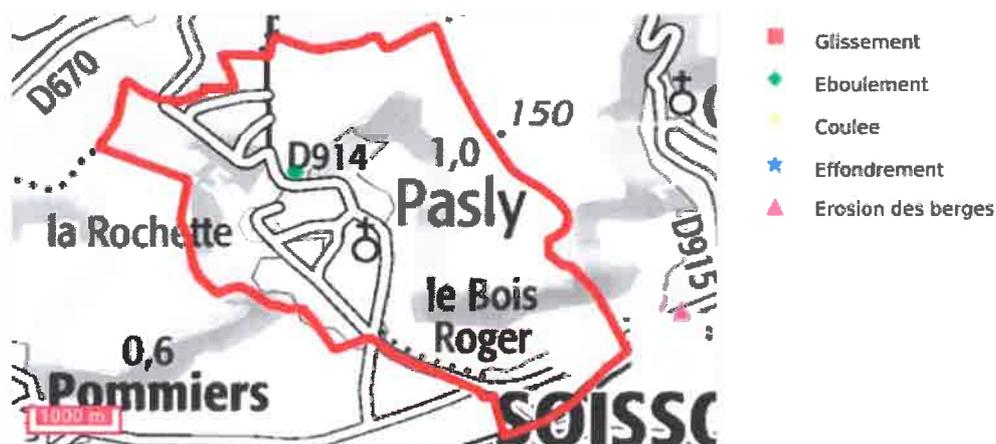
MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans la commune : Oui

Cette carte illustre l'ensemble des mouvements de terrain recensés dans votre commune.



LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

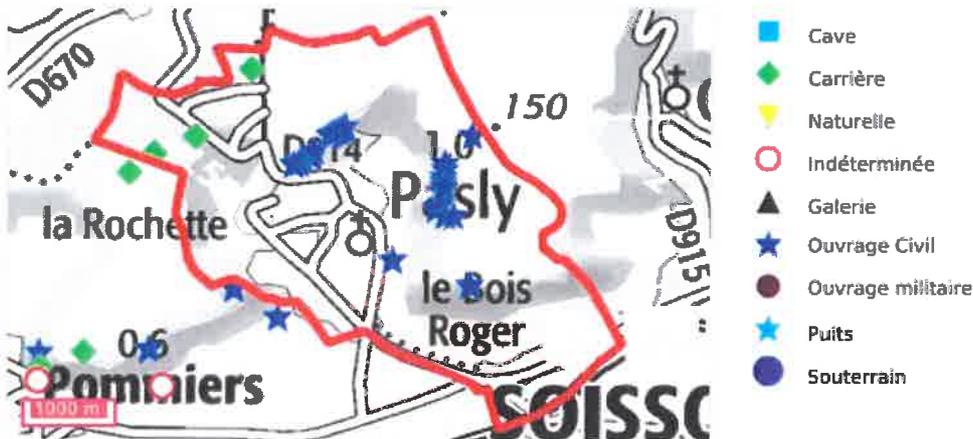
CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES CAVITÉS SOUTERRAINES ?

Cavités recensées dans la commune : Oui

La carte représente les cavités présentes dans votre commune.



LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

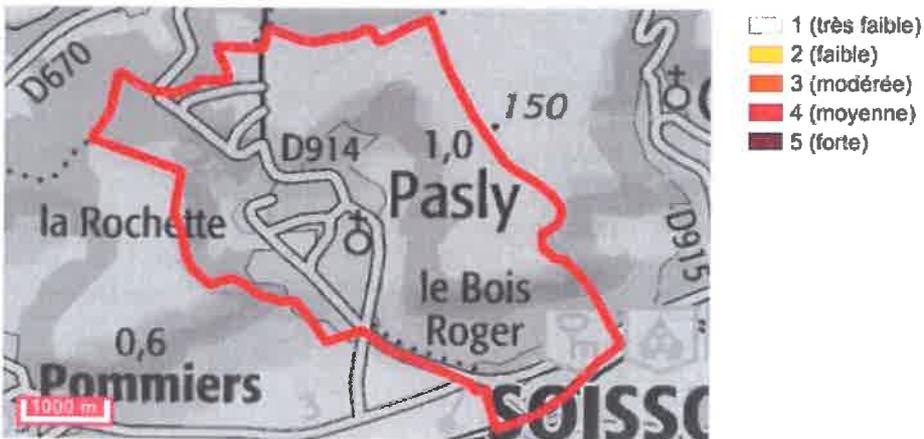
Votre commune est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA COMMUNE ?

Type d'exposition de la commune : **1 - TRES FAIBLE**

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



Source: BRGM

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Séismes : **Non**

LISTE DES SÉISMES LES PLUS IMPORTANTS POTENTIELLEMENT RESENTIS DANS LA COMMUNE

L'intensité traduit les effets et dommages induits par le séisme en un lieu donné. Son échelle est fermée et varie de I (non ressenti) à XII (pratiquement tous les bâtiments détruits). A ne pas confondre avec la magnitude qui traduit l'énergie libérée par les ondes sismiques, qui est mesurée sur une échelle ouverte et dont les plus forts séismes sont de l'ordre de magnitude 9.

Séismes les plus importants potentiellement ressentis dans la commune de PASLY

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fiabilité de la donnée observée SisFrance	Date du séisme
PASLY	5.79	VI	calcul précis	données incertaines	18/09/1692
PASLY	4.99	V	calcul précis	données assez sûres	12/05/1682
PASLY	4.95	V	calcul précis	données assez sûres	06/04/1580
PASLY	4.71	IV-V	calcul peu précis	données incertaines	18/10/1356
PASLY	4.37	IV-V	calcul peu précis	données assez sûres	21/05/1382
PASLY	4.28	IV-V	calcul précis	données incertaines	04/04/1640
PASLY	4.13	IV	calcul précis	données assez sûres	03/01/1117
PASLY	4.02	IV	calcul précis	données assez sûres	18/02/1756
PASLY	4.00	IV	calcul précis	données assez sûres	29/08/1873
PASLY	3.92	IV	calcul peu précis	données assez sûres	03/08/1728

POLLUTION DES SOLS, SIS ET ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA COMMUNE COMPORTE-T-ELLE DES SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Commune exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués : 0

LA COMMUNE COMPORTE-T-ELLE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans la commune : 0

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) dans la commune : 0

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles dans votre commune : 0

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre commune : 0

Votre commune est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, de sites de stockage ou de chargement.

LA COMMUNE EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Canalisations de matières dangereuses dans la commune : **Non**

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA COMMUNE EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Installations nucléaires situées à moins de 10 km de la commune : Non

Installations nucléaires situées à moins de 20 km de la commune : Non

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE VOTRE COMMUNE ?

Le potentiel radon de votre commune est : **Faible**

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Source: IRSN

[Pour en savoir plus : consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.](#)

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.

Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/>.

Catastrophes naturelles

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6

Eboulement de falaise : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF19950174	01/01/1995	28/02/1995	18/07/1995	03/08/1995

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF19990595	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF20130031	27/07/2013	27/07/2013	21/11/2013	23/11/2013
02PREF19940152	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
02PREF19860081	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
02PREF19830052	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983

Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents dans le périmètre administratif d'une commune choisie par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre un périmètre donné et des informations aléas, administratives et réglementaires. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site georisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apportent aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée au cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR et le BRGM utilisent les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercient par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantissent pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peuvent modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application. sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» :
sa source (a minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.

SIGES Seine-Normandie

Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de PASLY

Rapport édité le 14/10/2020



Sommaire

Présentation du territoire	3
Territoire communal.....	3
Occupation du sol (CORINE LAND COVER)	4
Cours d'eau (BD Carthage)	5
Géologie	6
Carte géologique	6
Hydrogéologie	7
Masses d'eau souterraine.....	7
BD LISA	10
Cartes piézométriques.....	13
Quantité/Qualité	17
BSS Eau	17
ADES	19
Restriction d'eau (PROPLUVIA)	20
Vulnérabilité	21
Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR).....	21
Zone de répartition des eaux.....	22
Aléa remontées de nappes.....	23
Vulnérabilité intrinsèque	24
Usage	25
Prélèvements en eau (BNPE).....	25
SAGE.....	26
Bibliographie	27
Rapports BRGM	27

Présentation du territoire

Territoire communal

Les données sur le territoire de la commune sont issues de la BD TOPO®, produit par l'IGN.

Commune : PASLY

Département : 02 - AISNE

Superficie : 3.02 km²

Population : habitants (en 2011)

Communes voisines :

- [CHAVIGNY](#)
- [CUFFIES](#)
- [POMMIERS](#)
- [SOISSONS](#)
- [VAUXREZIS](#)



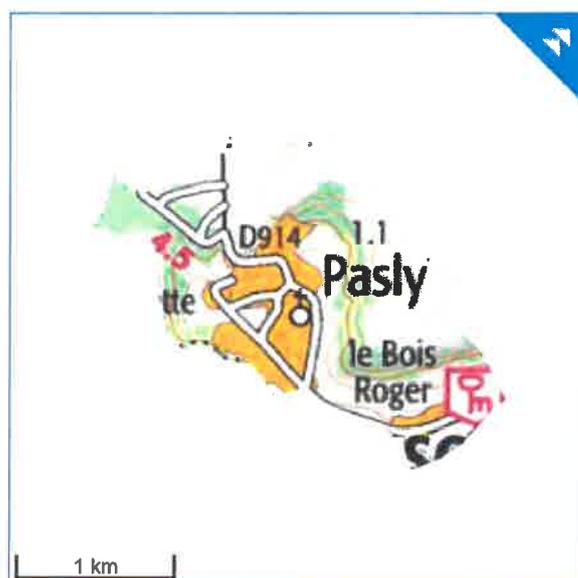
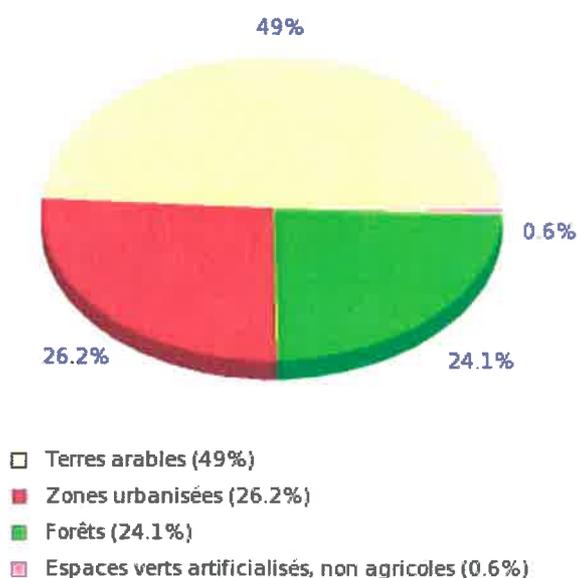
Occupation du sol (CORINE LAND COVER)

Les données présentées ci-dessous sont issues de CORINE Land Cover, base de données d'occupation des sols, dont le Ministère en charge de l'environnement est chargé d'assurer la production, la maintenance et la diffusion. Le programme CORINE Land Cover repose sur une nomenclature standard hiérarchisée à 3 niveaux et 44 postes. Les données présentées ci-après reposent sur le niveau 2 de la nomenclature, comprenant 15 postes.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur l'occupation des sols](#)

Proportion des types de couverture



Cours d'eau (BD Carthage)

Les données sont issues de la BD CarTHAgE® (Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'Eau et du Ministère chargé de l'environnement).

Linéaire global de cours d'eau sur la commune : 0.77 km

Classe	Nom	Longueur	Fiche
1	L'Aisne	0.769 km	Fiche cours d'eau (SANDRE)

Classe 1 :  Cours d'eau de plus de 100km



Géologie

Carte géologique

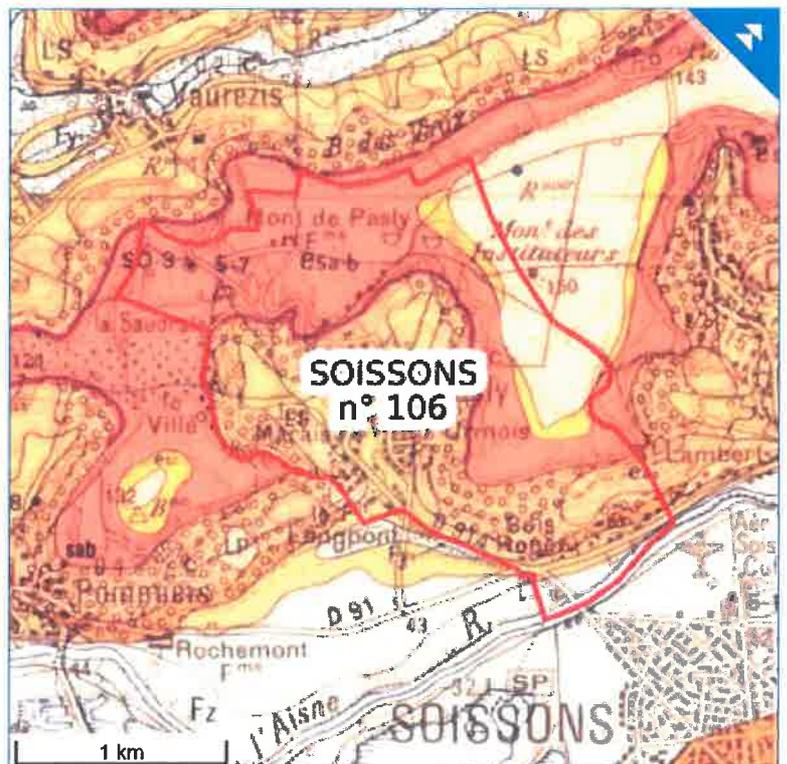
Les cartes géologiques au 1/50 000 du BRGM permettent de connaître les formations géologiques du territoire communal présentes à l'affleurement ou en subsurface.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les cartes géologiques](#)

Feuille n°106 - SOISSONS (Notice)

	Alluvions modernes : argiles et limons
	Colluvions de dépression et de fond de vallon
	Solifluxion sablo-argileuse, éboulis calcaires sur Yprésien supérieur : Cuisien : Sables de Cuise
	Alluvions anciennes : sables et graviers : basses terrasses (< 5m)
	Alluvions anciennes : sables et graviers : moyennes terrasses (de 5 à 15m)
	Limons sableux sur substrat non défini
	Limons loessiques
	Lutétien supérieur : calcaire à Cérithes et Potamides, marnes et caillasses
	Lutétien inférieur et moyen non différenciés
	Yprésien supérieur : Cuisien : Sables de Cuise (épaisseur < 1m)
	Argile de Laon (Yprésien supérieur: Cuisien)
	Calcaire grossier (Lutétien moyen)
	Calcaire lutétien dolomitisé
	Hydro



Hydrogéologie

Masses d'eau souterraine

La commune se situe au droit d'une ou de plusieurs masses d'eau souterraine (MESO). Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine constituant une unité d'évaluation de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE, 2000/60/CE).

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique du référentiel MESO](#)

Masse d'eau souterraine FRHG003

Code national : HG003

Code européen : FRHG003

Nom : Alluvions de l'Aisne

Niveau : 1

Type : Alluvial

Écoulement : Entièrement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG106

Code national : HG106

Code européen : FRHG106

Nom : Lutétien - Yprésien du Soissonnais-Laonnois

Niveau : 1

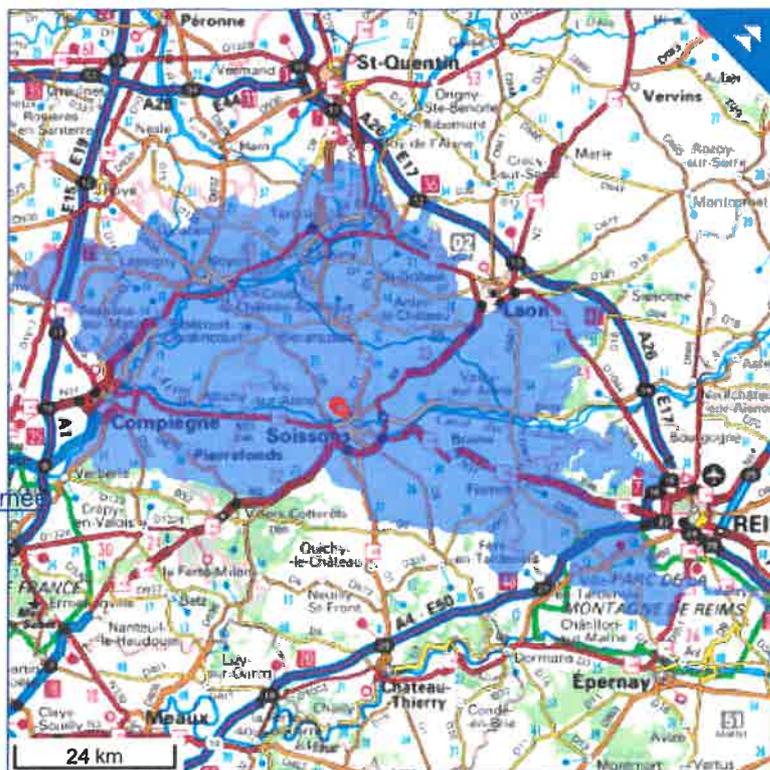
Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Entièrement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG206

Code national : HG206

Code européen : FRHG206

Nom : Craie de Thiérache-Laonnois-Porcien

Niveau : 1

Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Libre et captif, majoritairement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG218

Code national : HG218

Code européen : FRHG218

Nom : Albien-néocomien captif

Niveau : 2

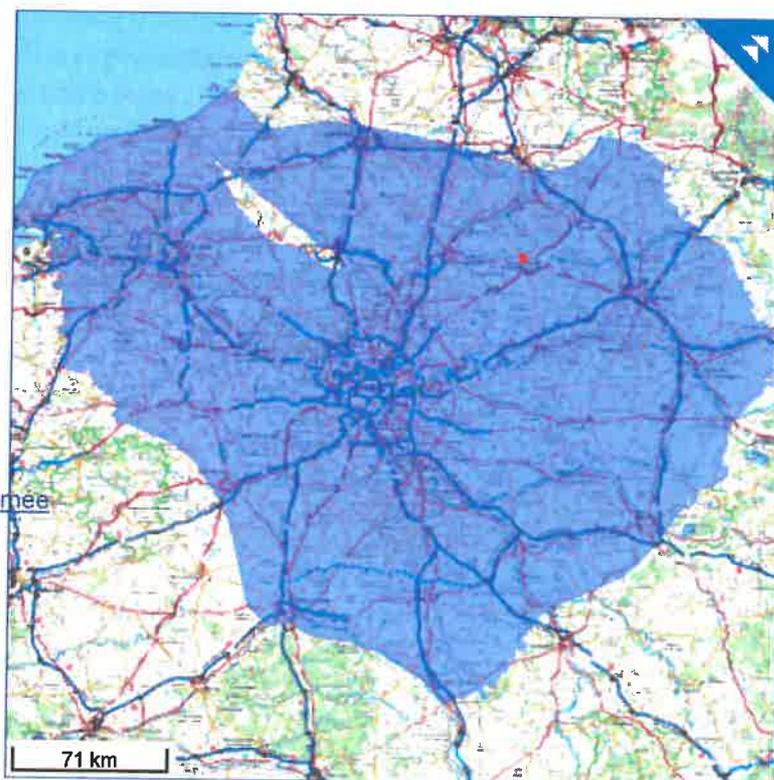
Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Entièrement captif

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



BD LISA

La succession des entités hydrogéologiques affleurantes au droit de la commune, c'est-à-dire l'empilement des couches géologiques aquifères (contenant une nappe d'eau souterraine) et des formations imperméables pouvant les séparer, est présentée ci-dessous. Ces données sont issues du référentiel hydrogéologique BDLISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères) à une échelle locale (niveau 3). Les entités BDLISA sont présentées de haut en bas de la page par ordre croissant de recouvrement : sur ce principe, l'entité d'ordre 1 se trouve à l'affleurement alors que l'entité d'ordre 5 est surmontée par 4 entités moins profondes (la profondeur de la couche n'est pas renseignée).

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique BD LISA](#)

Entité hydrogéologique 924AE07

Code : 924AE07

Nom : Alluvions actuelles à anciennes de l'Aisne

[Fiche nationale](#)

 Ordre 1



Entité hydrogéologique 113AO01

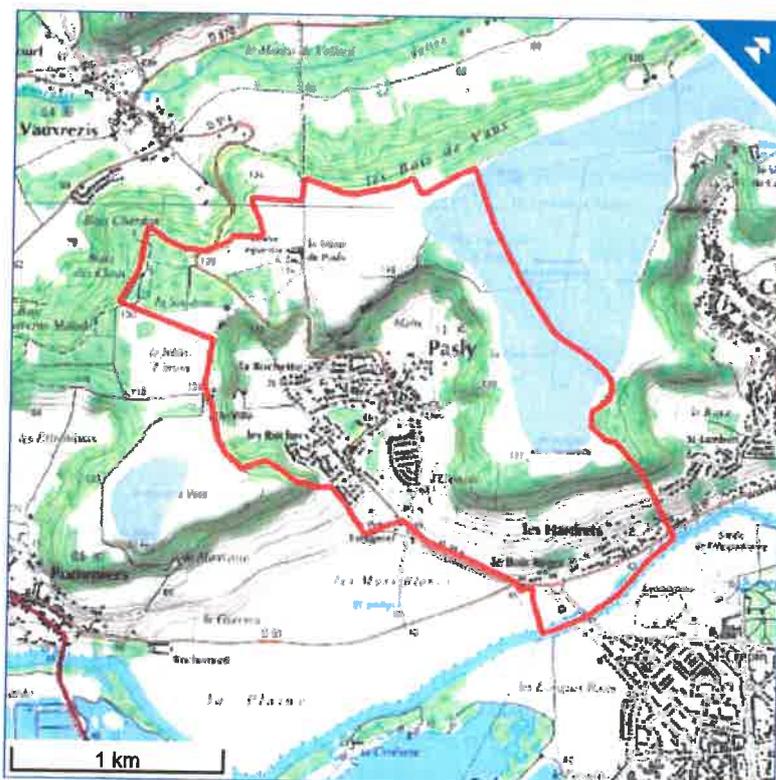
Code : 113AO01

Nom : Marnes et caillasses du Lutétien sup. du Bassin Parisien, contenant localement du gypse

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)

 Ordre 1



Entité hydrogéologique 113AQ25

Code : 113AQ25

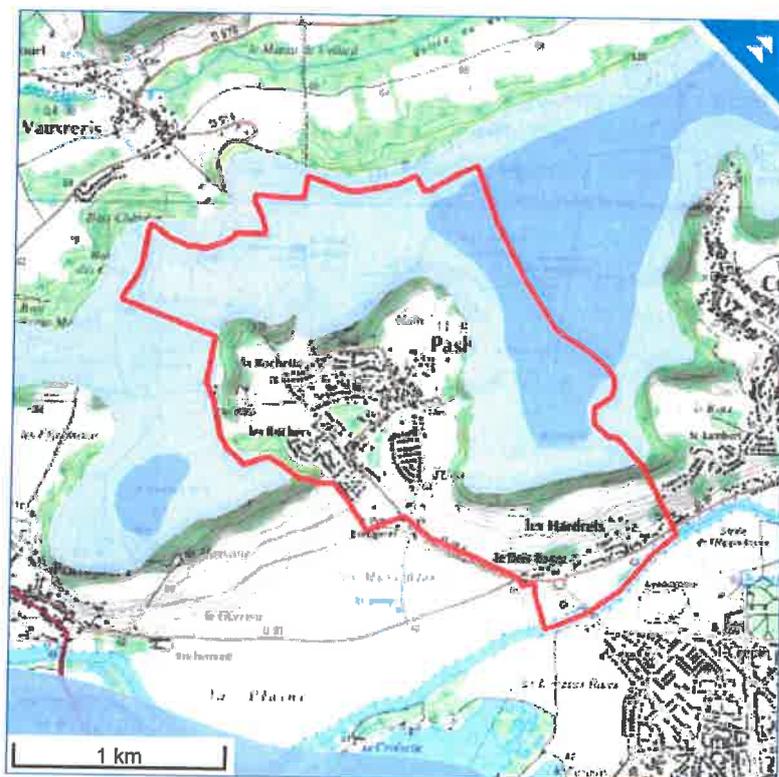
Nom : Calcaires grossiers du Lutétien du bassin de l'Oise amont et de l'Aisne

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)

 Ordre 1

 Ordre 2



Entité hydrogéologique 113AT03

Code : 113AT03

Nom : Argiles de Laon semi-perméables de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)

-  Ordre 1
-  Ordre 3
-  Ordre 4-5



Entité hydrogéologique 113AV01

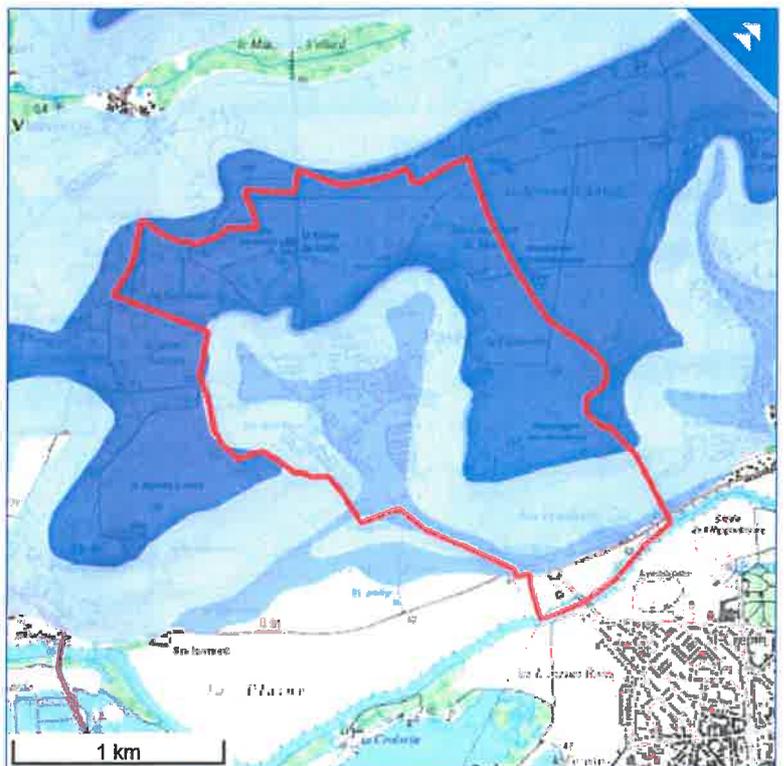
Code : 113AV01

Nom : Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et sud du bassin Artois-Picardie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)

-  Ordre 1
-  Ordre 2
-  Ordre 4-5



Cartes piézométriques

Les cartes piézométriques sont une représentation cartographique de la surface des nappes libres ou de la pression hydrostatique des nappes captives. Elles peuvent être lues comme des cartes topographiques, les courbes de niveau (ou isopièzes) correspondant aux altitudes de la nappe au moment de la mesure piézométrique, donnent des indications sur la situation de la nappe, le sens des écoulements et leur vitesse. L'écoulement de la nappe est perpendiculaire aux isopièzes. Les niveaux sont variables au cours de l'année (hautes eaux, basses eaux ou moyennes eaux) et fluctuent d'une année à l'autre (variations inter-annuelles). La précision de la carte dépend de la densité de points de mesure et le tracé des isopièzes dépend de la méthode d'interpolation.

Pour en savoir plus :

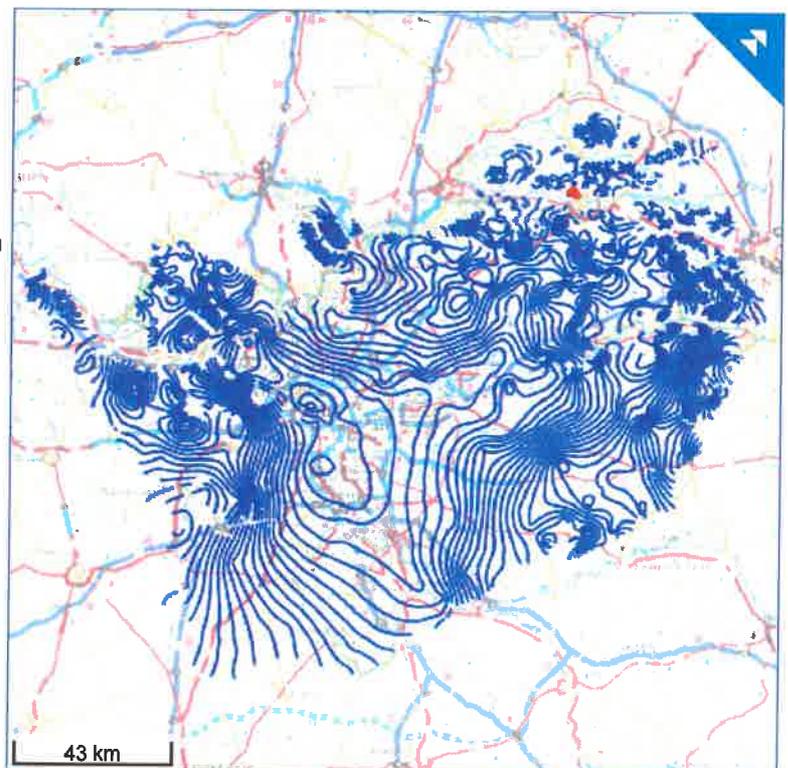
[Lien vers la rubrique "Mesurer le niveau des nappes"](#)

[Lien vers toutes les cartes piézométriques du bassin Seine-Normandie consultables sur le SIGES](#)

Isopièzes de la nappe du Lutétien (HE 2014) - BRGM

Aquifère du Lutétien (Eocène moyen et inférieur)
Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourguin B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

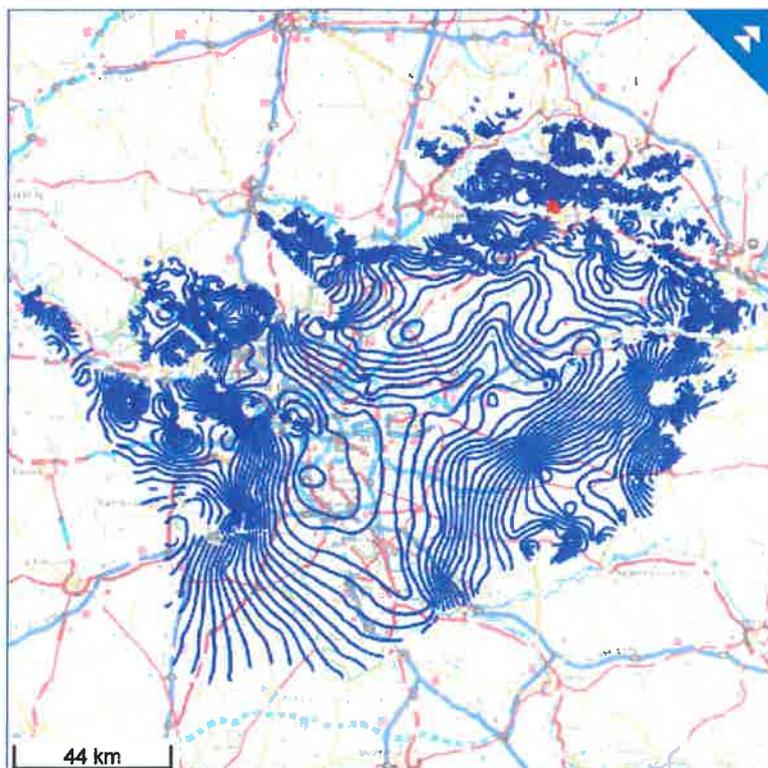
[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe de l'Yprésien (HE 2014) - BRGM

Aquifère de l'Yprésien (Eocène moyen et inférieur)
Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourgine B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

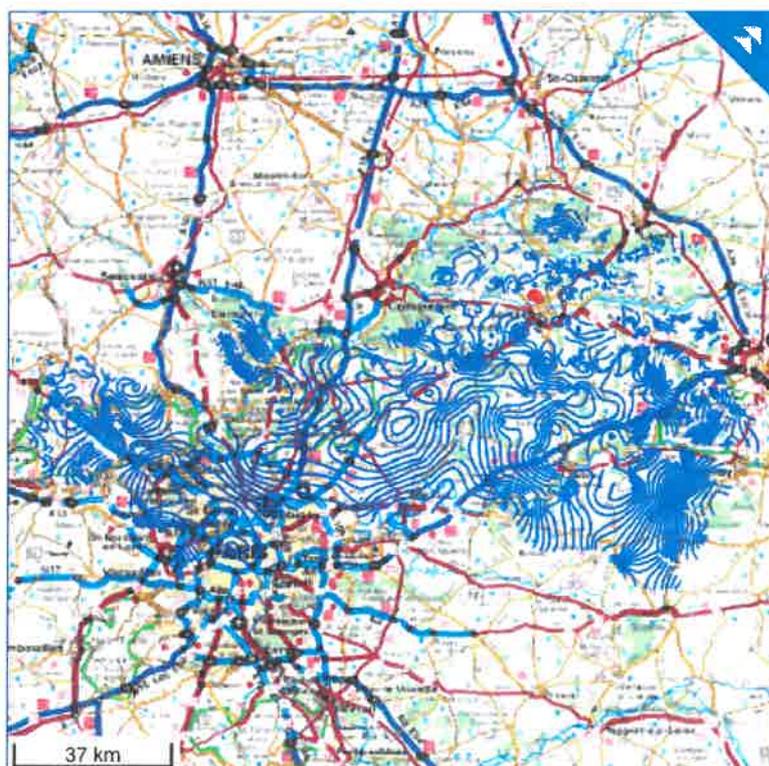
[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe du Lutétien (BE 2013) - BRGM

Aquifère du Lutétien (Eocène moyen et inférieur)
Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourgine B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

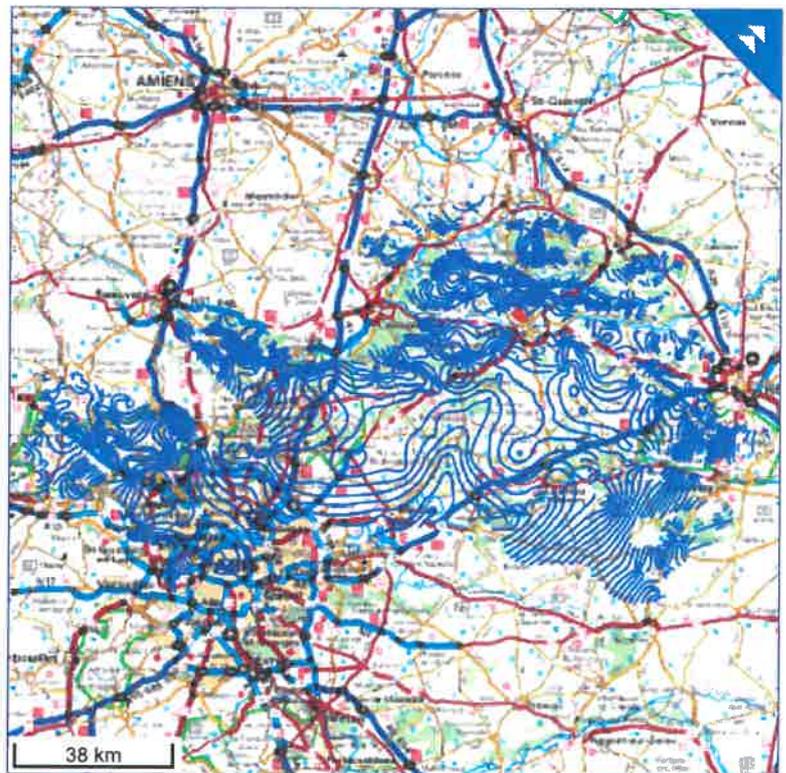
[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe de l'Yprésien (BE 2013) - BRGM

Aquifère de l'Yprésien (Eocène moyen et inférieur)
Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourguin B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

[Accéder à l'article](#)



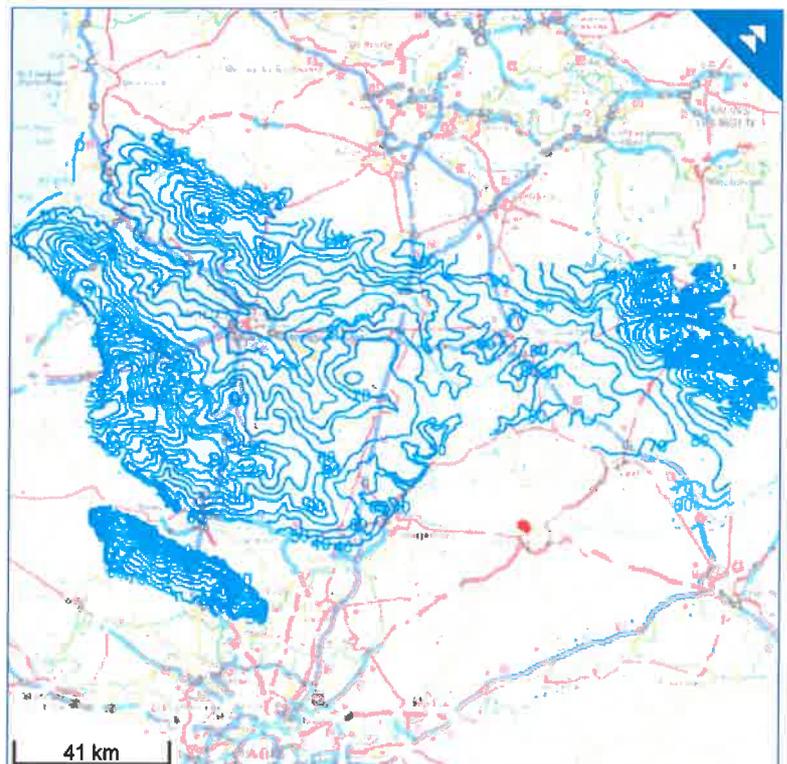
Isopièzes de la nappe de la craie en Picardie - ME (mesures asynchrones 1960 - 2007 BRGM)

Carte piézométrique des moyennes-eaux de la nappe de la Craie en Picardie extraite des atlas hydrogéologiques de l'Aisne de 2009 et de l'Oise 2012.

l'Aisne de 2009.

Aquifère de la craie (Crétacé supérieur).

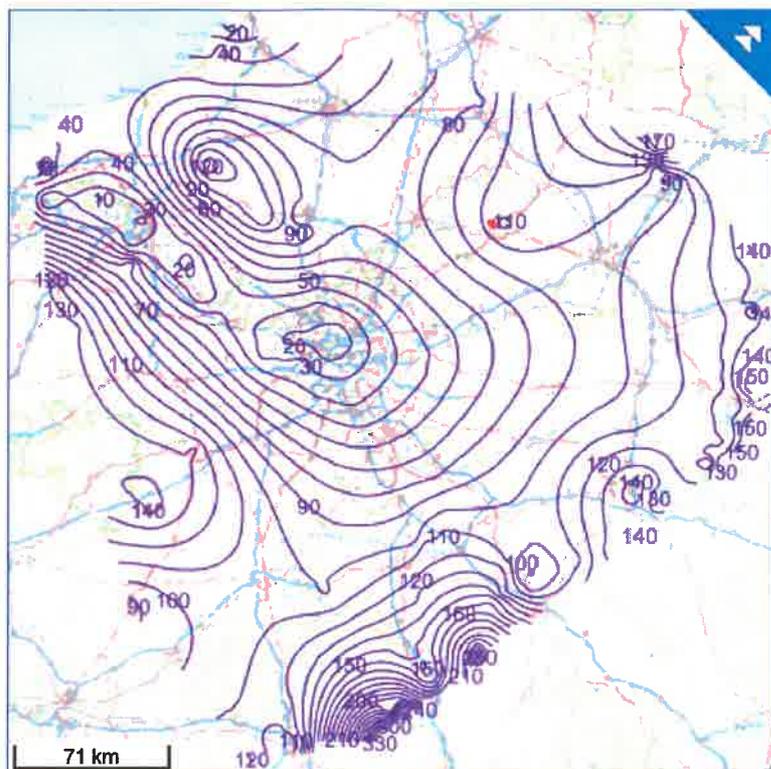
[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe de l'Albien - 1997 (BRGM)

source : BRGM/RR-39702-FR - Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris.
Aquifère de l'Albien (crétacé inférieur).

[Accéder à l'article](#)



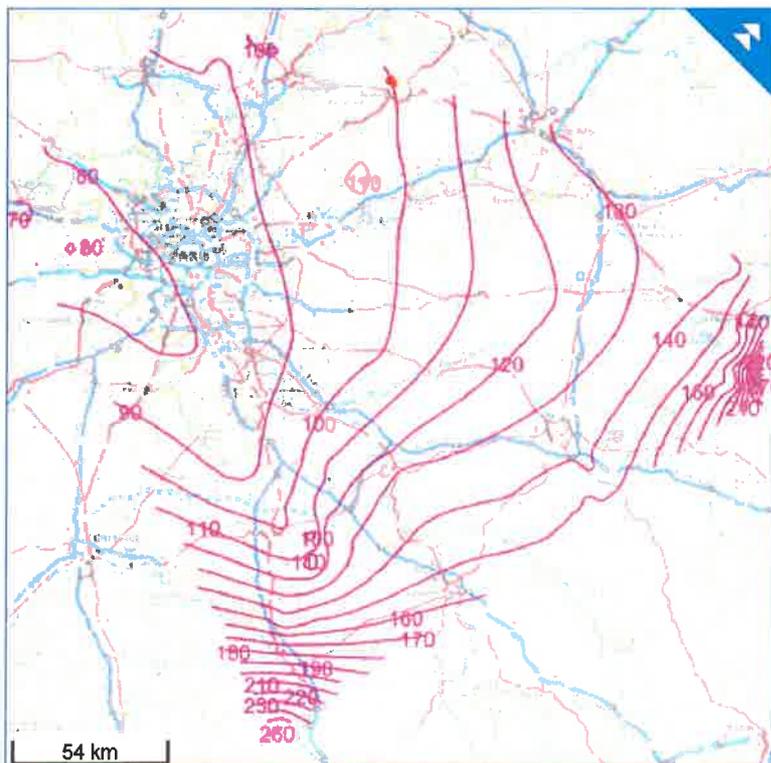
Isopièzes de la nappe du Néocomien - 1997 (BRGM)

Carte de la nappe du Néocomien dans le bassin de Paris, année 1997.

Aquifère de l'Albien / Néocomien.

source : Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris. Rapport BRGM/RR-39702-FR (J.F. Vernoux et al., 1997)

[Accéder à l'article](#)



Quantité/Qualité

BSS Eau

Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal (forages, piézomètres, puits, sources...) sont listés ci-dessous. Ces données sont issues de la base de données BSS Eau du BRGM dans laquelle chaque ouvrage dispose d'un identifiant national : le code BSS (Banque de données du Sous-Sol). La BSS Eau permet de visualiser la répartition des points et d'accéder à des informations ponctuelles sur le sous-sol, comme le niveau de la nappe ou la coupe géologique de l'ouvrage. L'inventaire des points d'eau n'est pas nécessairement exhaustif et les renseignements techniques sur les ouvrages peuvent être partiels. Toutes les informations disponibles sont compilées dans la "fiche BSS Eau". Les nouveaux points d'eau référencés au fil du temps sont automatiquement intégrés à la fiche.

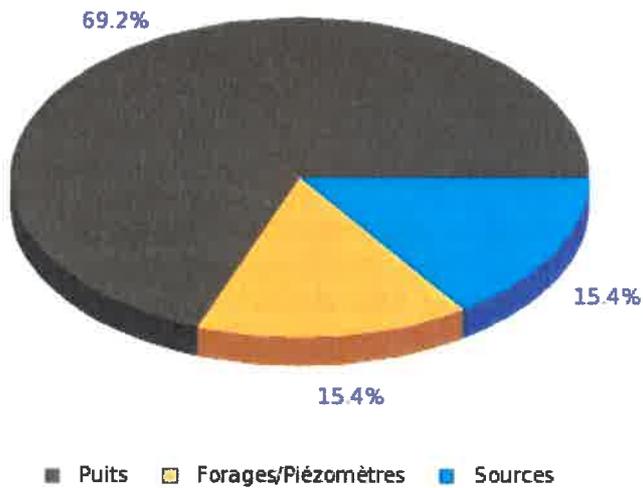
Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

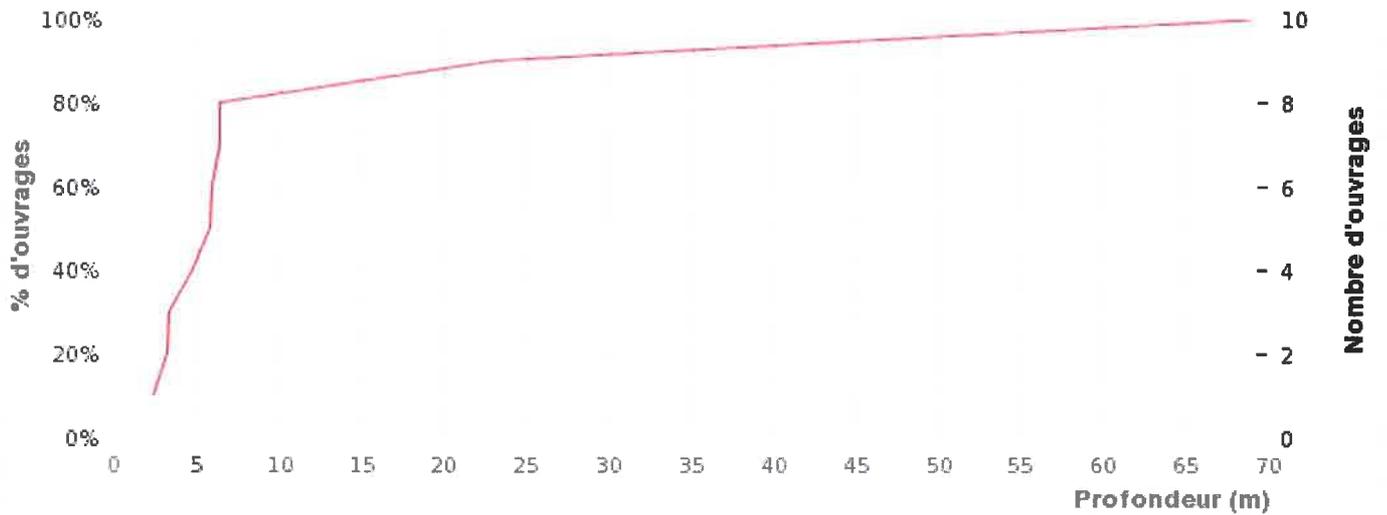
Nombre d'ouvrages : 13 (dont 3 avec une profondeur non renseignée)

Code BSS	Lieu dit	Nature	Profondeur	Fiche
01065X0050/P	M. HUTIN	Puits	2.3 m	Fiche BSS Eau »
01065X0044/P	M. LANGELE	Puits	3.13 m	Fiche BSS Eau »
01065X0046/P	MAISON OUVRIERE DE M. DUFOUR	Puits	3.21 m	Fiche BSS Eau »
01065X0036/HY	FERME LECLERCQ	Puits	4.69 m	Fiche BSS Eau »
01065X0048/P	MME DOMAS	Puits	5.69 m	Fiche BSS Eau »
01065X0047/P	MME QUENTIN	Puits	5.82 m	Fiche BSS Eau »
01065X0049/P	M. DENOIT	Puits	6.3 m	Fiche BSS Eau »
01065X0045/P	M. KRUCH	Puits	6.34 m	Fiche BSS Eau »
01065X0210/F-2004	LES ARDRETS	Forage	23 m	Fiche BSS Eau »
01065X0150/F	SYNDICAT DESEAUX DE CUFFIES PASLY POMMIERS	Forage	70 m	Fiche BSS Eau »
01065X0034/HY	SOURCE DE LA CARRIERE	Source		Fiche BSS Eau »
01065X0156/HY	PASLY	Source		Fiche BSS Eau »
01065X0253/P		Puits		Fiche BSS Eau »

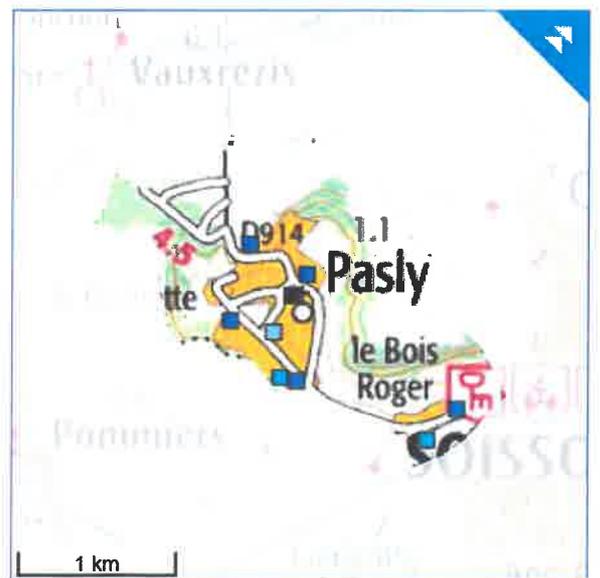
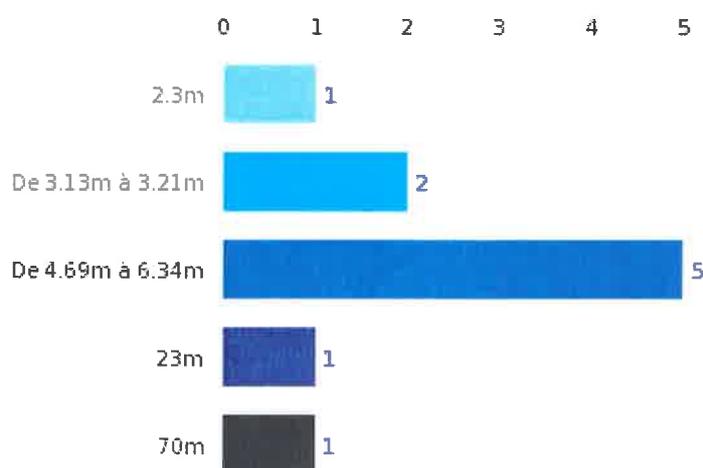
Répartition des ouvrages par nature



Distribution des ouvrages par profondeur



Nombre d'ouvrages par tranche de profondeur



ADES

Lorsqu'un point d'eau fait partie d'un réseau de surveillance des eaux souterraines, il dispose de mesures régulières de la qualité ou du niveau des nappes. Ces données sont rassemblées dans la banque nationale [ADES](#), gérée par le BRGM. Tous les points ADES référencés sur la commune sont listés ci-dessous. Les informations disponibles sur les ouvrages ainsi que les données associées sont accessible à partir de la "fiche ADES". En cas d'absence de points sur la commune, les 3 points les plus proches situés à moins de 10 km de la commune sont signalés.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

[Lien vers la rubrique de la qualité des eaux](#)

Nombre de piézomètres : 0

Nombre de qualitomètres : 0

Nombre de piézomètres/qualitomètres : 12

Piézo-mètres/Qualito-mètres

Code BSS	Lieu-dit	Profondeur	Fiche
01065X0050/P	M. HUTIN	2.3 m	Fiche ADES
01065X0044/P	M. LANGELE	3.13 m	Fiche ADES
01065X0046/P	MAISON OUVRIERE DE M. DUFOUR	3.21 m	Fiche ADES
01065X0036/HY	FERME LECLERCQ	4.69 m	Fiche ADES
01065X0048/P	MME DOMAS	5.69 m	Fiche ADES
01065X0047/P	MME QUENTIN	5.82 m	Fiche ADES
01065X0049/P	M. DENOIT	6.3 m	Fiche ADES
01065X0045/P	M. KRUCH	6.34 m	Fiche ADES
01065X0210/F-2004	LES ARDRETS	23 m	Fiche ADES
01065X0034/HY	SOURCE DE LA CARRIERE		Fiche ADES
01065X0253/P			Fiche ADES
01065X0156/HY	PASLY		Fiche ADES

Restriction d'eau (PROPLUVIA)

Les données présentées ci-après sont issues du site [PROPLUVIA](#) qui présente les mesures de suspension ou de limitation des usages de l'eau prises par les préfets pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau (souterraine et superficielle).

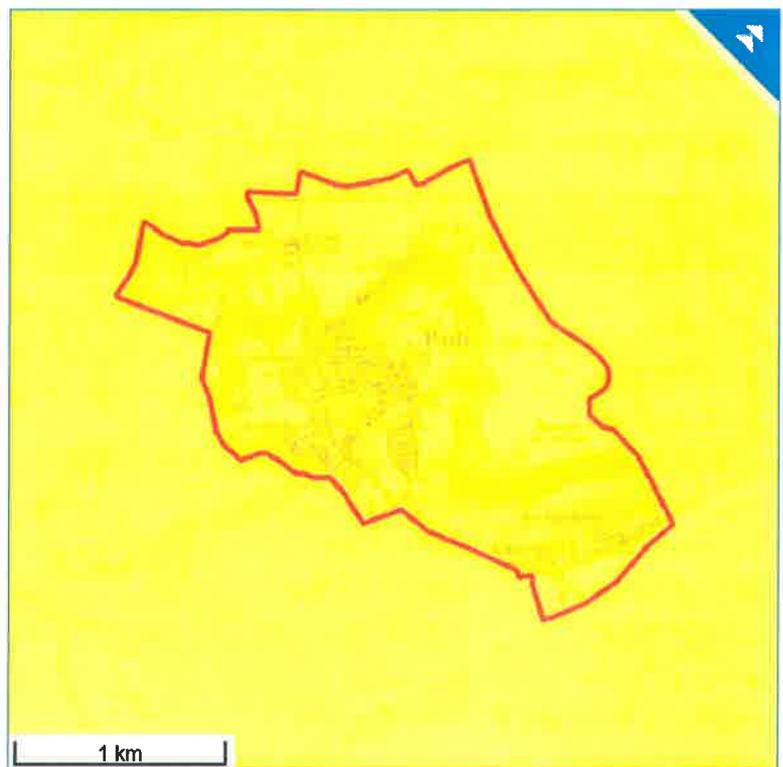
Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les arrêtés sécheresse](#)

[Accès à la liste des arrêtés en cours du département 02](#)

Restrictions spécifiques aux eaux superficielles

-  Vigilance
-  Alerte
-  Alerte renforcée
-  Crise



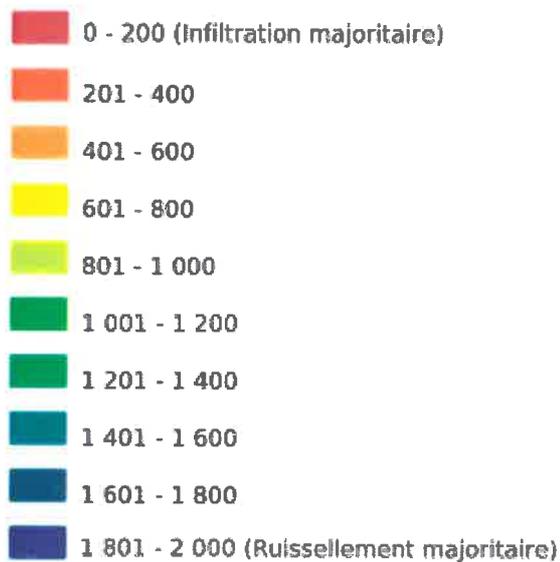
Vulnérabilité

Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR)

Cet indicateur spatial traduit l'aptitude des formations du sous-sol à laisser ruisseler ou s'infiltrer les eaux de surface. Il a été créé par le BRGM pour réaliser des cartes nationales ou régionales de vulnérabilité intrinsèque des nappes aux pollutions diffuses. L'IDPR est disponible à l'échelle de la France sous forme de grille. Son échelle de validité est le 1/50 000.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur l'IDPR](#)



Zone de répartition des eaux

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les ZRE](#)

Il n'existe aucune zone de répartition des eaux sur cette commune.

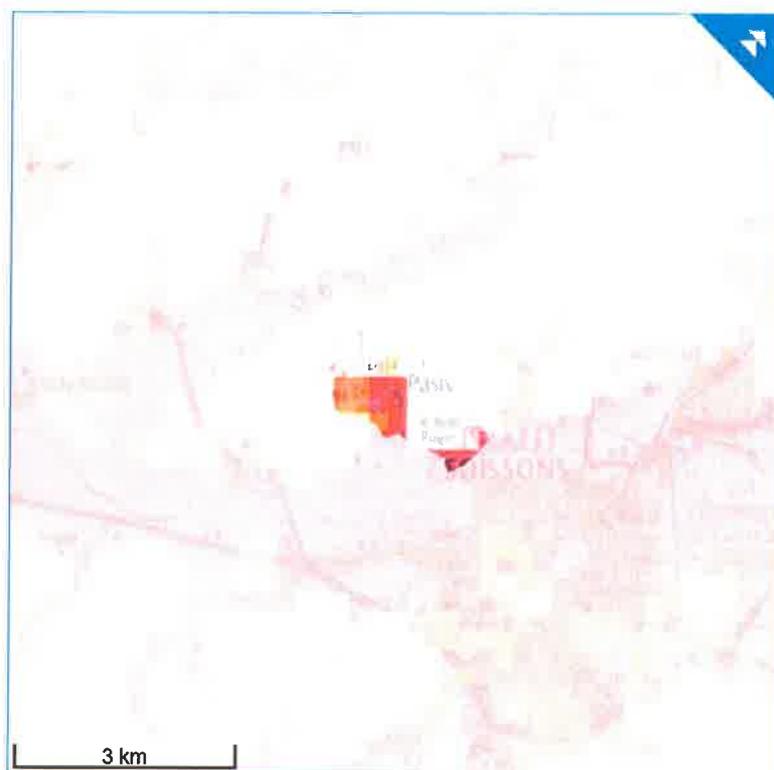
Aléa remontées de nappes

La carte de sensibilité au phénomène de remontées de nappes à l'échelle du territoire communal est présentée ci-après. L'échelle de validité de ces données est le 1/100 000. Elles sont issues du site [Géorisques](#). La carte permet de localiser les zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe. Cependant, la qualité de l'information n'est pas homogène et varie suivant la géologie, le relief et le nombre de points disponibles lors de l'interpolation. Pour plus de détails, consulter le rapport public [BRGM/RP-65452-FR](#) qui décrit la méthodologie, le résultat cartographique, la fiabilité, ainsi que les limites de ce travail. Ce genre d'analyse, par interpolation de données souvent très imprécises et provenant parfois de points éloignés les uns des autres, apporte des indications sur des tendances mais ne peut être utilisée localement à des fins de réglementation. Pour ce faire, des études ponctuelles détaillées doivent être menées.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur les remontées de nappe](#)

-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave



Vulnérabilité intrinsèque

La carte de vulnérabilité intrinsèque simplifiée évaluée sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie correspond à la sensibilité des eaux souterraines aux pressions anthropiques par la considération des caractéristiques du milieu naturel (et non par la nature et les propriétés de polluants : vulnérabilité spécifique). Cette notion, élaborée par le BRGM et mise en oeuvre par traitement cartographique (Système d'Information Géographique – logiciel ArcGis®), combine l'épaisseur de la Zone Non Saturée (ZNS) et l'Indice de Persistance des Réseaux (IDPR). Limites d'utilisation : la limite d'interprétation, d'exploitation, de la carte de vulnérabilité simplifiée est fixée par la méthode d'élaboration des données qui la composent. Par construction, on peut considérer une échelle minimum de 1/100 000. Celle ci est directement due aux échelles de validité des données cartographiques exploitées (MNT, BD Carthage). Une exploitation à un niveau plus précis est à exclure.

Pour en savoir plus :

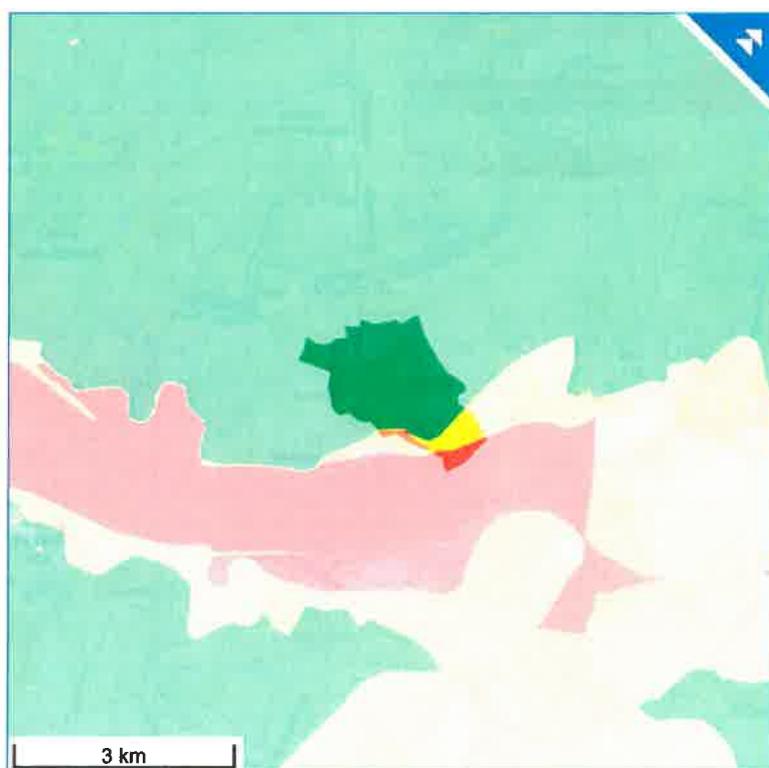
[Lien vers l'article sur la vulnérabilité intrinsèque simplifiée](#)

Vulnérabilité intrinsèque :

- très faible
- faible
- moyenne
- forte
- très forte

Densité des cavités karstiques :

- Entre 0.1 et 0.2
- Entre 0.2 et 0.5
- Entre 0.5 et 1
- Supérieur à 1



Usage

Prélèvements en eau (BNPE)

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) est l'outil national dédié aux prélèvements sur la ressource en eau, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Les informations portent sur les volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau et sont déclinées par localisation et catégorie d'usage de l'eau. Issues aujourd'hui de la gestion des redevances par les agences et offices de l'eau, elles sont appelées à être complétées à court terme par d'autres producteurs de données. Les données sont actuellement mises à jour une fois par an.

[Accès à la fiche commune BNPE](#)

SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Il n'existe aucun SAGE sur cette commune.

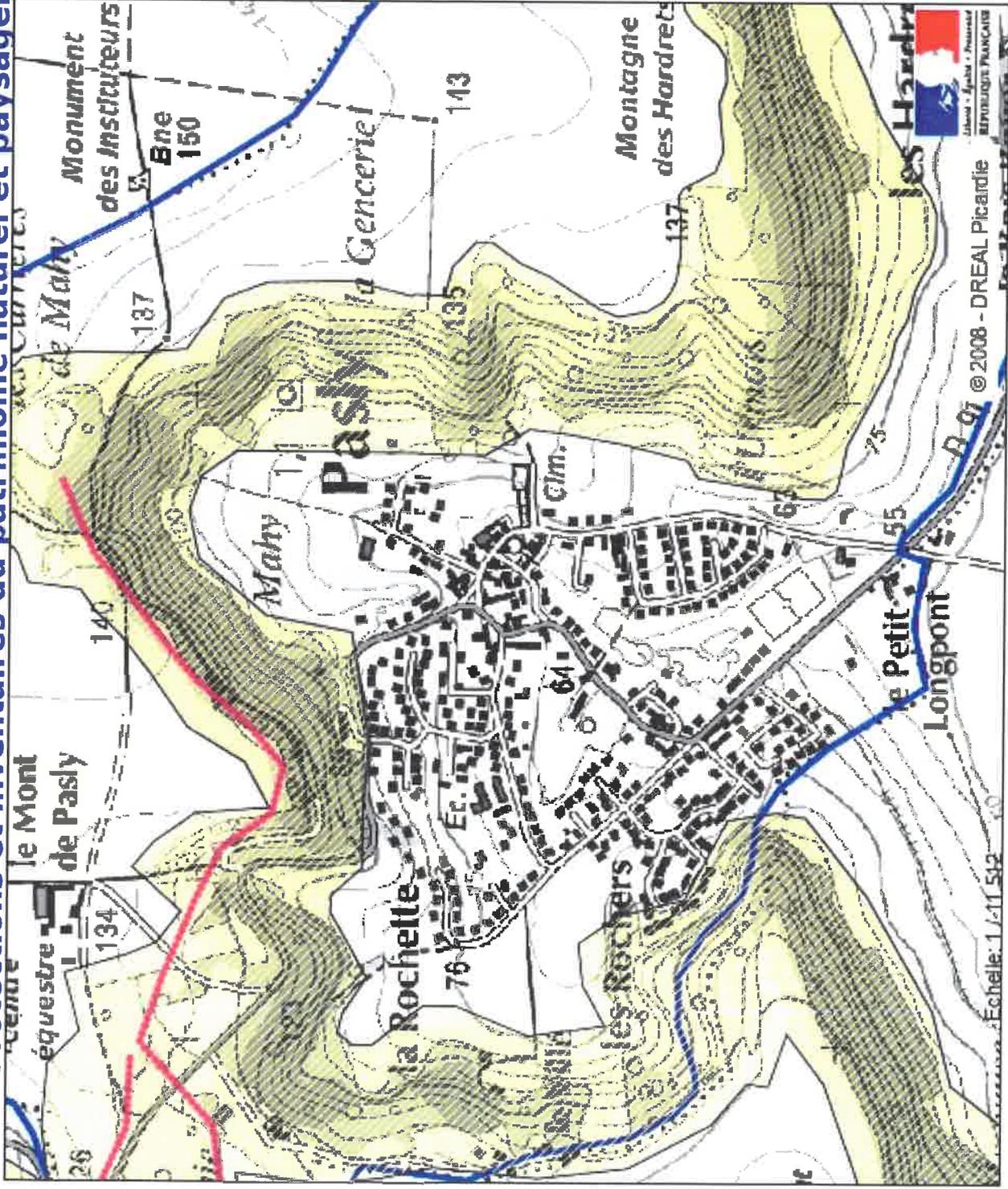
Bibliographie

Rapports BRGM

Liste des rapports BRGM en lien avec la commune.

Aucun rapport concernant cette commune.

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels, risques naturels



Contenu de la carte

Nature - Inventaires

ZDH



Biocorridors grande faune



Passage grande faune



Biocorridors



ZICO



ZNIEFF type 2 G2



ZNIEFF type 2 G2



ZNIEFF type 1 G2



Délimitations

Département



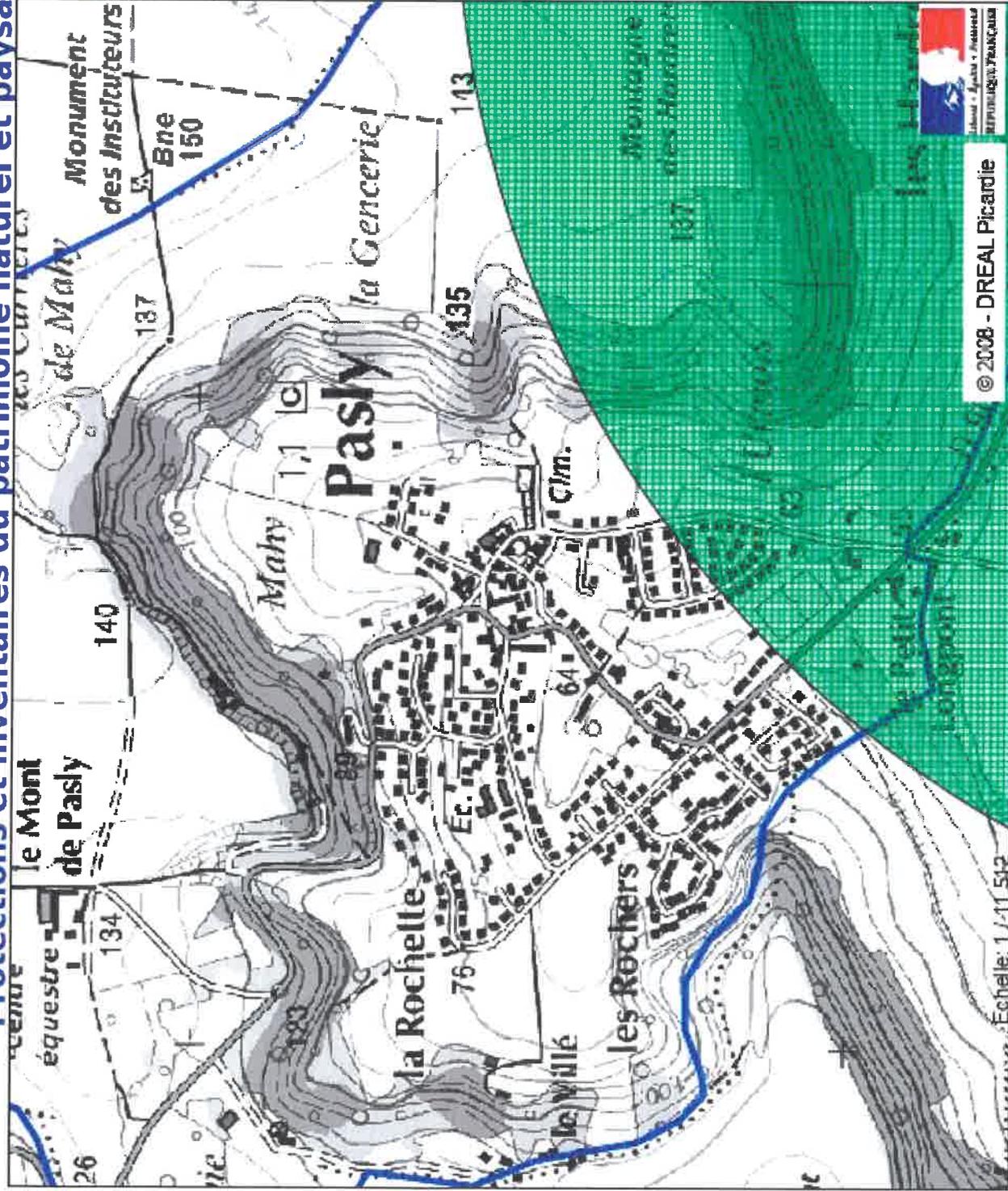
Commune



Fonds

Scan 1/25 000 Noir et blanc

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



© 2008 - DREAL Picardie



Contenu de la carte

Paysages - Inventaires

Sites d'intérêt ponctuel

-  Sites d'intérêt ponctuel
-  Paysages emblématiques de l'
-  Grands ensembles emblématiques de l'
-  Grands ensembles emblématiques de l'
-  Grands ensembles emblématiques de l'

Délimitations

Département

 Département

Commune

 Commune

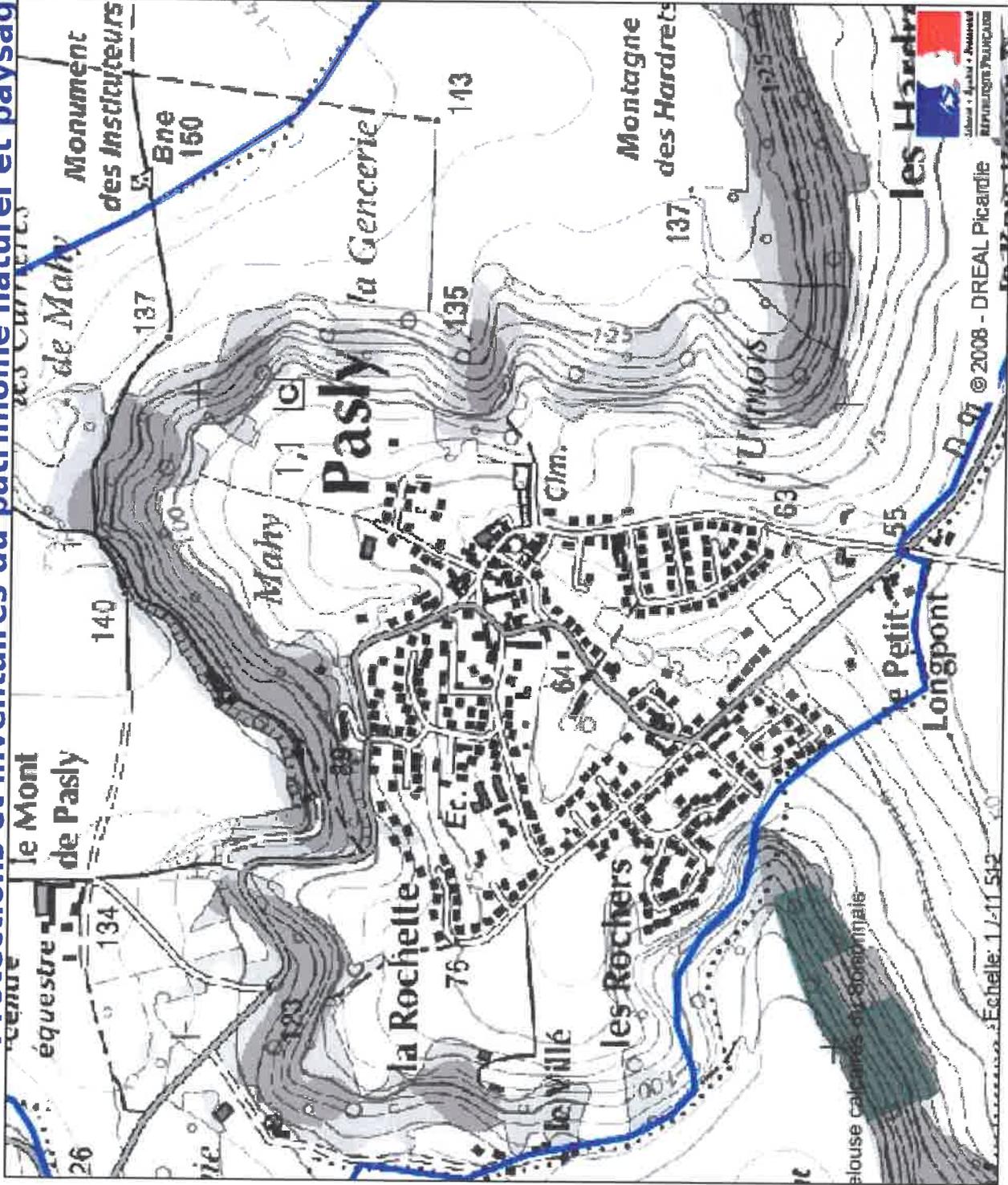
Fonds

Scan 1/25 000 Noir et blanc

Tous droits réservés.

Document imprimé le 14 Octobre 2020, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement->

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



Contenu de la carte

Nature - Protections

- RNN RNN
- RNR RNR
- RAMSAR RAMSAR
- APB APB
- Parc naturel régional Parc naturel régional
- Natura 2000 Natura 2000
- Régions biogéographiques Régions biogéographiques
- Zones de Protection Spéciale Zones de Protection Spéciale
- Zones Spéciales de Conservati Zones Spéciales de Conservati
- ZSC ZSC
- Délimitations Délimitations
- Département Département
- Commune Commune



Commune

Fonds

Scan 1/25 000 Noir et blanc

Tous droits réservés.

Document imprimé le 14 Octobre 2020, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: PIC.



MONT DE PASLY

(Identifiant national : 220013408)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02SOI119)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.), (MESSEAN A.), - 220013408, MONT DE PASLY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 47P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013408.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.), (MESSEAN A.)

Centroïde calculé : 670284°-2489770°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/05/1999

Date actuelle d'avis CSRPN : 12/05/1999

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	46
9. SOURCES	47

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aisne
- Commune : Pasly (INSEE : 02593)
- Commune : Pommiers (INSEE : 02610)
- Commune : Vauxrezis (INSEE : 02767)

1.2 Superficie

295,58 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 50
Maximale (mètre): 130

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Les parties hautes du site, plateau et haut de versant, reposent sur les calcaires grossiers du Lutétien. A la base du Lutétien, une couche discontinue d'argiles de Laon est marquée par une ligne de suintements. Les pentes sont constituées de sables cuisiers, plus ou moins colluvionnés d'éléments soliflués des couches supérieures.

Sur les calcaires lutétiens, des pelouses calcicoles (Mesobromion) persistent au sein de fourrés (Berberidion) et de forêts thermophiles encore jeunes (série du Cephalanthero-Fagion). Le rebord du plateau est occupé par des hêtraies bien structurées au sous-bois clairsemé (Carici digitatae-Fagetum). Les versants sont couverts par des boisements de pente de différents types selon l'exposition, la pente et le degré de lessivage des sables cuisiers. On trouve essentiellement :

- des chênaies-charmaies à Mercuriale (Mercurialo-Carpinenion), dans les zones calcicoles sèches ;
- des chênaies-charmaies à Chèvrefeuille (Lonicero-Carpinenion), voire des lambeaux de chênaies acidophiles (Quercion roboretum), avec souvent beaucoup de châtaigniers dans les zones plus acides, notamment dans le « Bois de Chaumont » ;
- des frênaies-érablières du Carpinion, sur les sols méso-eutrophes frais ;
- des hêtraies submontagnardes (Lunario-Acerion), dans les pentes fortes exposées au nord.

On trouve également des milieux plus ponctuels comme :

- les affleurements de la dalle lutétienne, accueillant des végétations thermoxérophiles clairsemées ;
- les pelouses calcaro-sableuses du Koelerio-Phleion phleiodis, sur les sables cuisiers enrichis en calcaire ;
- les gazons pionniers de l'Alyso-Sedion albi, au sein des pelouses sableuses écorchées et sur les vires rocheuses.

Le site possède également une forte valeur historique, puisqu'il représente très probablement le site de l'ancien oppidum gaulois de Noviodunum Suessionum, puissante forteresse tombée lors de la Guerre des Gaules.

INTERET DES MILIEUX

Très forte densité de milieux remarquables :

- pelouses du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae, localisées au Tertiaire parisien ;
- pelouses du Koelerio-Phleion à Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), possédant une note steppique originale ;
- pelouses de l'Alyso-Sedion, au cortège thérophytique fugace ;
- ourlets thermocalcicoles du Geranion sanguinei, très rare en Picardie ;
- prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces protégées ;
- cavités souterraines potentiellement intéressantes pour l'hivernage des chauves-souris.

Les pelouses calcaires sont des milieux menacés en Europe et inscrits, de ce fait, à la directive "Habitats".

INTERET DES ESPECES

Sur les pelouses :

- la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), surtout présente en Picardie dans le Tertiaire parisien ;
- l'Inule à feuilles de saule (*Inula salicina**), présente dans les secteurs où la pelouse s'épaissit ;
- l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes ssp. sphegodes**), espèce fortement menacée en Picardie ;
- le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), présent en densité assez forte sur le site ;
- le Fluoré (*Colias australis*), dont les chenilles se nourrissent sur *Hippocrepis comosa*.

Sur les pelouses calcaro-sableuses :

- l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), se développant également dans les interstices des corniches lutétiennes ;
- le Silène à oreillettes (*Silene otites*), vulnérable en Picardie ;
- la Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*), exceptionnelle en Picardie.

Dans les prés-bois et les lisières thermophiles :

- le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**), orchidée saprophyte rare.

Dans les bois :

- la Laïche fausse-brize (*Carex brizoides*), stérile et très menacée sur le site.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Abandon des pratiques pastorales sur les pelouses calcaires, qui conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux.
- Surréquentation des derniers espaces pelousaires restants, entraînant des destructions directes sur la faune, la flore et les milieux (piétinement, feux, pratique du moto-cross,...).
- Orientation de la sylviculture vers des essences, dont la plantation se fait au détriment des milieux existants (conifères sur les pelouses, châtaigniers sur les sables des versants).
- Appauvrissement des lisières calcicoles du plateau au contact des cultures (fauchage excessif, traitements phytosanitaires).

N.B. : les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Coteau, cuesta
- Plateau
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Reptiles - Insectes - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Role naturel de protection contre l'érosion des sols 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site englobe le plateau et les pentes d'un éperon lutétien portant des milieux et des espèces remarquables. Les cultures et les peupleraies ont été exclues.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux	- Phanérogames	
- Amphibiens	- Reptiles		
- Autre Faunes	- Odonates		
- Bryophytes	- Orthoptères		
- Lichens	- Lépidoptères		
- Mammifères	- Coléoptères		
- Poissons	- Autres ordres d'Hexapodes		
- Ptéridophytes	- Hémiptères		
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.1 <i>Pelouses pionnières médio-européennes</i>			2	
	41.16 <i>Hêtraies sur calcaire</i>			20	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			5	
	34.33 <i>Prairies calcaires subatlantiques très sèches</i>			15	
	34.11 <i>Pelouses médio-européennes sur débris rocheux</i>				
	62.3 <i>Dalles rocheuses</i>			1	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>			25	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			15	
	31.8 <i>Fourrés</i>			15	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 <i>Prairies mésophiles</i>				
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>				
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>				
	82 <i>Cultures</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
53786	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chaloyant (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
219826	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
54386	<i>Colias australis</i> Verity, 1911	Fluoré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
54271	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
54265	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu- nacré (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
219767	<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2011 - 2011
219768	<i>Polyommatus coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu- nacré (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées	Reproduction indéterminée	Informateur : GEORGES M. (CENP), LOQUET P. (CENP), GERARD T. (CENP)			2010 - 2010
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction indéterminée	Informateur : FRIMIN D. (CENP)			2009 - 2009
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction indéterminée	Informateur : BRACQUART S. (PicNat), DUTOUR L. (PicNat)			2009 - 2010
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANCOIS R. (CENP), TESTUD G. (CENP), GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)			2009 - 2010
	66159	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.			2010 - 2010
	66134	<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible		
Orthoptères	65718	<i>Metroptera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	Decticelle des bruyères	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)			2009 - 2012
	66121	<i>Myrmeleotifx maculatus</i> (Thunberg, 1815)	Gomphocère tacheté, Gomphocère double-signe	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)			2014 - 2014
	65944	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairét	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)			2012 - 2012
	65697	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)			2009 - 2009
	65882	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.			2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	79991	<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy, 1946	Calament acinos, Thym basilic, Clinopode des champs, Petit Basilic	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80978	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle jaune, Bugle petit- pin, Petite Ivette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80980	<i>Ajuga genevensis</i> L., 1753	Bugle de Genève	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	81878	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	Alysson à calice persistant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	83953	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Aurone- des-champs, Armoise rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86169	<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936	Barbon pied-de- poule, Bothriochloa ischème	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2011
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	Noix de terre, Marron de terre, Châtaigne-de-terre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	87652	<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
87693	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles de pécher, Bâton-de-Jacob</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
88395	<i>Carex brizoides</i> L., 1755	<i>Laîche fausse-brize</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
88499	<i>Carex ericetorum</i> Pollich, 1777	<i>Laîche des bruyères, Laîche des landes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
88818	<i>Carex reichenbachii</i> Bonnet, 1883	<i>Laîche fausse-brize</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
88916	<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	<i>Laîche tomenteuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
89653	<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	<i>Centauree noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Hellébore blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	<i>Conopode dénudé, Grand Conopode</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	<i>Bois-joli, Daphné bois-gentil, Bois-gentil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	<i>Oeillet des Chartreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	<i>Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Hellébore rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
96734	<i>Erigeron acer</i> L., 1753	Vergerette acre, <i>Erigeron acre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière <i>spatulée</i> , Cotonnière à feuilles spatulées	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
99986	<i>Gentianaella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	Gentianelle d'Allemagne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
100338	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire <i>panctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
101411	<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	Herniaire glabre, Herniole	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
101412	<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire <i>velue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
102115	<i>Hieracium laevigatum</i> Willd., 1803	Épervière lisse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
103415	<i>Iberis amara</i> L., 1753	Ibérifs amer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
103648	<i>Inula salicina</i> L., 1753	Inule à feuilles de saule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
104644	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	Koélerie grêle, Koélerie à grandes fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
108867	<i>Muscari atlanticum</i> Boiss. & Reut., 1852		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
109506	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
109838	<i>Odonites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Euphrase jaune, Odonites jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
110211	<i>Ononis natrix</i> L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
138347	<i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>sphgodes</i>	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
110914	<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle, Herbe à la couleuvre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110920	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	<i>Orchis militaire</i> , <i>Casque militaire</i> , <i>Orchis casqué</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	111447	<i>Orobanchae alba</i> Stephan ex Willd., 1800	<i>Orobanche du thym</i> , <i>Orobanche blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2010
	111686	<i>Orobanchae teucarii</i> Holandre, 1829	<i>Orobanche de la germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2013
	112413	<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	<i>Pariétaire officinale</i> , <i>Herbe à bouteille</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
	112808	<i>Petrohragia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	<i>Oeillet prolifère</i> , <i>Petrohragie prolifère</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2010
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer</i> , <i>Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	114136	<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	<i>Paturin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	114539	<i>Polygala calcareae</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du calcaire</i> , <i>Polygala du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	114545	<i>Polygala comosa</i> Schkuhr, 1796	<i>Polygala chevelu</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
122098	<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen, 1989	Coronille changeante	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
122998	<i>Seseli annuum</i> L., 1753	Séséli annuel, Séséli des steppes	Reproduction certaine ou probable	FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2014
123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	Séséli des montagnes	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
123577	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	Silène cure-oreille, Silène à oreillettes	Reproduction certaine ou probable	BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		Faible			
126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2010
126298	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	Thesium couché	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
126376	<i>Thlaspi perfoliatum</i> L., 1753	Tabouret perforlé	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
141820	<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>orientalis</i> (L.) Celak., 1871	Salsifis d'Orient	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
127382	<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire, Trèfle moyen	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2013 - 2013
128633	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
128970	<i>Veronica praecox</i> All., 1789	Véronique précoce	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Reptiles	142157	<i>Veronica prostrata</i> subsp. <i>scheererii</i> J.-P.Brandt, 1969	Véronique de Scheerer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2014
	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Arachnides	1597	<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	Épeire diadème	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	65639	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mantre religieuse	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
Bryophytes	4851	<i>Encalypta streptocarpa</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	5350	<i>Tortella tortuosa</i> (Hedw.) Limpr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
Coléoptères	239128	<i>Calvia quatuordecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	11165	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	459325	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique (la)	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	10877	<i>Melolontha melolontha</i> (Linnaeus, 1758)	Harmeton commun (le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
12176	<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	Oedemera noble	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
238414	<i>Graphosoma lineatum auct. non (Linnaeus, 1758)</i>	Punaise arlequin	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
53754	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2009 - 2009
54451	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2012
53688	<i>Aphantopus hyperanthus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
53724	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
54307	<i>Calliphrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce (La), Argus vert (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
54052	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
53661	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)	Céphale (Le), Arcanie (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
54414	<i>Colias crocea</i> Geoffroy, 1785	Souci (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Lépidoptères

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
54029	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frère (L'), Argus minime (L'), Lycène raine (La), Pygmée (Le), Azuré murcian (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
53307	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le), Grisette (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
54417	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
53908	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré (Le), Lathonia (Le), Lathone (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
54376	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
53770	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
53668	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
53700	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
53337	<i>Ochlodes venatus</i> (Bremer & Grey, 1853)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
54468	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte- Queue (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
53595	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Egérie (L')	Reproduction indéterminée	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
54342	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piériide du Chou (La), Grande Piériide du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	Reproduction indéterminée	MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
53759	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	Reproduction indéterminée	VANSTEENE N.					2008 - 2011
53691	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	Reproduction indéterminée	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
248939	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	Divisée (La), Phalène blanche (La), Surlignée (La)	Reproduction indéterminée	MESSEAN A. (CENP)					2010 - 2010
53741	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	Reproduction indéterminée	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
53747	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Arichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphe des Chardons (La)	Reproduction indéterminée	MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
247058	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied- de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)	Reproduction indéterminée	MESSEAN A. (CENP)					2014 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	186233	<i>Chiroptera</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Reproduction indéterminée	Informateur : GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)				2010 - 2010
	195005	<i>Myotis Kaup</i> , 1829		Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
Odonates	65376	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	Cordulie bronzée (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
Oiseaux	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	<i>Hypolais polyglotte</i> , Petit contreaisant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Lorient d'Europe, Lorient jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Pouillot siffleur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
66141	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
66138	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
66161	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
66077	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	Criquet des clairières	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
66173	<i>Euchorthippus decivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
66114	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
66113	<i>Gomphocerus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Moyen			
65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010

Orthoptères

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
65636	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
66088	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
65740	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Déclicelle cendrée, Ptérolépe aptère	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
65774	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcil-de-Vénus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
80358	<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	Petite cigüe, Faux Persil	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
131328	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> L., 1753	Fausse Morgeline	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Phanérogames

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
131331	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>foemina</i> (Mill.) Schinz & Thell., 1907	Mouron bleu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
82952	<i>Anthriscus</i> <i>sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Carfeuil des bois, Persil des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
82999	<i>Anthyllis</i> <i>vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Tréfle des sables	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
83156	<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Jouet-du-Vent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
83159	<i>Aphanes</i> <i>arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs, Aphanie des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
83267	<i>Aquilegia</i> <i>vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire, Clochette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
83272	<i>Arabisopsis</i> <i>thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalus, Arabette des dames	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
83332	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette poilue, Arabette hérissée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
83499	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
83502	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
83653	<i>Arenaria</i> <i>serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officielle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
84306	<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Herbe à l'esquinancie, Aspérule des sables	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
84843	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
85438	<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort., 1868	Avoine des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
85439	<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
132061	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>meridionalis</i> (Bég.) Bég., 1909	Ballote du Midi	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P. Beauv., 1812	<i>Brachypode des bois, Brome des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
86490	<i>Briza media</i> L., 1753	<i>Briza intermédiaire, Amourette commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
86601	<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	<i>Brome érigé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
86634	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	<i>Brome mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
86733	<i>Bromus ramosus</i> Huds., 1762	<i>Brome âpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
86763	<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	<i>Brome stérile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	<i>Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
87044	<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	<i>Bupleure en faux, Percefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
87227	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	<i>Calamagrostide épigejos, Roseau des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
87712	<i>Campanula rapunculifolia</i> L., 1753	<i>Campanule raiponce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
87720	<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles rondes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
88415	<i>Carex caryophylla</i> Latour., 1785	Laiche printanière, Laiche du printemps	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
88510	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laiche glauque, Langue-de-pic	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
88885	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laiche en épis	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
88905	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laiche des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
89180	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carlina commune, Chardon doré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
89200	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charnille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
89232	<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753	Centauree laineuse, Faux Safran	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier, Châtaignier commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
89338	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
89697	<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centauree scabieuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
89840	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn., 1800	Petite centaurée commune, Erythrée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
89852	<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite centauree délicate	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
90017	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
90091	<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céraiste à 5 étamines, Céraiste variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
90316	<i>Chaenorhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linnaire, Petit Chaenorhinum	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
90328	<i>Chaerophyllum aureum</i> L., 1762	Cerfeuil doré, Chérophylle doré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
90681	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senouisse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
90786	<i>Chenopodium polyspermum</i> L., 1753	Limoine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
521682	<i>Cirsium acaule</i> (L.) Scop.	Cirse sans tige	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des charbons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur : MESSEAN A. (CENP)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
92196	<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	<i>Baguenaudier, Arbre à vessies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2013
92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Liseron des champs, Vrillée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
92401	<i>Coryza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker, 1971	<i>Vergereffe de Barcelone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Cornouiller sanguin, Sanguine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	<i>Noisetier, Avelinier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Waltr., 1840	<i>Crépeide capillaire, Crepis à tiges capillaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	<i>Dactyle aggloméré, Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
94257	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Sob., 1962	<i>Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
94503	<i>Daucus carota</i> L., 1753	<i>Carotte sauvage, Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
94995	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
134212	<i>Erigeron annuus</i> var. <i>annuus</i> (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
97008	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	Drave de printemps	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
609982	<i>Euonymus europæus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
97490	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
97511	<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
97811	<i>Euphrasia stricta</i> D. Wolff ex J.F. Lehm., 1809	Euphrasia raide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
97962	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
98460	<i>Festuca pratensis</i> Huds., 1762	Fétuque des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
98865	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
98887	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourguène	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
99108	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
99334	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galeopsis tétrahit, Ortie royale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
99359	<i>Galinsoga quadricolorata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
99488	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	Asperule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
134957	<i>Galium verum</i> subsp. <i>verum</i> L., 1753	Caille-lait jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
99828	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers, Petit Genêt	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Geranium des colombes, Pied de pigeon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Geranium à feuilles molles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Geranium à feuilles rondes, Mauvette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoite commune, Herbe de saint Benoît	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
100607	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadenie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grim pant, Herbe de saint Jean	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	135214	<i>Helianthemum nummularium</i> subsp. <i>nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	135306	<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i> L., 1753	Grande Berce	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	102106	<i>Hieracium lachenalii</i> Suter	Épervière vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	102235	<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Piloselle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grim pant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103287	<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu, Millepertuis hérissé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	103609	<i>Inula conyzae</i> (Griess.) Meikle, 1985	Inule conyze, Inule squarreuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
104076	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
104397	<i>Juniperus</i> <i>communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
104516	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	<i>Knautie des</i> <i>champs,</i> <i>Oreille-d'âne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
104665	<i>Koeleria</i> <i>pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	<i>Koelérie pyramidale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
104716	<i>Laburnum</i> <i>anagyroides</i> Medik., 1787	<i>Faux-ébénier,</i> <i>Cytise, Aubour</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
105211	<i>Lathyrus</i> <i>latifolius</i> L., 1753	<i>Gesse à larges</i> <i>feuilles, Pois vivace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
105410	<i>Legousia</i> <i>speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	<i>Miroir de Vénus,</i> <i>Speculaire</i> <i>miroir, Mirette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
105502	<i>Leontodon</i> <i>hispidus</i> L., 1753	<i>Liondent hispide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
105817	<i>Leucanthemum</i> <i>vulgare</i> Lam., 1779	<i>Marguerite</i> commun, <i>Leucanthème</i> commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
105966	<i>Ligustrum</i> <i>vulgare</i> L., 1753	<i>Troène, Raisin</i> <i>de chien</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Linnaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	<i>Lin purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
106370	<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Grande Listère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	<i>Charée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
106396	<i>Lithospermum officinale</i> L., 1753	<i>Grémil officinal, Herbe aux perles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	<i>Ivraie vivace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des bois, Cranquillier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	<i>Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
107217	<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	<i>Pommier sauvage, Boquetier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
107610	<i>Medicago falcata</i> L., 1753	<i>Luzerne sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Mirette	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
107786	<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	Mélampyre des champs	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
107886	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Méillot blanc	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
107942	<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Méillot jaune	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
108351	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
108421	<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	Néflier	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
108597	<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	Alsine à feuilles étroites, Minuarie hybride	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
108961	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort., 1827	Pendrille	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
108996	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
138136	<i>Odonites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	Odonités tardif	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
110227	<i>Ononis repens</i> L., 1753	Bugrane maritime	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
110335	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
110477	<i>Ophrys sphegodes</i> Mill., 1768	Ophrys abeille	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2013
110966	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre, Grivoilée	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
111289	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
138564	<i>Papaver dubium</i> subsp. <i>dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
112355	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
112550	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
113182	<i>Phleum bertolonii</i> DC., 1813	Fléole de Bertoloni	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
113474	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
149473	<i>Pimpinella major</i> var. <i>bipinnata</i> Beck, 1892		Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2014

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur : MESSEAN A. (CENP)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
113703	<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
113906	<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
114011	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2010
114012	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
149631	<i>Poa bulbosa</i> var. <i>vivipara</i> Koeler, 1802		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
114297	<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
114332	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
114595	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	<i>Polygala commun</i> , <i>Polygala vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
115145	<i>Populus nigra</i> L., 1753	<i>Peuplier commun noir</i> , <i>Peuplier noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	<i>Peuplier Tremble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
115570	<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb., 1832	<i>Potentille de Tabernaemontanus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
115624	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	<i>Potentille rampante</i> , <i>Quintefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
115918	<i>Primula veris</i> L., 1753	<i>Coucou</i> , <i>Primevère officinale</i> , <i>Brerelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
116012	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	<i>Brunelle commune</i> , <i>Herbe au charpentier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	<i>Merisier vrai</i> , <i>Cerisier des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	<i>Chêne pédonculé</i> , <i>Gravelein</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	<i>Renoncule bulbeuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
117353	<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	<i>Ravenelle</i> , <i>Radis sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
117458	<i>Roseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâlard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
117587	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
117616	<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit coqrste, Petit Rhinanthe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux- acacia, Carouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	Rosier rubiginoux, Rosier à odeur de pomme	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			2008 - 2008
118993	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleu, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2006
119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés, Rumex oseille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119977	<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
	120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	120753	<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Pimpinelle à fruits réticulés	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	120772	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe, Herbe aux chènes	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
	120824	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnaire, Herbe à savon	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
	121201	<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
	121334	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombaire	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
	140710	<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>columbaria</i> L., 1753	Scabieuse Colombaire	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
	122101	<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009
	122636	<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	Herbe de saint Jacques	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
	123164	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Grafferon fleuri	Reproduction certaine ou probable	MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
141165	<i>Silene latifolia</i> <i>subsp. alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
123683	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapoite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
124168	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
124308	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
124805	<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
125447	<i>Tamus communis</i> L., 1753	Sceau de Notre Dame	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
125474	<i>Tanacetum</i> <i>vulgare</i> L., 1753	Tanaïse commune, Sent-bon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2008
125981	<i>Teucrium</i> <i>chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit- chêne, Chénette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
126564	<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couchet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2008 - 2009
126628	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)					2009 - 2009

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
126650	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
126946	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
126859	<i>Torilis japonica</i> (Hout.) DC., 1830	Torilis faux- cerfeuil, Gratiau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
620954	<i>Trifolium hybridum</i> var. <i>elegans</i> (Savi) Boiss.	Trèfle élégant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
127660	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Trisète commune, Avoine dorée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif supérieur estimé	Effectif inférieur estimé	Année/ Période d'observation
128298	<i>Urtica urens</i> L., 1753	Ortie brûlante, Ortie grêche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
128602	<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnide, Bouillon femelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
128660	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon- blanc, Herbe de saint Fiacre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
128754	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
129003	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
129083	<i>Viburnum lantan</i> L., 1753	Viorne mancienne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
129470	<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
129506	<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	<i>Pensée des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
129586	<i>Viola hirta</i> L., 1753	<i>Violette hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
129632	<i>Viola odorata</i> L., 1753	<i>Violette odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	<i>Régliasse des bois, Polypode vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)				
195005	<i>Myotis Kaup, 1829</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Oiseaux	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (<i>lien</i>)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
Angiospermes	94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<i>lien</i>)
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<i>lien</i>)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3803 <i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4215 <i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4272 <i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4571 <i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
80978 <i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83267 <i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83272 <i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83653 <i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
87693 <i>Campanula persicifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88499 <i>Carex ericetorum</i> Pollich, 1777		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
89338 <i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

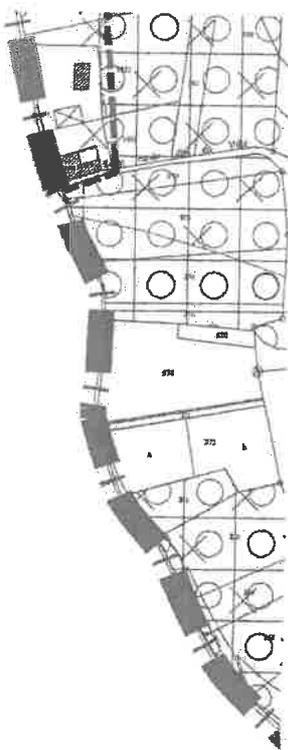
Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
89920 <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
92196 <i>Colutea arborescens</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
101412 <i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
103648 <i>Inula salicina</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106026 <i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
108961 <i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort., 1827		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
109506 <i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
118474 <i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
120772 <i>Sanicula europaea</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
121201 <i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
122101 <i>Sedum acre</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
123577 <i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
127382 <i>Trifolium medium</i> L., 1759		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BOURNERIAS M.	1975	Inventaire écologique de l'Aisne. Ministère de la Qualité de la Vie, 162 p.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	TYTECA D.	1982	Problèmes de la protection des sites d'intérêt botanique dans le Laonnois méridional. Les Naturalistes belges, 63, p 200-226
Informateur	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)	0	BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)
	DAUMAL T.	0	DAUMAL T.
	Fiche ZNIEFF 0183.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)		
	FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)	0	FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)
	FRIMIN D. (CENP)	0	FRIMIN D. (CENP)
	FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)	0	FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)
	GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)	0	GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)
	GERARD T. (CENP)	0	GERARD T. (CENP)
	HERCENT J.-L. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	LITOUX J. (Picardie Nature)		
	MESSEAN A. (CENP)	0	MESSEAN A. (CENP)
	MESSEAN A. (Conservatoire des sites naturels de Picardie)		
VANSTEENE N.	0	VANSTEENE N.	

- LEGENDE :**
-  Limites communales
 -  Limites des zones
 -  Espaces Boisés Classés
 -  Plantations à créer
 -  Emplacements réservés
 -  Périmètre d'isolement (centre équestre)
 -  Cavité
- Légende du PPRI - CB**
-  Axe de ruissellement avéré
 -  Axe de ruissellement potentiel
 -  Espaces à préserver
 -  Zone de risque



Ces zones sont reportées à titre indicatif. Pour plus de précisions, confère le règlement du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et de Coulées de Boue de la Vallée de l'Aisne.

DEPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE DE PASLY

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2B

Plan de zonage
Zone agglomérée

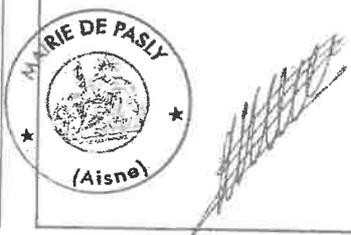
Echelle : 1 / 2 000e

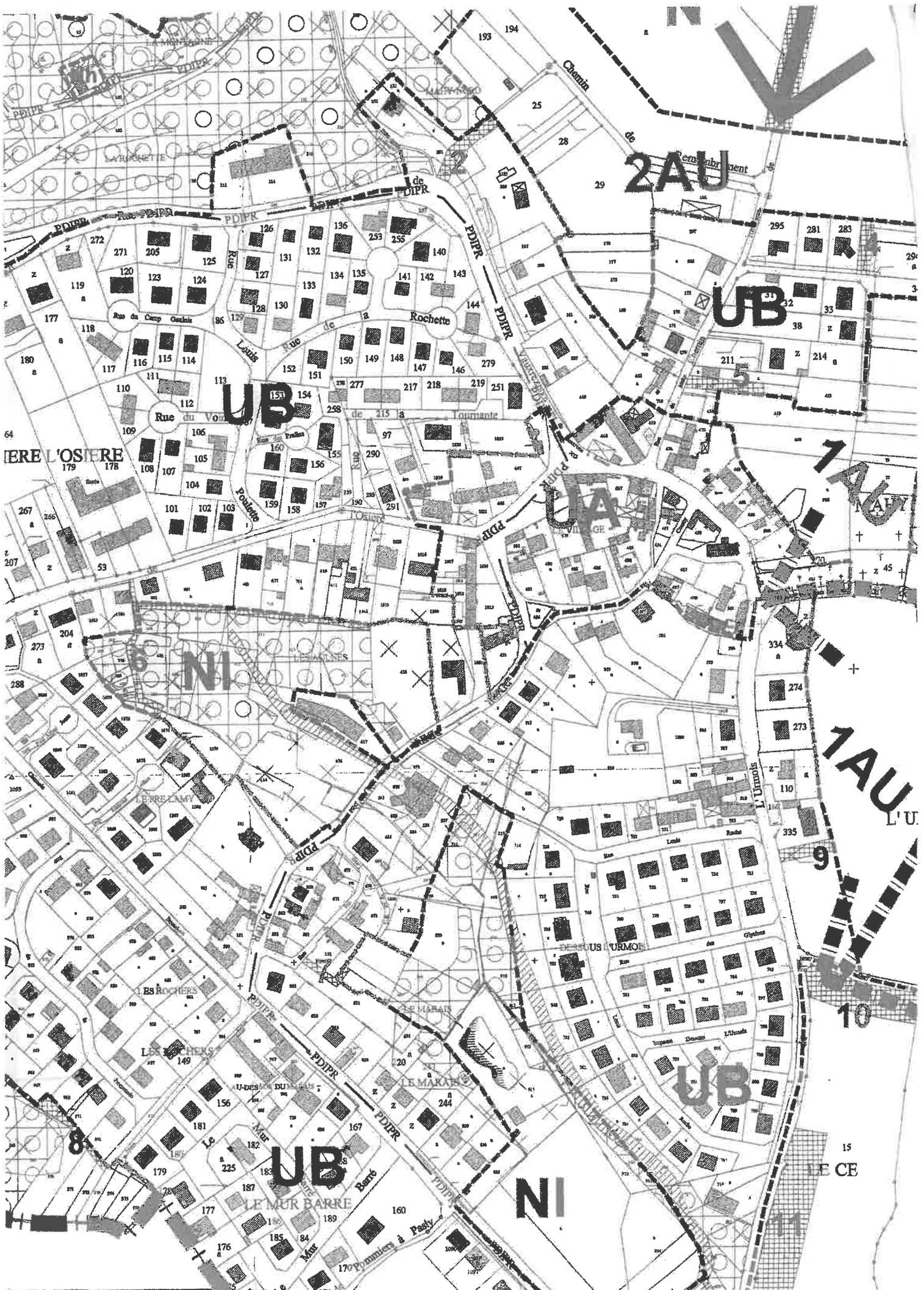
"Vu pour être annexé à la délibération du

28 mars 2013

arrétant le projet de Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et Signature du Maire :





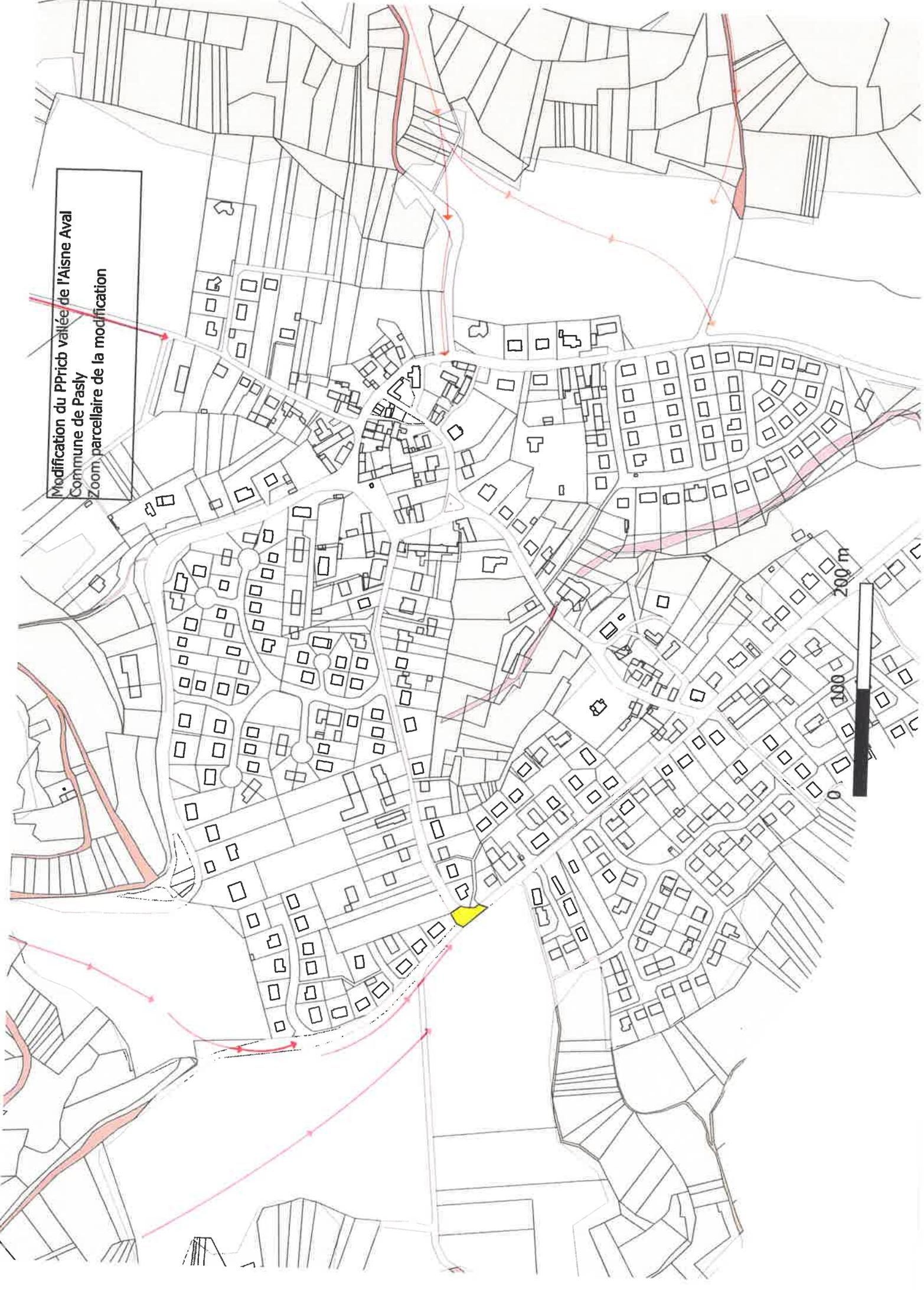




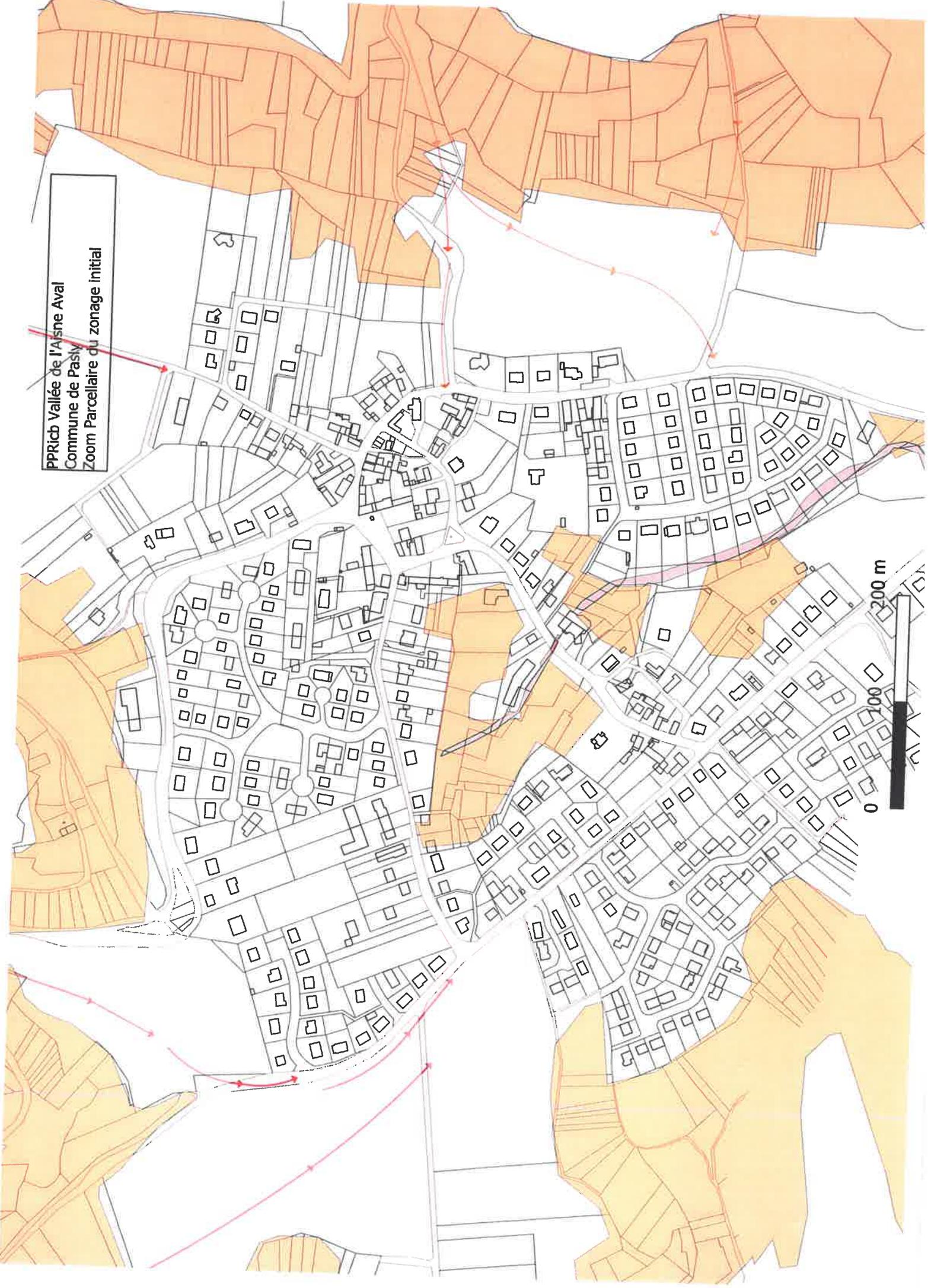




Modification du PPrich vallée de l'Aisne Aval
Commune de Pasy
Zoom, parcelaire de la modification



PPRib Vallée de l'Aisne Aval
Commune de Paisy
Zoom Parcellaire du zonage initial



Département de l'Aisne

Modification du Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boues de l'Aisne aval

Commune de Pasy Zonage réglementaire



DDT de l'Aisne

Service Environnement

Unité Prévention des Risques

BD_CARTO

BD_IGN



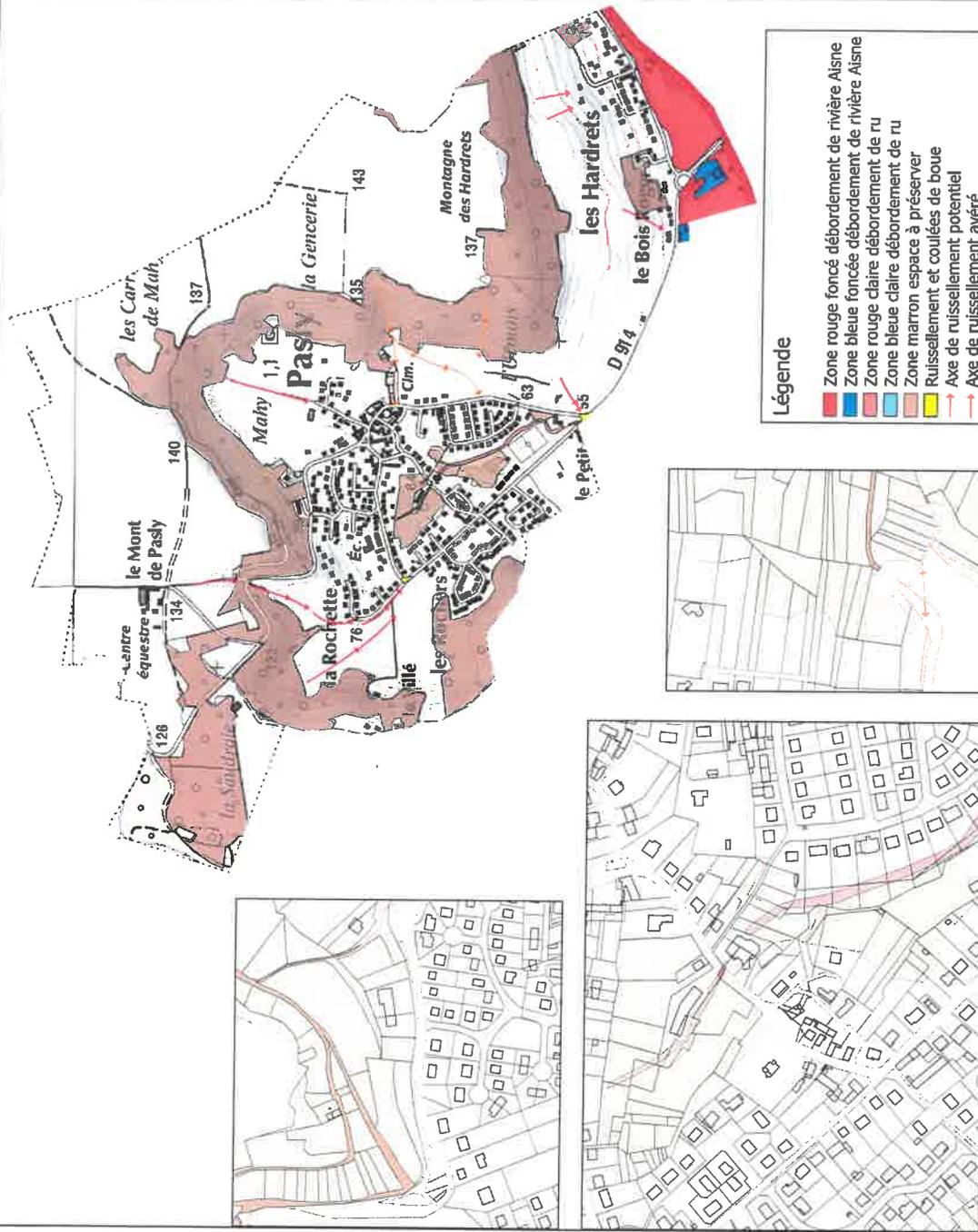
Echelle: 10 000e

Date de production:

septembre 2020

Copyright: BD_CARTO,

BD_IGN





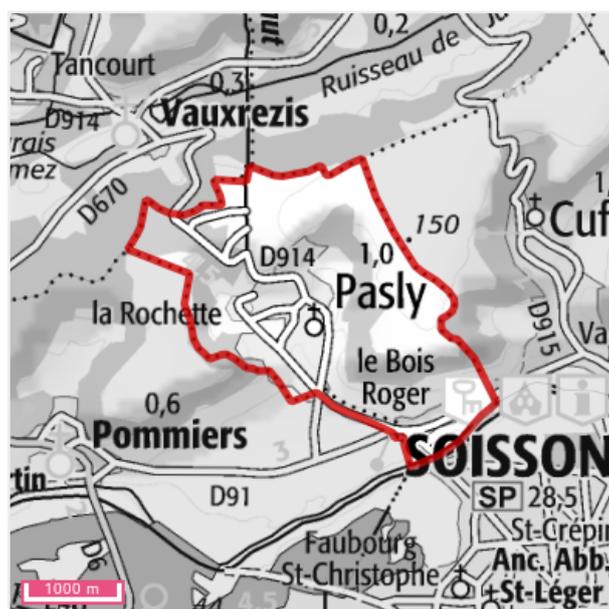
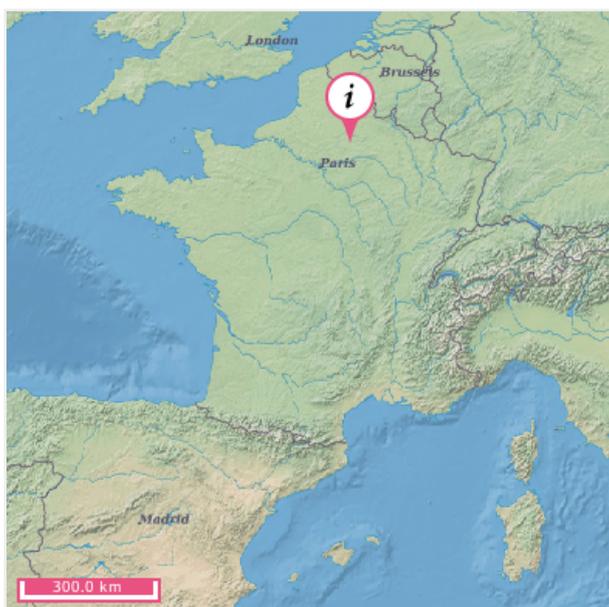
Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Information sur la commune:

02200 - PASLY



Informations sur la commune

Nom : PASLY

Code Postal : 02200

Département : AISNE

Région : Hauts-De-France

Code INSEE : 02593

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6 (*détails en annexe*)

Population à la date du 10/07/2020 : 1021

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Mouvements de terrain
Eboulement



Retrait-gonflements des sols
Aléa moyen



Cavités souterraines
ouvrage civil, carrière



Séismes
1 - TRES FAIBLE



Installations industrielles



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INONDATIONS ?

Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Commune exposée à un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non

Atlas de Zone Inondable - AZI

Localisation exposée à un Atlas de Zone Inondable : Oui

Nom de l'AZI	Aléa	Date de début de programmation	Date de diffusion
80DDTM20020002 - Aisne (département de l'Aisne)	Inondation	01/01/2002	01/01/2002

Commune faisant l'objet d'un programme de prévention (PAPI) : Non

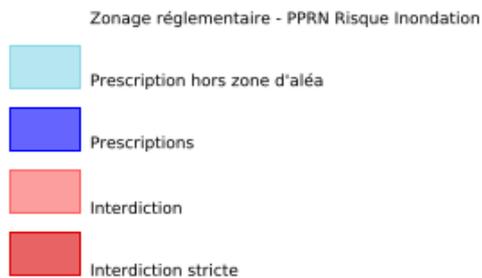
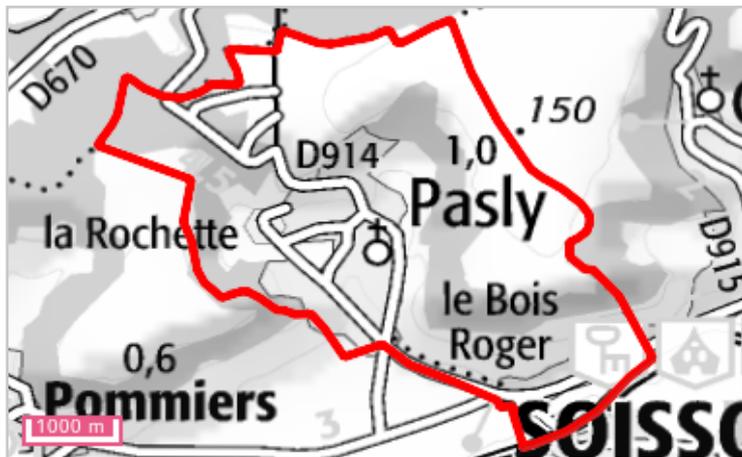
Informations historiques sur les inondations

Evènements historiques d'inondation dans les communes limitrophes : 2

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
30/11/1993 - 27/01/1994	Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, Nappe affleurante	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
31/01/1784 - 27/03/1784	Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé)	inconnu	inconnu

Votre commune est soumise à un PPRN Inondation : Oui

? Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



Source: BRGM

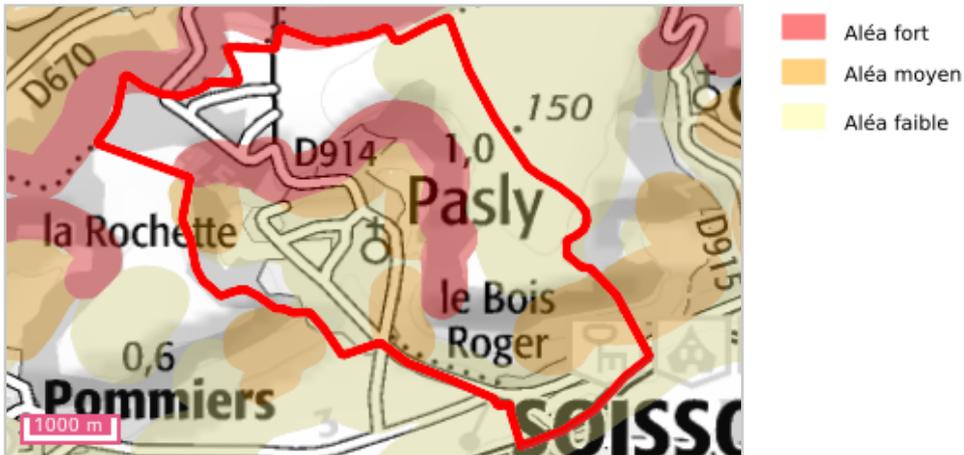
PPR	Aléa	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le	Révisé le	Annexé au PLU le	Déprescrit / annulé / abrogé le	Révisé
02DDT20070033 - PPR - Vallée de l'Aisne Aval	Inondation, Par une crue à débordement lent de cours d'eau	06/08/2007	18/01/2008	24/04/2008			- / - / -	

? La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA PRÉSENCE D'ARGILE ?

Commune exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : **Oui**

? Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).



Source: BRGM

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux : **Non**



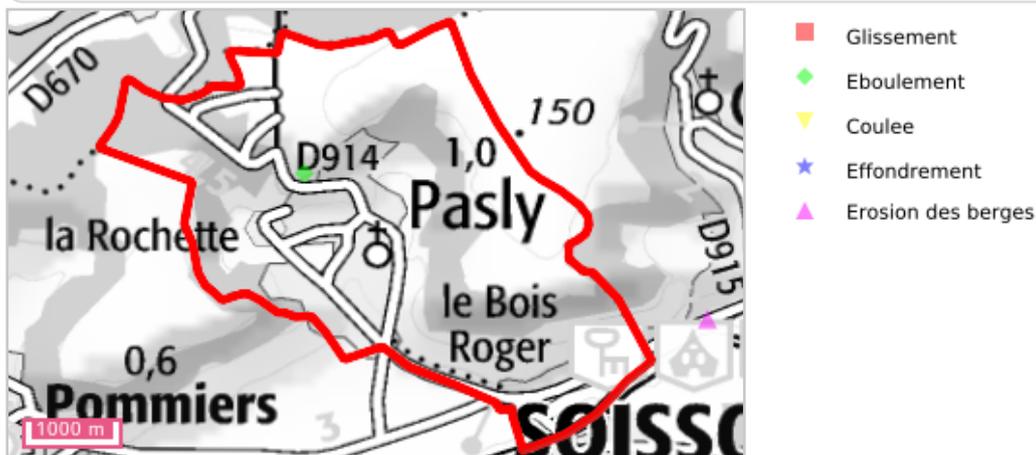
Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES MOUVEMENTS DE TERRAIN ?

Mouvements de terrain recensés dans la commune : Oui



Cette carte illustre l'ensemble des mouvements de terrain recensés dans votre commune.



LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain : Non

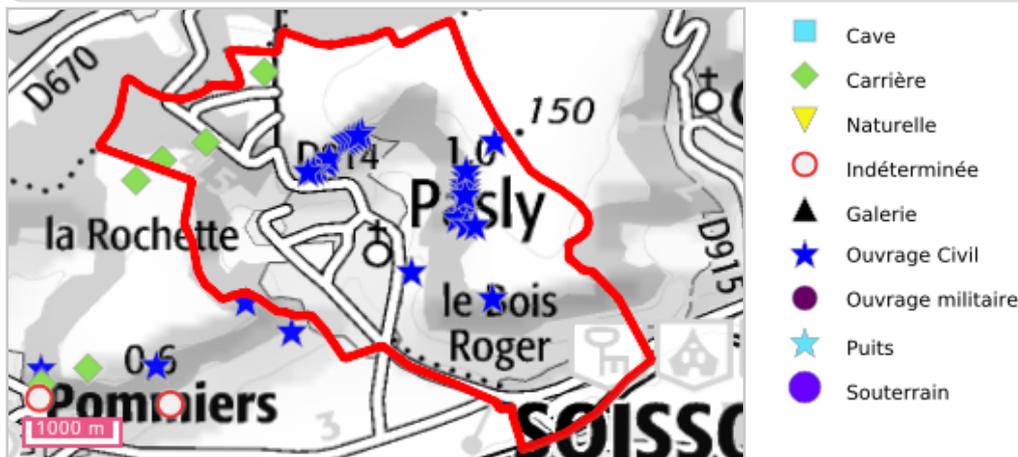
CAVITÉS SOUTERRAINES

? Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES CAVITÉS SOUTERRAINES ?

Cavités recensées dans la commune : Oui

? La carte représente les cavités présentes dans votre commune.



LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

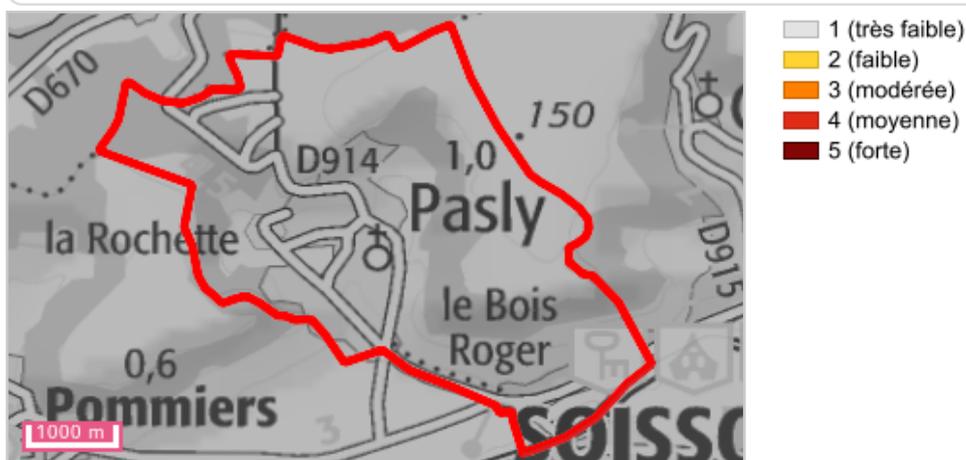
Votre commune est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non

? Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

QUELLE EST L'EXPOSITION SISMIQUE DE LA COMMUNE ?

Type d'exposition de la commune : 1 - TRES FAIBLE

? Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



Source: BRGM

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRN Séismes : Non

LISTE DES SÉISMES LES PLUS IMPORTANTS POTENTIELLEMENT RESSENTIS DANS LA COMMUNE

? L'intensité traduit les effets et dommages induits par le séisme en un lieu donné. Son échelle est fermée et varie de I (non ressenti) à XII (pratiquement tous les bâtiments détruits). A ne pas confondre avec la magnitude qui traduit l'énergie libérée par les ondes sismiques, qui est mesurée sur une échelle ouverte et dont les plus forts séismes sont de l'ordre de magnitude 9.

Séismes les plus importants potentiellement ressentis dans la commune de PASLY

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fiabilité de la donnée observée SisFrance	Date du séisme
PASLY	5.79	VI	calcul précis	données incertaines	18/09/1692
PASLY	4.99	V	calcul précis	données assez sûres	12/05/1682
PASLY	4.95	V	calcul précis	données assez sûres	06/04/1580
PASLY	4.71	IV-V	calcul peu précis	données incertaines	18/10/1356
PASLY	4.37	IV-V	calcul peu précis	données assez sûres	21/05/1382
PASLY	4.28	IV-V	calcul précis	données incertaines	04/04/1640
PASLY	4.13	IV	calcul précis	données assez sûres	03/01/1117
PASLY	4.02	IV	calcul précis	données assez sûres	18/02/1756
PASLY	4.00	IV	calcul précis	données assez sûres	29/08/1873
PASLY	3.92	IV	calcul peu précis	données assez sûres	03/08/1728



Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).

LA COMMUNE COMPORTE-T-ELLE DES SITES POLLUÉS OU POTENTIELLEMENT POLLUÉS (BASOL) ?

Commune exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués : 0

LA COMMUNE COMPORTE-T-ELLE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE (BASIAS) ?

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans la commune : 0

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR LA RÉGLEMENTATION SUR LES SECTEURS D'INFORMATION DES SOLS (SIS) ?

Présence de Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS) dans la commune : 0



Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES ?

Nombre d'installations industrielles dans votre commune : **0**

LA COMMUNE EST-ELLE IMPACTÉE PAR DES REJETS POLLUANTS ?

Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre commune : **0**

LA COMMUNE EST-ELLE SOUMISE À UNE RÉGLEMENTATION ?

Votre commune est soumise à un PPRT Installations industrielles : Non



Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales, de sites de stockage ou de chargement.

LA COMMUNE EST-ELLE VOISINE D'UNE CANALISATION DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Canalisations de matières dangereuses dans la commune : **Non**



Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

LA COMMUNE EST-ELLE CONCERNÉE PAR UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE ?

Installations nucléaires situées à moins de 10 km de la commune : **Non**

Installations nucléaires situées à moins de 20 km de la commune : **Non**

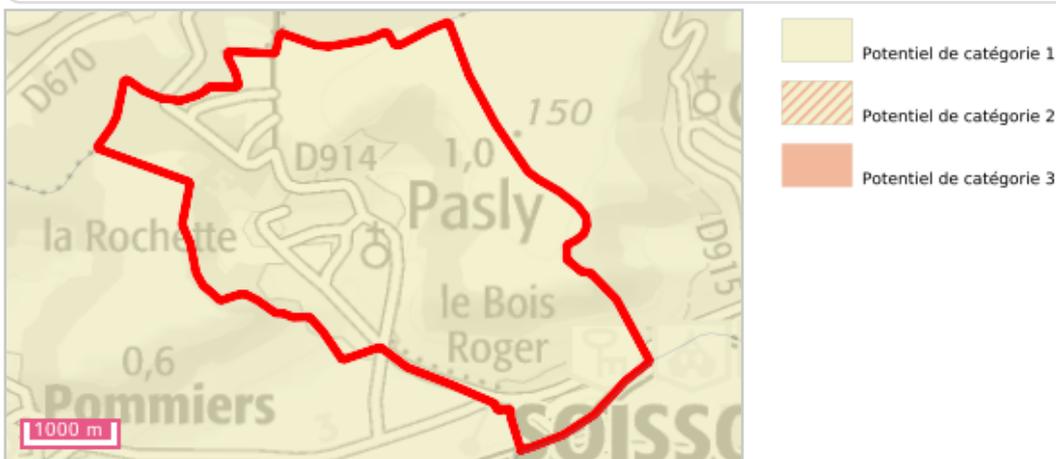
? Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

QUEL EST LE POTENTIEL RADON DE VOTRE COMMUNE ?

Le potentiel radon de votre commune est : Faible

? La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



Source: IRSN

[Pour en savoir plus : consulter le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire sur le potentiel radon de chaque catégorie.](#)

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.

Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

Catastrophe naturelle

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/glossaire/>.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6

Eboulement de falaise : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF19950174	01/01/1995	28/02/1995	18/07/1995	03/08/1995

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF19990595	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
02PREF20130031	27/07/2013	27/07/2013	21/11/2013	23/11/2013
02PREF19940152	17/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
02PREF19860081	17/06/1986	17/06/1986	25/08/1986	06/09/1986
02PREF19830052	14/04/1983	15/04/1983	21/06/1983	24/06/1983

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents dans le périmètre administratif d'une commune choisie par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre un périmètre donné et des informations aléas, administratives et réglementaires. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible. Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

Description des données

Le site georisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apportent aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée au cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR et le BRGM utilisent les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercient par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantissent pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peuvent modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

Droits d'auteur

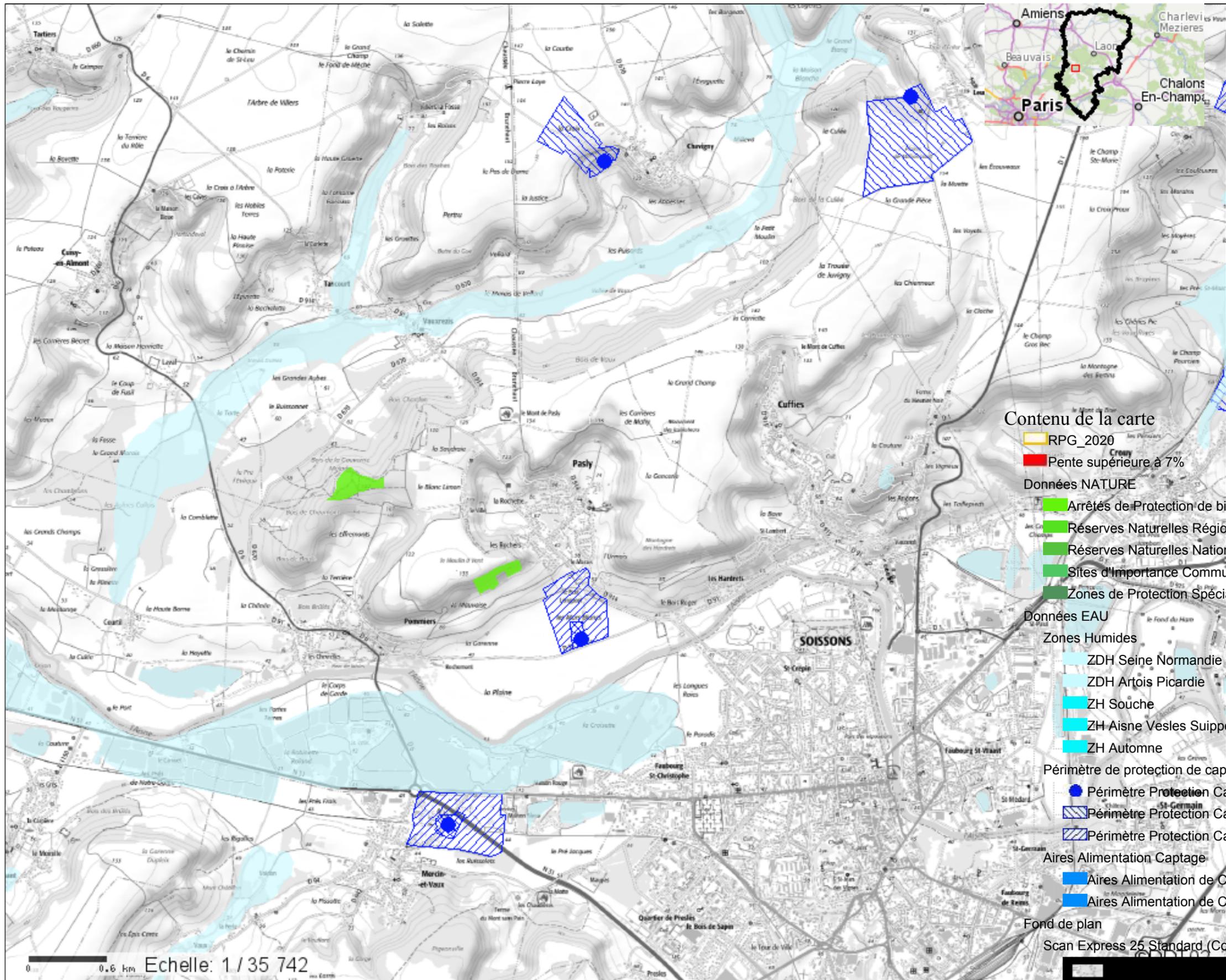
Le «Producteur» garantit au «Réutilisateur» le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de «l'Information» soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous. Vous êtes Libre de réutiliser «L'information» :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer «l'Information» ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de «l'Information», notamment pour créer des «Informations dérivées» ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres «Informations», ou en l'incluant dans votre propre produit ou application. sous réserve de mentionner la paternité de «l'Information» :
sa source (a minima le nom du «Producteur») et la date de sa dernière mise à jour.

Le «Ré-utilisateur» peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers «l'Information» et assurant une mention effective de sa paternité. Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de «l'Information», ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le «Producteur», ou par toute autre entité publique, du «Ré-utilisateur» ou de sa réutilisation.

Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.



Contenu de la carte

- RPG_2020
- Pente supérieure à 7%

Données NATURE

- Arrêtés de Protection de biotope
- Réserves Naturelles Régionales
- Réserves Naturelles Nationales
- Sites d'Importance Communautaire
- Zones de Protection Spéciale

Données EAU

- Zones Humides
- ZDH Seine Normandie
- ZDH Artois Picardie
- ZH Souche
- ZH Aisne Vesles Suippes
- ZH Automne

Périmètre de protection de captage

- Périmètre Protection Captage immédiat
- Périmètre Protection Captage rapproché
- Périmètre Protection Captage éloigné

Aires Alimentation Captage

- Aires Alimentation de Captage (donnée Sandre)
- Aires Alimentation de Captage (donnée supplémentaire Aisne - Agence de l'Eau)

Fond de plan

Scan Express 25 Standard (Copyright IGN)

0 0,5 Km Echelle: 1 / 35 742

Tous droits réservés.

Document imprimé le 31 Mars 2021, serveur Géo- IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DDT 02.



Le « poumon vert » est une zone humide située au cœur de notre village, entre l'école et la salle polyvalente, il est la jonction de plusieurs quartiers du village.

Afin de finaliser et structurer ce beau projet, porté par l'équipe municipale depuis 2008, le « poumon vert » de Pasly va maintenant s'agencer en deux temps ;

- **Mise en place d'un verger (le long du « Chemin des écoliers ») composé de 50 arbres fruitiers et d'une vingtaine d'arbustes fruitiers. Il s'agira uniquement d'anciennes essences locales que nous souhaitons faire redécouvrir aux habitants.**
- **Mise en place d'une zone « humide », qui sera également reboisée et parcourue de sentiers qui permettront de joindre plusieurs quartiers, ainsi qu'une jolie mise en valeur de la faune et la flore actuelle, valorisation du ru, petits ponts, bancs, hôtels à insectes...**

Nous avons préparé ces plantations avec les conseils du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de l'Aisne, à qui nous avons demandé d'intervenir auprès des différentes classes de l'école.

Ces ateliers ont été vivement appréciés par les enfants qui ont pu découvrir « comment aider les oiseaux à passer l'hiver » pour les plus petits avec la création de boules de graisse, alors que les plus grands ont appris la vie de l'arbre et l'étude du sol.

Il est primordial pour nous de contribuer à sensibiliser les habitants de la commune, notamment notre future génération à l'environnement et aux dangers des changements climatiques.

Par ces actions, nous espérons préserver cet endroit et voir le plaisir dans les yeux de nos enfants quand ils récolteront le « fruit » de leur travail.

PREFECTURE DE L' AISNE

A R R E T E

Portant approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR) inondations et coulées de boue de la vallée de l' Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, pour le secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise

Le préfet de l' Aisne,

VU le code de l' environnement et notamment les articles L 562-1 à L 562-8 ;

VU le code de l' urbanisme et notamment les articles L 121-1 et R 111-2 ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l' eau, notamment son article 10 ;

VU le décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l' environnement ;

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU l' arrêté ministériel du 4 août 2003 portant modification de l' article A 125-1 du code des assurances ;

VU l' arrêté préfectoral du 26 janvier 2001 prescrivant l' établissement d' un plan de prévention des risques inondations sur 73 communes de la vallée de l' Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt ;

VU l' arrêté préfectoral du 30 mars 2007 modifiant l' arrêté préfectoral du 26 janvier 2001 et prescrivant l' établissement d' un plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l' Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt sur 68 communes ;

VU l' arrêté préfectoral du 6 août 2007 modifiant l' arrêté du 30 mars 2007 et sectorisant le périmètre mis à l' étude en quatre secteurs correspondant à des sous bassins versants différents ;

VU l' arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 relatif à l' ouverture d' une enquête publique concernant l' établissement du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l' Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l' information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture du 27 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne du 8 octobre 2007 ;

VU l'avis de la Communauté d'agglomération du soissonnais du 27 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne du 28 septembre 2007 ;

VU l'avis du Conseil général du département de l'Aisne du 7 janvier 2008 ;

VU l'avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du 4 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement du 28 septembre 2007 ;

VU l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité d'Épernay du 3 septembre 2007 ;

VU l'avis du Service Navigation de la Seine du 16 août 2007 ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- Acy en date du 26 septembre 2007 ;
- Berny-Rivière en date du 31 août 2007 ;
- Courmelles en date du 9 octobre 2007 ;
- Crouy en date du 26 septembre 2007 ;
- Mercin-et-Vaux en date du 24 septembre 2007 ;
- Osly-Courtil en date du 25 septembre 2007 ;
- Pasy en date du 3 octobre 2007 ;
- Pernant en date du 27 septembre 2007 ;
- Pommiers en date du 1^{er} Octobre 2007 ;
- Saint-Bandry en date du 5 septembre 2007 ;
- Sermoise en date du 13 septembre 2007 ;
- Soissons en date du 28 septembre 2007 ;
- Vauxbuin en date du 28 août 2007 ;
- Vénizel en date du 22 septembre 2007 ;
- Vic-sur-Aisne en date du 19 septembre 2007 ;
- Villeneuve-Saint-Germain en date du 4 février 2007.

VU le rapport de la commission d'enquête daté du 7 mars 2008 ;

Sur proposition de M. le directeur départemental de l'Équipement ;

A R R E T E

Article premier : Le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise, qui concerne les territoires des communes suivantes : Acy, Ambleny, Belleu, Berny-Rivière, Billy-sur-Aisne, Courmelles, Crouy, Cuffies, Fontenoy, Mercin-et-Vaux, Montigny-Lengrain, Osly-Courtil, Pasy, Pernant, Pommiers, Ressons-le-Long, Saint-Bandry, Sermoise, Soissons, Vauxbuin, Venizel, Vic-sur-Aisne et Villeneuve-Saint-Germain, est approuvé.

Article 2 : Un exemplaire de ce document est tenu à la disposition du public à la préfecture, à la sous-préfecture de Soissons, à la direction départementale de l'Équipement et aux mairies des communes concernées.

Il servira notamment de document de référence pour :

- L'établissement de l'état des risques prévu par l'article L 125-5 du code de l'Environnement.
- L'information bisannuelle du public par le maire dans les modalités définies à l'article L 125-2 du code de l'Environnement.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et mention sera faite dans un journal diffusé dans le département.

Une copie de l'arrêté sera affichée dans chaque mairie pendant un mois au minimum.

Article 4 : Le plan de prévention des risques approuvé est une servitude d'utilité publique. Il doit être annexé au document d'urbanisme dans un délai de trois mois par arrêté municipal.

Article 5 : Le Sous-Préfet de Soissons, les maires des 23 communes concernées, le directeur départemental de l'Équipement, ainsi que le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le **24 AVR. 2008**

Le Préfet de l'Aisne


Stéphane FRATACCI

Plan Local d'Urbanisme

concertation

Echelle 1:4000



**Plan de Prévention des Risques Inondations
et Coulées de Boue « Vallée de l'Aisne entre
Montigny-Lengrain et Evergnicourt »
Secteur « Aisne Aval entre
Montigny-Lengrain et Sermoise »**

D'après l'arrêté préfectoral du 24 avril 2008



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

--- Limites communales

**Plan de Prévention des risques
(et page du règlement)**

-  Zone rouge débordement de l'Aisne (page 5)
-  Zone rouge débordement de ru (page 5)
-  Zone bleue (page 14)
-  Zone à préserver (page 20)
-  Axes de ruissellement avérés (page 23)
-  Axes de ruissellement potentiels (page 23)



Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt

Secteur Aisne Aval
entre Montigny-Lengrain et Sermoise



Commune de Soissons crue Aisne de 1993-Source géomètre HOUDRY

*Vu pour être annexé
à l'arrêté en date
de ce jour*

Règlement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AISNE
direction départementale
de l'Équipement

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du S.I.D.A.C.

Patrick RASSEMONT

Laon, le 24 AVR. 2008

SOMMAIRE

Article 1 - Portée du règlement et dispositions générales	1
Article 1.1- Champ d'application	1
Article 1.2 - Objet des mesures de prévention.....	1
Article 1.3 - Adéquation avec le SDAGE et autres réglementations	1
Article 1.4 - Effets du PPR	2
Article 1.5 - Révision du PPR.....	2
Article 1.6- Division du territoire en zones	3
Article 1.7- Cotes altimétriques de crue.....	4
Article 1.8- Procédures d'alerte	4
Article 2 - Dispositions applicables en zone rouge.....	5
Article 2.1 – Interdictions	5
Article 2.2 - Autorisations sous conditions.....	6
Article 2.3 – Cas particulier de la zone rouge « inondations par débordement de ru ».....	10
Article 3 - Dispositions applicables en zone orange.....	11
Article 3.1 – Interdictions	11
Article 3.2 - Autorisations sous conditions.....	12
Article 4- Dispositions applicables en zone bleue	14
Article 4.1 – Interdictions	14
Article 4.2 - Autorisations sous conditions.....	15
Article 4.3 - Cas particulier de la zone bleue « inondations par débordement de ru »	18
Article 5- Dispositions applicables en zone jaune	19
Article 6- Dispositions applicables en zone à Préserver	20
Article 6.1 – Interdictions	20
Article 6.2 - Autorisations sous conditions.....	20
Article 7- Dispositions applicables en zone blanche.....	22
Article 8 – Dispositions complémentaires	23
Article 8.1 – Dispositions applicables au niveau de l'axe de ruissellement.....	23
Article 8.2 – Dispositions applicables aux secteurs affectés par les axes de ruissellement.....	23
Article 9- Prescriptions et mesures obligatoires pour le bâti existant.....	24
Article 10- Recommandations applicables aux biens existants	25
Article 10.1 – Recommandations applicables aux zones inondables	25
Article 10.2 – Recommandations applicables en zone blanche	25

Article 1 - Portée du règlement et dispositions générales

1.1 - Champ d'application

Du fait d'un nombre important d'arrêtés de catastrophes naturelles, un plan de prévention des risques inondations et coulées de boue Vallée de l'Aisne, entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, a été prescrit le 30 mars 2007 par Madame le Préfet de l'Aisne et modifié le 6 août 2007, avec le secteur Aisne aval qui comprend les communes suivantes :

- Montigny-Lengrain (7)
- Ressons-le-Long (5)
- Berny-Rivière (8)
- Vic-sur-Aisne (7)
- Fontenoy (4)
- Osly-Courtil (4)
- Pernant (5)
- Pommiers (5)
- Ambleny (4)
- Saint-Bandry (5)
- Mercin-et-Vaux (4)
- Pasly (5)
- Cuffies (6)
- Soissons (10)
- Vauxbuin (3)
- Courmelles (5)
- Belleu (7)
- Crouy (6)
- Villeneuve-Saint-Germain (7)
- Venizel (5)
- Billy-sur-Aisne (3)
- Acy (4)
- Sermoise (4)

(?) Nombre d'arrêtés de « catastrophes naturelles »

Conformément à l'article L562-1 du code de l'environnement, ce règlement définit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui incombent aux particuliers.

Ces dispositions s'appliquent aux activités et aux biens existants, ainsi qu'à l'implantation de toutes constructions ou installations nouvelles, à l'exécution de tous travaux et à l'exercice de toutes activités, sans préjudice de l'application des autres législations ou réglementations en vigueur.

1.2 - Objet des mesures de prévention

Selon les textes réglementaires, le PPR a vocation à :

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements réalisés, la sécurité des personnes et des biens ne peut être garantie intégralement, et les limiter dans les autres zones inondables ;
- Préserver les capacités d'écoulement des eaux pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont ou en aval, ce qui implique entre autres, d'éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés.

A ce titre les mesures de prévention définies ci-après, destinées notamment à limiter les dommages sur les activités et biens existants et à éviter un accroissement des dommages dans le futur, consistent :

- Soit en des interdictions relatives à l'occupation des sols, afin de ne pas augmenter (ou créer) la vulnérabilité des biens et des personnes, et afin de préserver les champs d'expansion des crues encore indemnes de toute urbanisation;
- Soit en des mesures destinées à minimiser les dommages.

1.3 – Adéquation avec le SDAGE et autres réglementations :

Les dispositions instaurées par le présent règlement s'appuient sur le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** du bassin Seine-Normandie, approuvé le 20 septembre 1996, et plus particulièrement sur les orientations suivantes :

- o Protéger les personnes et les biens ;
- o Ne plus implanter dans les zones inondables des activités ou des constructions susceptibles de subir des dommages graves ;
- o Assurer une occupation du territoire qui permette la conservation des zones naturelles d'expansion des crues ;
- o Assurer la cohérence des actions de prévention et de protection contre les inondations à l'échelle du bassin versant.

Enfin, les dispositions instaurées par le présent règlement n'empêchent pas l'application de celles de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales, de la loi sur l'eau ou de la loi relative au développement des territoires ruraux, et plus particulièrement celles concernant :

- o La maîtrise de l'imperméabilisation des sols ;
- o La maîtrise du ruissellement, en milieu urbain comme en milieu agricole ;
- o Le maintien des zones humides.

1.4 - Effets du PPR

Le PPR vaut servitude d'utilité publique. A ce titre, il doit être annexé par arrêté de l'autorité compétente aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dans un délai de trois mois à compter de la date d'effet du PPR (soit à l'issue de la dernière des mesures de publicité de son approbation) conformément aux articles L126-1 et R126-1 du code de l'urbanisme. A défaut le préfet se substitue au maire et dispose alors d'un délai d'un an.

Dans tous les cas, les documents d'urbanisme devront être rendus cohérents avec les dispositions du PPR lors de la première révision suivant l'annexion.

La nature et les conditions d'exécution des mesures de prévention précisées pour l'application du présent règlement sont définies et mises en œuvre sous la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre concernés par les constructions, travaux et installations visés. Ceux-ci sont également tenus d'assurer les opérations de gestion et d'entretien nécessaires pour maintenir la pleine efficacité de ces mesures.

Conformément à l'article R562-5 du code de l'environnement, le PPR n'interdit pas les travaux d'entretien et de gestion courants des bâtiments implantés antérieurement à son approbation, sauf s'ils augmentent les risques, en créant de nouveaux ou conduisent à une augmentation notable de la population exposée.

Les prescriptions du PPR concernent les biens existant antérieurement à la publication de l'acte l'approuvant et ne portent que sur des aménagements limités, liés avant tout à la sécurité publique. Le coût de ces prescriptions reste inférieur au seuil fixé par l'article R562-5 du code de l'environnement (seuil de 10% de la valeur vénale ou estimée des biens concernés à la date d'approbation du plan).

Conformément à l'article R562-5 du code de l'environnement, les prescriptions sur les biens existants devront être exécutées dans un délai de 5 ans après approbation du plan.

L'article L562-5 du code de l'environnement précise que le fait de construire ou d'aménager un terrain dans une zone interdite par un PPR approuvé ou de ne pas respecter les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation prescrites par ce plan est puni par des peines prévues à l'article L480-4 du code de l'urbanisme.

Enfin, en cas de non-respect du PPR, les modalités de couverture par les assurances des sinistres liés aux catastrophes naturelles peuvent être modifiées.

1.5 - Révision du PPR

Le PPR pourra être révisé selon la même procédure que son élaboration initiale, conformément aux dispositions de l'article R562-10 du code de l'environnement. Lorsque la révision n'est que partielle, les consultations et l'enquête publique ne sont effectuées que dans les communes concernées par les modifications.

1.6 – Division du territoire en zones

En application de l'article L.562-1 du code de l'environnement, le territoire inclus dans le périmètre du PPR est réglementé selon six zones :

-Une zone « rouge » :

Elle inclut :

- o Les zones les plus exposées, où les inondations sont redoutables en raison de l'urbanisation et de l'intensité de leurs paramètres physiques (hauteur d'eau importante, durée de submersion) ;
- o Les zones d'expansion des crues, quelle que soit la hauteur d'eau ;
- o Les zones de remontées de nappe phréatique.

-Une zone « orange » :

Elle inclut les zones inondables où s'exerce une activité économique, hormis les exploitations de carrières, qui ne pourra être en aucun cas reconvertie en zone d'habitat. Le maintien de l'activité existante prévaut, son agrandissement, sous réserve de prescriptions particulières pour prendre en compte le risque inondation peut être autorisé. Le changement d'activité est permis. Toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour limiter la vulnérabilité. Pendant une période de cessation d'activité, les dispositions applicables en zone orange seront remplacées par les dispositions applicables en zone rouge. La reprise d'activité en zone orange demeure possible, dans ce cas, les dispositions de la zone orange seront de nouveau applicables.

-Une zone « bleue » :

Elle inclut les zones urbanisées inondables (sauf degré d'exposition exceptionnel), et joue lors des inondations un rôle important d'expansion et de stockage des eaux de crue. Elle implique de ce fait la mise en œuvre de mesures de prévention administratives et techniques adaptées.

Elle est vulnérable au titre des inondations mais les enjeux d'aménagement urbain sont tels qu'ils justifient des dispositions particulières. Ces zones bleues sont dites constructibles sous réserve de prescriptions et/ou de recommandations permettant de prendre en compte le risque.

-Une zone « jaune » :

Cette zone inclut les secteurs d'accumulation des boues et des eaux de ruissellement, ayant pour la plupart déjà fait l'objet de la prise d'arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles. Cette zone délimite ponctuellement :

- o Les habitations ayant fait l'objet d'une déclaration de sinistre ;
- o Les secteurs à risques identifiés par les maires dans les enquêtes communales.

-Une zone d'« espaces à préserver » :

Elle inclut les espaces encore indemnes de toute urbanisation, permettant de maintenir l'occupation actuelle des sols et contribuant à minimiser les risques en aval. Il s'agit de préserver les versants boisés et les zones humides situées en fond de vallée.

-Une zone « blanche » :

Elle peut être bâtie ou non bâtie, et **n'est pas considérée comme exposée aux risques d'inondations et de coulées de boue**. Cependant, quelques dispositions doivent y être respectées, notamment au titre de sa proximité avec les autres zones.

La zone blanche concerne par défaut les terrains n'appartenant pas aux autres zones.

Compte tenu du caractère essentiellement rural de la plupart des communes du périmètre du PPR, les zones définies précédemment sont délimitées sur un document graphique à l'échelle du 1/10 000ème.

En outre, des **flèches oranges et rouges** identifieront des axes de ruissellement respectivement potentiels ou avérés (axes identifiés par les maires dans les enquêtes communales ou cités dans les arrêtés de

reconnaissance de catastrophes naturelles). Suivant l'intensité du phénomène et la nature du sol, il convient de rappeler que ces axes de ruissellement pourront évoluer en axes de coulées de boue.

1.7 – Cotes altimétriques de crue

L'élaboration du PPR exige pour les débordements de la rivière Aisne, la prise en compte d'une crue de niveau au moins centennal, conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle (Environnement et Équipement) du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables. Celle-ci n'ayant jamais été observée sur la vallée de l'Aisne, les cotes de crue ont été estimées en employant différentes méthodes :

- Modélisations hydrauliques propre au présent PPR ;
- Utilisation des résultats de modélisations effectuées dans le cadre d'études hydrauliques distinctes ;
- Analyses hydrogéomorphologiques sur les petits affluents et ruisseaux.

Les cotes altimétriques de crue disponibles sur les cartes de zonage sont celles d'une crue centennale.

Ces niveaux de référence sont exprimés dans le référentiel IGN 69.

Il convient de rappeler que ces cotes ne constituent pas le niveau maximum que peuvent atteindre les débordements. Une crue supérieure à la crue centennale demeure tout à fait possible.

1.8 – Procédures d'alerte

En cas de crue de la rivière Aisne, il existe des procédures d'alerte légales, ainsi que des procédures de gestion de crise, toutes centralisées par la Préfecture (SIACEDPC).

Les inondations par débordement de rus sont très rapides, il n'y a donc pas de procédure d'alerte, mis à part les alertes émises par Météo France.

Article 2 - Dispositions applicables en zone rouge

Article	Intitulé des dispositions	Observations
2.1	Interdictions zone rouge « débordement Aisne »	A l'exception des travaux ou occupations du sol visés à l'article 2.2
2.2	Autorisations sous conditions en zone rouge « débordement Aisne »	Sous réserve des prescriptions et mesures obligatoires pour le bâti existant développées à l'article 9
2.3	Cas particulier de la zone rouge « débordement de ru »	

La zone rouge inclut :

- Les zones les plus exposées, où les inondations sont redoutables en raison de l'urbanisation et de l'intensité de leurs paramètres physiques (hauteur d'eau importante, durée de submersion). Il serait dangereux de permettre dans ces zones l'implantation de nouveaux biens ou de nouvelles activités.
- Les zones d'expansion des crues, quelle que soit la hauteur d'eau. Il semble nécessaire de les préserver de toute urbanisation pour conserver les champs d'expansion naturelle des crues.
- Les zones de remontées de nappe phréatique.

Article 2.1 - Interdictions

A l'exception des travaux ou occupations du sol visés à l'article 2.2, sont interdits :

- 1- **Toutes nouvelles constructions soumises à permis de construire, déclaration préalable ou faisant l'objet d'un permis d'aménager** au titre du code de l'urbanisme, sauf dispositions visées à l'article 2.2.
- 2- **Toute nouvelle ouverture** située en-dessous du niveau TN+0,30 m et **tout aménagement en cave ou sous-sol** susceptible d'augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes.
- 3- **Tout nouveau parc résidentiel de loisirs, tout nouveau terrain de camping et tout nouvel emplacement « loisirs »** dans les parcs résidentiels de loisirs et terrains de camping déjà existants.
- 4- **Toute nouvelle installation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL)** dans les parcs résidentiels de loisirs ou sur les emplacements « loisirs » des terrains de camping déjà existants. En cas de sinistre (quel qu'il soit), la reconstruction des Habitations Légères de Loisirs et le remplacement des résidences mobiles de loisirs sont interdits.
- 5- **Les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage.**
- 6- **Le stationnement de caravanes et de résidences mobiles de loisirs**, autre que sur les terrains aménagés et autorisés avant la date d'approbation du PPR, ou sur le terrain où est implanté la construction constituant la résidence de l'utilisateur.
- 7- **Les remblais, exhaussements du sol et digues** quels qu'en soient la nature et le volume, à l'exception des travaux visés à l'article 2.2-10.
- 8- Les nouvelles **installations classées pour l'environnement** et l'extension de celles existantes, sauf celles liées à un renouvellement de l'activité préexistante, et à l'exception des carrières dont l'ouverture est réglementée à l'article 2.2-15.
- 9- Entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, période de risque important de crue, **tout dépôt ou stockage de produits et de matériaux non polluants ou non dangereux susceptibles d'être entraînés par les eaux,**

à l'exception des produits de l'exploitation forestière, de ceux liés à l'activité de la voie d'eau et du stockage du bois de chauffage des particuliers dans la limite de 20m³ et à proximité du bâti.

En cas d'annonce de crue au-delà de la cote d'alerte et quelle que soit la date de survenance, les produits et matériaux susceptibles d'être entraînés par les eaux, y compris les produits de l'exploitation forestière, seront évacués.

10- **Tout nouveau stockage de produits polluants ou dangereux**, quel qu'en soit le volume, sauf dans les conditions visées au 2.2-16 ou dans le cas particulier de corps de ferme existants et déjà équipés de locaux phytosanitaires dans cette zone.

11- **Toute reconstruction**, après destruction totale ou partielle d'un bâtiment isolé causée par une crue, à l'exception des reconstructions possibles visées à l'article 2.2-4.

12- **Toute excavation et toute création de plan d'eau**, quel qu'en soit le volume, à l'exception des carrières visées par l'article 2.2-15, et des travaux visés à l'article 2.2-10..

13- **Toute clôture** susceptible de modifier notablement les écoulements et de réduire les champs d'expansion des crues.

Par contre, les clôtures de type 5 fils (maximum) sans grillage, avec piquets espacés de plus de trois mètres et sans saillie de fondation, les clôtures mobiles (pouvant être retirées en cas de crue) et les murs ne faisant pas obstacle au libre écoulement de l'eau sont également autorisés.

14- **Tout nouvel assainissement autonome par épandage**, autre que par tertre d'infiltration. Tout appareillage ou équipement connexe en amont du tertre et disposé dans le sol naturel devra être étanche à une submersion prolongée.

Article 2.2 - Autorisations sous conditions

Peuvent être autorisés, sous réserve des prescriptions visées à l'article 9 :

1- Les **travaux d'entretien et de gestion** courants des biens et activités existants, notamment les aménagements internes, les traitements de façade et la réfection des toitures, à condition de ne pas augmenter les risques ou d'en créer de nouveaux, de suivre les prescriptions de l'article 2.2-20 et sous réserve de ne pas augmenter notablement la population exposée.

2- **L'aménagement et les changements d'affectation** des biens et constructions existants, **les extensions** strictement nécessaires à des mises aux normes d'habitabilité ou de sécurité, les vérandas, les appentis et les abris de jardins sous les conditions suivantes :

- Ne pas aggraver les risques d'inondations et mettre en œuvre, selon la faisabilité, tous les moyens possibles visant à réduire au maximum la vulnérabilité au phénomène naturel ;
- Ne pas augmenter notablement la population exposée ;
- Toute nouvelle emprise au sol doit être strictement inférieure à 20 m² et limitée à une seule fois non renouvelable par type d'usage, à compter de la date d'approbation du PPR ;
- Toute nouvelle emprise au sol n'est autorisée que si la propriété est déjà bâtie ;
- Toute nouvelle emprise au sol ne pourra être implantée à une distance inférieure à 10 mètres des berges de la rivière, à l'exception des constructions et installations liées à la voie d'eau ;
- Ne pas augmenter les risques de nuisances ou de pollutions ;
- Ne pas créer de nouvelles installations sanitaires (évier, lavabo, toilettes, douches, ...) inondables par une crue centennale (risque de refoulement) ;
- De suivre les prescriptions de l'article 2.2-20.

3- **La reconstruction après sinistre d'un bâtiment**, à condition :

- De caler le premier niveau habitable au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis, sauf dans le cas de prescriptions contraires (imposées par les services de l'État compétents) liées aux effets d'une servitude d'inscription des monuments historiques inscrits ou classés ;
- De ne pas augmenter la surface hors œuvre brute ni la surface hors œuvre nette ;
- De suivre les prescriptions de l'article 2.2-20.

4- **La reconstruction des édifices présentant un caractère patrimonial ou architectural certain** (classement ou inscription à l'inventaire des monuments historiques, reconnaissance de la valeur par l'Architecte des Bâtiments de France) et des installations liées à la voie d'eau (stations de pompage, maisons éclésières, écluses, barrages...) sous réserve :

- o De réduire la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- o De ne pas augmenter la surface hors œuvre brute ni la surface hors œuvre nette ;
- o De suivre les prescriptions de l'article 2.2-20.

5- **Les constructions et extensions de bâtiments** directement liées aux mises aux normes d'exploitations agricoles existantes sous réserve que leur implantation ne puisse se faire techniquement dans une zone moins dangereuse, que leur vulnérabilité et leur impact sur les crues soient minimisés et que les prescriptions de l'article 2.2-20 soient respectées.

6- **Les travaux d'entretien et de gestion courants, le réaménagement des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs, le remplacement et l'amélioration des locaux en dur, les nouveaux locaux en dur, à condition :**

- o De ne pas augmenter la vulnérabilité aux inondations ;
- o Extension dans la limite de 20% de leur superficie à la date d'approbation du PPR, et limitée à des emplacements « tourisme » ;
- o De ne transformer aucun emplacement « tourisme » en emplacement « loisirs » ;
- o De caler le niveau du plancher au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis ;
- o Qu'il n'y ait pas de sous-sol ;
- o Que l'emprise au sol de l'ensemble des installations en dur n'excède pas 10% de la superficie du terrain ;
- o De suivre les prescriptions de l'article 2.2-20.

7- **Les aires naturelles** de camping du 1^{er} mai au 31 octobre.

8- **Les opérations d'aménagement et les constructions publiques d'intérêt général** permettant de valoriser de manière cohérente une enclave en zone urbaine, et sous les conditions suivantes :

- o Le projet devra être porté par une collectivité territoriale compétente, qui en assurera la mise en place et la gestion ;
- o Le projet ne devra pas aggraver les inondations en amont et en aval ;
- o La distance minimale d'implantation sera définie en fonction des contraintes du site, mais ne pourra pas être inférieure à 10 mètres des rives de la rivière ;
- o Pas d'hébergement permanent ou temporaire, ni de logement (sauf si nécessaire pour le gardiennage et le fonctionnement) ;
- o Pas d'établissement recevant du public sensible, et notamment les établissements de types R (établissements d'enseignement et colonies de vacances) et U (établissements sanitaires) tels que définis par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié du ministère de l'intérieur ;
- o Les constructions devront être réalisées sur pilotis ou utiliser toute autre technique ne perturbant pas le bon écoulement des eaux et permettant de maintenir le rôle d'expansion des crues du site ; des mesures compensatoires devront permettre d'annuler ou de tendre à annuler les conséquences hydrauliques de l'aménagement projeté (au minimum, le volume des champs d'expansion des crues amputé par les travaux devra être rétabli) ;
- o Édifier le premier niveau utile et installer les équipements sensibles au-dessus de la cote de crue centennale ;
- o En cas d'alerte de crue, prévoir les mesures d'évacuation adaptées pour l'ensemble des parties accessibles au public. Il devra y avoir au moins un accès non inondable pour chaque bâtiment.
- o De suivre les prescriptions de l'article 2.2-20.

9- **Les équipements d'intérêt général de sports de plein air, les installations ludiques liées à la présence de l'eau** (sports nautiques, pêche, chasse,...) et leurs constructions d'accompagnement, à l'exclusion de tout logement (sauf gardiennage), sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires et sous les conditions suivantes :

- o Justification de la non-aggravation des risques d'inondations ;
- o Implantation sous réserve de la prise en compte des impératifs de l'écoulement des crues ;
- o Emprise au sol maximale de la surface bâtie: 10% ;
- o De caler le niveau du plancher au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis ;
- o Pas de sous-sol ;
- o De suivre les prescriptions de l'article 2.2-20.

10- Les **travaux et installations destinés à réduire** les conséquences des risques d'inondations pour les bâtiments existants ou destinés à réduire les conséquences des inondations **à l'échelle de la vallée** (par exemple digues, bassins de rétention...), sous réserve :

- o D'une justification technique (notamment mesure de l'impact hydraulique) et économique du projet ;
- o De la mise en oeuvre de mesures compensatoires si nécessaire ;
- o Que le projet soit porté par une collectivité compétente, une association foncière et/ou une association syndicale autorisée qui en assurera la mise en place et la gestion ;
- o Que le projet fasse l'objet d'une validation par les services de l'État compétents et que l'entente interdépartementale Oise-Aisne soit consultée pour avis.

11- Les **travaux** de construction ou d'aménagement d'**infrastructures de transport** (routières, ferroviaires, fluviales), et les installations nécessaires à leur fonctionnement, sous réserve que ces travaux ne conduisent pas à une augmentation des risques d'inondations en amont ou en aval (hausse de la ligne d'eau, perte de capacité de stockage), qu'ils prennent en compte les impératifs de l'écoulement des crues, et que ces travaux fassent l'objet de mesures compensatoires le cas échéant. Les ouvrages de décharge devront être dimensionnés pour une crue centennale.

12- Les **nouvelles constructions, l'extension et l'aménagement** de celles existantes et les **infrastructures d'intérêt général**, liées à l'acheminement et au traitement des eaux usées, ainsi qu'au captage et à la distribution de l'eau potable, à condition qu'il n'y ait pas d'alternative technique et/ou financière satisfaisante, et sous réserve de :

- o Prendre toutes les dispositions pour supprimer tout risque de pollution en période de crue ;
- o Minimiser l'impact sur l'écoulement en période de crue ;
- o Rétablir le volume des champs d'expansion des crues, amputé par les travaux.

13- Les **réseaux techniques d'intérêt général de transport de l'énergie** (électricité, gaz) et **téléphoniques**, à condition de les rendre non vulnérables aux inondations (isoler les réseaux pouvant être immergés, mettre hors d'eau les armoires téléphoniques, les installations de radiotéléphonie, les transformateurs électriques ou tout matériel sensible). Il convient de les équiper d'une mise hors service automatique, de réaliser la distribution des réseaux « courants forts - courants faibles » au-dessus du niveau de la crue centennale et de minimiser leur impact sur l'écoulement des eaux.

14- Les **constructions ou installations liées à la voie d'eau** sous réserve de :

- o Justifier de l'opportunité technique ou économique du projet ;
- o Prendre toutes dispositions pour supprimer tout risque de pollution en période de crue ;
- o Montrer l'impact (ou l'absence d'impact) sur l'écoulement de l'eau en période de crue et si nécessaire définir des mesures compensatoires adaptées ;
- o Rétablir en totalité ou en majeure partie le volume des champs d'expansion des crues amputé par les travaux.

Pour ces constructions ou installations, le stockage de produits polluants ou dangereux (hydrocarbures, ...) est autorisé dans les mêmes conditions que pour le stockage existant définies à l'article 2.2-16.

15- L'ouverture de nouvelles carrières, à condition :

- De démontrer la non-aggravation du risque inondation en amont et en aval (étude d'impact réalisée au préalable) ;
- De ne réaliser aucun endiguement ;
- De démontrer qu'il n'y a aucun risque de capture du cours d'eau ;
- Que les matériaux de découverte soient au minimum disposés en merlons parallèles au sens d'écoulement des eaux, voire évacués ;
- Que les matériaux exploités soient évacués au fur et à mesure de leur extraction, ou du moins ne contreviennent pas à l'article 2.1-9 (pas de stockage sur place entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, évacuation en cas d'alerte de crue en dehors de cette période) ;
- Que l'aménagement final minimise l'impact sur l'écoulement des eaux, notamment en limitant le plus possible le nombre et la superficie des éventuels plans d'eau résiduels et en orientant ceux-ci de manière à ce que leur plus grand axe soit perpendiculaire à l'écoulement des eaux. Le cas échéant, l'aménagement final pourra contribuer à la lutte contre les inondations (bassins de surstockage...), mais il devra alors être validé par les services de l'État compétents et être soumis à l'avis de l'entente interdépartementale Oise-Aisne.

16- Le stockage existant de produits polluants ou dangereux (tels qu'hydrocarbures, gaz, engrais liquides ou solides, pesticides...) en quantités ou en concentrations inférieures aux normes minimales fixées pour leur autorisation, doit-être réalisé :

- Soit au-dessus de la cote de crue centennale, dans un récipient étanche et fermé ;
- Soit dans le cas contraire, dans un récipient étanche et fermé, lesté et arrimé de façon à résister à la pression hydrostatique d'une crue centennale, et à condition que les orifices de remplissage et les événements soient placés à 0.50 m au-dessus du niveau de la cote de crue centennale.

17- Les fouilles à titre archéologique dans la mesure où elles sont réalisées de manière à minimiser d'éventuelles perturbations à l'écoulement des eaux.

18- La plantation et l'exploitation de bois, forêts ou haies, à condition de limiter autant que possible la création d'embâcles en recépant les arbres penchés ou déracinés en bordure de cours d'eau et en retirant les grosses branches et troncs qui seraient tombés à proximité ou dans le cours d'eau.

19- Les parkings à condition qu'ils restent au niveau du terrain naturel, que le revêtement soit perméable à l'eau et adapté à une submersion temporaire, et que des mesures d'évacuation en cas d'alerte de crue soient prévues ; les infrastructures associées (sauf bâti soumis à permis de construire) sont également autorisées.

20- Les matériaux utilisés en dessous de la cote de crue centennale seront choisis pour résister à une immersion prolongée. Leur aptitude à l'emploi devra également être conservée après décrue :

- Traitement anti-corrosion des parties métalliques ;
- Pas de liant à base de plâtre ;
- Pas de revêtement de sols ou de murs sensibles à l'humidité ;
- Matériaux hydrofuges pour l'isolation ;
- Résistance à des affouillements, tassements ou érosions localisées.

Article 2.3 – Cas particulier de la zone rouge « inondations par débordement de ru »

Cette zone rouge correspond toujours à une zone fortement exposée aux inondations mais cette fois-ci provoquées par des débordements de rus.

Les modifications proviennent des caractéristiques des inondations par débordement de ru (différentes des inondations par grand cours d'eau comme l'Aisne), dans ce cas il s'agit d'un :

- Phénomène **brutal** (averse intense à caractère orageux et localisé) ;
- Phénomène **rapide** (montée des eaux de l'ordre de plusieurs décimètres par heure) ;
- Phénomène **imprévisible** (pas de système d'alerte).

INTERDICTIONS

De manière générale, les interdictions restent les mêmes que celles évoquées dans la zone rouge inondations par débordement de la rivière Aisne (Article 2.1), avec certaines variantes qui interdisent cette fois-ci :

- Les aires naturelles de camping et l'extension des campings existants ;
- Le stockage ou dépôt de produits susceptibles d'être entraînés par les eaux quelle que soit la période, à l'exception des produits issus de l'exploitation forestière et du bois de chauffage pour particuliers dans la limite de 20m³ et à proximité du bâti ;
- Le stockage de produits polluants ou dangereux, sauf si les quantités et concentrations sont inférieures aux normes fixées, et que le stockage se fasse hors d'eau. Les produits polluants ou dangereux peuvent être stockés dans les corps de ferme existants et déjà équipés de locaux phytosanitaires dans cette zone ;
- Les parkings et les gares routières ;
- Toute installation nouvelle d'un poste de communication sensible (poste EDF-GDF, poste de téléphonie...).

AUTORISATIONS

Sauf dispositions contraires énoncées précédemment, les autorisations sous conditions restent sensiblement les mêmes que celles évoquées dans la zone rouge inondations par débordement de la rivière Aisne (Article 2.2) avec le niveau de référence qui n'est plus la côte de crue centennale mais le niveau minimum TN+1m.

Article 3 - Dispositions applicables en zone orange

Article	Intitulé des dispositions	Observations
3.1	Interdictions	A l'exception des travaux ou occupations du sol visés à l'article 3.2
3.2	Autorisations sous conditions	Sous réserve des prescriptions et mesures obligatoires pour le bâti existant développées à l'article 9

Elle inclut les zones inondables où s'exerce une activité économique, hormis les exploitations de carrières, **qui ne pourra être en aucun cas reconvertie en zone d'habitat**. Le maintien de l'activité existante prévaut. Son agrandissement, sous réserve de prescriptions particulières pour prendre en compte le risque inondation, peut être autorisé. Le changement d'activité est permis. Toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour limiter la vulnérabilité.

Pendant une période de cessation d'activité, les dispositions applicables en zone orange seront remplacées par les dispositions applicables en zone rouge. La reprise d'activité en zone orange demeure possible, dans ce cas, les dispositions de la zone orange seront de nouveau applicables.

Article 3.1 – Interdictions

A l'exception des travaux et occupations du sol visées à l'article 3.2 sont interdits :

- 1- **Toute habitation** à l'exception de celle visée à l'article 3.2-4.
- 2- **Toute nouvelle ouverture** située en-dessous du niveau TN+0,30 m et **tout aménagement** en cave ou sous-sol, susceptible d'augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes (habitation, bureau, local technique, ...).
- 3- **Tout parc résidentiel de loisirs, tout terrain de camping et tout emplacement « loisirs ».**
- 4- **Les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage.**
- 5- **Les remblais, les exhaussements du sol et digues**, quel qu'en soit le volume, à l'exception des travaux visés à l'article 3.2-7.
- 6- **Toute reconstruction**, après destruction totale ou partielle d'un bâtiment isolé causée par une crue, à l'exception des reconstructions possibles visées à l'article 3.2-5.
- 7- **Toute excavation et toute création de plan d'eau**, quel qu'en soit le volume, à l'exception des carrières visées par l'article 3.2-11, et des travaux visés à l'article 3.2-7.
- 8- **Toute clôture** susceptible de modifier notablement les écoulements et de réduire les champs d'expansion des crues.
Par contre, les clôtures de type 5 fils (maximum) sans grillage, avec piquets espacés de plus de trois mètres et sans saillie de fondation, les clôtures mobiles (pouvant être retirées en cas de crue) et les murs ne faisant pas obstacle au libre écoulement de l'eau sont également autorisés.

Article 3.2 - Autorisations sous conditions

Sous réserve des prescriptions visées à l'article 9, sont autorisés :

1- Les **travaux d'entretien et de gestion courants des activités existants**, notamment les aménagements internes, les traitements de façade et la réfection des toitures, à condition de ne pas augmenter les risques ou d'en créer de nouveaux, de suivre les prescriptions de l'article 3.2-12 et sous réserve de ne pas augmenter notablement la population exposée.

2- **Le changement d'activité** sous les conditions suivantes :

- La zone considérée doit rester une zone d'activité économique (en cas contraire, les dispositions applicables sont celles de la zone rouge) ;
- Ne pas aggraver le risque d'inondation ;
- Ne pas augmenter les risques de nuisances ou de pollution ;
- Suivre les prescriptions de l'article 3.2-12.

3- **L'extension d'une activité** sous réserve de la prise en compte du risque inondation dans les aménagements, de réduire au maximum la vulnérabilité des biens et des personnes, et que les prescriptions de l'article 3.2-12 soient respectées. Pour les nouveaux bâtiments isolés, le niveau du plancher devra être calé au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis.

4- **La création de logements** rendus indispensable à la surveillance du site (limité à un logement).

5- **La reconstruction** après sinistre d'un bâtiment, à condition de :

- Caler le niveau du plancher au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis ;
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- Ne pas augmenter la surface hors œuvre brute ni la surface hors œuvre nette initiales ;
- De respecter les prescriptions de l'article 3.2-12.

6- **Les installations classées pour l'environnement, les constructions et les extensions** de bâtiments directement liées aux mises aux normes d'exploitations agricoles existantes sous réserve que leur implantation ne puisse se faire techniquement dans une zone moins dangereuse, que leur vulnérabilité soit minimisée et de suivre les prescriptions de l'article 3.2-12. Pour les nouveaux bâtiments isolés, le niveau du plancher devra être calé au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis.

7- **Les travaux et installations destinés à réduire les conséquences du risque d'inondation** pour les activités existantes (par exemple digues, bassins de rétention, ...), sous réserve :

- D'une justification technique (notamment mesure de l'impact hydraulique) et économique du projet ;
- D'un programme de gestion et de la mise en oeuvre de mesures compensatoires si nécessaire ;
- Que le projet soit porté par une collectivité compétente, une association foncière et/ou une association syndicale autorisée qui en assurera la mise en place et la gestion ;
- Que le projet fasse l'objet d'une validation par les services de l'État compétents et que l'entente interdépartementale Oise-Aisne soit consultée pour avis.

8- **Le stockage de produits et de matériaux non polluants ou non dangereux**, à condition :

- Que les produits et matériaux non vulnérables et susceptibles d'être entraînés par les eaux soient lestés et arrimés, ou évacués en cas d'annonce de crue au-delà de la cote d'alerte ;
- Que les produits et matériaux vulnérables soient placés au-dessus de la cote de crue centennale.

9- **Les travaux nécessaires à des opérations de traitement** des pollutions résiduelles après disparition des activités sous réserve que le risque inondation soit pris en compte.

10- Le stockage existant de produits polluants ou dangereux (tels qu'hydrocarbures, gaz, engrais liquides ou solides, pesticides...) en quantités ou en concentrations inférieures aux normes minimales fixées pour leur autorisation, doit-être réalisé :

- Soit au-dessus de la cote de crue centennale, dans un récipient étanche et fermé ;
- Soit dans le cas contraire, dans un récipient étanche et fermé, lesté et arrimé de façon à résister à la pression hydrostatique d'une crue centennale, et à condition que les orifices de remplissage et les événements soient placés à 0.50 m au-dessus du niveau de la cote de crue centennale.

11- L'ouverture de nouvelles carrières, à condition :

- De démontrer la non-aggravation du risque inondation en amont et en aval (étude d'impact réalisée au préalable) ;
- De ne réaliser aucun endiguement ;
- De démontrer qu'il n'y a aucun risque de capture du cours d'eau ;
- Que les matériaux de découverte soient au minimum disposés en merlons parallèles au sens d'écoulement des eaux, voire évacués ;
- Que les matériaux exploités soient évacués au fur et à mesure de leur extraction, ou du moins pas de stockage sur place entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, évacuation en cas d'alerte de crue en dehors de cette période ;
- Que l'aménagement final minimise l'impact sur l'écoulement des eaux, notamment en limitant le plus possible le nombre et la superficie des éventuels plans d'eau résiduels et en orientant ceux-ci de manière à ce que leur plus grand axe soit perpendiculaire à l'écoulement des eaux. Le cas échéant, l'aménagement final pourra contribuer à la lutte contre les inondations (bassins de surstockage...), mais il devra alors être validé par les services de l'État compétents et être soumis à l'avis de l'entente interdépartementale Oise-Aisne.

12- Les matériaux utilisés en dessous de la cote de crue centennale seront choisis pour résister à une immersion prolongée. Leur aptitude à l'emploi devra également être conservée après décrue :

- Traitement anti-corrosion des parties métalliques ;
- Pas de liant à base de plâtre ;
- Pas de revêtement de sols ou de murs sensibles à l'humidité ;
- Matériaux hydrofuges pour l'isolation ;
- Résistance à des affouillements, tassements ou érosions localisées.

Article 4 - Dispositions applicables en zone bleue

Article	Intitulé des dispositions	Observations
4.1	Interdictions zone bleue « débordement Aisne »	A l'exception des travaux ou occupations du sol visés à l'article 4.2
4.2	Autorisations sous conditions en zone bleue « débordement Aisne »	Sous réserve des prescriptions et mesures obligatoires pour le bâti existant développées à l'article 9
4.3	Cas particulier de la zone bleue « débordement de ru »	

Elle inclut les zones urbanisées inondables (sauf degré d'exposition exceptionnel), et joue lors des inondations un rôle important d'expansion et de stockage des eaux de crue. Elle implique de ce fait la mise en œuvre de mesures de prévention administratives et techniques adaptées.

Elle est vulnérable au titre des inondations mais les enjeux d'aménagement urbain sont tels qu'ils justifient des dispositions particulières.

Ces zones bleues sont dites constructibles sous réserve de prescriptions et/ou de recommandations permettant de prendre en compte le risque.

Article 4.1 – Interdictions

A l'exception des travaux ou occupations du sol visés à l'article 4.2, sont interdits :

- 1- **Toute nouvelle ouverture** située en-dessous du niveau TN+0,30 m et **tout aménagement en cave ou sous-sol** susceptible d'augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes.
- 2- **Tout nouveau parc résidentiel de loisirs**, **tout nouveau terrain de camping** et **tout nouvel emplacement « loisirs »** dans les parcs résidentiels de loisirs et terrains de camping déjà existants.
- 3- **Toute nouvelle installation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL)** dans les parcs résidentiels de loisirs ou sur les emplacements « loisirs » des terrains de camping déjà existants. En cas de sinistre (quel qu'il soit), la reconstruction des Habitations Légères de Loisirs et le remplacement des résidences mobiles de loisirs sont interdits.
- 4- Le **stationnement de caravanes et de résidences mobiles de loisirs**, autre que sur les terrains aménagés et autorisés avant la date d'approbation du PPR, ou sur le terrain où est implanté la construction constituant la résidence de l'utilisateur.
- 5- Les **nouveaux Établissements Recevant du Public (ERP)** des types suivants (définis par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié) : J (structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées), R (établissements d'enseignement, colonies de vacances), U (établissements de soins), PS (parcs de stationnement couverts) et GA (gares) sauf gares routières dans les conditions définies à l'article 4.2-16.
- 6- **Les remblais, exhaussements du sol et digues**, quel qu'en soit la nature et le volume, à l'exception de ceux qui sont en relation directe avec les occupations du sol autorisées par l'article 4.2-9.
- 7- **Les nouvelles installations classées pour l'environnement**, sauf en cas d'un renouvellement d'une installation existante ou pour une demande soumise à une nouvelle rubrique liée à une activité existante.
- 8- Entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, période de risque plus important de crue, **tout dépôt ou stockage de produits et de matériaux non polluants ou non dangereux** susceptibles d'être entraînés par les eaux, à l'exception des produits de l'exploitation forestière, de ceux liés à l'activité de la voie d'eau et du stockage du bois de chauffage pour particuliers.

En cas d'annonce de crue au-delà de la cote d'alerte et quelle que soit la date de survenance, les produits et matériaux susceptibles d'être entraînés par les eaux, y compris les produits de l'exploitation forestière, seront évacués.

9- Le **stockage existant ou futur de produits polluants ou dangereux**, quel qu'en soit le volume, sauf dans les conditions visées au 4.2-13 ou dans le cas particulier de corps de ferme existants et déjà équipés de locaux phytosanitaire dans cette zone.

10- **Toute clôture** susceptible de modifier notablement les écoulements et de réduire les champs d'expansion des crues.

Par contre, les clôtures de type 5 fils (maximum) sans grillage, avec piquets espacés de plus de trois mètres et sans saillie de fondation, les clôtures mobiles (pouvant être retirées en cas de crue) et les murs ne faisant pas obstacle au libre écoulement de l'eau sont également autorisés.

11- **Tout nouvel assainissement autonome par épandage**, autre que par tertre d'infiltration. Tout appareillage ou équipement connexe en amont du tertre et disposé dans le sol naturel devra être étanche à une submersion prolongée.

Article 4.2 - Autorisations sous conditions

Sous réserve des prescriptions visées à l'article 9, sont autorisés :

1- Les **travaux d'entretien et de gestion** courants des biens et activités existants, notamment les aménagements internes, les traitements de façade et la réfection des toitures, à condition de ne pas augmenter les risques ou d'en créer de nouveaux, de suivre les prescriptions de l'article 4.2-18 et sous réserve de ne pas augmenter notablement la population exposée.

2- Les **reconstructions après sinistres**, les **constructions nouvelles**, les **changements d'affectation**, **l'extension de bâtiments existants**, sous réserve de ne pas aggraver les risques d'inondations et de minimiser leur propre exposition au risque, et notamment sous les conditions suivantes :

- Toute nouvelle emprise au sol ne pourra être implantée à une distance inférieure à 10 mètres des berges de la rivière, à l'exception de celle inférieure à 20 m² et attenante au bâti existant dont la distance pourra être réduite à 5 mètres des berges de la rivière, et à l'exception des constructions ou des installations liées à la voie d'eau ;
- L'axe principal de la construction sera orienté de manière à assurer un bon écoulement des eaux ;
- Les constructions nouvelles et les extensions, dont l'emprise au sol est supérieure à 20 m², devront être construites au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable, pilotis ou tout autre moyen ne réduisant pas le volume de stockage des eaux de crue (les remblais restent interdits) ;
- Absence de sous-sol ;
- Ne pas créer de nouvelles installations sanitaires (évier, lavabo, toilettes, douches...) inondables par une crue centennale (risque de refoulement) ;
- Les fondations des constructions nouvelles devront prendre en compte l'hydromorphie des terrains et y être adaptées ;
- Suivre les prescriptions de l'article 4.2-18.

3- La **reconstruction** des édifices présentant un caractère patrimonial ou architectural certain (classement ou inscription à l'inventaire des monuments historiques, reconnaissance de la valeur par l'Architecte des Bâtiments de France) et des installations liées à la voie d'eau (activités portuaires, stations de pompage, maisons éclésières, écluses, barrages, ...) sous réserve :

- De réduire la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- De ne pas augmenter la surface hors œuvre brute ni la surface hors œuvre nette ;
- Suivre les prescriptions de l'article 4.2-18.

4- Les **constructions et extensions de bâtiments** directement liées aux mises aux normes d'exploitations agricoles existantes, sous réserve que leur implantation ne puisse se faire techniquement dans une zone moins dangereuse, que leur vulnérabilité et leur impact sur les crues soient minimisés et que les prescriptions de l'article 4.2-18 soient respectées.

5- Les travaux d'entretien et de gestion courants, le réaménagement des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs, le remplacement et l'amélioration des locaux en dur, les nouveaux locaux en dur, à condition :

- o De ne pas augmenter la vulnérabilité aux inondations ;
- o Extension dans la limite de 20% de leur superficie à la date d'approbation du PPR, et limitée à des emplacements « tourisme » ;
- o De ne transformer aucun emplacement « tourisme » en emplacement « loisirs » ;
- o De caler le niveau du plancher au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis ;
- o Qu'il n'y ait pas de sous-sol ;
- o Que l'emprise au sol de l'ensemble des installations en dur n'excède pas 10% de la superficie du terrain ;
- o De suivre les prescriptions de l'article 4.2-18.

6- Les aires naturelles de camping du 1^{er} mai au 31 octobre.

7- Les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage, à condition de prévoir des mesures d'évacuation adaptées en cas d'alerte de crue.

8- Les équipements d'intérêt général de sports de plein air, les installations ludiques liées à la présence de l'eau (sports nautiques, pêche, chasse,...) et leurs constructions d'accompagnement, à l'exclusion de tout logement (sauf gardiennage), sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires et sous les conditions suivantes :

- o Justification de la non-aggravation du risque d'inondation ;
- o Implantation sous réserve de la prise en compte des impératifs de l'écoulement des crues ;
- o Emprise au sol maximale de la surface bâtie: 10% ;
- o De caler le niveau du plancher au-dessus de la cote de crue centennale par construction sur merlon, vide sanitaire inondable ou pilotis ;
- o Pas de sous-sol ;
- o De suivre les prescriptions de l'article 4.2-18.

9- Les travaux et installations destinés à réduire les conséquences des risques d'inondations pour les bâtiments existants ou destinés à réduire les conséquences des inondations à l'échelle de la vallée (par exemple digues, bassins de rétention...), sous réserve :

- o D'une justification technique (notamment mesure de l'impact hydraulique) et économique du projet ;
- o De la mise en oeuvre de mesures compensatoires si nécessaire ;
- o Que le projet soit porté par une collectivité compétente, une association foncière et/ou une association syndicale autorisée qui en assurera la mise en place et la gestion ;
- o Que le projet fasse l'objet d'une validation par les services de l'État compétents et que l'entente interdépartementale Oise-Aisne soit consultée pour avis.

10- Les travaux de construction ou d'aménagement d'infrastructures de transport (routières, ferroviaires, fluviales), et les installations nécessaires à leur fonctionnement, sous réserve que ces travaux ne conduisent pas à une augmentation des risques d'inondations en amont ou en aval (hausse de la ligne d'eau, perte de capacité de stockage), qu'ils prennent en compte les impératifs de l'écoulement des crues, et que ces travaux fassent l'objet de mesures compensatoires le cas échéant. Les ouvrages de décharge devront prendre en compte la crue centennale.

11- Les nouvelles constructions, l'extension et l'aménagement de celles existantes et les infrastructures d'intérêt général, liées à l'acheminement et au traitement des eaux usées, ainsi qu'au captage et à la distribution de l'eau potable, à condition qu'il n'y ait pas d'alternative technique et/ou financière satisfaisante, et sous réserve de :

- o Prendre toutes les dispositions pour supprimer tout risque de pollution en période de crue ;
- o Minimiser l'impact sur l'écoulement en période de crue ;
- o Rétablir le volume des champs d'expansion des crues, amputé par les travaux.

12- L'ouverture de nouvelles carrières, à condition :

- De démontrer la non-aggravation des risques inondations en amont et en aval (étude d'impact réalisée au préalable) ;
- De ne réaliser aucun endiguement ;
- De démontrer qu'il n'y a aucun risque de capture du cours d'eau ;
- Que les matériaux de découverte soient au minimum disposés en merlons parallèles au sens d'écoulement des eaux, voire évacués ;
- Que les matériaux exploités soient évacués au fur et à mesure de leur extraction, ou du moins pas de stockage sur place entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, évacuation en cas d'alerte de crue en dehors de cette période ;
- Que l'aménagement final minimise l'impact sur l'écoulement des eaux, notamment en limitant le plus possible le nombre et la superficie des éventuels plans d'eau résiduels et en orientant ceux-ci de manière à ce que leur plus grand axe soit perpendiculaire à l'écoulement des eaux ; le cas échéant, l'aménagement final pourra contribuer à la lutte contre les inondations (bassins de surstockage...), mais il devra alors être validé par les services de l'État compétents et être soumis à l'avis de l'entente interdépartementale Oise-Aisne.

13- Le stockage existant de produits polluants ou dangereux (tels qu'hydrocarbures, gaz, engrais liquides ou solides, pesticides...) en quantités ou en concentrations inférieures aux normes minimales fixées pour leur autorisation, doit-être réalisé :

- Soit au-dessus de la cote de crue centennale, dans un récipient étanche et fermé ;
- Soit en cas contraire, dans un récipient étanche et fermé, lesté et arrimé de façon à résister à la pression hydrostatique d'une crue centennale, et à condition que les orifices de remplissage et les événements soient placés à 0.50 m au-dessus du niveau de la cote de crue centennale.

14- Les fouilles à titre archéologique dans la mesure où elles sont réalisées de manière à minimiser d'éventuelles perturbations à l'écoulement des eaux.

15- La plantation et l'exploitation de bois, forêts, haies, parcs urbains, à condition de limiter autant que possible la création d'embâcles en recépant les arbres penchés ou déracinés en bordure de cours d'eau et en retirant les grosses branches et troncs qui seraient tombés à proximité ou dans le cours d'eau.

16- Les parkings et gares routières à condition qu'ils restent au niveau du terrain naturel, que le revêtement soit perméable à l'eau et adapté à une submersion temporaire, et que des mesures d'évacuation en cas d'alerte de crue soient prévues ; les infrastructures associées sont également autorisées.

17- Les réseaux techniques d'intérêt général de transport de l'énergie (électricité, gaz) et téléphoniques, à condition de les rendre non vulnérables aux inondations (isoler les réseaux pouvant être immergés, installer hors d'eau les armoires téléphoniques, les installations de radiotéléphonie, les transformateurs électriques ou tout matériel sensible, les équiper d'une mise hors service automatique, réaliser hors d'eau la distribution des réseaux « courants forts - courants faibles ») et de minimiser leur impact sur l'écoulement des eaux.

18- Les matériaux utilisés en dessous de la cote de crue centennale seront choisis pour résister à une immersion prolongée. Leur aptitude à l'emploi devra également être conservée après décrue :

- Traitement anti-corrosion des parties métalliques ;
- Pas de liant à base de plâtre ;
- Pas de revêtement de sols ou de murs sensibles à l'humidité ;
- Matériaux hydrofuges pour l'isolation ;
- Résistance à des affouillements, tassements ou érosions localisées.

Article 4.3 – Cas particulier de la zone bleue « inondations par débordement de ru »

INTERDICTIONS

De manière générale, les interdictions restent les mêmes que celles évoquées dans la zone bleue « inondations par débordement de la rivière Aisne » (Article 4.1), avec certaines variantes qui interdisent cette fois-ci :

- Les aires naturelles et l'extension des campings ;
- Les aires d'accueil et les aires de grand passage des gens du voyage ;
- Le stockage ou dépôt de produits susceptibles d'être entraînés par les eaux quelle que soit la période, à l'exception des produits issus de l'exploitation forestière et du bois de chauffage pour particuliers ;
- Le stockage de produits polluants ou dangereux, sauf si les quantités et concentrations sont inférieures aux normes fixées, et que le stockage se fasse hors d'eau. Les produits polluants ou dangereux peuvent être stockés dans les corps de ferme existants et déjà équipés de locaux phytosanitaires dans cette zone ;
- Les parkings et les gares routières ;
- Toute installation nouvelle d'un poste de communication sensible (poste EDF-GDF, poste de téléphonie...);

AUTORISATIONS

Sauf dispositions contraires énoncées précédemment, les autorisations sous conditions restent sensiblement les mêmes que dans la zone bleue « inondations par débordement de la rivière Aisne » (Article 4.2) avec le niveau de référence qui n'est plus la côte de crue centennale mais le niveau minimum TN+1m.

Article 5 - Dispositions applicables en zone jaune

Cette zone inclut les secteurs d'accumulation des boues et des eaux de ruissellement, ayant pour la plupart déjà fait l'objet de la prise d'arrêtés de catastrophes naturelles. Cette zone délimite ponctuellement :

- Les habitations ayant fait l'objet d'une déclaration de sinistre ;
- Les secteurs à risques identifiés par les maires dans les enquêtes communales.

INTERDICTIONS

De manière générale, les interdictions restent les mêmes que celles évoquées dans la **zone bleue** « inondations par débordement de ru » (Article 4.3) avec en outre, la variante suivante :

Interdiction de :

-**Toute nouvelle ouverture** située à moins de 0,30 m du terrain naturel et orientée du côté des vecteurs de ruissellement ou faisant face aux coulées de boue.

AUTORISATIONS

Sauf dispositions contraires énoncées précédemment, les autorisations sous conditions restent sensiblement les mêmes que celles évoquées **dans la zone bleue « débordement de la rivière Aisne »** (Article 4.2) avec le niveau de référence qui n'est plus la côte de crue centennale mais le niveau minimum TN+0,6m.

Article 6 - Dispositions applicables en zone à Préserver

Article	Intitulé des dispositions	Observations
6.1	Interdictions	A l'exception des travaux ou occupations du sol visés à l'article 6.2
6.2	Autorisations sous conditions	Sous réserve des prescriptions et mesures obligatoires pour le bâti existant développées à l'article 9

Zone contenant des espaces encore indemnes de toute urbanisation et nécessitant d'être préservée afin de maintenir l'occupation actuelle des sols et de minimiser les risques en aval.

En effet, si cette zone n'est pas soumise aux aléas étudiés, elle va permettre de les limiter. C'est le cas des zones humides qui vont jouer un rôle important dans la régulation des cours d'eau ou des boisements de versants qui vont limiter le ruissellement, mais aussi atténuer les phénomènes d'érosion, limiter les impacts de débordements de cours d'eau et favoriser la qualité de l'eau par le prélèvement racinaire des nitrates, matières en suspension et autres polluants.

Il s'agit notamment de préserver les versants boisés mais aussi les zones humides situées en fond de vallée qui jouent un grand rôle dans le contrôle des inondations.

Article 6.1 – Interdictions

A l'exception des travaux ou occupations du sol visés à l'article 6.2, sont interdits :

1- Toutes nouvelles occupations ou utilisations des sols soumises à permis de construire, permis d'aménager ou à déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

2- Tout nouveau parc résidentiel de loisirs et tout nouveau terrain de camping.

3- Les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage.

4- Les nouvelles installations classées pour l'environnement et les carrières.

5- Les remblais, les excavations, les exhaussements du sol et digues quel qu'en soit la nature et le volume, à l'exception des travaux visés à l'article 6.2-2.

6- Toute clôture susceptible de modifier notablement les écoulements et de réduire les champs d'expansion des crues.

Par contre, les clôtures de type 5 fils (maximum) sans grillage, avec piquets espacés de plus de trois mètres et sans saillie de fondation sont également autorisées.

7- Les parkings et les gares routières.

8- Tout défrichement sur une surface supérieure à 1 hectare, sauf dans le cas d'une replantation de vignes soumise à la délimitation de l'AOC Champagne. Dans ce cas, le défrichement devra s'accompagner d'aménagements hydrauliques compensatoires, portés et validés par une autorité compétente. La mise en place (financement, délai de mise en œuvre) et la gestion devront faire l'objet d'une validation par les services de l'État compétents.

=> Interdictions supplémentaires pour les zones humides situées en fond de vallée :

9- L'assainissement autonome par épandage, sauf s'il comprend un tertre d'infiltration.

Article 6.2 - Autorisations sous conditions

Sous réserve des prescriptions visées à l'article 9, sont autorisés :

1- Les aires naturelles de camping.

2- Les **travaux et installations** destinés à réduire les conséquences des risques à l'échelle de la vallée (par exemple digues, bassins de rétention...), sous réserve :

- o D'une justification technique (notamment mesure de l'impact hydraulique) et économique du projet ;
- o De la mise en oeuvre de mesures compensatoires si nécessaire ;
- o Que le projet soit porté par une collectivité compétente, une association foncière et/ou une association syndicale autorisée qui en assurera la mise en place et la gestion ;
- o Que le projet fasse l'objet d'une validation par les services de l'État compétents et que l'entente interdépartementale Oise-Aisne soit consultée pour avis.

3- Les **équipements d'intérêt général de sports de plein air**, les **installations ludiques liées à la présence de l'eau** (sports nautiques, pêche, chasse,...) et leurs constructions d'accompagnement, à l'exclusion de tout logement (sauf gardiennage) et sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires.

4- **Toute installation nouvelle d'un poste de communication sensible** : poste technique (EDF, GDF), poste de téléphonie ou de radiotéléphonie (pylône, baies techniques...).

5- Les **travaux** de construction ou d'aménagement d'**infrastructures de transport** (routières, ferroviaires, fluviales), et les installations nécessaires à leur fonctionnement, sous réserve que ces travaux ne conduisent pas à amplifier ou créer de nouveaux risques, qu'ils prennent en compte les impératifs de l'écoulement des eaux et fassent l'objet de mesures compensatoires le cas échéant.

6- Les **nouvelles constructions et infrastructures d'intérêt général**, liées à l'acheminement et au traitement des **eaux usées**, ainsi qu'au captage et à la distribution de **l'eau potable**, à condition qu'il n'y ait pas d'alternative technique et/ou financière satisfaisante, et sous réserve de minimiser l'impact sur l'écoulement des eaux.

7- Les **travaux d'entretien et de gestion courants** des constructions et installations nouvellement implantées par les articles 2 à 6 du paragraphe 6.2, sauf s'ils créent de nouveaux risques ou conduisent à une augmentation de la population exposée.

8- Les **fouilles à titre archéologique** dans la mesure où elles sont réalisées de manière à minimiser d'éventuelles perturbations à l'écoulement des eaux.

=> Sur les versants boisés :

9- La **plantation et l'exploitation de bois, forêts ou haies** afin de créer des obstacles et de réduire l'écoulement des eaux en amont.

Article 7 - Dispositions applicables en zone blanche

(Au titre de sa proximité avec les autres zones)

C'est une zone sans occupation du sol prépondérante, elle peut être bâtie ou non bâtie, et n'est pas considérée comme exposée aux phénomènes d'inondations et de ruissellements. Cependant, quelques dispositions doivent y être respectées, notamment au titre de sa proximité avec les autres zones.

La zone blanche concerne par défaut les terrains figurant sur les documents graphiques n'appartenant pas aux autres zones, situés soit en périphérie de ces zones, soit au milieu de ces zones.

Dispositions au titre de sa proximité avec les autres zones :

- Tout maître d'ouvrage d'un aménagement en zone blanche, situé à proximité d'une zone rouge, orange ou bleue, s'assure que celui-ci se trouve effectivement hors d'atteinte de l'eau pour une crue centennale ;
- Dans le cas contraire, y rattacher les dispositions visées pour la zone bleue. Faire particulièrement attention aux sous-sols et aux ouvertures qui peuvent facilement devenir inondables face à une crue centennale (directement ou par infiltration/remontée de nappe).
- Les collectivités devront, conformément à la réglementation en vigueur (L2224-10 du CGCT), réaliser les études utiles à la maîtrise des eaux pluviales sur leur territoire.
- Toute nouvelle construction devra faire l'objet de mesures de maîtrise des eaux pluviales :
 - Infiltration si le sol le permet ;
 - Rétention / stockage dans le cas contraire.Seul le trop plein de ces installations pourra être déversé dans le réseau public ou les exutoires naturels.

Article 8 – Dispositions complémentaires

La modification du PPR par arrêté préfectoral du 30 mars 2007 tient compte du fait que certaines communes restent aussi menacées par les phénomènes de ruissellement que par les débordements de la rivière Aisne et de ses affluents. Les distinctions suivantes ont été appliquées :

- En orange, **les axes de ruissellement potentiels** (inventaire des thalwegs sur la carte IGN) ;
- En rouge, **les axes de ruissellement avérés** (axes identifiés par les maires dans les enquêtes communales ou identifiés dans les arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles).

Suivant l'intensité du phénomène et la nature du sol, une évolution du ruissellement en coulées de boue demeure tout à fait possible.

Compte tenu de l'imprévisibilité et de la rapidité des phénomènes, il convient d'appliquer certaines dispositions au niveau des axes de ruissellement et leurs abords.

En outre, il convient de privilégier un aménagement d'ensemble (et non à l'échelle d'une habitation) pour limiter les nuisances.

Article 8.1 – Dispositions applicables au niveau de l'axe de ruissellement

INTERDICTIONS

Seront interdits en particulier :

- Toute **nouvelle construction**, afin de ne pas augmenter les risques et de ne pas modifier l'écoulement des eaux.
- Les **remblais, les excavations et les exhaussements** du sol, à l'exception des travaux et installations destinés à réduire les risques d'inondations pour les bâtiments existants ou destinés à réduire les conséquences des inondations à l'échelle de la vallée (par exemple digues, bassins de rétention).
- Les **parkings collectifs** (type établissement commercial...).
- Les **dépôts et stockages** de toute nature.
- Le **stationnement de caravanes et de résidences mobiles de loisirs**.
- Les **clôtures** susceptibles de modifier l'écoulement des eaux.

Article 8.2 – Dispositions applicables aux secteurs affectés par les axes de ruissellement

INTERDICTIONS

Seront interdits en particulier :

- **Toute construction** vulnérable aux écoulements :
 - Avec un sous-sol dont le niveau est inférieur au niveau de l'axe d'écoulement ;
 - Toute construction dont le premier niveau habitable est inférieur au TN +0,30 m.
- **Toute nouvelle ouverture** située à moins de 0,30 m du terrain naturel **et** orientée du côté des vecteurs de ruissellement ou faisant face aux coulées de boue.

Article 9 – Prescriptions et mesures obligatoires pour le bâti existant

Les prescriptions suivantes s'appliquent également aux biens futurs mais aussi pour les biens existants dans un délai de 5 ans (conformément à l'article R562-5 du code de l'environnement) :

1- Dans les zones de débordement de la rivière Aisne, munir les réseaux eaux usées et/ou pluviaux d'un dispositif anti-retour, ou d'une vanne permettant d'isoler de l'extérieur.

2- Pour les organismes gestionnaires des réseaux (électricité, téléphone, gaz), obligation de se mettre en conformité avec les dispositions suivantes :

- Isoler et protéger les réseaux des effets de l'immersion ;
- Installer hors d'atteinte de l'eau les armoires téléphoniques, les transformateurs électriques ou tout matériel sensible ;
- Équiper d'une mise hors service automatique les réseaux de gaz, d'électricité et de téléphone.

3- Installer dans la mesure du possible au-dessus de la cote de crue centennale les équipements sensibles (s'ils sont facilement déplaçables ou à l'occasion de leur renouvellement ou de travaux), et notamment :

- Les appareils électroménagers ;
- Les équipements électriques, électroniques ;
- Les installations de chauffage.

4- Les terrains de camping et parcs résidentiels de loisirs existants doivent se conformer aux prescriptions relatives à la sécurité (notamment vis à vis des inondations) établies par le décret n°94-614 du 13 juillet 1994. Les résidences mobiles de loisirs et les caravanes doivent, par définition, rester mobiles. En cas de crue, leur évacuation doit être prévue par une procédure appropriée.

5- Le stockage existant de produits polluants ou dangereux (tels qu'hydrocarbures, gaz, engrais liquides ou solides, pesticides...) en quantités ou en concentrations inférieures aux normes minimales fixées pour leur autorisation, doit-être réalisé :

- Soit au-dessus de la cote de crue centennale, dans un récipient étanche et fermé ;
- Soit dans le cas contraire, dans un récipient étanche et fermé, lesté et arrimé de façon à résister à la pression hydrostatique d'une crue centennale, et à condition que les orifices de remplissage et les événements soient placés à 0.50 m au-dessus du niveau de la cote de crue centennale.

Article 10 – Recommandations applicables aux biens existants

Article 10.1- Recommandations applicables aux zones inondables :

1- Le réaménagement de constructions existantes sera conçu de manière à garantir la sécurité des personnes et à limiter la vulnérabilité des biens aux risques d'inondations.

2- Il est recommandé pour les établissements sensibles en zone inondable (notamment les hôpitaux, les maisons de retraite, les centres d'accueil de personnes à mobilité réduite, les écoles, ...) d'identifier ou de réaliser après autorisation, un accès par voie terrestre au-dessus de la cote de référence. Cet accès doit avoir un gabarit adapté au nombre de personnes présentes sur le site et permettre l'intervention des secours. Il doit également être conçu pour résister aux effets d'une inondation sans perturber l'écoulement des eaux.

3- Il est recommandé, pour tous les bâtiments en zone inondable, d'identifier ou de créer :

- Une zone refuge située au moins 50 centimètres au-dessus de la cote de crue centennale et adaptée à l'occupation des locaux ;
- Une ouverture sur le toit, constamment libre d'accès, pour permettre d'attendre les secours ou de procéder le cas échéant à une évacuation.

4- Les ouvertures de bâtiments (telles que portes, baies, soupiraux, orifices, conduits...), situées en dessous du niveau de la crue centennale, peuvent être mises à l'abri d'une entrée des eaux par déplacement du niveau de l'ouverture, par des dispositifs d'étanchéification efficaces ou par obturation. Ces dispositifs d'étanchéification ou d'obturation devront résister à la pression de l'eau. En l'absence de toute possibilité technique, des dispositifs temporaires pourront être mis en place dès l'annonce de crue.

En complément et chaque fois que cela s'avère nécessaire, des pompes d'épuisement de caractéristiques et de débits suffisants peuvent être mises en place afin de permettre l'évacuation des eaux d'infiltration et retarder la montée à l'intérieur des bâtiments (*Attention : dans certains cas, le pompage à outrance peut provoquer l'entraînement des particules fines du sol et déstabiliser les structures bâties*).

Ces mesures seront parmi les plus efficaces tant que la hauteur d'eau n'atteint pas de valeurs importantes au-delà desquelles il devient difficile de résister à la pression et aux entrées généralisées par infiltrations (environ un mètre). La continuité de l'alimentation électrique facilite les actions de pompage.

Article 10.2- Recommandations applicables en zone blanche:

Afin de ne pas aggraver les risques en aval, et conformément à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales et à la loi sur l'eau, il convient de maîtriser l'imperméabilisation des sols, maîtriser les phénomènes de ruissellement (en milieu urbain comme en milieu rural) par une bonne gestion des eaux pluviales (infiltration, rétention...) et de maintenir les zones humides.

Département de l'Aisne

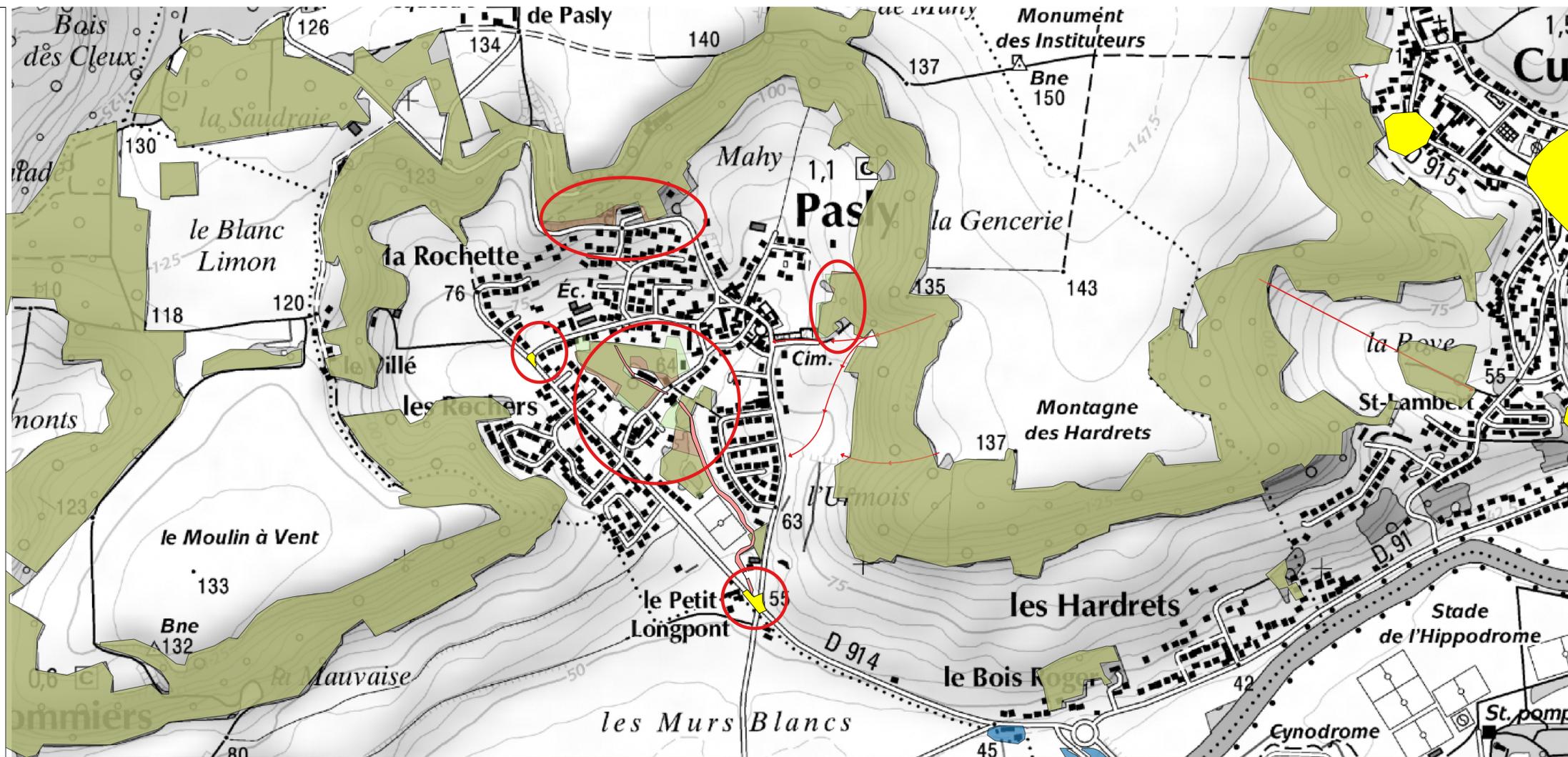
Modification du Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boues de l'Aisne aval
Commune de Pasy

Projet de Zonage réglementaire
Avis de l'autorité environnementale (CGEDD)



DDT de l'Aisne
Service Environnement
Unité Prévention des Risques

Date de production: avril 2021
Copyright: BD_Carto, BD_IGN
Echelle: 10 000e



Département de l'Aisne

Modification du Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boues de l'Aisne aval

Commune de Pasly

Zonage réglementaire



Légende

- Zone rouge foncé débordement de rivière Aisne
- Zone bleue foncée débordement de rivière Aisne
- Zone rouge claire débordement de ru
- Zone bleue claire débordement de ru
- Zone marron espace à préserver
- Ruissellement et coulées de boue
- Axe de ruissellement potentiel
- Axe de ruissellement avéré

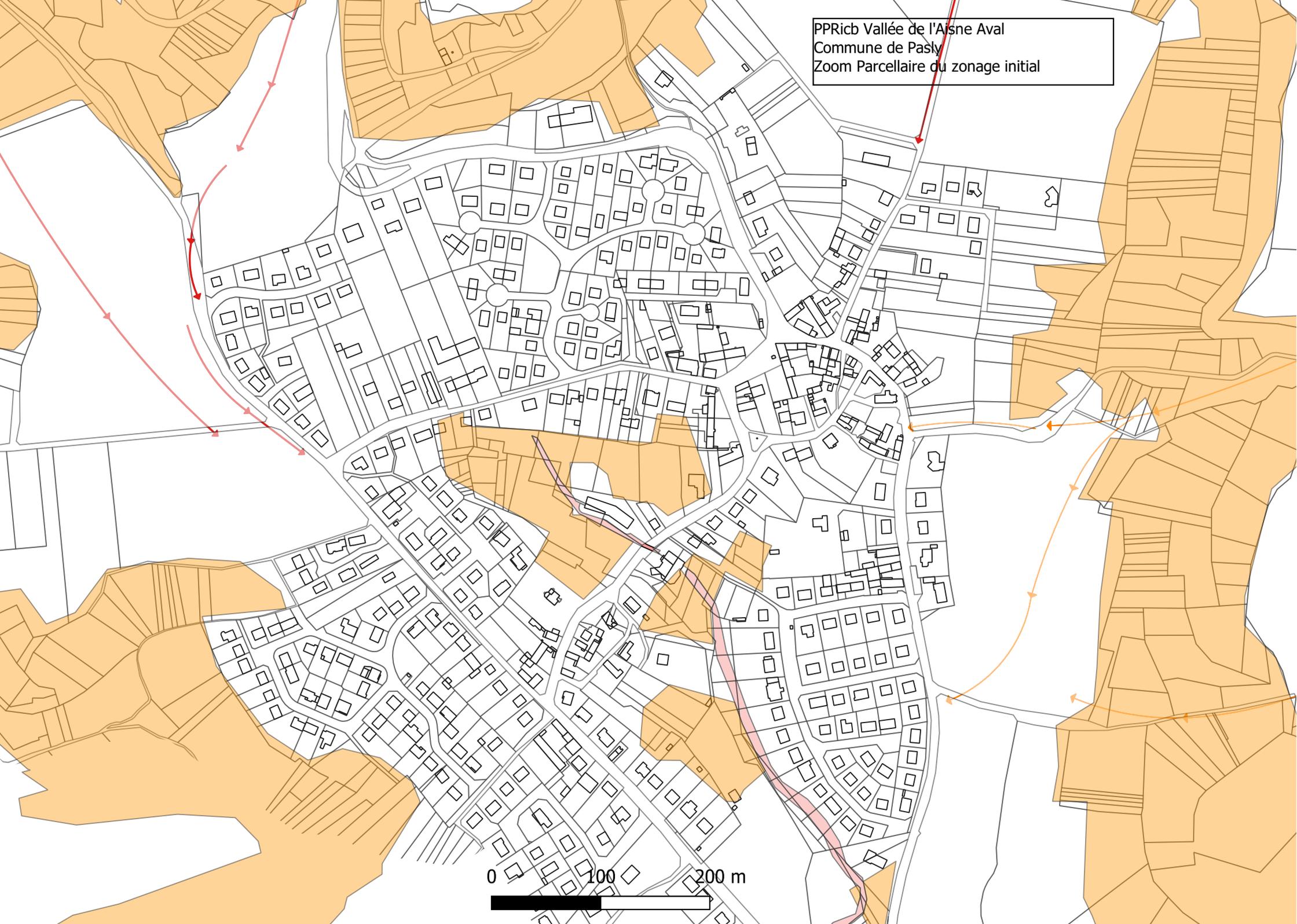

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L' AISNE
Direction départementale
des territoires

DDT de l'Aisne
Service Environnement
Unité Prévention des Risques

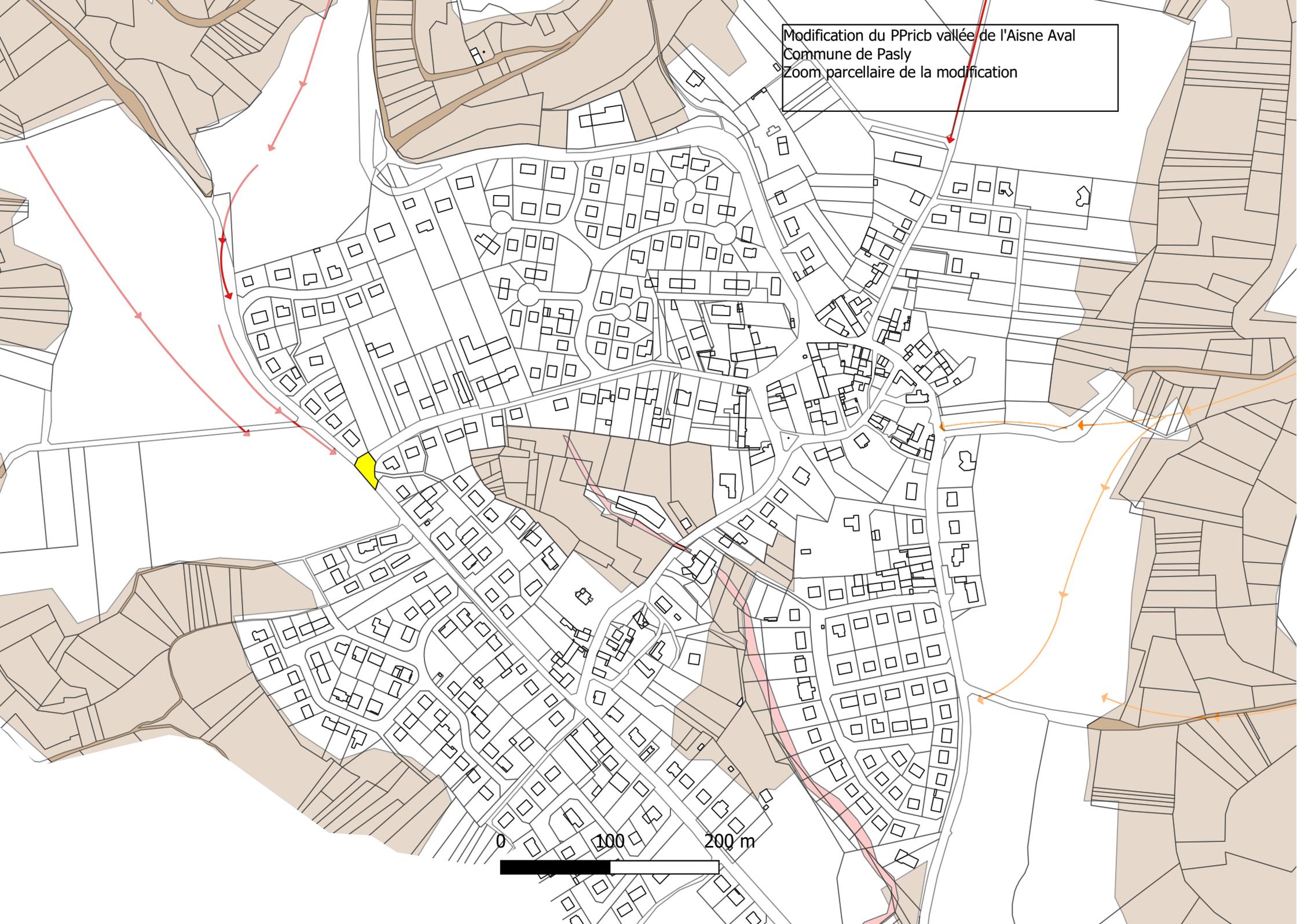
Date de production:
septembre 2020
Copyright: BD_Carto,
BD_IGN
Echelle: 10 000e



PPRicb Vallée de l'Aisne Aval
Commune de Pasly
Zoom Parcellaire du zonage initial



Modification du PPrich vallée de l'Aisne Aval
Commune de Pasly
Zoom parcellaire de la modification











LEVEVE.

-  Limites communales
-  Limites des zones
-  Espaces Boisés Classés
-  Plantations à créer
-  Emplacements réservés
-  Périmètre d'isolement (centre équestre)



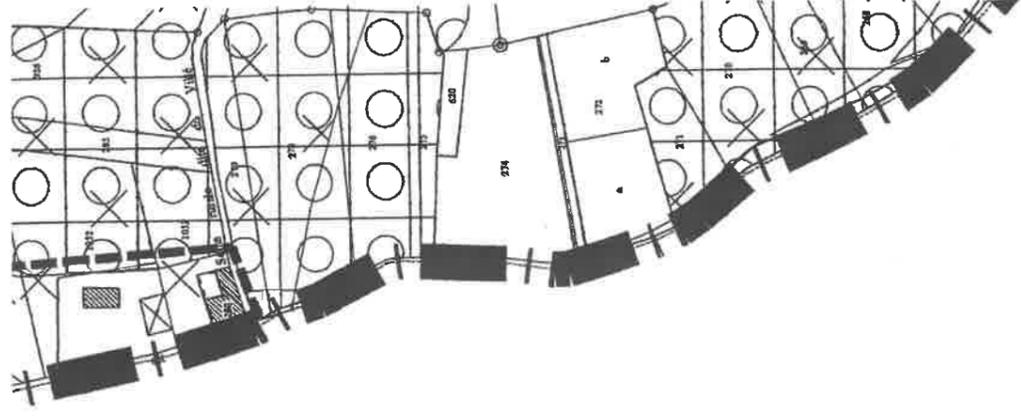
Cavité

Légende du PPRI - CB

-  Axe de ruissellement avéré
-  Axe de ruissellement potentiel
-  Espaces à préserver
-  Zone de risque



Ces zones sont reportées à titre indicatif. Pour plus de précisions, confère le règlement du Plan de Prévention des Risques d'Inondation et de Coulées de Boue de la Vallée de l'Aisne".



DEPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE DE PASLY

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2B

Plan de zonage
Zone agglomérée

Echelle : 1 / 2 000e

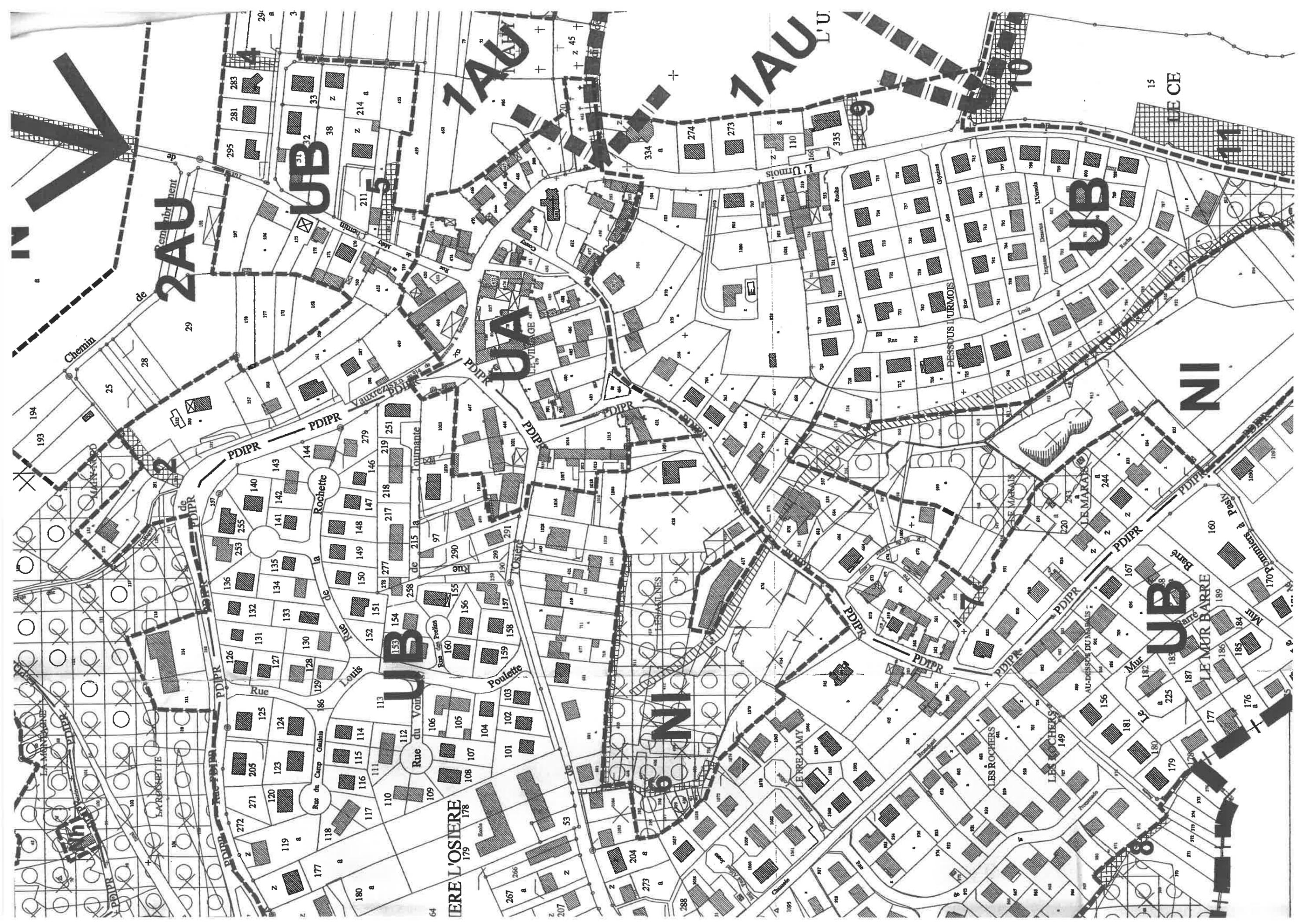
"Vu pour être annexé à la
délibération du

28 mars 2013

arrétant le projet de
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :





2AU

UB

7AU

1AU

UB

UA

NI

UB

UB

ERE L'OSIERE
178
179

Chemin de rembrant

29

28

25

194

193

192

191

190

189

188

187

186

185

283

281

295

178

177

176

175

174

173

172

171

170

169

168

167

33

38

211

210

209

208

207

206

205

204

203

202

201

200

199

214

213

212

211

210

209

208

207

206

205

204

203

202

201

200

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

441

440

439

438

437

451

450

449

448

447

446

445

444

443

442

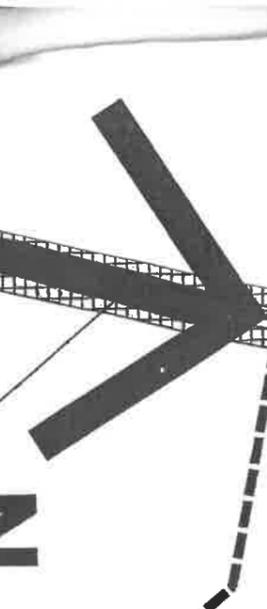
441

440

439

438

437



Chemin de rembrant

29

28

25

194

193

192

191

190

189

188

187

186

185

184

183

182

181

180

294

3

283

281

295

178

177

176

175

174

173

172

171

170

169

168

167

166

165

164

163

162

161

160

159

158

157

156

155

154

153

152

151

294

3

283

281

295

178

177

176

175

174

173

172

171

170

169

168

167

166

165

164

163

162

161

160

159

158

157

156

155

154

153

152

151

294

3

283

281

295

178

177

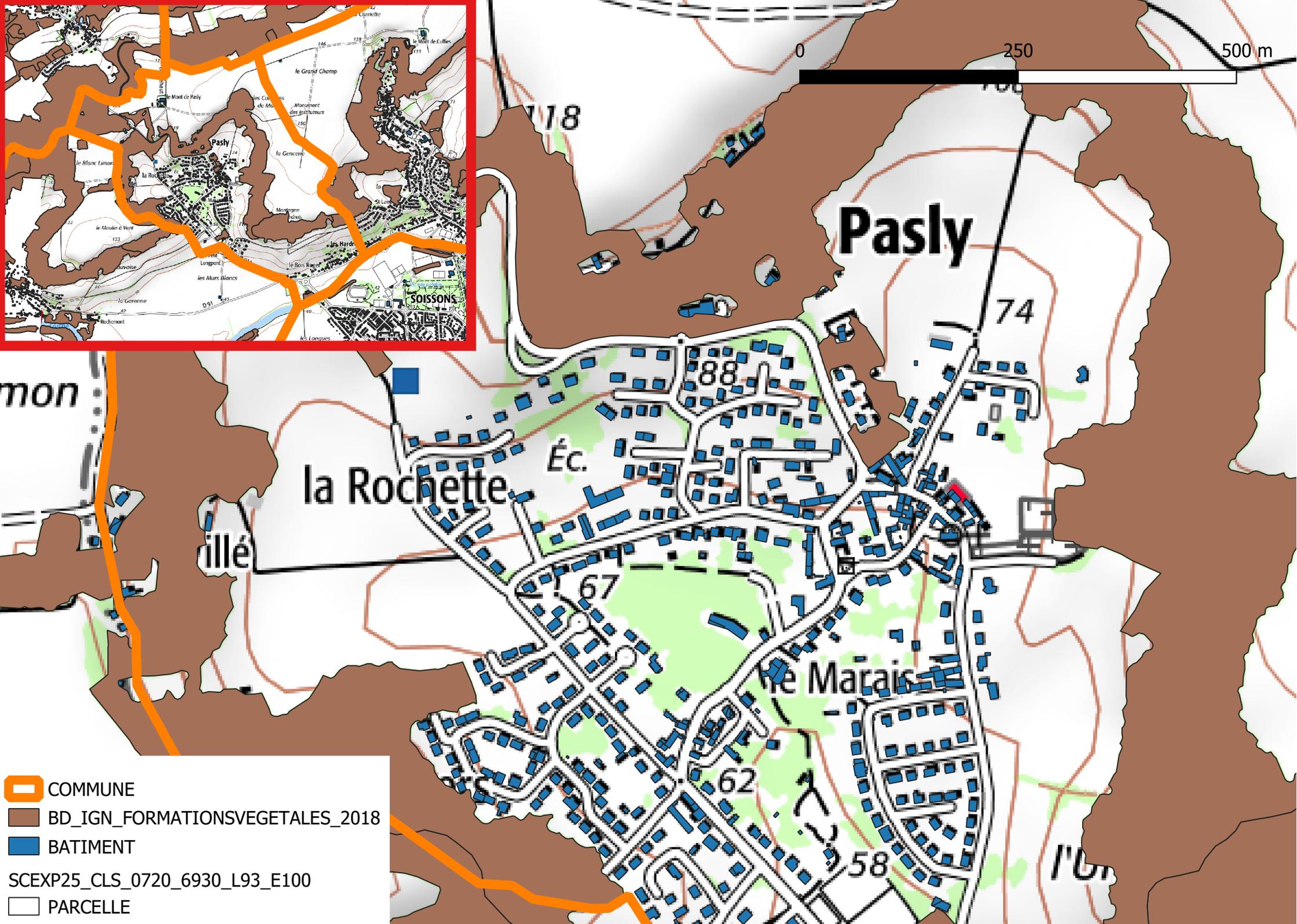
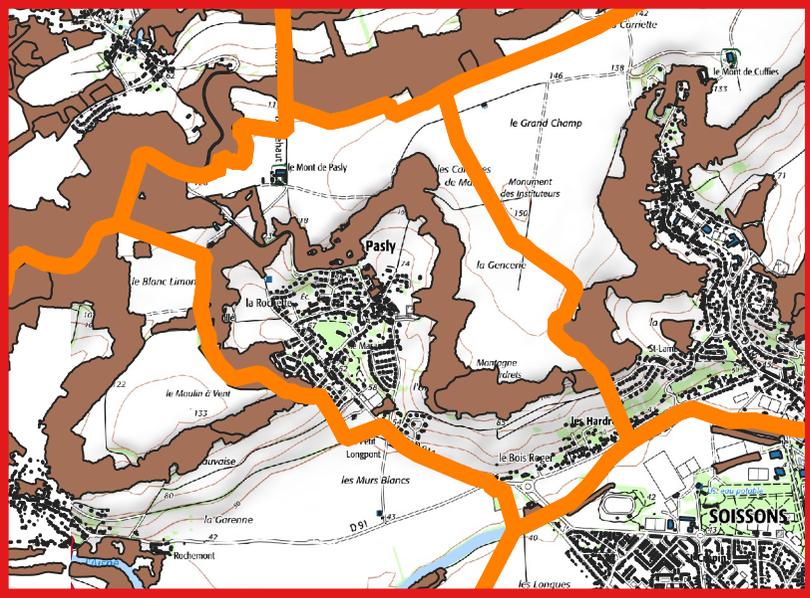
176

175

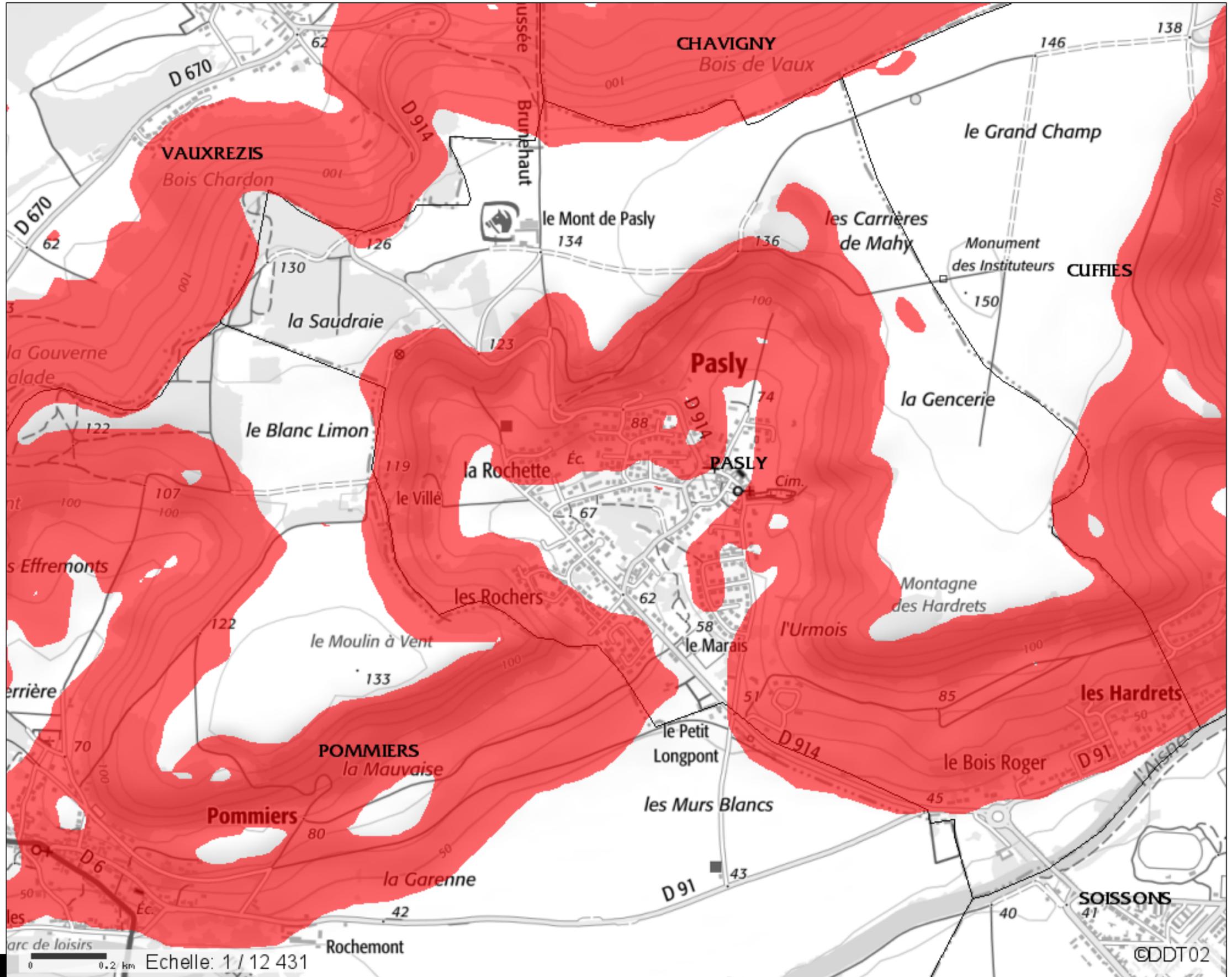
174

173

172</



-  COMMUNE
-  BD_IGN_FORMATIONSVEGETALES_2018
-  BATIMENT
-  SCEXP25_CLS_0720_6930_L93_E100
-  PARCELLE



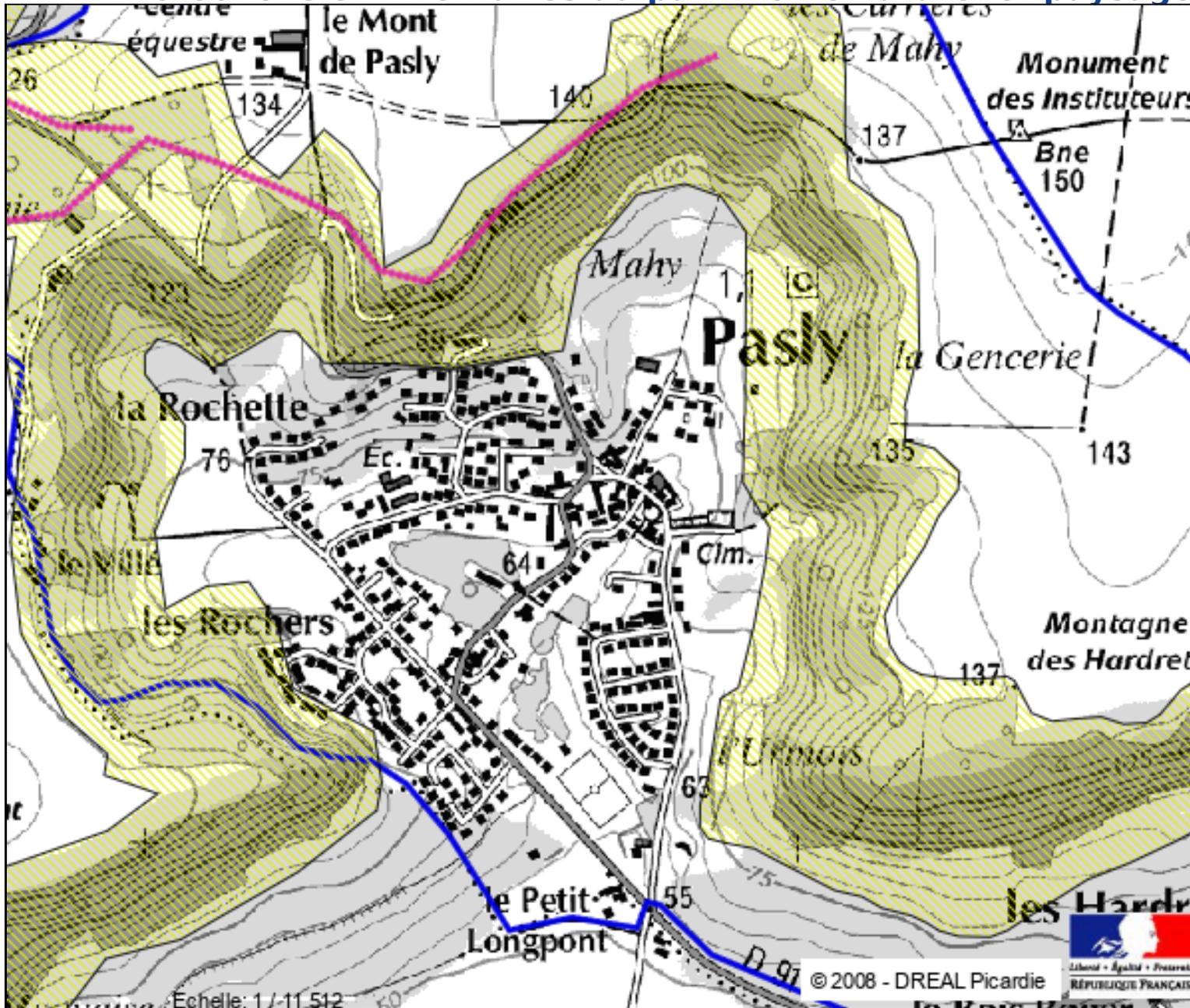
Contenu de la carte

- RPG_2020
- Pente supérieure à 7%
- Organisation administrative
 - Communes
 - Département
- Fond de plan
- Scan Express 25 Standard (Copyright IGN)

Tous droits réservés.

Document imprimé le 31 Mars 2021, serveur Géo- IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DDT 02.

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



Contenu de la carte

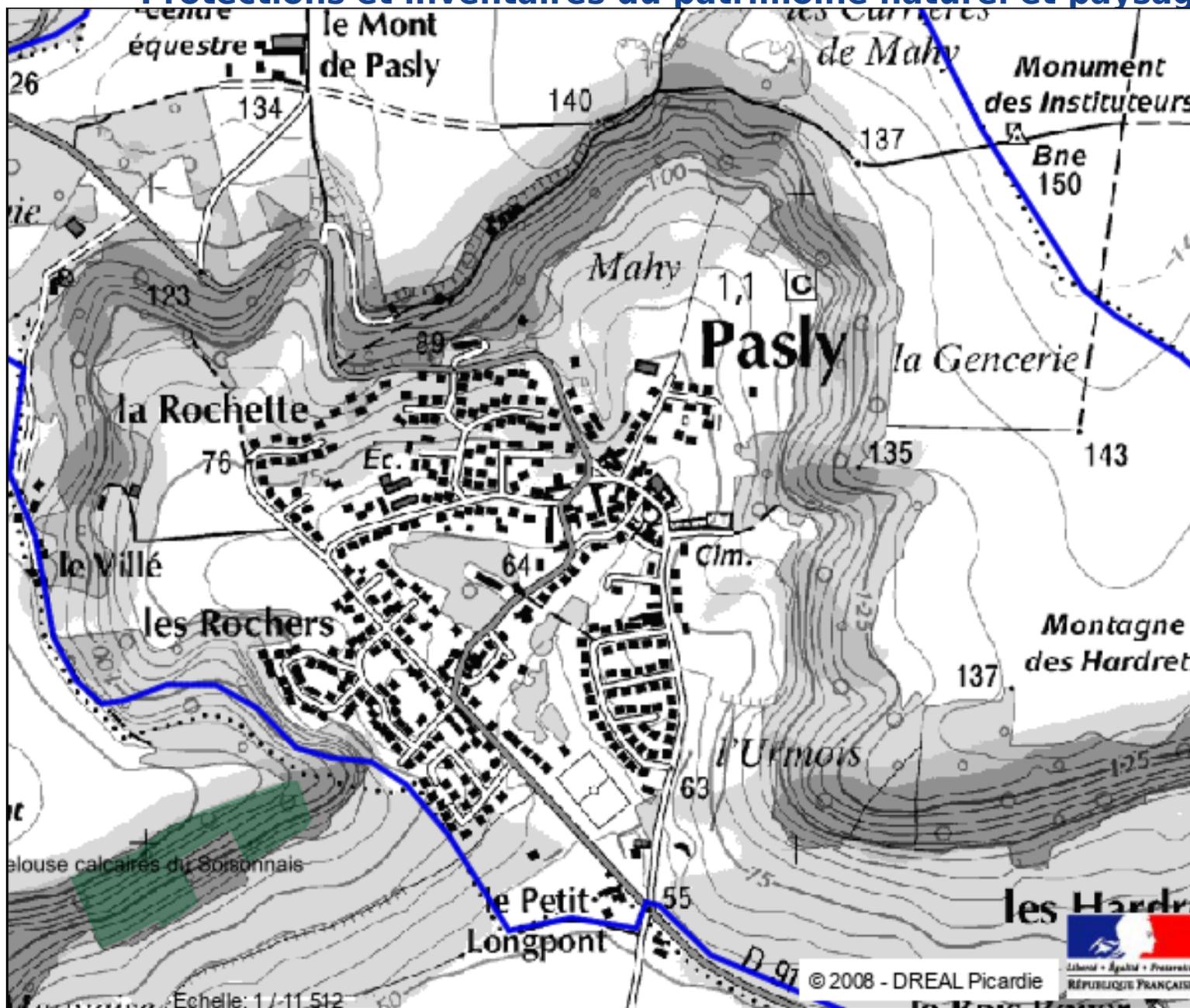
- Nature - Inventaires
 - ZDH
 - ZDH
 - Biocorridors grande faune
 - Passage grande faune
 - Biocorridors
 - Biocorridors
 - ZICO
 - ZICO
 - ZNIEFF type 2 G2
 - ZNIEFF type 2 G2
 - ZNIEFF type 1 G2
 - ZNIEFF type 1 G2
- Délimitations
 - Département
 - Département
 - Commune
 - Commune
- Fonds
 - Scan 1/25 000 Noir et blanc
 -

Tous droits réservés.

Document imprimé le 14 Octobre 2020, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement->

durable.gouv.fr, Service: PIC.

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



Contenu de la carte

Nature - Protections

- RNN
 - RNN
- RNR
 - RNR
- RAMSAR
 - RAMSAR
- APB
 - APB
- Parc naturel régional
 - Parc naturel régional
- Natura 2000
 - Régions biogéographiques
 - Régions biogéographique
 - Zones de Protection Spéciale
 - Zones de Protection Spéciale
 - Zones Spéciales de Conservati
 - ZSC
- Délimitations
 - Département
 - Département
 - Commune
 - Commune



© 2008 - DREAL Picardie

Tous droits réservés.

Document imprimé le 14 Octobre 2020, serveur Carmen v3, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: PIC.



MONT DE PASLY (Identifiant national : 220013408)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02SOI119)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.),(MESSEAN A.), - 220013408, MONT DE PASLY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 47P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013408.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) :Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.),(MESSEAN A.)

Centroïde calculé : 670284°-2489770°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/05/1999

Date actuelle d'avis CSRPN : 12/05/1999

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	46
9. SOURCES	47

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aisne
- Commune : Pasly (INSEE : 02593)
- Commune : Pommiers (INSEE : 02610)
- Commune : Vauxrezis (INSEE : 02767)

1.2 Superficie

295,58 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 50
Maximale (mètre): 130

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Les parties hautes du site, plateau et haut de versant, reposent sur les calcaires grossiers du Lutétien. A la base du Lutétien, une couche discontinue d'argiles de Laon est marquée par une ligne de suintements. Les pentes sont constituées de sables cuisiers, plus ou moins colluvionnés d'éléments soliflués des couches supérieures.

Sur les calcaires lutétiens, des pelouses calcicoles (Mesobromion) persistent au sein de fourrés (Berberidion) et de forêts thermophiles encore jeunes (série du Cephalanthero-Fagetum). Le rebord du plateau est occupé par des hêtraies bien structurées au sous-bois clairsemé (Carici digitatae-Fagetum). Les versants sont couverts par des boisements de pente de différents types selon l'exposition, la pente et le degré de lessivage des sables cuisiers. On trouve essentiellement :

- des chênaies-charmaies à Mercuriale (Mercurialo-Carpinenion), dans les zones calcicoles sèches ;
- des chênaies-charmaies à Chèvrefeuille (Lonicero-Carpinenion), voire des lambeaux de chênaies acidophiles (Quercion robri-petrae), avec souvent beaucoup de châtaigniers dans les zones plus acides, notamment dans le « Bois de Chaumont » ;
- des frênaies-érablières du Carpinion, sur les sols méso-eutrophes frais ;
- des hêtraies submontagnardes (Lunario-Acerion), dans les pentes fortes exposées au nord.

On trouve également des milieux plus ponctuels comme :

- les affleurements de la dalle lutétienne, accueillant des végétations thermoxérophiles clairsemées ;
- les pelouses calcaro-sableuses du Koelerio-Phleion phleiodis, sur les sables cuisiers enrichis en calcaire ;
- les gazons pionniers de l'Alyso-Sedion albi, au sein des pelouses sableuses écorchées et sur les vires rocheuses.

Le site possède également une forte valeur historique, puisqu'il représente très probablement le site de l'ancien oppidum gaulois de Noviodunum Suessionum, puissante forteresse tombée lors de la Guerre des Gaules.

INTERET DES MILIEUX

Très forte densité de milieux remarquables :

- pelouses du *Festuco lemanii*-*Anthyllidetum vulnerariae*, localisées au Tertiaire parisien ;
- pelouses du *Koelerio-Phleion* à Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), possédant une note steppique originale ;
- pelouses de l'*Alyso-Sedion*, au cortège thérophytique fugace ;
- ourlets thermocalcicoles du *Geranion sanguinei*, très rare en Picardie ;
- prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces protégées ;
- cavités souterraines potentiellement intéressantes pour l'hivernage des chauves-souris.

Les pelouses calcaires sont des milieux menacés en Europe et inscrits, de ce fait, à la directive "Habitats".

INTERET DES ESPECES

Sur les pelouses :

- la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), surtout présente en Picardie dans le Tertiaire parisien ;
- l'Inule à feuilles de saule (*Inula salicina**), présente dans les secteurs où la pelouse s'épaissit ;
- l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes* ssp. *sphogodes**), espèce fortement menacée en Picardie ;
- le Léopard des souches (*Lacerta agilis*), présent en densité assez forte sur le site ;
- le Fluoré (*Colias australis*), dont les chenilles se nourrissent sur *Hippocrepis comosa*.

Sur les pelouses calcaro-sableuses :

- l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), se développant également dans les interstices des corniches lutéliennes ;
- le Silène à oreillettes (*Silene otites*), vulnérable en Picardie ;
- la Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*), exceptionnelle en Picardie.

Dans les prés-bois et les lisières thermophiles :

- le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**), orchidée saprophyte rare.

Dans les bois :

- la Laïche fausse-brize (*Carex brizoides*), stérile et très menacée sur le site.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Abandon des pratiques pastorales sur les pelouses calcaires, qui conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux.
- Surfréquentation des derniers espaces pelousaires restants, entraînant des destructions directes sur la faune, la flore et les milieux (piétinement, feux, pratique du moto-cross,...).
- Orientation de la sylviculture vers des essences, dont la plantation se fait au détriment des milieux existants (conifères sur les pelouses, châtaigniers sur les sables des versants).
- Appauvrissement des lisières calcicoles du plateau au contact des cultures (fauchage excessif, traitements phytosanitaires).

N.B. : les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Coteau, cuesta
- Plateau
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Ecologique- Faunistique- Reptiles- Insectes- Floristique- Phanérogames	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales- Role naturel de protection contre l'érosion des sols	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site englobe le plateau et les pentes d'un éperon lutétien portant des milieux et des espèces remarquables. Les cultures et les peupleraies ont été exclues.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Reptiles - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.1 <i>Pelouses pionnières médi-européennes</i>			2	
	41.16 <i>Hêtraies sur calcaire</i>			20	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			5	
	34.33 <i>Prairies calcaires subatlantiques très sèches</i>			15	
	34.11 <i>Pelouses médi- européennes sur débris rocheux</i>				
	62.3 <i>Dalles rocheuses</i>			1	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>			25	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			15	
	31.8 <i>Fourrés</i>			15	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 <i>Prairies mésophiles</i>				
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>				
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>				
	82 <i>Cultures</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53786	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	219826	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	54386	<i>Colias australis</i> Verity, 1911	Fluoré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	54271	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	54265	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	219767	<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2011 - 2011
	219768	<i>Polyommatus coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échanquées, Vespertilion à oreilles échanquées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)				2010 - 2010
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRIMIN D. (CENP)				2009 - 2009
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	<i>Grand rhinolophe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)				2009 - 2010
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	<i>Petit rhinolophe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)				2009 - 2010
Orthoptères	66159	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	<i>Criquet verte-échine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	66134	<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	<i>Criquet des Pins</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	65718	<i>Metriopectera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Decticelle des bruyères</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2012
	66121	<i>Myrmeleotettix maculatus</i> (Thunberg, 1815)	<i>Gomphocère tacheté, Gomphocère double-signé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	65944	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	<i>Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairèt</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	65697	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	<i>Decticelle grisâtre, Dectique gris</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	65882	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	<i>Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	79991	<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy, 1946	<i>Calament acinos</i> , <i>Thym basilic</i> , <i>Clinopode des champs</i> , <i>Petit Basilic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80978	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	<i>Bugle jaune</i> , <i>Bugle petit-pin</i> , <i>Petite Ivette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80980	<i>Ajuga genevensis</i> L., 1753	<i>Bugle de Genève</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	81878	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	<i>Alysson à calice persistant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal</i> , <i>Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	83953	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	<i>Armoise champêtre</i> , <i>Aurone-des-champs</i> , <i>Armoise rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	<i>Chlorette</i> , <i>Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86169	<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936	<i>Barbon pied-de-poule</i> , <i>Bothriochloa Ischème</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2011
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre</i> , <i>Marron de terre</i> , <i>Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	87652	<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	<i>Campanule agglomérée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87693	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	88395	<i>Carex brizoides</i> L., 1755	<i>Laïche fausse-brize</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	88499	<i>Carex ericetorum</i> Pollich, 1777	<i>Laïche des bruyères, Laïche des landes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	88818	<i>Carex reichenbachii</i> Bonnet, 1883	<i>Laïche fausse-brize</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
	88916	<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	<i>Laïche tomenteuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	89653	<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	<i>Centaurée noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	<i>Conopode dénudé, Grand Conopode</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	<i>Bois-joli, Daphné bois-gentil, Bois-gentil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	<i>Oeillet des Chartreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	<i>Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96734	<i>Erigeron acer</i> L., 1753	<i>Vergerette acre, Érigeron âcre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	<i>Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	99986	<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Bömer, 1912	<i>Gentianelle d'Allemagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	100338	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	<i>Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	101411	<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	<i>Herniaire glabre, Herniole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	101412	<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	<i>Herniaire velue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	102115	<i>Hieracium laevigatum</i> Willd., 1803	<i>Épervière lisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	<i>Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103415	<i>Iberis amara</i> L., 1753	<i>Ibérus amer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103648	<i>Inula salicina</i> L., 1753	<i>Inule à feuilles de saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	104644	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	<i>Koélérie grêle, Koélérie à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	<i>Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	<i>Luzerne naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	108867	<i>Muscari atlanticum</i> Boiss. & Reut., 1852		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	109506	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	109838	<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Euphrase jaune, Odontitès jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	110211	<i>Ononis natrix</i> L., 1753	<i>Bugrane jaune, Bugrane fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon, Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	138347	<i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>sphgodes</i>	<i>Ophrys araignée, Oiseau-coquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	110914	<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	<i>Orchis mâle, Herbe à la couleuvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110920	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	<i>Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	111447	<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800	<i>Orobanche du thym, Orobanche blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	111686	<i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829	<i>Orobanche de la germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	112413	<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	<i>Pariétaire officinale, Herbe à bouteille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	112808	<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	<i>Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer, Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114136	<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	<i>Pâturin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du calcaire, Polygala du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114545	<i>Polygala comosa</i> Schkuhr, 1796	<i>Polygala chevelu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122098	<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen, 1989	<i>Coronille changeante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	122998	<i>Seseli annuum</i> L., 1753	<i>Séséli annuel, Séséli des steppes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	<i>Séséli des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	123577	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	<i>Silène cure-oreille, Silène à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	126298	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	126376	<i>Thlaspi perfoliatum</i> L., 1753	<i>Tabouret perfolié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	141820	<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>orientalis</i> (L.) Celak., 1871	<i>Salsifis d'Orient</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	127382	<i>Trifolium medium</i> L., 1759	<i>Trèfle intermédiaire, Trèfle moyen</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
	128633	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	<i>Molène pulvérulente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128970	<i>Veronica praecox</i> All., 1789	<i>Véronique précoce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	142157	<i>Veronica prostrata</i> subsp. <i>scheereri</i> J.-P.Brandt, 1969	<i>Véronique de Scheerer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2014
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	<i>Lézard des souches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Arachnides	1597	<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	<i>Épeire diadème</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mante religieuse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
Bryophytes	4851	<i>Encalypta streptocarpa</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	5350	<i>Tortella tortuosa</i> (Hedw.) Limpr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
Coléoptères	239128	<i>Calvia quatuordecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	11165	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	<i>Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	459325	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	<i>Coccinelle asiatique (la)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	10877	<i>Melolontha melolontha</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hanneton commun (le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	12176	<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	<i>Oedemère noble</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Hémiptères	238414	<i>Graphosoma lineatum</i> auct. non (Linnaeus, 1758)	<i>Punaise arlequin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Lépidoptères	53754	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Petite Tortue</i> (La), <i>Vanesse de l'Ortie</i> (La), <i>Petit-Renard</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2009 - 2009
	54451	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Aurore</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2012
	53688	<i>Aphantopus hyperanthus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tristan</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	53724	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Carte géographique</i> (La), <i>Jaspé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tabac d'Espagne</i> (Le), <i>Nacré vert</i> (Le), <i>Barre argentée</i> (La), <i>Empereur</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	54307	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla de la Ronce</i> (La), <i>Argus vert</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	54052	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Azuré des Nerpruns</i> (L'), <i>Argus à bande noire</i> (L'), <i>Argus bordé</i> (L'), <i>Argiolus</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	53661	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)	<i>Céphale</i> (Le), <i>Arcanie</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	54414	<i>Colias crocea</i> Geoffroy, 1785	<i>Souci</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54029	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	<i>Argus frêle</i> (L'), <i>Argus minime</i> (L'), <i>Lycène naine</i> (La), <i>Pygmée</i> (Le), <i>Azuré murcian</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	53307	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Point de Hongrie</i> (Le), <i>Grisette</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	54417	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Citron</i> (Le), <i>Limon</i> (Le), <i>Piérade du Nerprun</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	53908	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Petit Nacré</i> (Le), <i>Latonia</i> (Le), <i>Lathone</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	54376	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Piérade du Lotier</i> (La), <i>Piérade de la Moutarde</i> (La), <i>Blanc-de-lait</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	53770	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	<i>Petit Sylvain</i> (Le), <i>Petit Sylvain azuré</i> (Le), <i>Deuil</i> (Le), <i>Sibille</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
	53668	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Myrtil</i> (Le), <i>Myrtille</i> (Le), <i>Jurtine</i> (La), <i>Janire</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	53700	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Demi-Deuil</i> (Le), <i>Échiquier</i> (L'), <i>Échiquier commun</i> (L'), <i>Arge galathée</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	53337	<i>Ochlodes venatus</i> (Bremer & Grey, 1853)	<i>Sylvaine</i> (La), <i>Sylvain</i> (Le), <i>Sylvine</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	54468	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	<i>Machaon</i> (Le), <i>Grand Porte-Queue</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53595	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	54342	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	53759	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2008 - 2011
	53691	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	248939	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	Divisée (La), Phalène blanche (La), Surlignée (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	53741	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	53747	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphe des Chardons (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	247058	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	186233	<i>Chiroptera</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)				2010 - 2010
	195005	<i>Myotis Kaup, 1829</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
Odonates	65376	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cordulie bronzée (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Oiseaux	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit des arbres</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	<i>Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loriot d'Europe, Loriot jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	<i>Pouillot véloce</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	<i>Pouillot siffleur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	<i>Pic vert, Pivert</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Serin cini</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tourterelle des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Fauvette à tête noire</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	<i>Fauvette grisette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	<i>Merle noir</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	<i>Grive musicienne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
Orthoptères	66141	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet mélodieux,</i> <i>Oedipode bimouchetée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	66138	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	<i>Criquet duettiste,</i> <i>Sauteriot</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	66161	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	<i>Criquet des pâtures,</i> <i>Oedipode parallèle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	66077	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	<i>Criquet des clairières</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	66173	<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	<i>Criquet des mouillères,</i> <i>Criquet des Bromes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	66114	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphocère roux,</i> <i>Gomphocère,</i> <i>Gomphocère fauve</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	66113	<i>Gomphocerus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphocère roux,</i> <i>Gomphocère,</i> <i>Gomphocère fauve</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Moyen			
	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	<i>Grillon champêtre,</i> <i>Grillon des champs,</i> <i>Gril, Riquet,</i> <i>Cricri, Grésillon,</i> <i>Grillon sauvage,</i> <i>Petit Cheval du Bon Dieu, Grill</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65636	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	<i>Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	66088	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	<i>Criquet noir-ébène</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	65740	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	<i>Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	65774	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
Phanérogames	79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	<i>Érable sycomore, Grand Érable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	<i>Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	80358	<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	<i>Petite cigüe, Faux Persil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	<i>Aigremoine, Francormier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	<i>Agrostide stolonifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	131328	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> L., 1753	<i>Fausse Morgeline</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	131331	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>foemina</i> (Mill.) Schinz & Thell., 1907	<i>Mouron bleu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	82952	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	<i>Cerfeuil des bois, Persil des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	82999	<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	<i>Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	83156	<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Jouet-du-Vent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	83159	<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	<i>Alchémille des champs, Aphane des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	83267	<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	<i>Ancolie vulgaire, Clochette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	83272	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	<i>Arabette de thalius, Arabette des dames</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	83332	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	<i>Arabette poilue, Arabette hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	83499	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	<i>Grande bardane, Bardane commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	83502	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	<i>Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) <i>P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	<i>Fromental élevé,</i> <i>Ray-grass français</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	<i>Armoise commune,</i> <i>Herbe de feu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	<i>Asperge officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	84306	<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	<i>Herbe à l'esquinancie,</i> <i>Aspérule des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	84843	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	<i>Réglisse sauvage,</i> <i>Astragale à feuilles de Réglisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	85438	<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort., 1868	<i>Avoine des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	85439	<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	<i>Avoine pubescente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	132061	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>meridionalis</i> (Bég.) Bég., 1909	<i>Ballote du Midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	<i>Bouleau verruqueux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) <i>P.Beauv., 1812</i>	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	<i>Brachypode des bois, Brome des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86490	<i>Briza media</i> L., 1753	<i>Brize intermédiaire, Amourette commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86601	<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	<i>Brome érigé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86634	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	<i>Brome mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86733	<i>Bromus ramosus</i> Huds., 1762	<i>Brome âpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86763	<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	<i>Brome stérile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	<i>Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	87044	<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	<i>Buplèvre en faux, Percefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	87227	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	<i>Calamagrostide épigéios, Roseau des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	87712	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	<i>Campanule raiponce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	87720	<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles rondes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88415	<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	<i>Laïche printanière,</i> <i>Laïche du printemps</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	88510	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	<i>Laïche glauque,</i> <i>Langue-de-pic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	88885	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	<i>Laïche en épis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	88905	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	<i>Laïche des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	89180	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	<i>Carline commune,</i> <i>Chardon doré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89200	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	<i>Charme, Charmille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89232	<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753	<i>Centaurée laineuse,</i> <i>Faux Safran</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	<i>Chataignier,</i> <i>Châtaignier commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	89338	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	<i>Pâturin rigide,</i> <i>Desmazérie rigide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89697	<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	<i>Centaurée scabieuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89840	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	<i>Petite centaurée commune,</i> <i>Erythrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89852	<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite centaaurée délicate	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90017	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaiste aggloméré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90091	<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céaiste à 5 étamines, Céaiste variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90316	<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90328	<i>Chaerophyllum aureum</i> L., 1762	Cerfeuil doré, Chérophylle doré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	90681	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90786	<i>Chenopodium polyspermum</i> L., 1753	Limoine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	521682	<i>Cirsium acaule</i> (L.) Scop.	Cirse sans tige	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92196	<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	<i>Baguenaudier, Arbre à vessies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Liseron des champs, Vrillée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	92401	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker, 1971	<i>Vergerette de Barcelone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Cornouiller sanguin, Sanguine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	<i>Noisetier, Avelinier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	<i>Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	<i>Dactyle aggloméré, Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	94257	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	<i>Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	94503	<i>Daucus carota</i> L., 1753	<i>Carotte sauvage, Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94995	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	<i>Digitaire sanguine, Digitaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	<i>Vipérine commune, Vipérine vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	<i>Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	134212	<i>Erigeron annuus</i> var. <i>annuus</i> (L.) Desf., 1804	<i>Érigéron annuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97008	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	<i>Drave de printemps</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	<i>Chardon Roland, Panicaut champêtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	609982	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	<i>Bonnet-d'évêque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	<i>Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97490	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	<i>Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	97511	<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	<i>Euphorbe fluette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97811	<i>Euphrasia stricta</i> D. Wolff ex J.F. Lehm., 1809	<i>Euphrase raide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	97962	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	98460	<i>Festuca pratensis</i> Huds., 1762	Fétuque des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98865	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98887	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	99108	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99334	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99359	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	<i>Galinsoga cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	<i>Gaillet gratteron,</i> <i>Herbe collante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99488	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	<i>Aspérule odorante,</i> <i>Belle-étoile,</i> <i>Gaillet odorant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	134957	<i>Galium verum</i> subsp. <i>verum</i> L., 1753	<i>Caille-lait jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99828	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	<i>Genêt des teinturiers,</i> <i>Petit Genêt</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	<i>Géranium des colombes,</i> <i>Pied de pigeon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	<i>Géranium à feuilles molles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	<i>Géranium à feuilles rondes,</i> <i>Mauvette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	<i>Benoîte commune,</i> <i>Herbe de saint Benoît</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100607	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Gymnadénie moucheron,</i> <i>Orchis moucheron,</i> <i>Orchis moustique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Lierre grimpant,</i> <i>Herbe de saint Jean</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	135214	<i>Helianthemum nummularium</i> subsp. <i>nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	135306	<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i> L., 1753	Grande Berce	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	102106	<i>Hieracium lachenalii</i> Suter	Épervière vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	102235	<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Piloselle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103287	<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu, Millepertuis hérissé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	103609	<i>Inula conyzae</i> (Griess.) Meikle, 1985	Inule conyze, Inule squarreuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104076	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	104397	<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	104516	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	104665	<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	104716	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Faux-ébénier, Cytise, Aubour	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105211	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105410	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105502	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	<i>Lin purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106370	<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Grande Listère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	<i>Charée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106396	<i>Lithospermum officinale</i> L., 1753	<i>Grémil officinal, Herbe aux perles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	<i>Ivraie vivace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des bois, Cranquillier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	<i>Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	107217	<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	<i>Pommier sauvage, Boquetier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	107610	<i>Medicago falcata</i> L., 1753	<i>Luzerne sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	<i>Luzerne lupuline, Minette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	107786	<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	<i>Mélampyre des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	107886	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	<i>Méfilot blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	107942	<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	<i>Méfilot jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108351	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	<i>Mercuriale annuelle, Vignette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108421	<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	<i>Néflier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108597	<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	<i>Alsine à feuilles étroites, Minuartie hybride</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	108961	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Pendrille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108996	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	<i>Myosotis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	138136	<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	<i>Odontites tardif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	110227	<i>Ononis repens</i> L., 1753	<i>Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110335	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	<i>Ophrys abeille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	110477	<i>Ophrys sphegodes</i> Mill., 1768	<i>Ophrys abeille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	110966	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	<i>Orchis pourpre,</i> <i>Grivollée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	111289	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	<i>Origan commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	138564	<i>Papaver dubium</i> subsp. <i>dubium</i> L., 1753	<i>Pavot douteux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	112355	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	<i>Coquelicot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	112550	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	<i>Panais cultivé,</i> <i>Pastinacier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113182	<i>Phleum bertolonii</i> DC., 1813	<i>Fléole de Bertoloni</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	<i>Fléole des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113474	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	<i>Picride éperviaire,</i> <i>Herbe aux vermisseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	149473	<i>Pimpinella major</i> var. <i>bipinnata</i> Beck, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	<i>Petit boucage, Persil de Bouc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113703	<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	<i>Pin sylvestre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	<i>Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	<i>Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113906	<i>Plantago media</i> L., 1753	<i>Plantain moyen</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	114011	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	<i>Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	114012	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	<i>Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	<i>Pâturin annuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	149631	<i>Poa bulbosa</i> var. <i>vivipara</i> Koeler, 1802		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	114297	<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	<i>Pâturin des bois, Pâturin des forêts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	114332	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	<i>Pâturin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114595	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	<i>Polygala commun</i> , <i>Polygala vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	115145	<i>Populus nigra</i> L., 1753	<i>Peuplier commun</i> <i>noir</i> , <i>Peuplier noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	<i>Peuplier Tremble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	115570	<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb., 1832	<i>Potentille de Tabernaemontanus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	115624	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	<i>Potentille rampante</i> , <i>Quintefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	115918	<i>Primula veris</i> L., 1753	<i>Coucou</i> , <i>Primevère officinale</i> , <i>Brérelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116012	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	<i>Brunelle commune</i> , <i>Herbe au charpentier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	<i>Merisier vrai</i> , <i>Cerisier des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	<i>Chêne pédonculé</i> , <i>Gravelin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	<i>Renoncule bulbeuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	117353	<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	<i>Ravenelle</i> , <i>Radis sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117458	<i>Reseda lutea</i> L., 1753	<i>Réséda jaune, Réséda bâtard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	<i>Nerprun purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	117587	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	<i>Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	117616	<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	<i>Petit cocriste, Petit Rhinanthe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	<i>Robinier faux-acacia, Carouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	<i>Rosier des champs, Rosier rampant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	<i>Rosier des chiens, Rosier des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	<i>Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	118993	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	<i>Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	<i>Oseille des prés, Rumex oseille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119977	<i>Salix caprea</i> L., 1753	<i>Saule marsault, Saule des chèvres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	<i>Sauge des prés, Sauge commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	120753	<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	<i>Pimprenelle à fruits réticulés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	120772	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	<i>Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	120824	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	<i>Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	121201	<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	<i>Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	121334	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	<i>Scabieuse colombarie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	140710	<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>columbaria</i> L., 1753	<i>Scabieuse Colombarie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	122101	<i>Sedum acre</i> L., 1753	<i>Poivre de muraille, Orpin acre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	122636	<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	<i>Herbe de saint Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	123164	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	<i>Rubéole des champs, Gratteron fleuri</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	141165	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	123683	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124168	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124308	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124805	<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	125447	<i>Tamus communis</i> L., 1753	Sceau de Notre Dame	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	125474	<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	126564	<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couchet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	126628	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126650	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	<i>Tilleul à grandes feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	126846	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	<i>Torilis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	126859	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	<i>Torilis faux-cerfeuil, Grattau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	<i>Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	620954	<i>Trifolium hybridum</i> var. <i>elegans</i> (Savi) Boiss.	<i>Trèfle élégant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	<i>Trèfle des prés, Trèfle violet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	<i>Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	127660	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Trisetè commune, Avoine dorée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	<i>Petit orme, Orme cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	<i>Ortie dioïque, Grande ortie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128298	<i>Urtica urens</i> L., 1753	<i>Ortie brulante,</i> <i>Ortie grèche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128602	<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	<i>Molène lychnide,</i> <i>Bouillon femelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128660	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	<i>Molène bouillon-blanc,</i> <i>Herbe de saint Fiacre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128754	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	<i>Verveine officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	<i>Véronique des champs,</i> <i>Velvete sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	<i>Véronique petit chêne,</i> <i>Fausse Germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129003	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Véronique à feuilles de serpolet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129083	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	<i>Viorne mancienne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	<i>Viorne obier,</i> <i>Viorne aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	<i>Vesce cracca,</i> <i>Jarosse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129470	<i>Vinca minor</i> L., 1753	<i>Petite pervenche,</i> <i>Violette de serpent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129506	<i>Viola arvensis</i> <i>Murray, 1770</i>	<i>Pensée des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129586	<i>Viola hirta</i> L., 1753	<i>Violette hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	129632	<i>Viola odorata</i> L., 1753	<i>Violette odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
Ptéridophytes	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	<i>Réglisse des bois,</i> <i>Polypode vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)				
195005	<i>Myotis Kaup, 1829</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Oiseaux	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3803 <i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4215 <i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4272 <i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4571 <i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
80978 <i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83267 <i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83272 <i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83653 <i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
87693 <i>Campanula persicifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88499 <i>Carex ericetorum</i> Pollich, 1777		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
89338 <i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
89920 <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
92196 <i>Colutea arborescens</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
101412 <i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
103648 <i>Inula salicina</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106026 <i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
108961 <i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort., 1827		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
109506 <i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
118474 <i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
120772 <i>Sanicula europaea</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
121201 <i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
122101 <i>Sedum acre</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
123577 <i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
127382 <i>Trifolium medium</i> L., 1759		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BOURNERIAS M.	1975	Inventaire écologique de l'Aisne. Ministère de la Qualité de la Vie, 162 p.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	TYTECA D.	1982	Problèmes de la protection des sites d'intérêt botanique dans le Laonnois méridional. Les Naturalistes belges, 63, p 200-226
Informateur	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)	0	BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)
	DAUMAL T.	0	DAUMAL T.
	Fiche ZNIEFF 0183.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)		
	FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)	0	FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)
	FRIMIN D. (CENP)	0	FRIMIN D. (CENP)
	FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)	0	FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)
	GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)	0	GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)
	GERARD T. (CENP)	0	GERARD T. (CENP)
	HERCENT J.-L. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	LITOUX J. (Picardie Nature)		
	MESSEAN A. (CENP)	0	MESSEAN A. (CENP)
	MESSEAN A. (Conservatoire des sites naturels de Picardie)		
	VANSTEENE N.	0	VANSTEENE N.



MONT DE PASLY

(Identifiant national : 220013408)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02SOI119)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.), (MESSEAN A.), - 220013408, MONT DE PASLY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 47P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220013408.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.), (MESSEAN A.)

Centroïde calculé : 670284°-2489770°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/05/1999

Date actuelle d'avis CSRPN : 12/05/1999

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	46
9. SOURCES	47

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aisne
- Commune : Pasly (INSEE : 02593)
- Commune : Pommiers (INSEE : 02610)
- Commune : Vauxrezis (INSEE : 02767)

1.2 Superficie

295,58 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 50
Maximale (mètre): 130

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Les parties hautes du site, plateau et haut de versant, reposent sur les calcaires grossiers du Lutétien. A la base du Lutétien, une couche discontinue d'argiles de Laon est marquée par une ligne de suintements. Les pentes sont constituées de sables cuisiers, plus ou moins colluvionnés d'éléments soliflués des couches supérieures.

Sur les calcaires lutétiens, des pelouses calcicoles (Mesobromion) persistent au sein de fourrés (Berberidion) et de forêts thermophiles encore jeunes (série du Cephalanthero-Fagetum). Le rebord du plateau est occupé par des hêtraies bien structurées au sous-bois clairsemé (Carici digitatae-Fagetum). Les versants sont couverts par des boisements de pente de différents types selon l'exposition, la pente et le degré de lessivage des sables cuisiers. On trouve essentiellement :

- des chênaies-charmaies à Mercuriale (Mercurialo-Carpinenion), dans les zones calcicoles sèches ;
- des chênaies-charmaies à Chèvrefeuille (Lonicero-Carpinenion), voire des lambeaux de chênaies acidophiles (Quercion robri-petraeae), avec souvent beaucoup de châtaigniers dans les zones plus acides, notamment dans le « Bois de Chaumont » ;
- des frênaies-érablières du Carpinion, sur les sols méso-eutrophes frais ;
- des hêtraies submontagnardes (Lunario-Acerion), dans les pentes fortes exposées au nord.

On trouve également des milieux plus ponctuels comme :

- les affleurements de la dalle lutétienne, accueillant des végétations thermoxérophiles clairsemées ;
- les pelouses calcaro-sableuses du Koelerio-Phleion phleiodis, sur les sables cuisiers enrichis en calcaire ;
- les gazons pionniers de l'Alyso-Sedion albi, au sein des pelouses sableuses écorchées et sur les vires rocheuses.

Le site possède également une forte valeur historique, puisqu'il représente très probablement le site de l'ancien oppidum gaulois de Noviodunum Suessionum, puissante forteresse tombée lors de la Guerre des Gaules.

INTERET DES MILIEUX

Très forte densité de milieux remarquables :

- pelouses du *Festuco lemanii*-*Anthyllidetum vulnerariae*, localisées au Tertiaire parisien ;
- pelouses du *Koelerio-Phleion* à Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), possédant une note steppique originale ;
- pelouses de l'*Alyso-Sedion*, au cortège thérophytique fugace ;
- ourlets thermocalcicoles du *Geranion sanguinei*, très rare en Picardie ;
- prés-bois calcicoles thermophiles, habitats d'espèces protégées ;
- cavités souterraines potentiellement intéressantes pour l'hivernage des chauves-souris.

Les pelouses calcaires sont des milieux menacés en Europe et inscrits, de ce fait, à la directive "Habitats".

INTERET DES ESPECES

Sur les pelouses :

- la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), surtout présente en Picardie dans le Tertiaire parisien ;
- l'Inule à feuilles de saule (*Inula salicina**), présente dans les secteurs où la pelouse s'épaissit ;
- l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes* ssp. *sphogodes**), espèce fortement menacée en Picardie ;
- le Léopard des souches (*Lacerta agilis*), présent en densité assez forte sur le site ;
- le Fluoré (*Colias australis*), dont les chenilles se nourrissent sur *Hippocrepis comosa*.

Sur les pelouses calcaro-sableuses :

- l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), se développant également dans les interstices des corniches lutéliennes ;
- le Silène à oreillettes (*Silene otites*), vulnérable en Picardie ;
- la Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*), exceptionnelle en Picardie.

Dans les prés-bois et les lisières thermophiles :

- le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**), orchidée saprophyte rare.

Dans les bois :

- la Laïche fausse-brize (*Carex brizoides*), stérile et très menacée sur le site.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Abandon des pratiques pastorales sur les pelouses calcaires, qui conduit à un embroussaillage rapide et à une régression des espèces liées à ces milieux.
- Surfréquentation des derniers espaces pelousaires restants, entraînant des destructions directes sur la faune, la flore et les milieux (piétinement, feux, pratique du moto-cross,...).
- Orientation de la sylviculture vers des essences, dont la plantation se fait au détriment des milieux existants (conifères sur les pelouses, châtaigniers sur les sables des versants).
- Appauvrissement des lisières calcicoles du plateau au contact des cultures (fauchage excessif, traitements phytosanitaires).

N.B. : les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Vallon
- Coteau, cuesta
- Plateau
- Escarpement, versant pentu

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Reptiles - Insectes - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Role naturel de protection contre l'érosion des sols 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le site englobe le plateau et les pentes d'un éperon lutétien portant des milieux et des espèces remarquables. Les cultures et les peupleraies ont été exclues.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Transport d'énergie	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Erosions	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Reptiles - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.1 <i>Pelouses pionnières médio-européennes</i>			2	
	41.16 <i>Hêtraies sur calcaire</i>			20	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			5	
	34.33 <i>Prairies calcaires subatlantiques très sèches</i>			15	
	34.11 <i>Pelouses médio- européennes sur débris rocheux</i>				
	62.3 <i>Dalles rocheuses</i>			1	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>			25	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			15	
	31.8 <i>Fourrés</i>			15	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 <i>Prairies mésophiles</i>				
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>				
	86 <i>Villes, villages et sites industriels</i>				
	82 <i>Cultures</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Lépidoptères	53786	<i>Apatura iris</i> (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	219826	<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	54386	<i>Colias australis</i> Verity, 1911	Fluré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	54271	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	54265	<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	219767	<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2011 - 2011
	219768	<i>Polyommatus coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échanquées, Vespertilion à oreilles échanquées	Reproduction indéterminée	Informateur : GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)				2010 - 2010
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction indéterminée	Informateur : FRIMIN D. (CENP)				2009 - 2009
	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Reproduction indéterminée	Informateur : BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)				2009 - 2010
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)				2009 - 2010
Orthoptères	66159	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	66134	<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	65718	<i>Metriopectera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	Decticelle des bruyères	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2012
	66121	<i>Myrmeleotettix maculatus</i> (Thunberg, 1815)	Gomphocère tacheté, Gomphocère double-signé	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	65944	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairèt	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	65697	<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	65882	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	79991	<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy, 1946	<i>Calament acinos</i> , <i>Thym basilic</i> , <i>Clinopode des champs</i> , <i>Petit Basilic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80978	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	<i>Bugle jaune</i> , <i>Bugle petit-pin</i> , <i>Petite Ivette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80980	<i>Ajuga genevensis</i> L., 1753	<i>Bugle de Genève</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	81878	<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	<i>Alysson à calice persistant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal</i> , <i>Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	83953	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	<i>Armoise champêtre</i> , <i>Aurone-des-champs</i> , <i>Armoise rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86087	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	<i>Chlorette</i> , <i>Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86169	<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936	<i>Barbon pied-de-poule</i> , <i>Bothriochloa Ischème</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2011
	86983	<i>Bunium bulbocastanum</i> L., 1753	<i>Noix de terre</i> , <i>Marron de terre</i> , <i>Châtaigne-de-terre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	87652	<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	<i>Campanule agglomérée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87693	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	88395	<i>Carex brizoides</i> L., 1755	<i>Laïche fausse-brize</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	88499	<i>Carex ericetorum</i> Pollich, 1777	<i>Laïche des bruyères, Laïche des landes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	88818	<i>Carex reichenbachii</i> Bonnet, 1883	<i>Laïche fausse-brize</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
	88916	<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	<i>Laïche tomenteuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	89653	<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	<i>Centaurée noire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	89920	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	<i>Céphalanthère à grandes fleurs, Helléborine blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	92242	<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	<i>Conopode dénudé, Grand Conopode</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	<i>Bois-joli, Daphné bois-gentil, Bois-gentil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	<i>Oeillet des Chartreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	<i>Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96734	<i>Erigeron acer</i> L., 1753	<i>Vergerette acre, Érigeron âcre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	98699	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	<i>Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	99986	<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Bömer, 1912	<i>Gentianelle d'Allemagne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	100338	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	<i>Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	101411	<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	<i>Herniaire glabre, Herniole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	101412	<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	<i>Herniaire velue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	102115	<i>Hieracium laevigatum</i> Willd., 1803	<i>Épervière lisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	102797	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	<i>Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103415	<i>Iberis amara</i> L., 1753	<i>Ibérus amer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103648	<i>Inula salicina</i> L., 1753	<i>Inule à feuilles de saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	104644	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	<i>Koélérie grêle, Koélérie à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté, Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	<i>Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	<i>Luzerne naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	108867	<i>Muscari atlanticum</i> Boiss. & Reut., 1852		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	109506	<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	109838	<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	<i>Euphrase jaune, Odontitès jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	110211	<i>Ononis natrix</i> L., 1753	<i>Bugrane jaune, Bugrane fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon, Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	110410	<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	138347	<i>Ophrys sphegodes</i> subsp. <i>sphgodes</i>	<i>Ophrys araignée, Oiseau-coquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	110914	<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	<i>Orchis mâle, Herbe à la couleuvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110920	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	<i>Orchis militaire</i> , <i>Casque militaire</i> , <i>Orchis casqué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	111447	<i>Orobanche alba</i> Stephan ex Willd., 1800	<i>Orobanche du thym</i> , <i>Orobanche blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	111686	<i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829	<i>Orobanche de la germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	112413	<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	<i>Pariétaire officinale</i> , <i>Herbe à bouteille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	112808	<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	<i>Oeillet prolifère</i> , <i>Petrorhagie prolifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	113219	<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	<i>Fléole de Boehmer</i> , <i>Fléole fausse Fléole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114136	<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	<i>Pâturin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114539	<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	<i>Polygale du calcaire</i> , <i>Polygala du calcaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114545	<i>Polygala comosa</i> Schkuhr, 1796	<i>Polygala chevelu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122098	<i>Securigera varia</i> (L.) Lassen, 1989	<i>Coronille changeante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	122998	<i>Seseli annuum</i> L., 1753	<i>Séséli annuel, Séséli des steppes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014
	123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	<i>Séséli des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	123577	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	<i>Silène cure-oreille, Silène à oreillettes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	126008	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	<i>Germandrée des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	126298	<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	<i>Thésium couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	126376	<i>Thlaspi perfoliatum</i> L., 1753	<i>Tabouret perfolié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	141820	<i>Tragopogon pratensis</i> subsp. <i>orientalis</i> (L.) Celak., 1871	<i>Salsifis d'Orient</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	127382	<i>Trifolium medium</i> L., 1759	<i>Trèfle intermédiaire, Trèfle moyen</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
	128633	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	<i>Molène pulvérulente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128970	<i>Veronica praecox</i> All., 1789	<i>Véronique précoce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	142157	<i>Veronica prostrata</i> subsp. <i>scheereri</i> J.-P.Brandt, 1969	<i>Véronique de Scheerer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2014
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	<i>Lézard des souches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Arachnides	1597	<i>Araneus diadematus</i> Clerck, 1758	<i>Épeire diadème</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Autres insectes	65839	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mante religieuse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
Bryophytes	4851	<i>Encalypta streptocarpa</i> Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	5350	<i>Tortella tortuosa</i> (Hedw.) Limpr.		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
Coléoptères	239128	<i>Calvia quatuordecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	11165	<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	<i>Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	459325	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	<i>Coccinelle asiatique (la)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	10877	<i>Melolontha melolontha</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hanneton commun (le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	12176	<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	<i>Oedemère noble</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Hémiptères	238414	<i>Graphosoma lineatum</i> auct. non (Linnaeus, 1758)	<i>Punaise arlequin</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Lépidoptères	53754	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Petite Tortue</i> (La), <i>Vanesse de l'Ortie</i> (La), <i>Petit-Renard</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2009 - 2009
	54451	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Aurore</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2012
	53688	<i>Aphantopus hyperanthus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tristan</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	53724	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Carte géographique</i> (La), <i>Jaspé</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	53878	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tabac d'Espagne</i> (Le), <i>Nacré vert</i> (Le), <i>Barre argentée</i> (La), <i>Empereur</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	54307	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Thécla de la Ronce</i> (La), <i>Argus vert</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	54052	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Azuré des Nerpruns</i> (L'), <i>Argus à bande noire</i> (L'), <i>Argus bordé</i> (L'), <i>Argiolus</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	53661	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)	<i>Céphale</i> (Le), <i>Arcanie</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	54414	<i>Colias crocea</i> Geoffroy, 1785	<i>Souci</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54029	<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	<i>Argus frêle</i> (L'), <i>Argus minime</i> (L'), <i>Lycène naine</i> (La), <i>Pygmée</i> (Le), <i>Azuré murcian</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	53307	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Point de Hongrie</i> (Le), <i>Grisette</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	54417	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Citron</i> (Le), <i>Limon</i> (Le), <i>Piérade du Nerprun</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	53908	<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Petit Nacré</i> (Le), <i>Latonia</i> (Le), <i>Lathone</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2012
	54376	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Piérade du Lotier</i> (La), <i>Piérade de la Moutarde</i> (La), <i>Blanc-de-lait</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	53770	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	<i>Petit Sylvain</i> (Le), <i>Petit Sylvain azuré</i> (Le), <i>Deuil</i> (Le), <i>Sibille</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2013 - 2013
	53668	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Myrtil</i> (Le), <i>Myrtille</i> (Le), <i>Jurtine</i> (La), <i>Janire</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	53700	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Demi-Deuil</i> (Le), <i>Échiquier</i> (L'), <i>Échiquier commun</i> (L'), <i>Arge galathée</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	53337	<i>Ochlodes venatus</i> (Bremer & Grey, 1853)	<i>Sylvaine</i> (La), <i>Sylvain</i> (Le), <i>Sylvine</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	54468	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	<i>Machaon</i> (Le), <i>Grand Porte-Queue</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53595	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	54342	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	53759	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2008 - 2011
	53691	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	248939	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	Divisée (La), Phalène blanche (La), Surlignée (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2010 - 2010
	53741	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	53747	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphe des Chardons (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	247058	<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	186233	<i>Chiroptera</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Daubenton</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)				2010 - 2010
	195005	<i>Myotis Kaup, 1829</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
Odonates	65376	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cordulie bronzée (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
Oiseaux	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit des arbres</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	<i>Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loriot d'Europe, Loriot jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	<i>Pouillot véloce</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	<i>Pouillot siffleur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	<i>Pic vert, Pivert</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Serin cini</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1997
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Tourterelle des bois</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Fauvette à tête noire</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	<i>Fauvette grisette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	<i>Merle noir</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	<i>Grive musicienne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
Orthoptères	66141	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Criquet mélodieux,</i> <i>Oedipode bimouchetée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	66138	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	<i>Criquet duettiste,</i> <i>Sauteriot</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	66161	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	<i>Criquet des pâtures,</i> <i>Oedipode parallèle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	66077	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	<i>Criquet des clairières</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VANSTEENE N.				2011 - 2011
	66173	<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	<i>Criquet des mouillères,</i> <i>Criquet des Bromes</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	66114	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphocère roux,</i> <i>Gomphocère,</i> <i>Gomphocère fauve</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	66113	<i>Gomphocerus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Gomphocère roux,</i> <i>Gomphocère,</i> <i>Gomphocère fauve</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Moyen			
	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	<i>Grillon champêtre,</i> <i>Grillon des champs,</i> <i>Gril, Riquet,</i> <i>Cricri, Grésillon,</i> <i>Grillon sauvage,</i> <i>Petit Cheval du Bon Dieu, Grill</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65636	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	<i>Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	66088	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	<i>Criquet noir-ébène</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2009 - 2010
	65740	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	<i>Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2010 - 2010
	65774	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
Phanérogames	79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	<i>Érable sycomore, Grand Érable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	<i>Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	80358	<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	<i>Petite cigüe, Faux Persil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	<i>Aigremoine, Francormier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	<i>Agrostide stolonifère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	131328	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> L., 1753	<i>Fausse Morgeline</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	131331	<i>Anagallis arvensis</i> subsp. <i>foemina</i> (Mill.) Schinz & Thell., 1907	<i>Mouron bleu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	82952	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	<i>Cerfeuil des bois, Persil des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	82999	<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	<i>Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	83156	<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Jouet-du-Vent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	83159	<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	<i>Alchémille des champs, Aphane des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	83267	<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	<i>Ancolie vulgaire, Clochette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	83272	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	<i>Arabette de thalius, Arabette des dames</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	83332	<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	<i>Arabette poilue, Arabette hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	83499	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	<i>Grande bardane, Bardane commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	83502	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	<i>Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) <i>P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	<i>Fromental élevé,</i> <i>Ray-grass français</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	84061	<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	<i>Armoise commune,</i> <i>Herbe de feu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	84279	<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	<i>Asperge officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	84306	<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	<i>Herbe à l'esquinancie,</i> <i>Aspérule des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	84843	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	<i>Réglisse sauvage,</i> <i>Astragale à feuilles de Réglisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	85438	<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort., 1868	<i>Avoine des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	85439	<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	<i>Avoine pubescente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	132061	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>meridionalis</i> (Bég.) Bég., 1909	<i>Ballote du Midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	85740	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	<i>Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	85903	<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	<i>Bouleau verruqueux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) <i>P.Beauv., 1812</i>	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	<i>Brachypode des bois, Brome des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86490	<i>Briza media</i> L., 1753	<i>Brize intermédiaire, Amourette commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86601	<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	<i>Brome érigé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	86634	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	<i>Brome mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86733	<i>Bromus ramosus</i> Huds., 1762	<i>Brome âpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86763	<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	<i>Brome stérile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	86869	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	<i>Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	87044	<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	<i>Buplèvre en faux, Percefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	87227	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	<i>Calamagrostide épigéios, Roseau des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	87712	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	<i>Campanule raiponce</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	87720	<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	<i>Campanule à feuilles rondes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88415	<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	<i>Laïche printanière,</i> <i>Laïche du printemps</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	88510	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	<i>Laïche glauque,</i> <i>Langue-de-pic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	88885	<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	<i>Laïche en épis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	88905	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	<i>Laïche des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	89180	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	<i>Carline commune,</i> <i>Chardon doré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89200	<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	<i>Charme, Charmille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89232	<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753	<i>Centaurée laineuse,</i> <i>Faux Safran</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2012 - 2012
	89304	<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	<i>Chataignier,</i> <i>Châtaignier commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	89338	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	<i>Pâturin rigide,</i> <i>Desmazérie rigide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89697	<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	<i>Centaurée scabieuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	89840	<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	<i>Petite centaurée commune,</i> <i>Erythrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	89852	<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite centaaurée délicate	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90017	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céaiste aggloméré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90091	<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céaiste à 5 étamines, Céaiste variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90316	<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linaire, Petit Chaenorrhinum	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90328	<i>Chaerophyllum aureum</i> L., 1762	Cerfeuil doré, Chérophylle doré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	90681	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	90786	<i>Chenopodium polyspermum</i> L., 1753	Limoine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	521682	<i>Cirsium acaule</i> (L.) Scop.	Cirse sans tige	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92196	<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	<i>Baguenaudier, Arbre à vessies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	92302	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	<i>Liseron des champs, Vrillée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	92401	<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker, 1971	<i>Vergerette de Barcelone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	92497	<i>Cornus mas</i> L., 1753	<i>Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Cornouiller sanguin, Sanguine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	92606	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	<i>Noisetier, Avelinier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	<i>Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	<i>Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	<i>Dactyle aggloméré, Pied-de-poule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	94257	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	<i>Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	94503	<i>Daucus carota</i> L., 1753	<i>Carotte sauvage, Daucus carotte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94995	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	<i>Digitaire sanguine, Digitaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	<i>Vipérine commune, Vipérine vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	96447	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	<i>Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	134212	<i>Erigeron annuus</i> var. <i>annuus</i> (L.) Desf., 1804	<i>Érigéron annuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97008	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	<i>Drave de printemps</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	<i>Chardon Roland, Panicaut champêtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	609982	<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	<i>Bonnet-d'évêque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	<i>Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97490	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	<i>Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	97511	<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	<i>Euphorbe fluette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	97811	<i>Euphrasia stricta</i> D. Wolff ex J.F. Lehm., 1809	<i>Euphrase raide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	97962	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98425	<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	98460	<i>Festuca pratensis</i> Huds., 1762	Fétuque des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98512	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98865	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	98887	<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	99108	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99334	<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99359	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	<i>Galinsoga cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	<i>Gaillet gratteron,</i> <i>Herbe collante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99488	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop., 1771	<i>Aspérule odorante,</i> <i>Belle-étoile,</i> <i>Gaillet odorant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	134957	<i>Galium verum</i> subsp. <i>verum</i> L., 1753	<i>Caille-lait jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	99828	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	<i>Genêt des teinturiers,</i> <i>Petit Genêt</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100045	<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	<i>Géranium des colombes,</i> <i>Pied de pigeon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	<i>Géranium à feuilles molles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100144	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	<i>Géranium à feuilles rondes,</i> <i>Mauvette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	<i>Benoîte commune,</i> <i>Herbe de saint Benoît</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100607	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Gymnadénie moucheron,</i> <i>Orchis moucheron,</i> <i>Orchis moustique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	<i>Lierre grimpant,</i> <i>Herbe de saint Jean</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	135214	<i>Helianthemum nummularium</i> subsp. <i>nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	135306	<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i> L., 1753	Grande Berce	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	102106	<i>Hieracium lachenalii</i> Suter	Épervière vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	102235	<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102352	<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Piloselle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	102974	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103287	<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu, Millepertuis hérissé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	103316	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	103609	<i>Inula conyzae</i> (Griess.) Meikle, 1985	Inule conyze, Inule squarreuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104076	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	104397	<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	104516	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	104665	<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	104716	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Faux-ébénier, Cytise, Aubour	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105211	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105410	<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus, Speculaire miroir, Mirette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105502	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	<i>Lin purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106370	<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Grande Listère</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106379	<i>Lithospermum arvense</i> L., 1753	<i>Charée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106396	<i>Lithospermum officinale</i> L., 1753	<i>Grémil officinal, Herbe aux perles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	<i>Ivraie vivace</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des bois, Cranquillier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	<i>Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	<i>Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	107217	<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	<i>Pommier sauvage, Boquetier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	<i>Luzerne tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	107610	<i>Medicago falcata</i> L., 1753	<i>Luzerne sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	<i>Luzerne lupuline, Minette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	107786	<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	<i>Mélampyre des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	107886	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	<i>Métilot blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	107942	<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	<i>Métilot jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108351	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	<i>Mercuriale annuelle, Vignette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108421	<i>Mespilus germanica</i> L., 1753	<i>Néflier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108597	<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	<i>Alsine à feuilles étroites, Minuartie hybride</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	108961	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort., 1827	<i>Pendrille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	108996	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	<i>Myosotis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	138136	<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	<i>Odontites tardif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	110227	<i>Ononis repens</i> L., 1753	<i>Bugrane maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	110335	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	<i>Ophrys abeille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	110477	<i>Ophrys sphegodes</i> Mill., 1768	<i>Ophrys abeille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	110966	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	<i>Orchis pourpre,</i> <i>Grivollée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	111289	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	<i>Origan commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	138564	<i>Papaver dubium</i> subsp. <i>dubium</i> L., 1753	<i>Pavot douteux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	112355	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	<i>Coquelicot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	112550	<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	<i>Panais cultivé,</i> <i>Pastinacier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113182	<i>Phleum bertolonii</i> DC., 1813	<i>Fléole de Bertoloni</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	<i>Fléole des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113474	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	<i>Picride éperviaire,</i> <i>Herbe aux vermisseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	149473	<i>Pimpinella major</i> var. <i>bipinnata</i> Beck, 1892		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	<i>Petit boucage, Persil de Bouc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113703	<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	<i>Pin sylvestre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	<i>Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	<i>Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	113906	<i>Plantago media</i> L., 1753	<i>Plantain moyen</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	114011	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	<i>Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2010
	114012	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	<i>Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	<i>Pâturin annuel</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	149631	<i>Poa bulbosa</i> var. <i>vivipara</i> Koeler, 1802		Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	114297	<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	<i>Pâturin des bois, Pâturin des forêts</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	114332	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	<i>Pâturin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114595	<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753	<i>Polygala commun</i> , <i>Polygala vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	115145	<i>Populus nigra</i> L., 1753	<i>Peuplier commun</i> <i>noir</i> , <i>Peuplier noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	<i>Peuplier Tremble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	115570	<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb., 1832	<i>Potentille de Tabernaemontanus</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	115624	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	<i>Potentille rampante</i> , <i>Quintefeuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	115918	<i>Primula veris</i> L., 1753	<i>Coucou</i> , <i>Primevère officinale</i> , <i>Brérelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116012	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	<i>Brunelle commune</i> , <i>Herbe au charpentier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	<i>Merisier vrai</i> , <i>Cerisier des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	<i>Chêne pédonculé</i> , <i>Gravelin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	<i>Renoncule bulbeuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	117353	<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	<i>Ravenelle</i> , <i>Radis sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117458	<i>Reseda lutea</i> L., 1753	<i>Réséda jaune, Réséda bâtard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	<i>Nerprun purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	117587	<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	<i>Rhinanthe velu, Rhinanthe Crête-de-coq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	117616	<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	<i>Petit cocriste, Petit Rhinanthe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2013
	117860	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	<i>Robinier faux-acacia, Carouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	<i>Rosier des champs, Rosier rampant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	<i>Rosier des chiens, Rosier des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	118329	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	<i>Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	118474	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	<i>Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	118993	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	<i>Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	<i>Oseille des prés, Rumex oseille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119977	<i>Salix caprea</i> L., 1753	<i>Saule marsault, Saule des chèvres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	<i>Sauge des prés, Sauge commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	120753	<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	<i>Pimprenelle à fruits réticulés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	120772	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	<i>Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	120824	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	<i>Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	121201	<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	<i>Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	121334	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	<i>Scabieuse colombarie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	140710	<i>Scabiosa columbaria</i> subsp. <i>columbaria</i> L., 1753	<i>Scabieuse Colombarie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	122101	<i>Sedum acre</i> L., 1753	<i>Poivre de muraille, Orpin acre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	122636	<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	<i>Herbe de saint Jacques</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	123164	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	<i>Rubéole des champs, Gratteron fleuri</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	141165	<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	123683	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124168	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124308	<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124741	<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	124805	<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	125447	<i>Tamus communis</i> L., 1753	Sceau de Notre Dame	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	125474	<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	126564	<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce, Serpolet couché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	126628	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126650	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	<i>Tilleul à grandes feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	126846	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	<i>Torilis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2014 - 2014
	126859	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	<i>Torilis faux-cerfeuil, Grattau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	<i>Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	620954	<i>Trifolium hybridum</i> var. <i>elegans</i> (Savi) Boiss.	<i>Trèfle élégant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	<i>Trèfle des prés, Trèfle violet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	<i>Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	127660	<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Trisetè commune, Avoine dorée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	<i>Petit orme, Orme cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	<i>Ortie dioïque, Grande ortie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128298	<i>Urtica urens</i> L., 1753	<i>Ortie brulante, Ortie grèche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128602	<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	<i>Molène lychnide, Bouillon femelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128660	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	<i>Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128754	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	<i>Verveine officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	<i>Véronique des champs, Velvete sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	<i>Véronique petit chêne, Fausse Germandrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129003	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Véronique à feuilles de serpolet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129083	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	<i>Viorne mancienne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
	129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	<i>Viorne obier, Viorne aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129147	<i>Vicia cracca</i> L., 1753	<i>Vesce cracca, Jarosse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129470	<i>Vinca minor</i> L., 1753	<i>Petite pervenche, Violette de serpent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129506	<i>Viola arvensis</i> <i>Murray, 1770</i>	<i>Pensée des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008
	129586	<i>Viola hirta</i> L., 1753	<i>Violette hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2009 - 2009
	129632	<i>Viola odorata</i> L., 1753	<i>Violette odorante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2009
Ptéridophytes	115016	<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	<i>Réglisse des bois,</i> <i>Polypode vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MESSEAN A. (CENP)				2008 - 2008

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)				
195005	<i>Myotis Kaup, 1829</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
200118	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Oiseaux	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3723	<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	94435	<i>Daphne mezereum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3803 <i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4215 <i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4272 <i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
4571 <i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
80978 <i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83267 <i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83272 <i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
83653 <i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
87693 <i>Campanula persicifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
88499 <i>Carex ericetorum</i> Pollich, 1777		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
89338 <i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
89920 <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
92196 <i>Colutea arborescens</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
101412 <i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
103648 <i>Inula salicina</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
106026 <i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
108961 <i>Mycelis muralis</i> (L.) Dumort., 1827		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
109506 <i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
118474 <i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
120772 <i>Sanicula europaea</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
121201 <i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
122101 <i>Sedum acre</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
123577 <i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
127382 <i>Trifolium medium</i> L., 1759		Reproduction certaine ou probable	Informateur BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BOURNERIAS M.	1975	Inventaire écologique de l'Aisne. Ministère de la Qualité de la Vie, 162 p.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	TYTECA D.	1982	Problèmes de la protection des sites d'intérêt botanique dans le Laonnois méridional. Les Naturalistes belges, 63, p 200-226
Informateur	BARDET O. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	BARDET O. et HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)	0	BRACQUART S. (PicNat) , DUTOUR L. (PicNat)
	DAUMAL T.	0	DAUMAL T.
	Fiche ZNIEFF 0183.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)		
	FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)	0	FRANCOIS R. (CENP) , TESTUD G. (CENP) , GUISLAIN MH. (CENP) ; GERARD T. (CENP)
	FRIMIN D. (CENP)	0	FRIMIN D. (CENP)
	FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)	0	FRIMIN D. (CENP) , MESSEAN A. (CENP)
	GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)	0	GEORGES M. (CENP) , LOQUET P. (CENP) , GERARD T. (CENP)
	GERARD T. (CENP)	0	GERARD T. (CENP)
	HERCENT J.-L. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	LITOUX J. (Picardie Nature)		
	MESSEAN A. (CENP)	0	MESSEAN A. (CENP)
	MESSEAN A. (Conservatoire des sites naturels de Picardie)		
	VANSTEENE N.	0	VANSTEENE N.

SIGES Seine-Normandie

Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de PASLY

Rapport édité le 14/10/2020



Sommaire

Présentation du territoire	3
Territoire communal.....	3
Occupation du sol (CORINE LAND COVER).....	4
Cours d'eau (BD Carthage).....	5
Géologie	6
Carte géologique.....	6
Hydrogéologie	7
Masses d'eau souterraine.....	7
BD LISA.....	10
Cartes piézométriques.....	13
Quantité/Qualité	17
BSS Eau.....	17
ADES.....	19
Restriction d'eau (PROPLUVIA).....	20
Vulnérabilité	21
Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR).....	21
Zone de répartition des eaux.....	22
Aléa remontées de nappes.....	23
Vulnérabilité intrinsèque.....	24
Usage	25
Prélèvements en eau (BNPE).....	25
SAGE.....	26
Bibliographie	27
Rapports BRGM.....	27

Présentation du territoire

Territoire communal

Les données sur le territoire de la commune sont issues de la BD TOPO®, produit par l'IGN.

Commune : PASLY

Département : 02 - AISNE

Superficie : 3.02 km²

Population : habitants (en 2011)

Communes voisines :

- [CHAVIGNY](#)
- [CUFFIES](#)
- [POMMIERS](#)
- [SOISSONS](#)
- [VAUXREZIS](#)

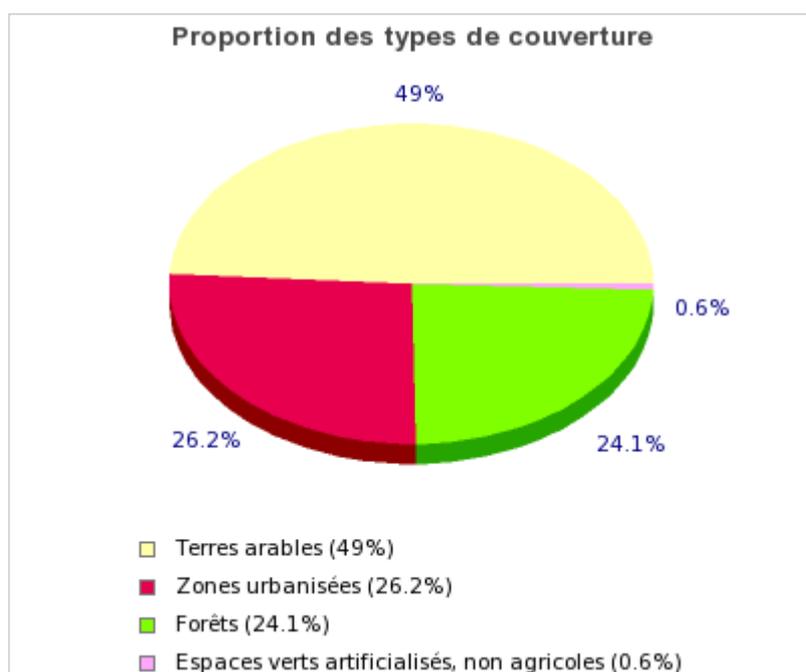


Occupation du sol (CORINE LAND COVER)

Les données présentées ci-dessous sont issues de CORINE Land Cover, base de données d'occupation des sols, dont le Ministère en charge de l'environnement est chargé d'assurer la production, la maintenance et la diffusion. Le programme CORINE Land Cover repose sur une nomenclature standard hiérarchisée à 3 niveaux et 44 postes. Les données présentées ci-après reposent sur le niveau 2 de la nomenclature, comprenant 15 postes.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur l'occupation des sols](#)



Cours d'eau (BD Carthage)

Les données sont issues de la BD CarTHAgE® (Base de Données sur la CARTographie THématique des AGENces de l'Eau et du Ministère chargé de l'environnement).

Linéaire global de cours d'eau sur la commune : 0.77 km

Classe	Nom	Longueur	Fiche
1	L'Aisne	0.769 km	Fiche cours d'eau (SANDRE)

Classe 1 :  Cours d'eau de plus de 100km



Géologie

Carte géologique

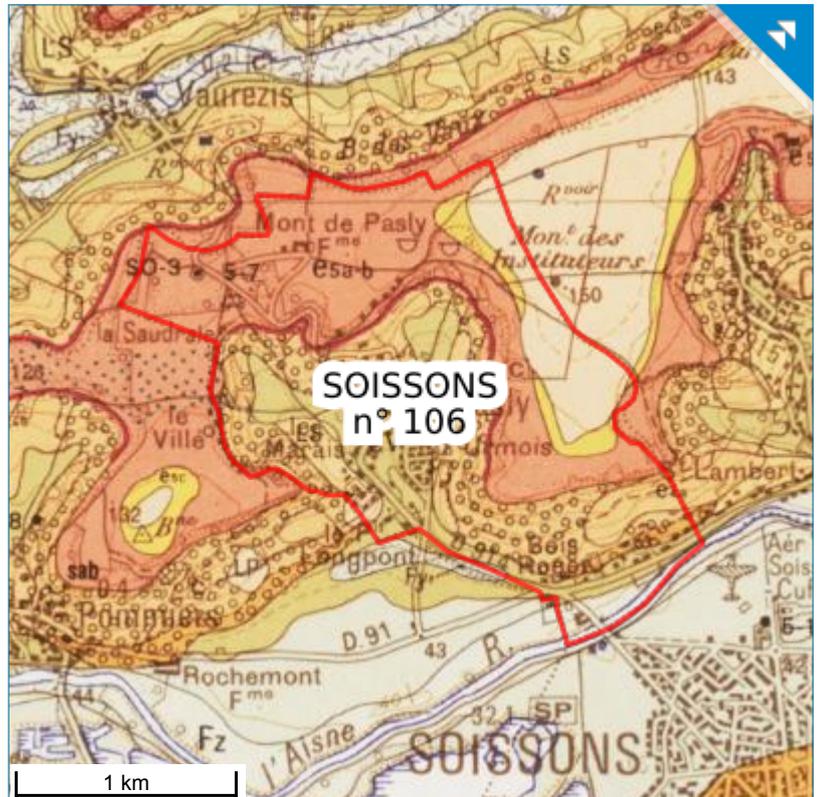
Les cartes géologiques au 1/50 000 du BRGM permettent de connaître les formations géologiques du territoire communal présentes à l'affleurement ou en subsurface.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les cartes géologiques](#)

Feuille n° 106 - SOISSONS ([Notice](#))

	Alluvions modernes : argiles et limons
	Colluvions de dépression et de fond de vallon
	Solifluxion sablo-argileuse, éboulis calcaires sur Yprésien supérieur : Cuisien : Sables de Cuise
	Alluvions anciennes : sables et graviers : basses terrasses (< 5m)
	Alluvions anciennes : sables et graviers : moyennes terrasses (de 5 à 15m)
	Limons sableux sur substrat non défini
	Limons loessiques
	Lutétien supérieur : calcaire à Cérithes et Potamides, marnes et caillasses
	Lutétien inférieur et moyen non différenciés
	Yprésien supérieur : Cuisien : Sables de Cuise (épaisseur < 1m)
	Argile de Laon (Yprésien supérieur: Cuisien)
	Calcaire grossier (Lutétien moyen)
	Calcaire lutétien dolomitisé
	Hydro



Hydrogéologie

Masses d'eau souterraine

La commune se situe au droit d'une ou de plusieurs masses d'eau souterraine (MESO). Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine constituant une unité d'évaluation de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE, 2000/60/CE).

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique du référentiel MESO](#)

Masse d'eau souterraine FRHG003

Code national : HG003

Code européen : FRHG003

Nom : Alluvions de l'Aisne

Niveau : 1

Type : Alluvial

Ecoulement : Entièrement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG106

Code national : HG106

Code européen : FRHG106

Nom : Lutétien - Yprésien du Soissonnais-Laonnais

Niveau : 1

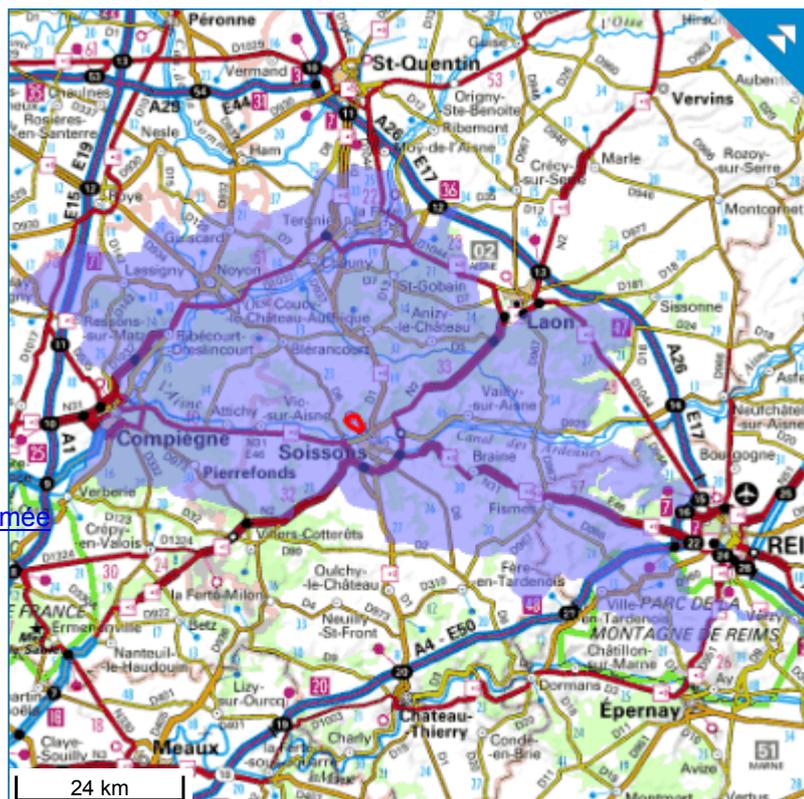
Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Entièrement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG206

Code national : HG206

Code européen : FRHG206

Nom : Craie de Thiérache-Laonnais-Porcien

Niveau : 1

Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Libre et captif, majoritairement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



Masse d'eau souterraine FRHG218

Code national : HG218

Code européen : FRHG218

Nom : Albien-néocomien captif

Niveau : 2

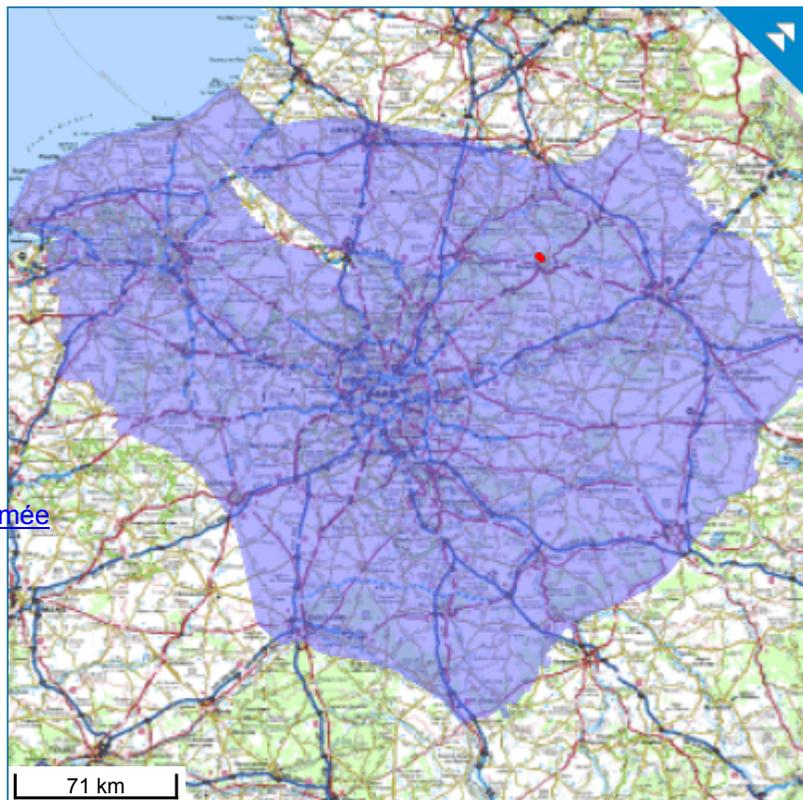
Type : Dominante sédimentaire non alluviale

Écoulement : Entièrement captif

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



BD LISA

La succession des entités hydrogéologiques affleurantes au droit de la commune, c'est-à-dire l'empilement des couches géologiques aquifères (contenant une nappe d'eau souterraine) et des formations imperméables pouvant les séparer, est présentée ci-dessous. Ces données sont issues du référentiel hydrogéologique BDLISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères) à une échelle locale (niveau 3). Les entités BDLISA sont présentées de haut en bas de la page par ordre croissant de recouvrement : sur ce principe, l'entité d'ordre 1 se trouve à l'affleurement alors que l'entité d'ordre 5 est surmontée par 4 entités moins profondes (la profondeur de la couche n'est pas renseignée).

Pour en savoir plus :

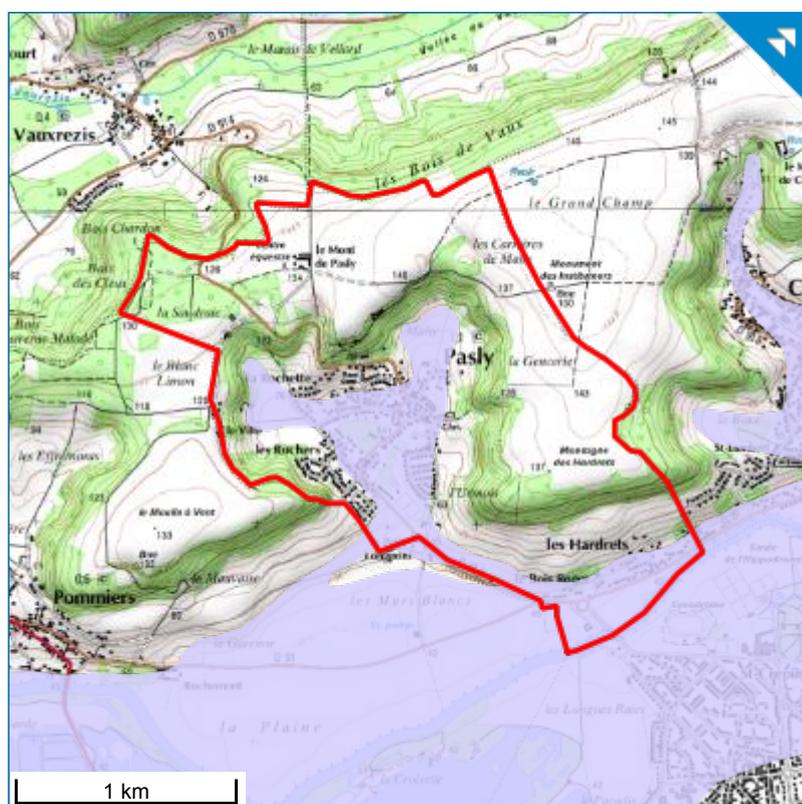
[Lien vers la rubrique BD LISA](#)

Entité hydrogéologique 924AE07

Code : 924AE07

Nom : Alluvions actuelles à anciennes de l'Aisne

[Fiche nationale](#)



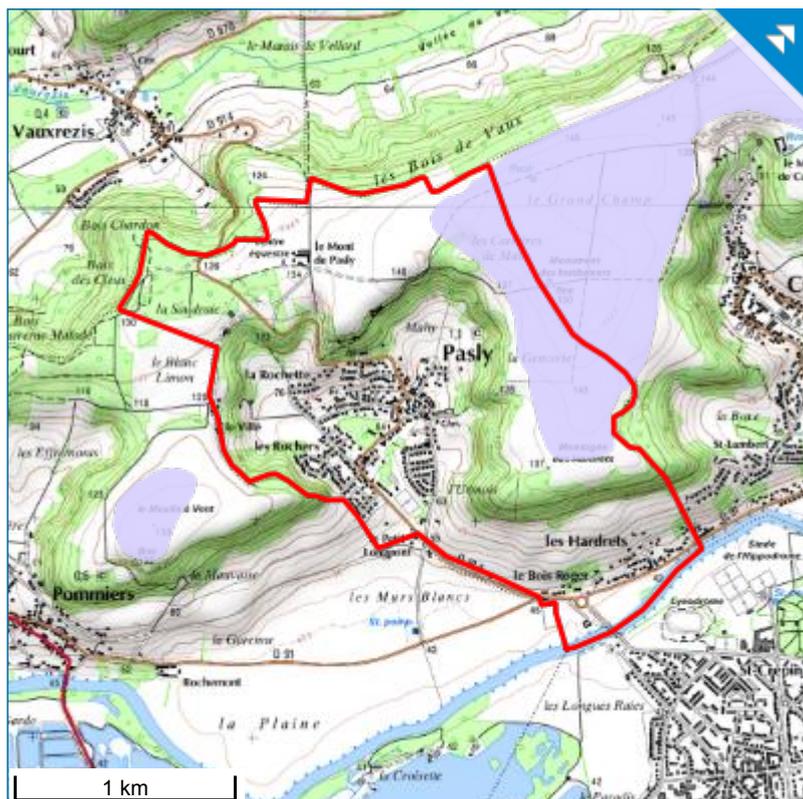
Entité hydrogéologique 113A001

Code : 113A001

Nom : Marnes et caillasses du Lutétien sup. du Bassin Parisien, contenant localement du gypse

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



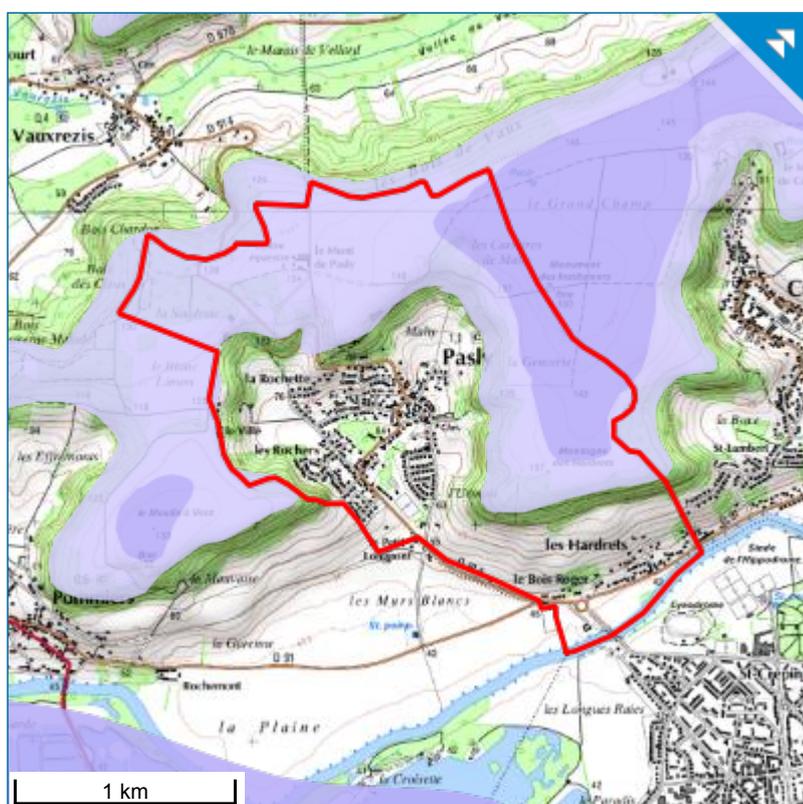
Entité hydrogéologique 113AQ25

Code : 113AQ25

Nom : Calcaires grossiers du Lutétien du bassin de l'Oise amont et de l'Aisne

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



Entité hydrogéologique 113AT03

Code : 113AT03

Nom : Argiles de Laon semi-perméables de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



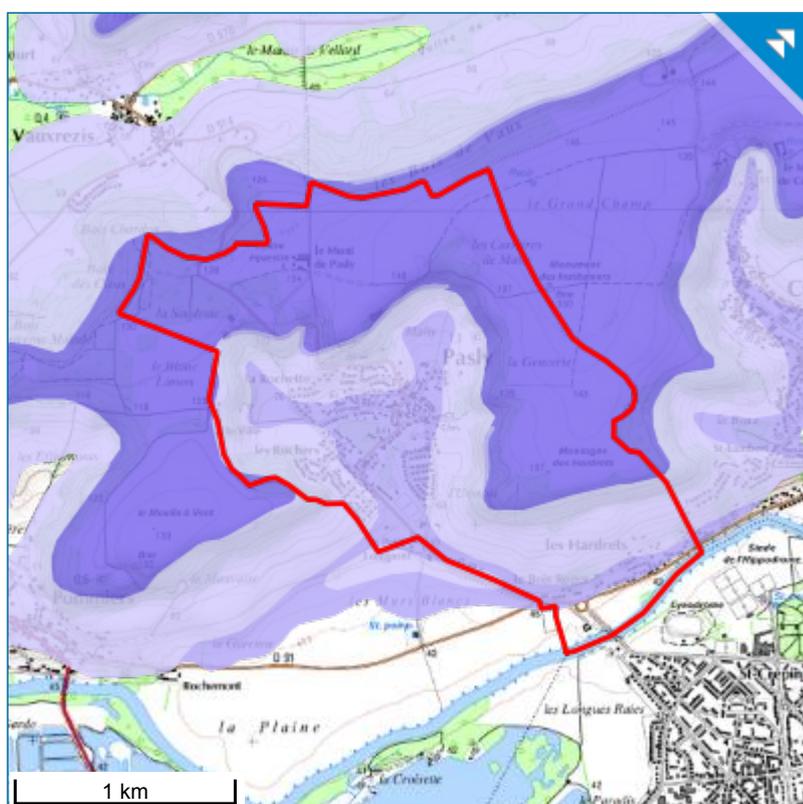
Entité hydrogéologique 113AV01

Code : 113AV01

Nom : Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et sud du bassin Artois-Picardie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



Cartes piézométriques

Les cartes piézométriques sont une représentation cartographique de la surface des nappes libres ou de la pression hydrostatique des nappes captives. Elles peuvent être lues comme des cartes topographiques, les courbes de niveau (ou isopièzes) correspondant aux altitudes de la nappe au moment de la mesure piézométrique, donnent des indications sur la situation de la nappe, le sens des écoulements et leur vitesse. L'écoulement de la nappe est perpendiculaire aux isopièzes. Les niveaux sont variables au cours de l'année (hautes eaux, basses eaux ou moyennes eaux) et fluctuent d'une année à l'autre (variations inter-annuelles). La précision de la carte dépend de la densité de points de mesure et le tracé des isopièzes dépend de la méthode d'interpolation.

Pour en savoir plus :

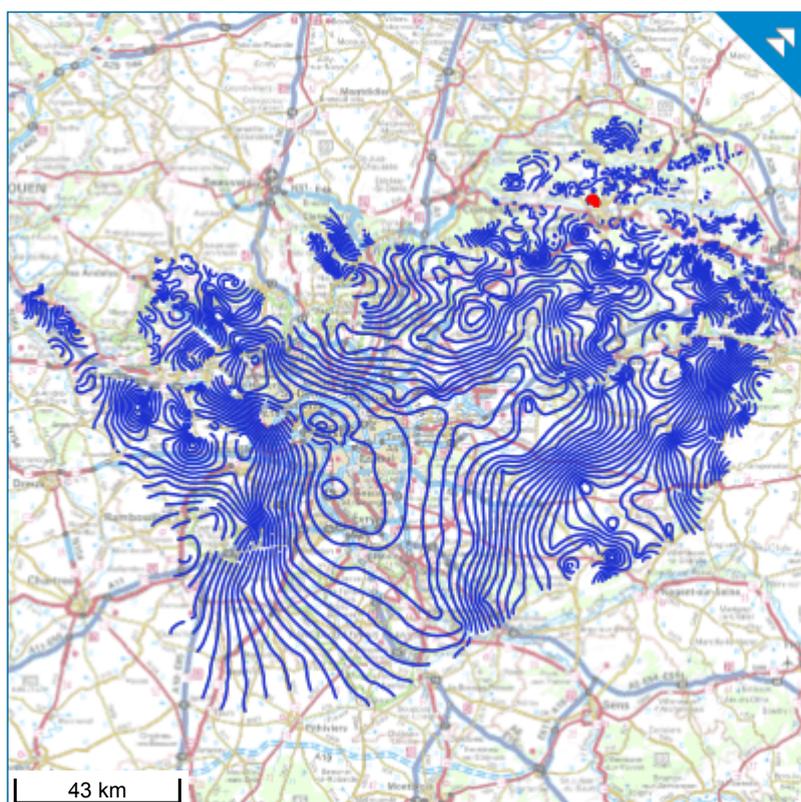
[Lien vers la rubrique "Mesurer le niveau des nappes"](#)

[Lien vers toutes les cartes piézométriques du bassin Seine-Normandie consultables sur le SIGES](#)

Isopièzes de la nappe du Lutétien (HE 2014) - BRGM

Aquifère du Lutétien (Eocène moyen et inférieur)
Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourguin B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

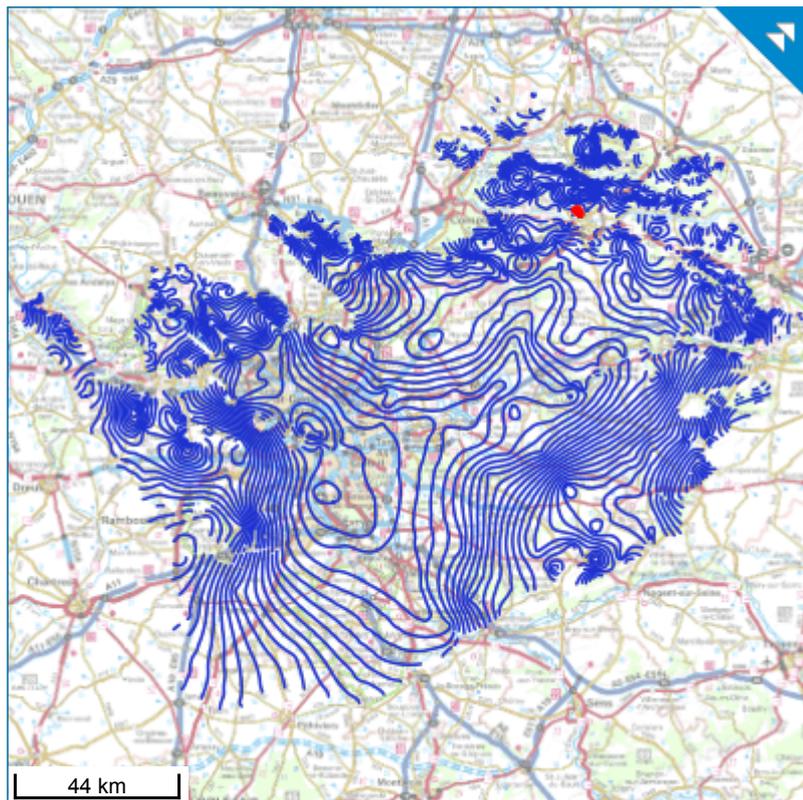
[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe de l'Yprésien (HE 2014) - BRGM

Aquifère de l'Yprésien (Eocène moyen et inférieur)
 Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourguin B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe du Lutétien (BE 2013) - BRGM

Aquifère du Lutétien (Eocène moyen et inférieur)
 Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourguin B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

[Accéder à l'article](#)



Isopièzes de la nappe de l'Yprésien (BE 2013) - BRGM

Aquifère de l'Yprésien (Eocène moyen et inférieur)
 Cartes piézométriques basses eaux 2013 et hautes eaux 2014 des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur dans le Bassin Parisien. Rapport final BRGM/RP-64887-FR (Bault V, Bourguin B., Loiselet C. et Anquetil E. avec la collaboration de Bel A., Chabart M., Braibant G., Gallais Q., Joublin F., Koch F., Leconte S., Lefevre Y., Legendre S., Merlin E., Neveux A., Nicolas J., Rousseaux E., Vieville A.)

[Accéder à l'article](#)



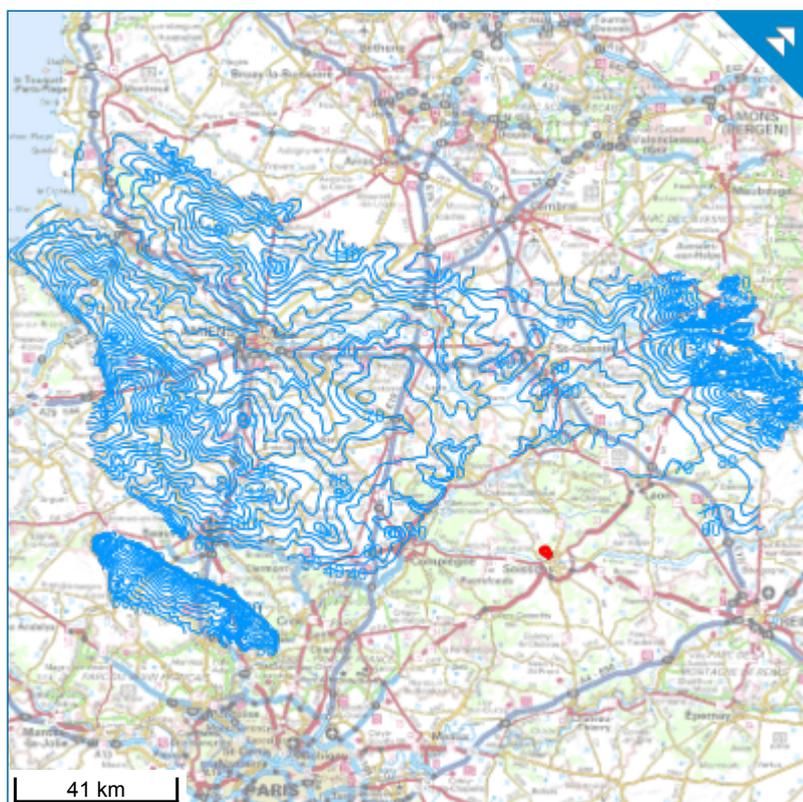
Isopièzes de la nappe de la craie en Picardie - ME (mesures asynchrones 1960 - 2007 BRGM)

Carte piézométrique des moyennes-eaux de la nappe de la Craie en Picardie extraite des atlas hydrogéologiques de l'Aisne de 2009 et de l'Oise 2012.

l'Aisne de 2009.

Aquifère de la craie (Crétacé supérieur).

[Accéder à l'article](#)

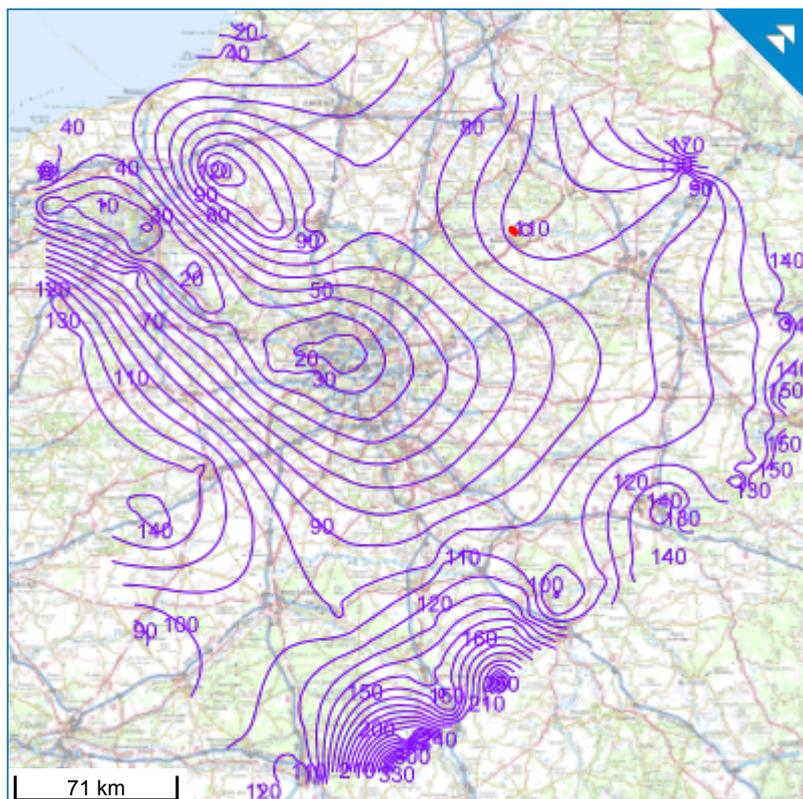


Isopièzes de la nappe de l'Albien - 1997 (BRGM)

source : BRGM/RR-39702-FR - Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris.

Aquifère de l'Albien (crétacé inférieur).

[Accéder à l'article](#)



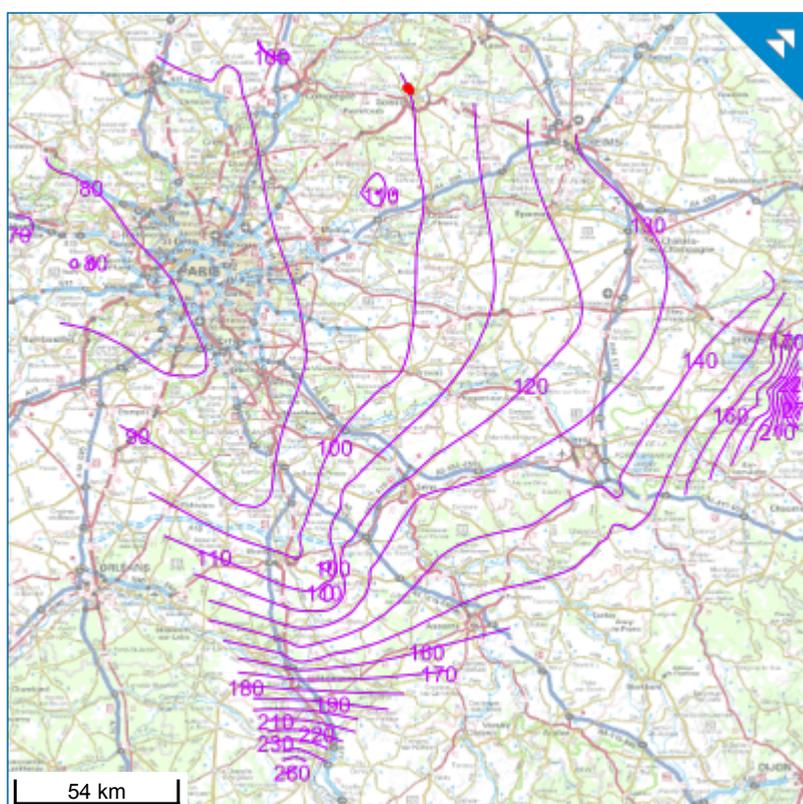
Isopièzes de la nappe du Néocomien - 1997 (BRGM)

Carte de la nappe du Néocomien dans le bassin de Paris, année 1997.

Aquifère de l'Albien / Néocomien.

source : Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris. Rapport BRGM/RR-39702-FR (J.F. Vernoux et al., 1997)

[Accéder à l'article](#)



Quantité/Qualité

BSS Eau

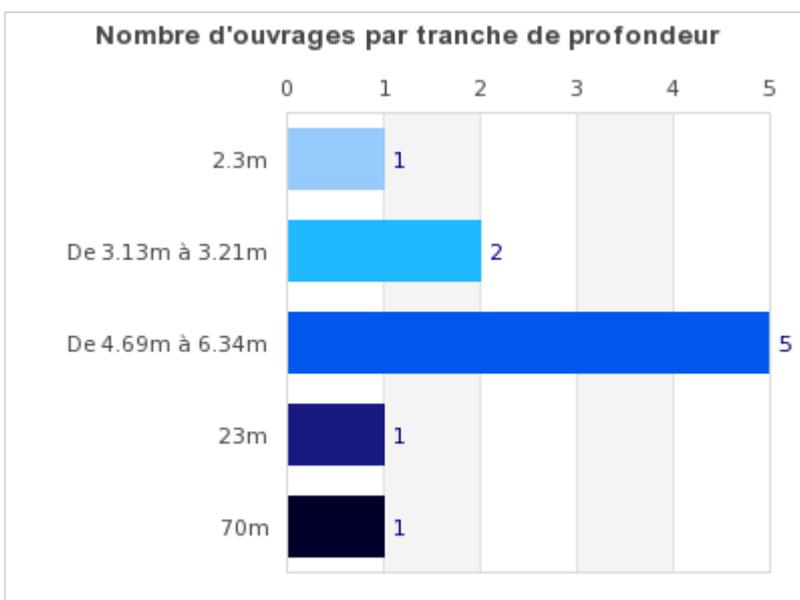
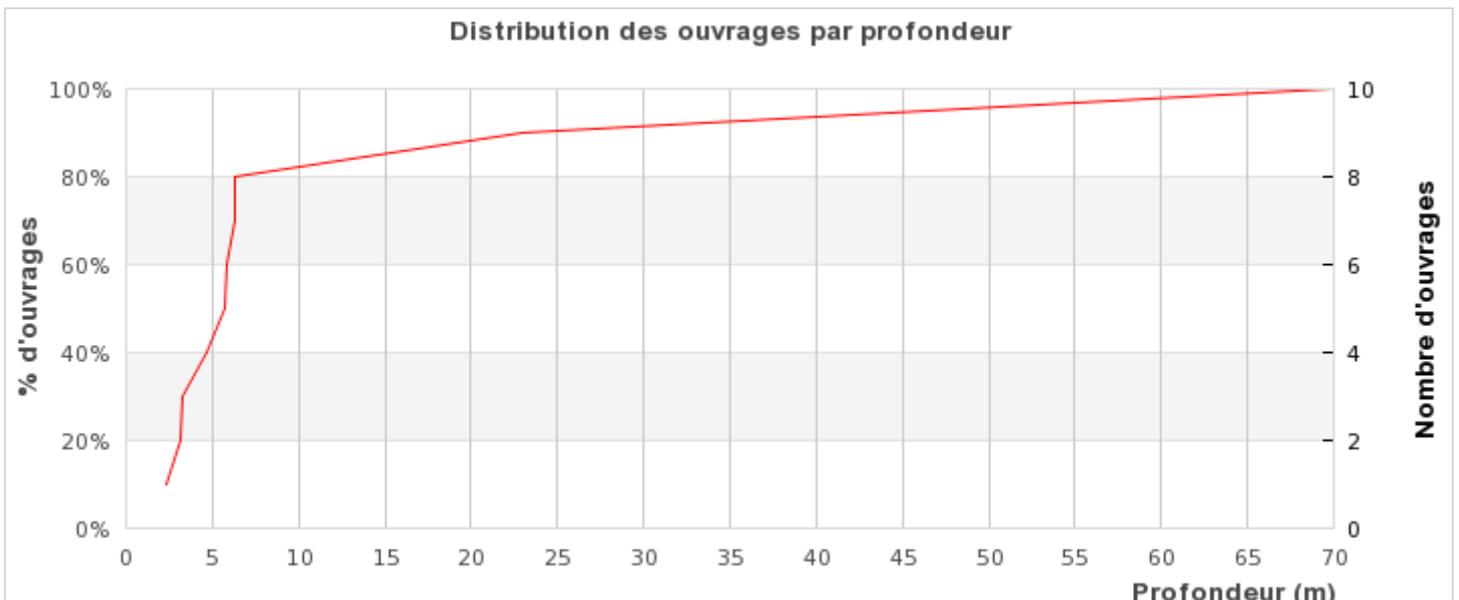
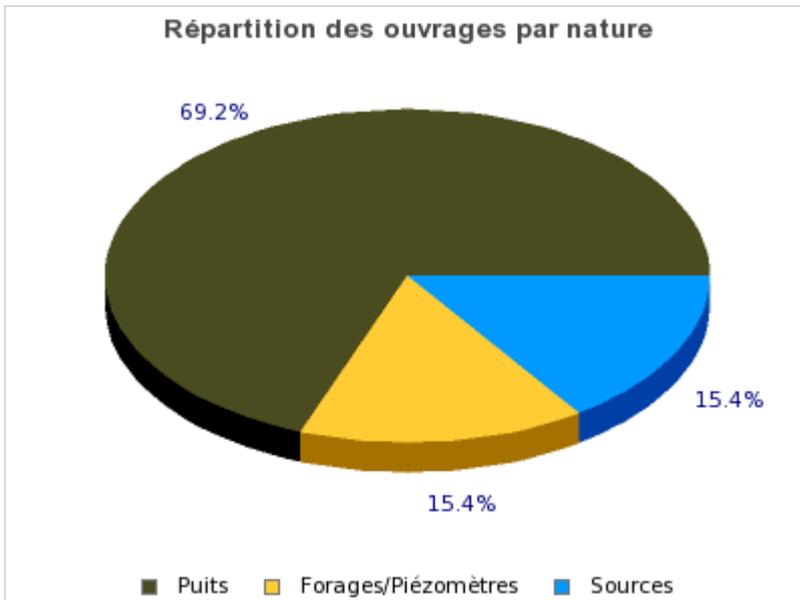
Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal (forages, piézomètres, puits, sources...) sont listés ci-dessous. Ces données sont issues de la base de données BSS Eau du BRGM dans laquelle chaque ouvrage dispose d'un identifiant national : le code BSS (Banque de données du Sous-Sol). La BSS Eau permet de visualiser la répartition des points et d'accéder à des informations ponctuelles sur le sous-sol, comme le niveau de la nappe ou la coupe géologique de l'ouvrage. L'inventaire des points d'eau n'est pas nécessairement exhaustif et les renseignements techniques sur les ouvrages peuvent être partiels. Toutes les informations disponibles sont compilées dans la "fiche BSS Eau". Les nouveaux points d'eau référencés au fil du temps sont automatiquement intégrés à la fiche.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

Nombre d'ouvrages : 13 (dont 3 avec une profondeur non renseignée)

Code BSS	Lieu dit	Nature	Profondeur	Fiche
01065X0050/P	M. HUTIN	Puits	2.3 m	Fiche BSS Eau »
01065X0044/P	M. LANGELE	Puits	3.13 m	Fiche BSS Eau »
01065X0046/P	MAISON OUVRIERE DE M. DUFOUR	Puits	3.21 m	Fiche BSS Eau »
01065X0036/HY	FERME LECLERCQ	Puits	4.69 m	Fiche BSS Eau »
01065X0048/P	MME DOMAS	Puits	5.69 m	Fiche BSS Eau »
01065X0047/P	MME QUENTIN	Puits	5.82 m	Fiche BSS Eau »
01065X0049/P	M. DENOIT	Puits	6.3 m	Fiche BSS Eau »
01065X0045/P	M. KRUCH	Puits	6.34 m	Fiche BSS Eau »
01065X0210/F-2004	LES ARDRETS	Forage	23 m	Fiche BSS Eau »
01065X0150/F	SYNDICAT DESEAUX DE CUFFIES PASLY POMMIERS	Forage	70 m	Fiche BSS Eau »
01065X0034/HY	SOURCE DE LA CARRIERE	Source		Fiche BSS Eau »
01065X0156/HY	PASLY	Source		Fiche BSS Eau »
01065X0253/P		Puits		Fiche BSS Eau »



ADES

Lorsqu'un point d'eau fait partie d'un réseau de surveillance des eaux souterraines, il dispose de mesures régulières de la qualité ou du niveau des nappes. Ces données sont rassemblées dans la banque nationale [ADES](#), gérée par le BRGM. Tous les points ADES référencés sur la commune sont listés ci-dessous. Les informations disponibles sur les ouvrages ainsi que les données associées sont accessible à partir de la "fiche ADES". En cas d'absence de points sur la commune, les 3 points les plus proches situés à moins de 10 km de la commune sont signalés.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

[Lien vers la rubrique de la qualité des eaux](#)

Nombre de piézomètres : 0

Nombre de qualitomètres : 0

Nombre de piézomètres/qualitomètres : 12

Piézomètres/Qualitomètres

Code BSS	Lieu-dit	Profondeur	Fiche
01065X0050/P	M. HUTIN	2.3 m	Fiche ADES
01065X0044/P	M. LANGELE	3.13 m	Fiche ADES
01065X0046/P	MAISON OUVRIERE DE M. DUFOUR	3.21 m	Fiche ADES
01065X0036/HY	FERME LECLERCQ	4.69 m	Fiche ADES
01065X0048/P	MME DOMAS	5.69 m	Fiche ADES
01065X0047/P	MME QUENTIN	5.82 m	Fiche ADES
01065X0049/P	M. DENOIT	6.3 m	Fiche ADES
01065X0045/P	M. KRUCH	6.34 m	Fiche ADES
01065X0210/F-2004	LES ARDRETS	23 m	Fiche ADES
01065X0034/HY	SOURCE DE LA CARRIERE		Fiche ADES
01065X0253/P			Fiche ADES
01065X0156/HY	PASLY		Fiche ADES

Restriction d'eau (PROPLUVIA)

Les données présentées ci-après sont issues du site [PROPLUVIA](#) qui présente les mesures de suspension ou de limitation des usages de l'eau prises par les préfets pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau (souterraine et superficielle).

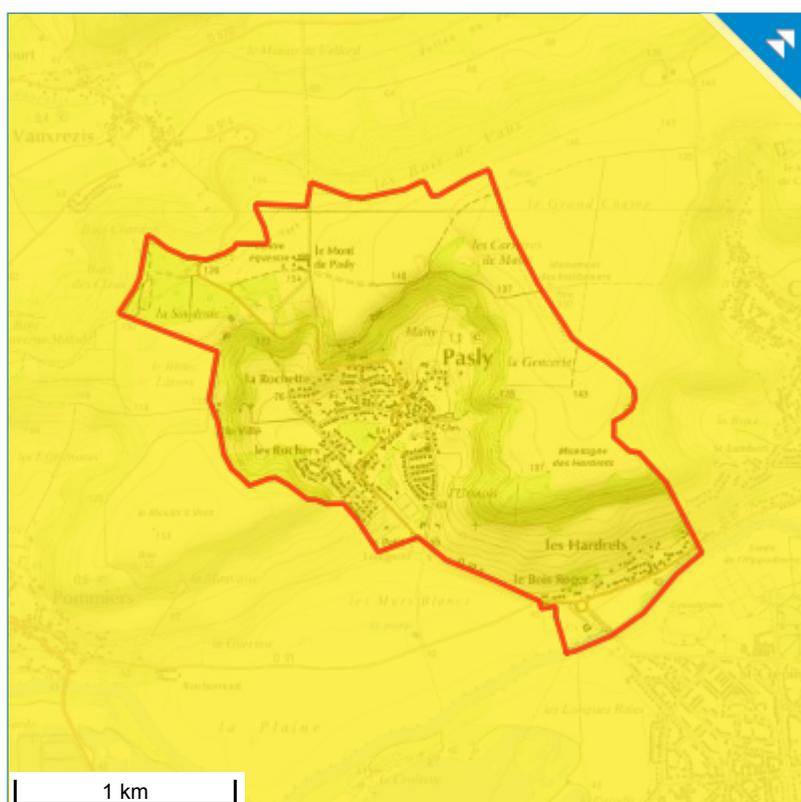
Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les arrêtés sécheresse](#)

[Accès à la liste des arrêtés en cours du département 02](#)

Restrictions spécifiques aux eaux superficielles

	Vigilance
	Alerte
	Alerte renforcée
	Crise



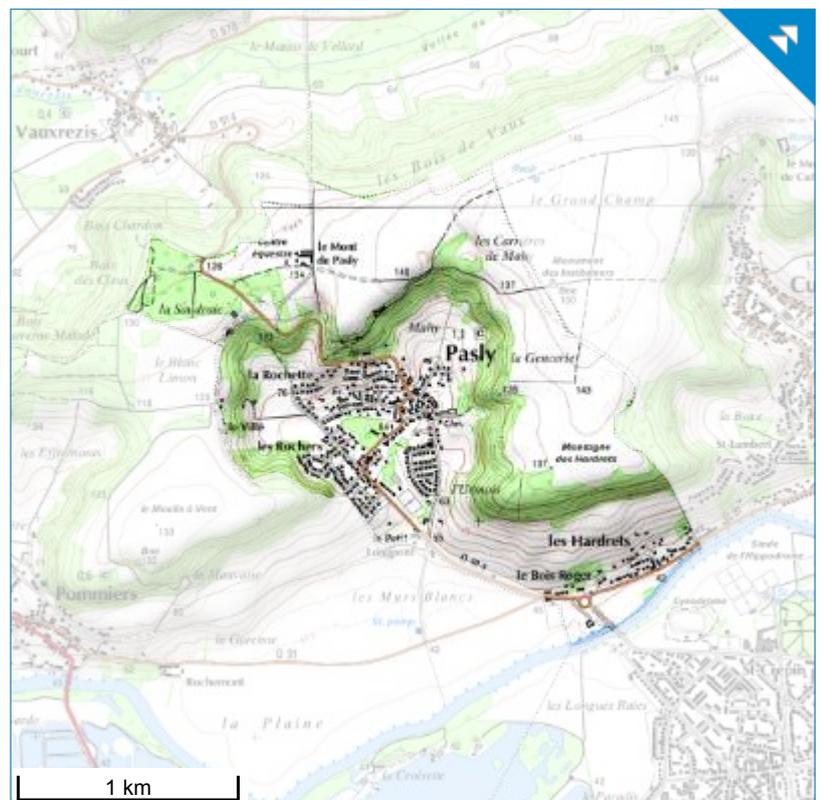
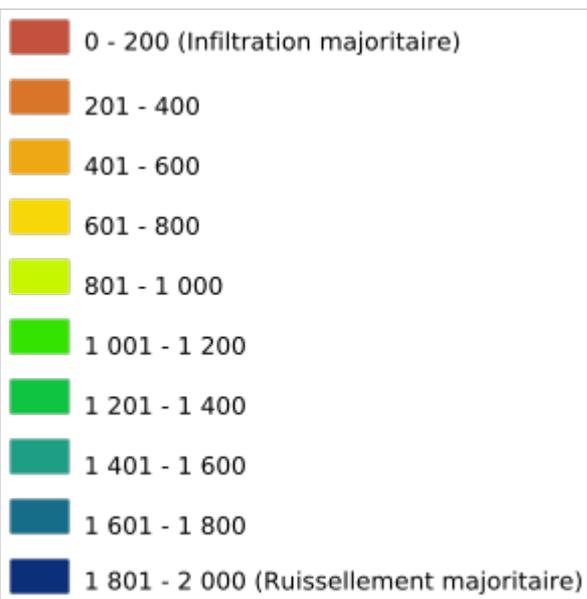
Vulnérabilité

Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR)

Cet indicateur spatial traduit l'aptitude des formations du sous-sol à laisser ruisseler ou s'infiltrer les eaux de surface. Il a été créé par le BRGM pour réaliser des cartes nationales ou régionales de vulnérabilité intrinsèque des nappes aux pollutions diffuses. L'IDPR est disponible à l'échelle de la France sous forme de grille. Son échelle de validité est le 1/50 000.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur l'IDPR](#)



Zone de répartition des eaux

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les ZRE](#)

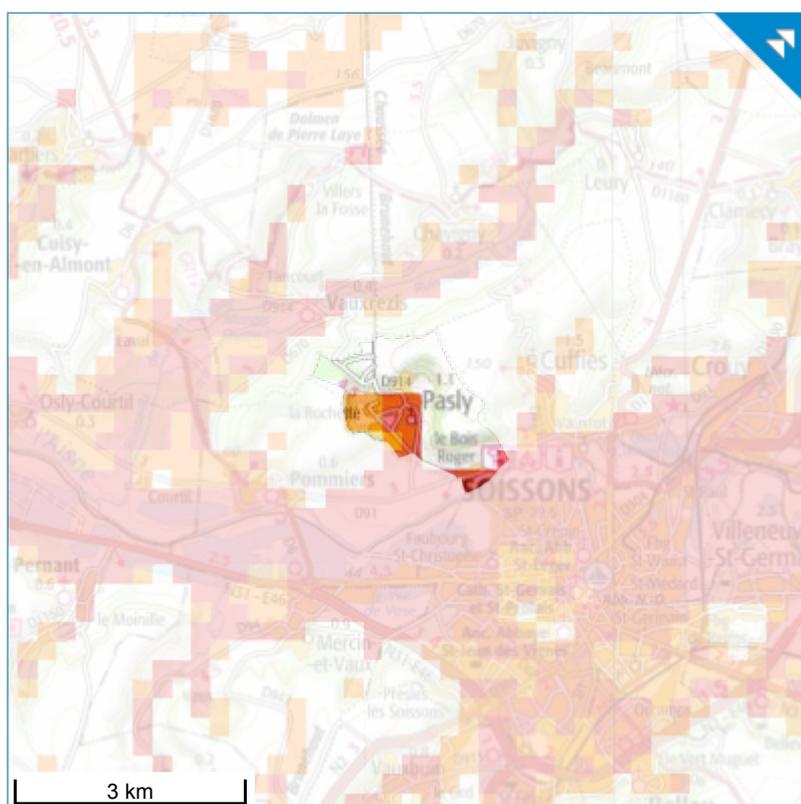
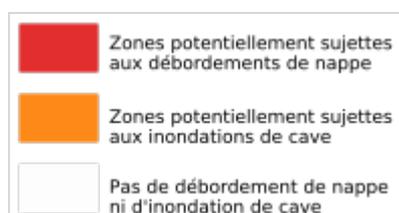
Il n'existe aucune zone de répartition des eaux sur cette commune.

Aléa remontées de nappes

La carte de sensibilité au phénomène de remontées de nappes à l'échelle du territoire communal est présentée ci-après. L'échelle de validité de ces données est le 1/100 000. Elles sont issues du site [Géorisques](http://georisques.brgm.fr). La carte permet de localiser les zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe. Cependant, la qualité de l'information n'est pas homogène et varie suivant la géologie, le relief et le nombre de points disponibles lors de l'interpolation. Pour plus de détails, consulter le rapport public [BRGM/RP-65452-FR](http://brgm.fr/rapport-public/BRGM/RP-65452-FR) qui décrit la méthodologie, le résultat cartographique, la fiabilité, ainsi que les limites de ce travail. Ce genre d'analyse, par interpolation de données souvent très imprécises et provenant parfois de points éloignés les uns des autres, apporte des indications sur des tendances mais ne peut être utilisée localement à des fins de réglementation. Pour ce faire, des études ponctuelles détaillées doivent être menées.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur les remontées de nappe](#)



Vulnérabilité intrinsèque

La carte de vulnérabilité intrinsèque simplifiée évaluée sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie correspond à la sensibilité des eaux souterraines aux pressions anthropiques par la considération des caractéristiques du milieu naturel (et non par la nature et les propriétés de polluants : vulnérabilité spécifique). Cette notion, élaborée par le BRGM et mise en oeuvre par traitement cartographique (Système d'Information Géographique – logiciel ArcGis®), combine l'épaisseur de la Zone Non Saturée (ZNS) et l'Indice de Persistance des Réseaux (IDPR). Limites d'utilisation : la limite d'interprétation, d'exploitation, de la carte de vulnérabilité simplifiée est fixée par la méthode d'élaboration des données qui la composent. Par construction, on peut considérer une échelle minimum de 1/100 000. Celle ci est directement due aux échelles de validité des données cartographiques exploitées (MNT, BD Carthage). Une exploitation à un niveau plus précis est à exclure.

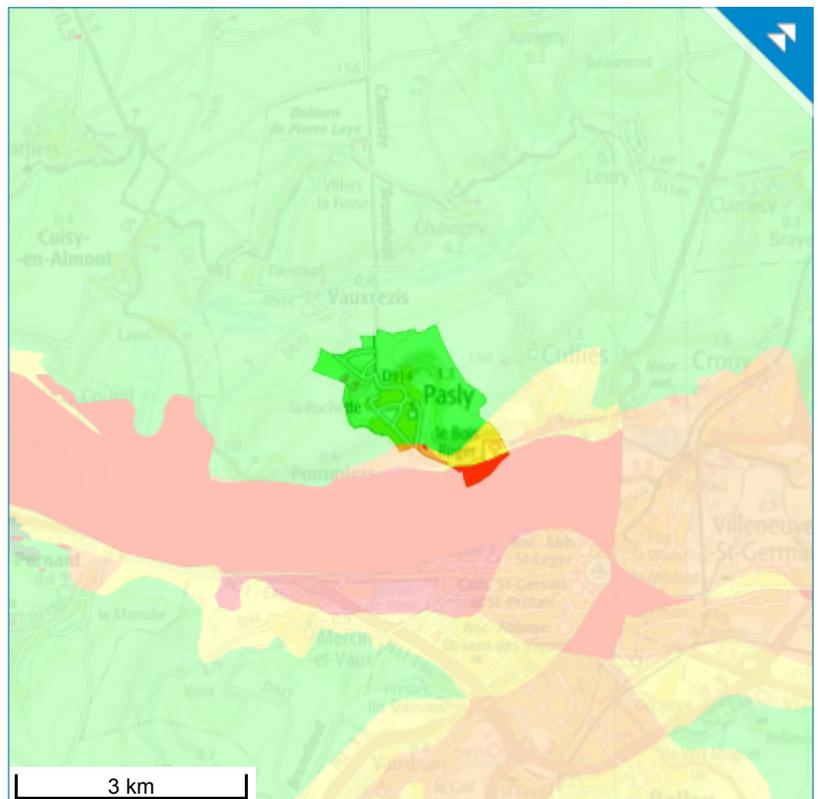
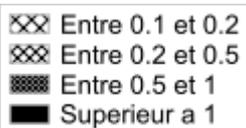
Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur la vulnérabilité intrinsèque simplifiée](#)

Vulnérabilité intrinsèque :



Densité des cavités karstiques :



Usage

Prélèvements en eau (BNPE)

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) est l'outil national dédié aux prélèvements sur la ressource en eau, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Les informations portent sur les volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau et sont déclinées par localisation et catégorie d'usage de l'eau. Issues aujourd'hui de la gestion des redevances par les agences et offices de l'eau, elles sont appelées à être complétées à court terme par d'autres producteurs de données. Les données sont actuellement mises à jour une fois par an.

[Accès à la fiche commune BNPE](#)

SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Il n'existe aucun SAGE sur cette commune.

Bibliographie

Rapports BRGM

Liste des rapports BRGM en lien avec la commune.

Aucun rapport concernant cette commune.



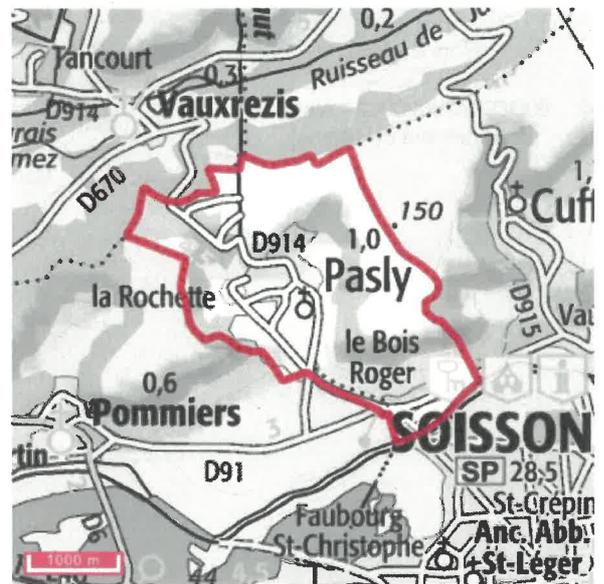
Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques et pollutions (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Information sur la commune:

02200 - PASLY



Informations sur la commune

Nom : PASLY

Code Postal : 02200

Département : AISNE

Région : Hauts-De-France

Code INSEE : 02593

Commune dotée d'un DICRIM : Non

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 6 (*détails en annexe*)

Population à la date du 10/07/2020 : 1021

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Mouvements de terrain
Eboulement



Retrait-gonflements des sols
Aléa moyen



Cavités souterraines
ouvrage civil, carrière



Séismes
1 - TRES FAIBLE



Installations industrielles



Ag

PREFECTURE DE L' AISNE

ARRETE

Portant approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR) inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, pour le secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise

Le préfet de l'Aisne,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L 562-1 à L 562-8 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 121-1 et R 111-2 ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, notamment son article 10 ;

VU le décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement ;

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2003 portant modification de l'article A 125-1 du code des assurances ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2001 prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques inondations sur 73 communes de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2007 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2001 et prescrivant l'établissement d'un plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt sur 68 communes ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 août 2007 modifiant l'arrêté du 30 mars 2007 et sectorisant le périmètre mis à l'étude en quatre secteurs correspondant à des sous bassins versants différents ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant l'établissement du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture du 27 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne du 8 octobre 2007 ;

VU l'avis de la Communauté d'agglomération du soissonnais du 27 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne du 28 septembre 2007 ;

VU l'avis du Conseil général du département de l'Aisne du 7 janvier 2008 ;

VU l'avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du 4 septembre 2007 ;

VU l'avis de la Direction Régionale de l'Environnement du 28 septembre 2007 ;

VU l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité d'Épernay du 3 septembre 2007 ;

VU l'avis du Service Navigation de la Seine du 16 août 2007 ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de :

- Acy en date du 26 septembre 2007 ;
- Berny-Rivière en date du 31 août 2007 ;
- Courmelles en date du 9 octobre 2007 ;
- Crouy en date du 26 septembre 2007 ;
- Mercin-et-Vaux en date du 24 septembre 2007 ;
- Osly-Courtil en date du 25 septembre 2007 ;
- Pasly en date du 3 octobre 2007 ;
- Pernant en date du 27 septembre 2007 ;
- Pommiers en date du 1^{er} Octobre 2007 ;
- Saint-Bandry en date du 5 septembre 2007 ;
- Sermoise en date du 13 septembre 2007 ;
- Soissons en date du 28 septembre 2007 ;
- Vauxbuin en date du 28 août 2007 ;
- Vénizel en date du 22 septembre 2007 ;
- Vic-sur-Aisne en date du 19 septembre 2007 ;
- Villeneuve-Saint-Germain en date du 4 février 2007.

VU le rapport de la commission d'enquête daté du 7 mars 2008 ;

Sur proposition de M. le directeur départemental de l'Équipement ;

A R R E T E

Article premier : Le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt, secteur Aisne aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise, qui concerne les territoires des communes suivantes : Acy, Ambleny, Belleu, Berny-Rivière, Billy-sur-Aisne, Courmelles, Crouy, Cuffies, Fontenoy, Mercin-et-Vaux, Montigny-Lengrain, Osly-Courtil, Pasly, Pernant, Pommiers, Ressons-le-Long, Saint-Bandry, Sermoise, Soissons, Vauxbuin, Venizel, Vic-sur-Aisne et Villeneuve-Saint-Germain, est approuvé.

Article 2 : Un exemplaire de ce document est tenu à la disposition du public à la préfecture, à la sous-préfecture de Soissons, à la direction départementale de l'Équipement et aux mairies des communes concernées.

Il servira notamment de document de référence pour :

- L'établissement de l'état des risques prévu par l'article L 125-5 du code de l'Environnement.
- L'information bisannuelle du public par le maire dans les modalités définies à l'article L 125-2 du code de l'Environnement.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et mention sera faite dans un journal diffusé dans le département.

Une copie de l'arrêté sera affichée dans chaque mairie pendant un mois au minimum.

Article 4 : Le plan de prévention des risques approuvé est une servitude d'utilité publique. Il doit être annexé au document d'urbanisme dans un délai de trois mois par arrêté municipal.

Article 5 : Le Sous-Préfet de Soissons, les maires des 23 communes concernées, le directeur départemental de l'Équipement, ainsi que le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 24 AVR. 2008

Le Préfet de l'Aisne


Stéphane FRATACCI

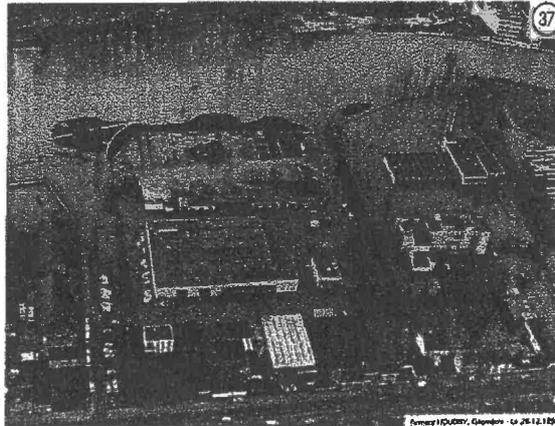


unité
Prévention
des Risques

LES DOSSIERS

Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue Vallée de l'Aisne entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt

Secteur Aisne Aval entre Montigny-Lengrain et Sermoise



Commune de Solssons crue Aisne de 1993-Source géomètre HOUDRY

*Vu pour être annexé
à l'arrêté en date
de ce jour*

Règlement



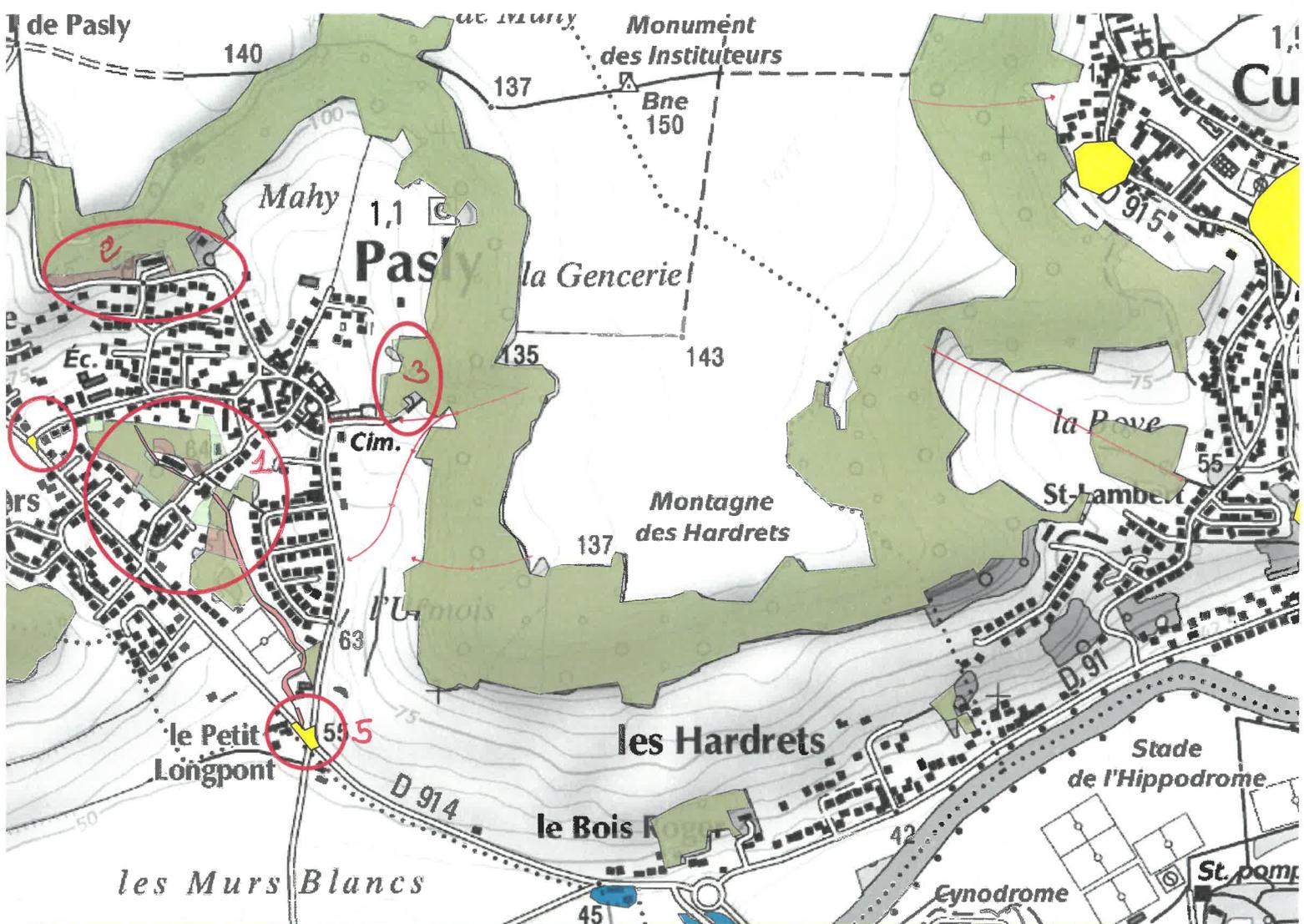
Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

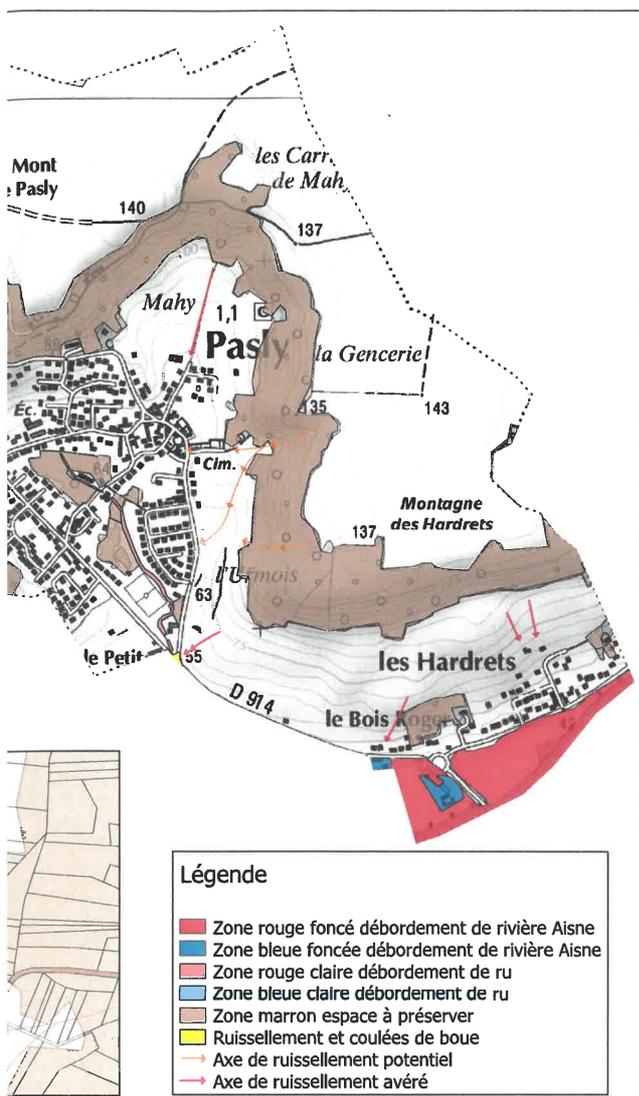
PREFECTURE DE L' AISNE
direction départementale
de l'Équipement

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du S.I.D.P.C.

Patrick RASSEMONT

Laon, le 24 AVR. 2008

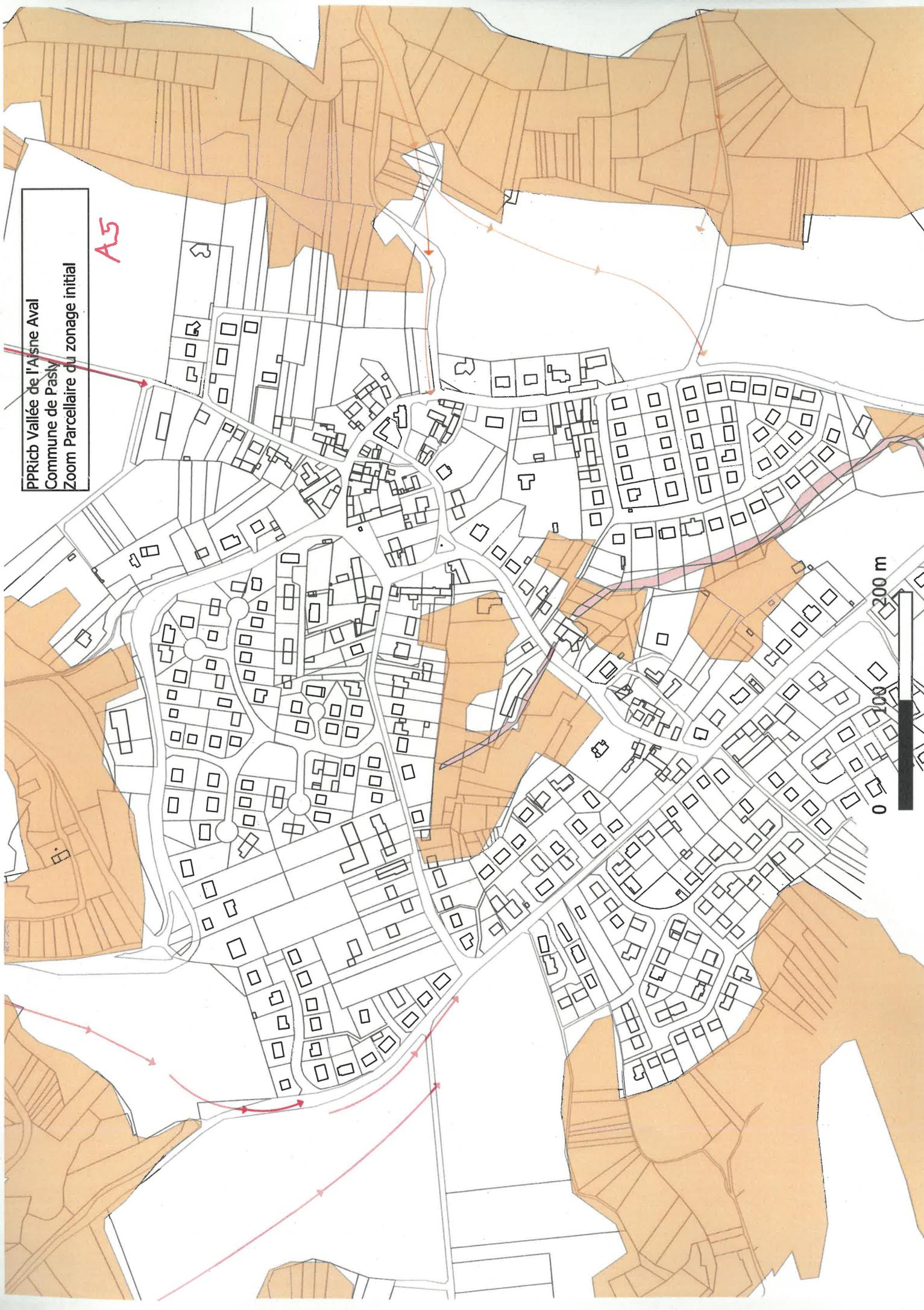




PPRib Vallée de l'Aisne Aval
Commune de Pasy
Zoom Parcellaire du zonage initial

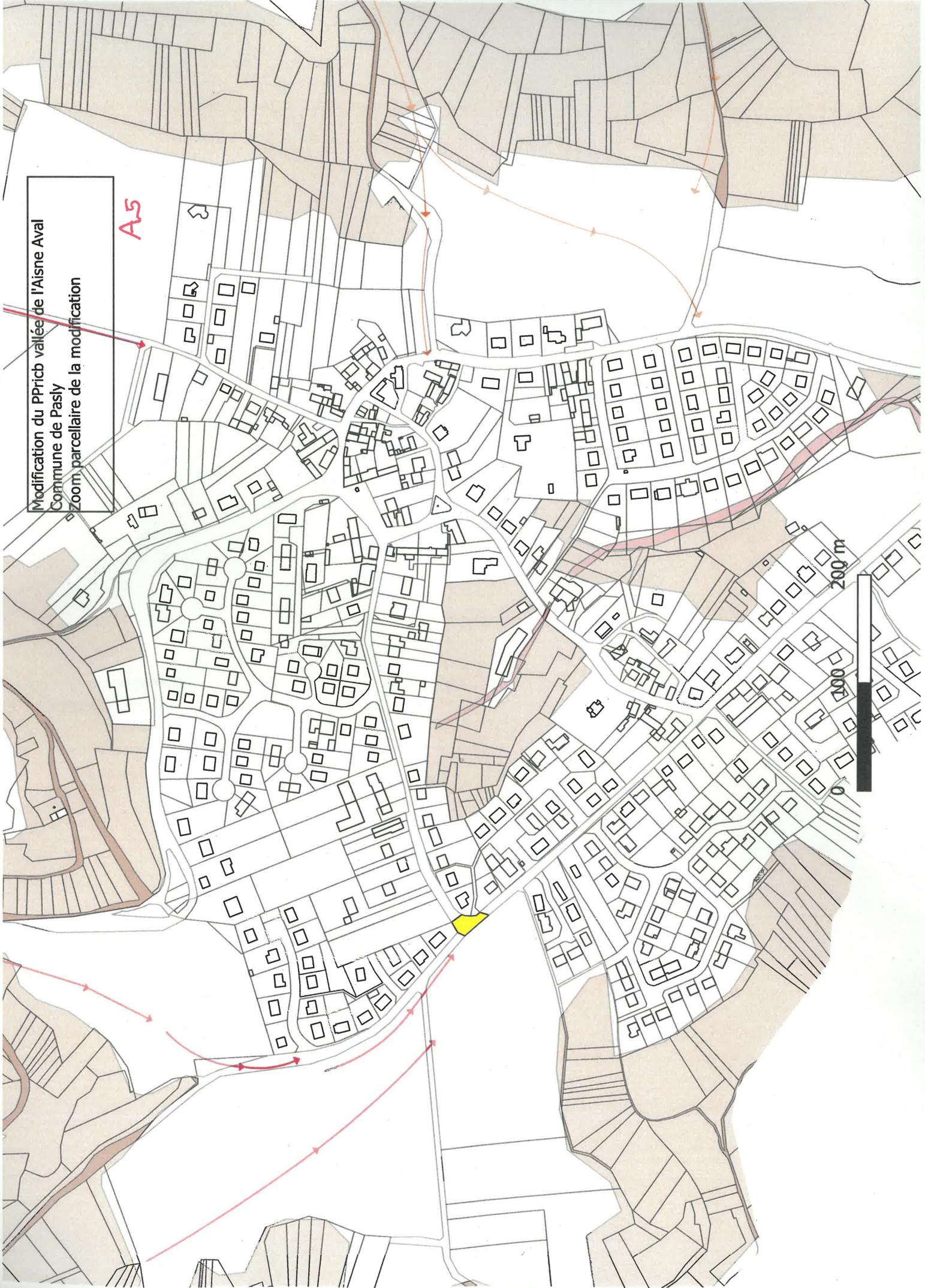
A5

0 100 200 m



Modification du PPRcb vallée de l'Aisne Aval
Commune de Pasy
Zoom, parcellaire de la modification

A5





Annexe 6 : PASLY - Photographie aérienne 1950 - 1965



Annexe 6 : Photographie aérienne PAsLY 2000 - 2005

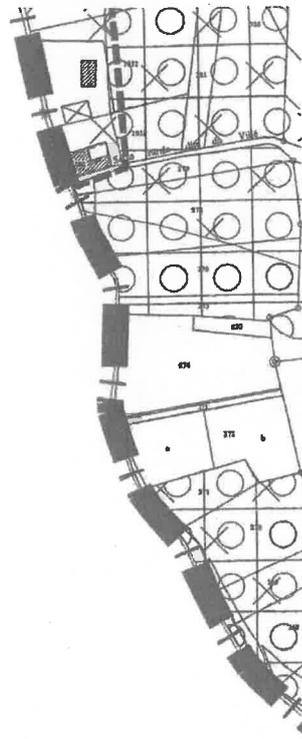


Annexe 6 : PASLY Photographie aérienne 2006-2010 -



Annexe 6 : PASLY Photographie aérienne 2018

- LEGENDE :**
-  Limites communales
 -  Limites des zones
 -  Espaces Boisés Classés
 -  Plantations à créer
 -  Emplacements réservés
 -  Périmètre d'isolement (centre équestre)
 -  Cavité
- Légende du PPRI - CB**
-  Axe de ruissellement avéré
 -  Axe de ruissellement potentiel
 -  Espaces à préserver
 -  Zone de risque



Ces zones sont reportées à titre indicatif. Pour plus de précisions, confère le règlement du Plan de Prévention des Risques d'inondation et de Coulées de Boue de la Vallée de l'Aisne".

DEPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE DE PASLY

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2B

**Plan de zonage
Zone agglomérée**

Echelle : 1 / 2 000e

"Vu pour être annexé à la
délibération du

28 mars 2013

arrétant le projet de
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :



0

250

500 m

Pasly

74

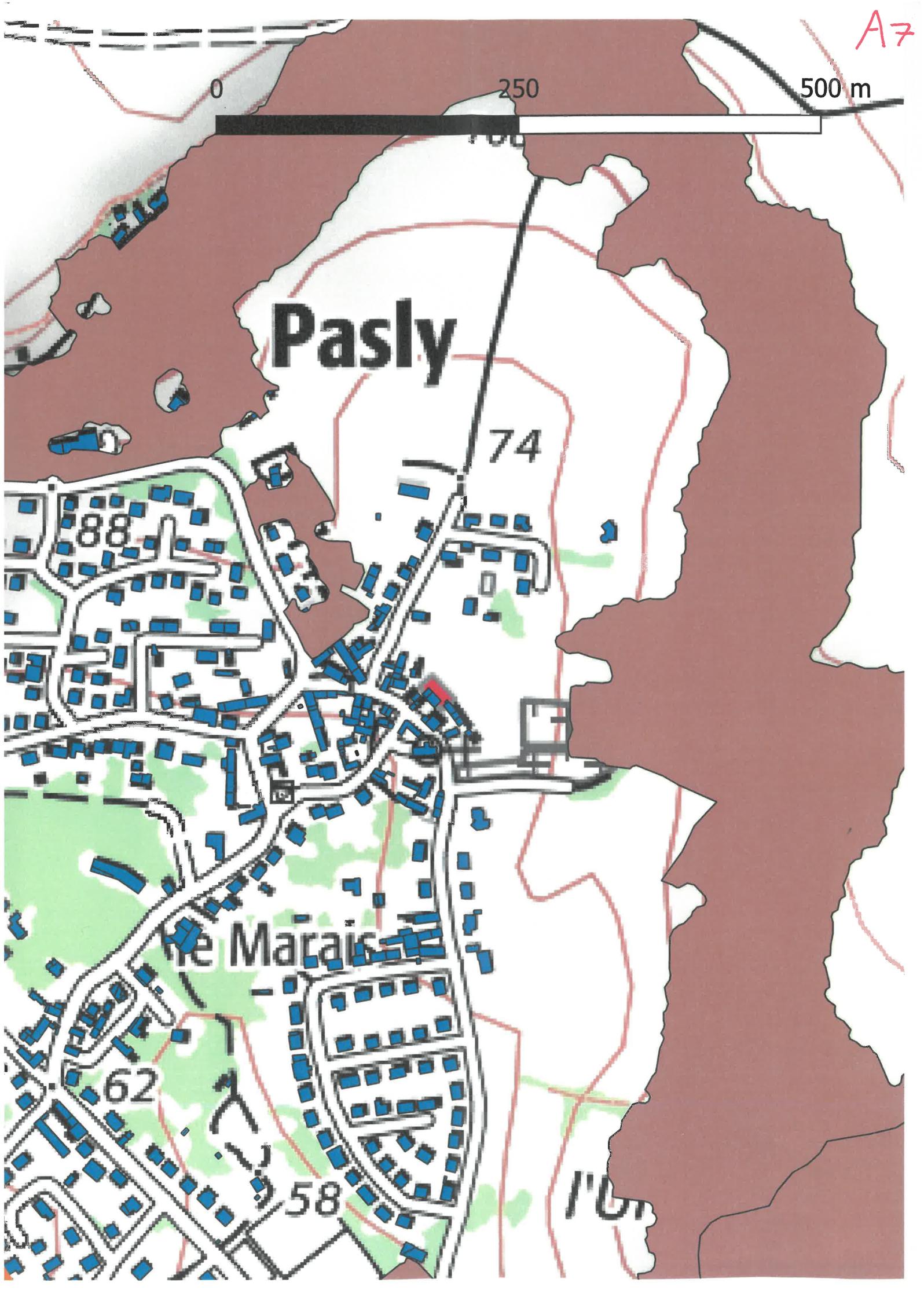
88

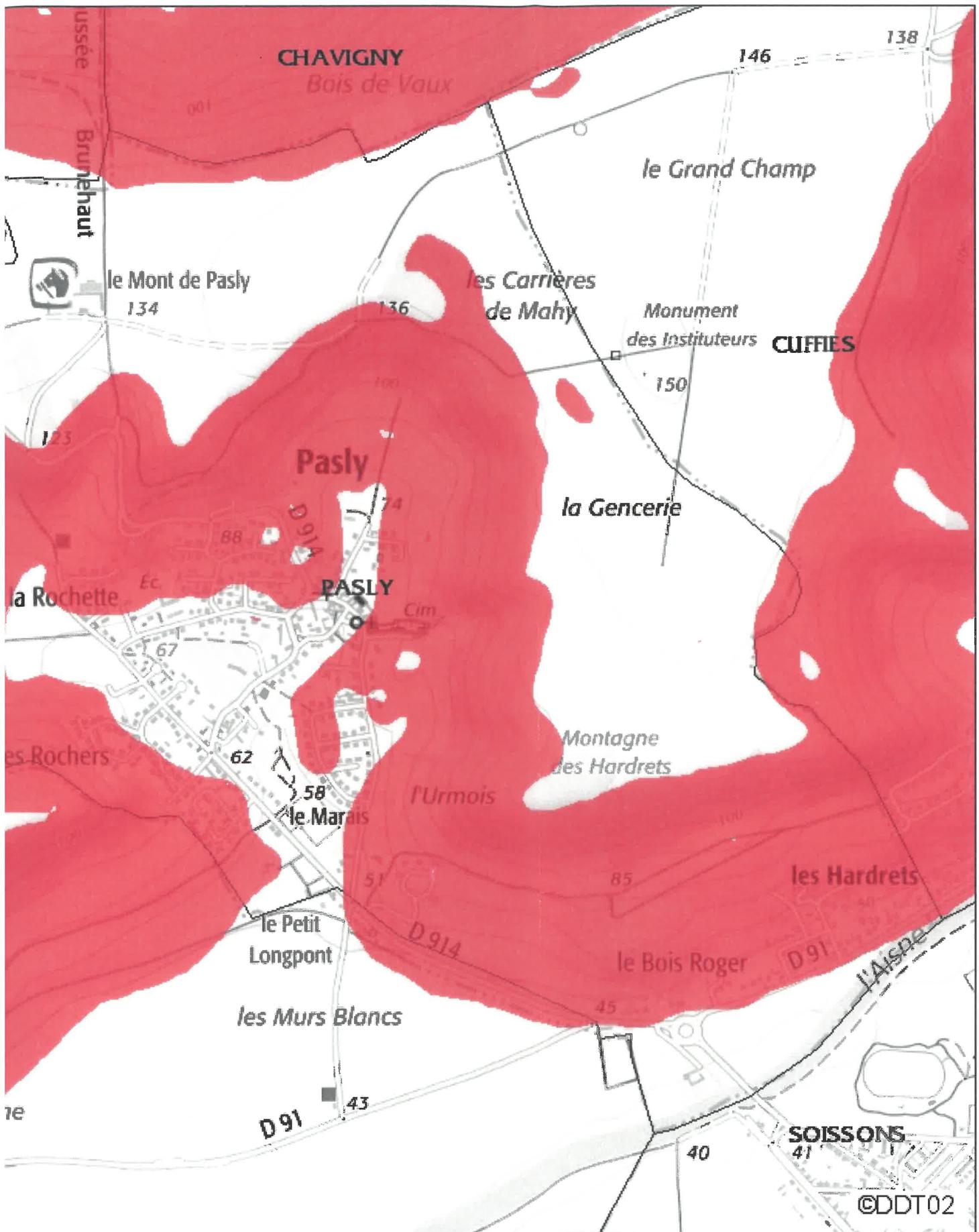
le Marais

62

58

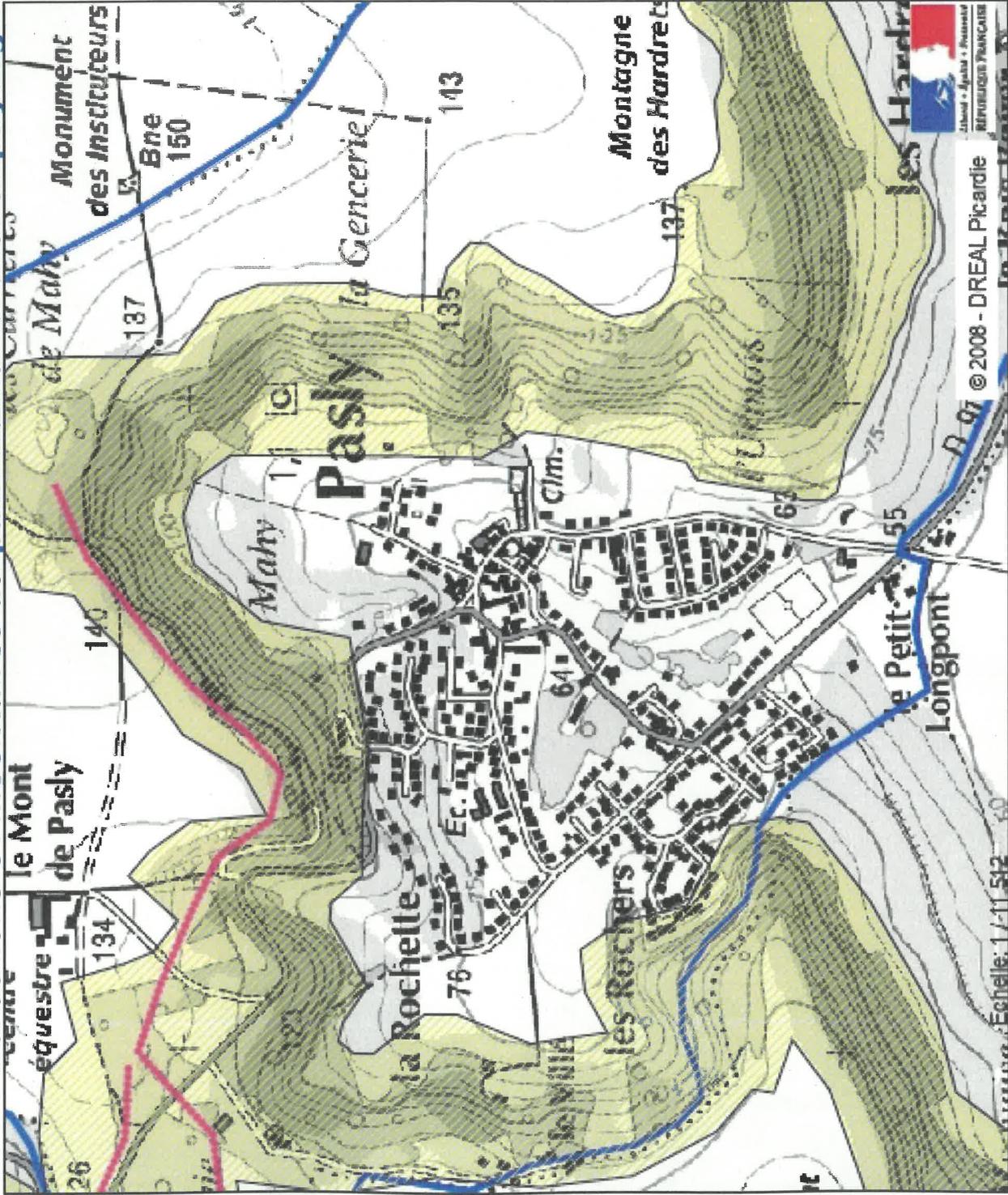
100





// carto.geo- ide.application.developpement- durable.gouv.fr, Service: DDT 02.

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels

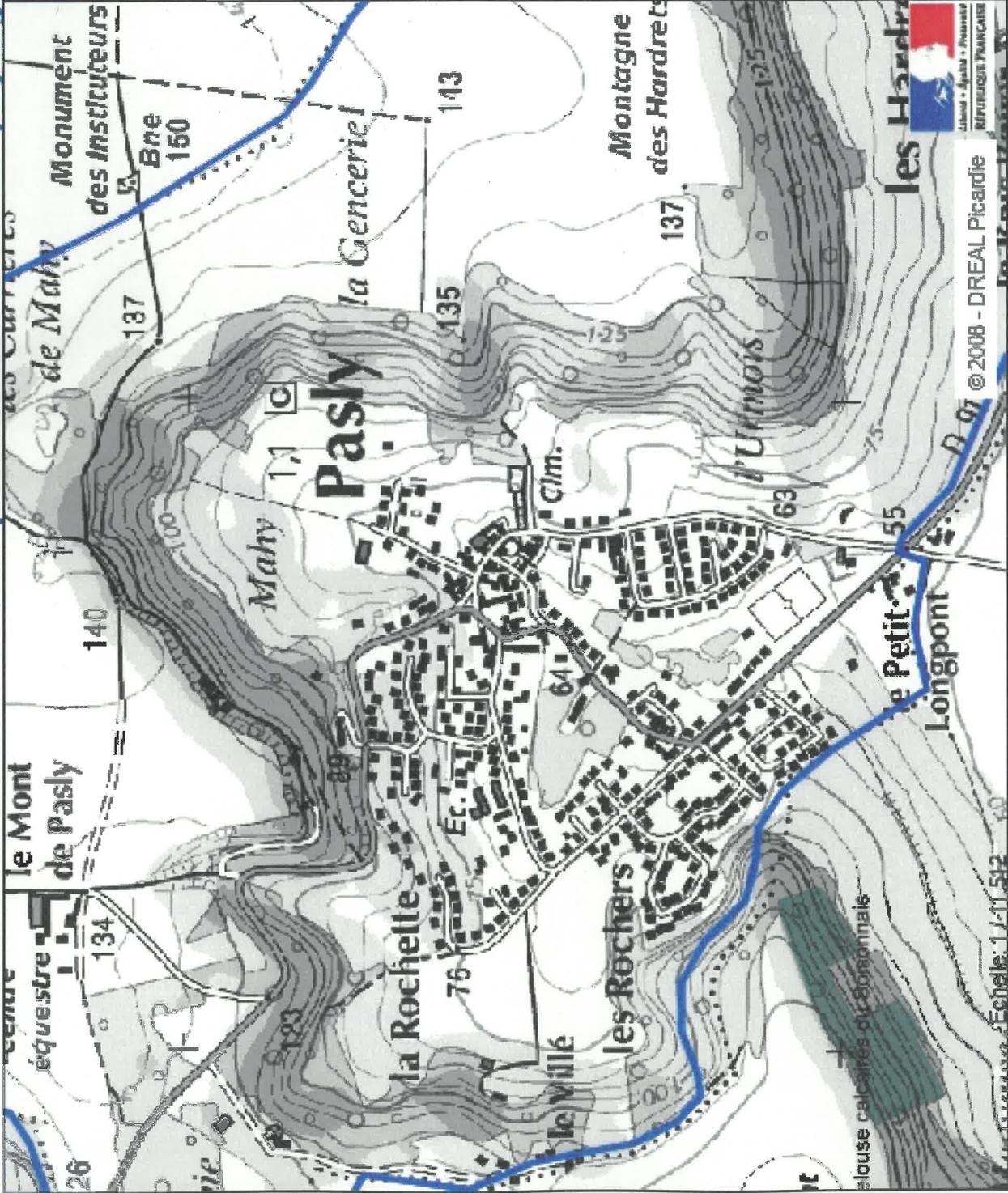


Contenu de la carte

- Nature - Inventaires
- ZDH
- ZDH
- Biocorridors grande faune
- Passage grande faune
- Biocorridors
- Biocorridors
- ZICO
- ZICO
- ZNIEFF type 2 G2
- ZNIEFF type 2 G2
- ZNIEFF type 1 G2
- ZNIEFF type 1 G2
- Délimitations
- Département
- Département
- Commune
- Commune
- Fonds

Scan 1/25 000 Noir et blanc

Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



Contenu de la carte

Nature - Protections

- RNN
- RNR
- RAMSAR
- APB
- Parc naturel régional
- Natura 2000
- Régions biogéographiques
- Zones de Protection Spéciale
- Zones Spéciales de Conservation
- ZSC
- Délimitations
- Département
- Commune



MUSÉUM



Date d'édition : 05/07/2018
<https://npn.mnhn.fr/zone/zniff/220013408>

MONT DE PASLY (Identifiant national : 220013408)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 02SO1119)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.), - 220013408, MONT DE PASLY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 47P. <https://npn.mnhn.fr/zone/zniff/220013408.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (BARDET O.), (MESSEAN A.)
Centre/rode calculé : 670284°-2489770°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/05/1999
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/05/1999
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	46
9. SOURCES	47

Date d'édition : 05/07/2018
<https://npn.mnhn.fr/zone/zniff/220013408>



ZONES NATURELLES
D'INTERET ECOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORENTINE

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aisne
- Commune : Pasy (INSEE : 02593)
- Commune : Pommiers (INSEE : 02610)
- Commune : Vauxrezis (INSEE : 02767)

1.2 Superficie

295,58 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 50
Maximale (mètre): 130

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Les parties hautes du site, plateau et haut de versant, reposent sur les calcaires grossiers du Lutétien. A la base du Lutétien, une couche discontinue d'argiles de Laon est marquée par une ligne de suintements. Les pentes sont constituées de sables cuisins, plus ou moins colluvionnés d'éléments soliflués des couches supérieures.

Sur les calcaires lutétiens, des pelouses calcicoles (Mesobromion) persistent au sein de fourrés (Berberidion) et de forêts thermophiles encore jeunes (série du Cephalantho-Fagion). Le rebord du plateau est occupé par des hêtraies bien structurées au sous-bois clairsemé (Carcii digitatae-Fagetum). Les versants sont couverts par des boisements de pente de différents types selon l'exposition, la pente et le degré de lessivage des sables cuisins. On trouve essentiellement :

- des chênaies-charmaies à Mercuriale (Mercurialo-Carpinietum), dans les zones calcicoles sèches ;
- des chênaies-charmaies à Chèvrefeuille (Lonicero-Carpinietum), voire des lambeaux de chênaies acidophiles (Quercion robori-petraea), avec souvent beaucoup de châtaigniers dans les zones plus acides, notamment dans le « Bois de Chaumont » ;
- des frênaies-érablières du Carpinion, sur les sols méso-eutrophes frais ;
- des hêtraies submontagnardes (Lunario-Acerion), dans les pentes fortes exposées au nord.

On trouve également des milieux plus ponctuels comme :

- les affleurements de la dalle lutétienne, accueillant des végétations thermoxérophiles clairsemées ;
- les pelouses calcaro-sableuses du Koelerio-Phleion phleiodis, sur les sables cuisins enrichis en calcaire ;
- les gazons pionniers de l'Alyso-Sedion albi, au sein des pelouses sableuses écorchées et sur les vives rocheuses.

Le site possède également une forte valeur historique, puisqu'il représente très probablement le site de l'ancien oppidum gaulois de Noviodunum Suessionum, puissante forteresse tombée lors de la Guerre des Gaules.

INTERET DES MILIEUX

Très forte densité de milieux remarquables :

SIGES Seine-Normandie

Sommaire

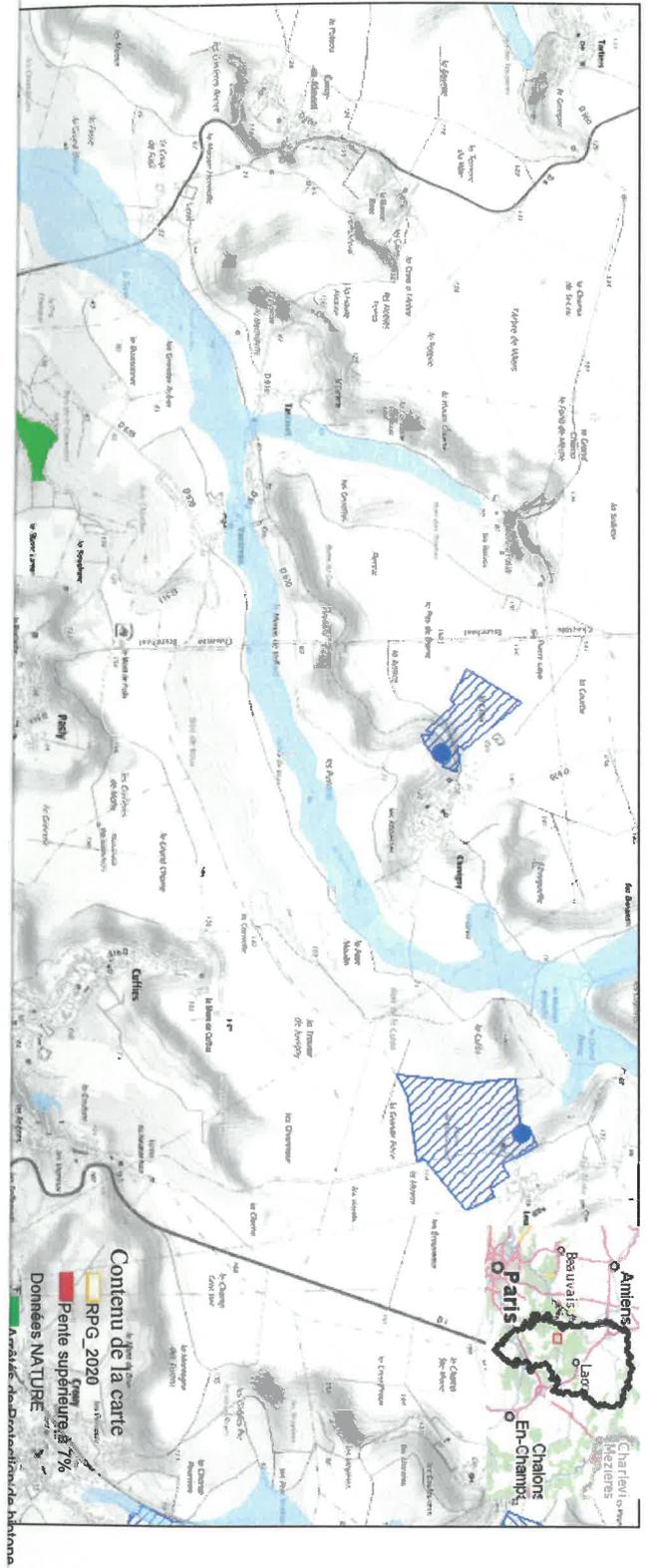
- Présentation du territoire**..... 3
- Territoire communal..... 3
- Occupation du sol (CORINE LAND COVER)..... 4
- Cours d'eau (BD Carthage)..... 5
- Géologie**..... 6
- Carte géologique..... 6
- Hydrogéologie**..... 7
- Masses d'eau souterraine..... 7
- BD LISA..... 10
- Cartes piézométriques..... 13
- Quantité/Qualité**..... 17
- BSS Eau..... 17
- ADES..... 19
- Restriction d'eau (PROPLUVIA)..... 20
- Vulnérabilité**..... 21
- Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR)..... 21
- Zone de répartition des eaux..... 22
- Aléa remontées de nappes..... 23
- Vulnérabilité intrinsèque..... 24
- Usage**..... 25
- Prélèvements en eau (BNPE)..... 25
- SAGE..... 26
- Bibliographie**..... 27
- Rapports BRGM..... 27

Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de PASLY

Rapport édité le 14/10/2020



Annexe 10





**Le « poumon vert » est une zone humide située au c
village, entre l'école et la salle polyvalente, il est la jonctio
quartiers du village.**

**Afin de finaliser et structurer ce beau projet, porté par l'équipe municip
« poumon vert » de Pasly va maintenant s'agencer en deux temps ;**

- **Mise en place d'un verger (le long du « Chemin des écoliers ») com
fruitiers et d'une vingtaine d'arbustes fruitiers. Il s'agira unique
essences locales que nous souhaitons faire redécouvrir aux habitants.**
- **Mise en place d'une zone « humide », qui sera également reboisé
sentiers qui permettront de joindre plusieurs quartiers, ainsi qu'une j
de la faune et la flore actuelle, valorisation du ru, petits ponts, banes**

**Nous avons préparé ces plantations avec les conseils du CPIE (Centre Perr
pour l'Environnement) de l'Aisne, à qui nous avons demandé d'inte
différentes classes de l'école.**

**Ces ateliers ont été vivement appréciés par les enfants qui ont pu découvri
les oiseaux à passer l'hiver » pour les plus petits avec la création de boules d
les plus grands ont appris la vie de l'arbre et l'étude du sol.**

**Il est primordial pour nous de contribuer à sensibiliser les habitants
notamment notre future génération à l'environnement et a
changements climatiques.**

**Par ces actions, nous espérons préserver cet endroit et voir le plai
de nos enfants quand ils récolteront le « fruit » de leur travail.**